Quatre-vingt-unième année. — N° 242. Le Numéro : 10 francs. Jeudi 13 Octobre 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 2 octobre 1949 portant application de l'article 3 de la loi du 11 mai 1946 (p. 10334).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 49-1406 du 5 octobre 1949 portant règlement d'administration publique pour la détermination des dispositions statutaires transitoires applicables aux fonctionnaires intégrés dans le corps des contrôleurs et contrôleurs principaux des installations électromécaniques de l'administration des postes, télégraphes et téléphones (p. 10335).

Arrêtés portant détachements (services extérieurs) (p. 10336).

RAVITAILLEMENT

Arrêté du 4 octobre 1949 relatif aux produits alimentaires dont les demandes d'autorisation d'importation ne sont pas soumises aux comités techniques prévus par le décret n° 49-927 du 13 juillet 1949 (p. 10336).

Ministère de la justice.

Décrets du 5 octobre 1949 portant nomination de magistrats (p. 10338).

(2 f.)

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 49-1407 du 5 octobre 1949 fixant l'organisation de l'enseignement français en Sarre et le statut de son personnel (p. 10337).

Décret du 5 octobre 1949 conférant l'honorariat (p. 10337).

Arrêté du 20 août 1949 relatif à la conversion de dépôts en Sarre et de créances sur des personnes résidant dans ce territoire (p. 10337).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et ministres plénipotentiaires) (p. 10338).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés portant titularisations, affectation, mutations, cessation de détachement, mises en congé, acceptation de démission, radiation des cadres et conférant l'honorariat (sûreté nationale) (p. 10375).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 49-1408 du 5 octobre 1949 fixant les prix de vente en Corse des cigarettes du monopole (p. 10338).

Décret n° 49-1409 du 5 octobre 1949 portant répartition par chapitres de crédits annulés (p. 10338).

Décret n° 49-1410 du 5 octobre 1949 modifiant les dispositions du décret n° 47-2289 du 5 décembre 1947 fixant les conditions d'intégration des fonctionnaires du service central de la direction générale du contrôle et des enquêtes économiques dans les cadres institués par les textes portant réforme de la fonction publique (p. 10339).

Décrets du 5 octobre 1949 conférant l'honorariat et réintégration (inspecteurs généraux des finances) (p. 10339).

Arrêté fixant les nouvelles rémunérations des professeurs et maîtres délégués d'éducation physique et sportive et des agents contractuels de la jeunesse et des sports (rectificatif) (p. 10339).

Arrêté portant nomination de contrôleurs d'Etat (p. 10340).

Arrêtés portant promotion et détachements :

Administration centrale des finances (p. 10340).

Agents comptables (p. 10340).

Contributions indirectes (p. 10340).

Contrôle économique (p. 10340).

Douanes et droits indirects (p. 10340).

Services extérieurs du Trésor (p. 10340).

Arrêté et *décision* portant attribution de fonctions (administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques) (p. 10340).

Ministère de la défense nationale.

Décrets des 27 septembre, 3 et 5 octobre 1949 portant promotions, nominations et annulation de nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10342).

Décrets des 27 septembre et 3 octobre 1949 portant concession et annulation de concession de la médaille militaire (p. 10360).

Décrets des 3 et 5 octobre 1949 portant promotions, nominations, changement d'arme, acceptation de démission et modifiant de précédents décrets (armée de terre, active et réserve) (p. 10369).

Tableaux d'avancement et *décrets* du 5 octobre 1949 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre (p. 10372).

Arrêtés portant détachements (administration centrale de la guerre et études et fabrications d'armement) (p. 10374).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 5 octobre 1949 portant relèvement des droits annuels de bibliothèque dans les universités (p. 10375).

Arrêté du 21 juillet 1949 relatif à la dénomination d'établissements (p. 10375).

Arrêtés portant détachements:

Administration centrale (p. 10376).

Education physique (p. 10376).

Enseignement du second degré (p. 10376).

Enseignement du premier degré (p. 10379).

Enseignement technique (p. 10379).

Arrêté autorisant des candidats à prendre part aux épreuves du concours d'agrégation des facultés de droit (session de 1949) (p. 10379).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 25 août 1949 portant classement dans la voirie nationale (route nationale n° 538) et déclassement et reclassement dans la voirie départementale (p. 10341).

Décret n° 49-1311 du 17 septembre 1949 relatif au régime de congé de certains personnels de la météorologie nationale (p. 10341).

Décret du 5 octobre 1949 déclarant d'urgence des travaux à réaliser en vue de l'extension de la base d'aéronautique navale de Lorient-Lann-Bihoue (Morbihan) (p. 10341).

Arrêté du 21 septembre 1949 portant concession à la chambre de commerce de Gray d'un outillage public au port de cette ville (p. 10341).

Arrêté portant détachement (ponts et chaussées) (p. 10341).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 4 octobre 1949 fixant le contingent du white spirit pour l'année 1949 (p. 10385).

Décret du 5 octobre 1949 portant nominations dans l'ordre du Mérite artisanal (p. 10385).

Arrêtés des 30 septembre et 4 octobre 1949 autorisant l'emploi de matériel dans les mines grisouteuses (p. 10385).

Arrêtés portant promotion, nomination et détachement (administration centrale) (p. 10386).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 49-1412 du 5 octobre 1949 portant revision d'indemnités allouées aux personnels relevant de la direction générale des eaux et forêts (p. 10379).

Arrêté du 4 octobre 1949 relatif à la commercialisation des semences de céréales (p. 10380).

Arrêté du 4 octobre 1949 relatif à la commercialisation des plants de pommes de terre et de topinambours (p. 10381).

Arrêté du 8 octobre 1949 fixant le prix du lin pour la campagne 1949-1950 (p. 10382).

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégration, affectation, détachement, mise et maintien en disponibilité, admission à la retraite et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (Administration centrale et eaux et forêts) (p. 10383).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 23 août 1949 portant détachement d'un magistrat d'outre-mer (p. 10340).

Décret du 5 octobre 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10340).

Décret n° 49-1301 portant création de l'Institut de recherches médicales des établissements français de l'Océanie (rectificatif) (p. 10340).

Décret portant approbation du budget extraordinaire pour la reconstruction et l'équipement de l'Indochine pour le premier semestre 1949 (rectificatif) (p. 10340).

Arrêtés du 10 septembre 1949 relatifs aux budgets primitif et additionnel de l'Office de la recherche scientifique outre-mer pour l'exercice 1948 (p. 10340).

Arrêtés portant détachements, mises en disponibilité et admission à la retraite:

Administration générale (p. 10341).

Administrateurs (p. 10341).

Sages-femmes (p. 10341).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (rectificatifs) (p. 10341).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant nomination (administration centrale) (p. 10386).

Décisions du 30 septembre 1949 prorogeant de précédentes décisions accordant une réduction d'abattement à certaines communes pour la détermination des salaires (p. 10387).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret n° 49-1413 du 5 octobre 1949 abrogeant et remplaçant le décret du 18 décembre 1948 relatif aux subventions aux sociétés coopératives et aux associations syndicales de reconstruction (p. 10390).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 3 octobre 1949 portant composition du jury pour l'examen probatoire de fin de premier trimestre scolaire des élèves masseurs kinésithérapeutes (p. 10390).

Arrêté du 5 octobre 1949 portant révocation d'autorisation d'exploitation de sources minérales (p. 10391).

Arrêté du 5 octobre 1949 portant agrément d'une demande de pratique d'analyses biologiques (p. 10391).

Arrêté du 5 octobre 1949 portant fixation du nombre des médecins américains autorisés à exercer la médecine à l'hôpital américain de Paris (p. 10391).

Arrêté du 6 octobre 1949 portant délégation de signature (p. 10391).

Arrêté du 7 octobre 1949 portant autorisation de l'exercice de la médecine en France par un praticien étranger (p. 10391).

Arrêtés portant nominations et détachement (directions départementales de la santé et sanatoriums) (p. 10391).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté portant détachement d'un agent technique principal de l'artillerie navale (p. 10338).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 10391).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 10393).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 10393).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à la mise en vente de publications de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 10393).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif au tirage de la trente et unième tranche de la loterie nationale 1949 (p. 10393).

Annonces (p. 10394).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 10 et 11 (session de 1949) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret du 2 octobre 1949 portant application de l'article 3 de la loi du 11 mai 1946.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu le décret n° 47-627 du 5 avril 1947 relatif aux attributions du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres;

Vu le décret n° 48-1413 du 14 septembre 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil;

Vu l'article 3 de la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information,

Décrète:

Art. 1er. — Est modifié comme suit le quatrième paragraphe de l'article 1er du décret du 21 mai 1947 portant application des dispositions de l'article 3 de la loi du 11 mai 1946 susvisée aux entreprises de presse et d'information ou de publicité:

« Société française de publication et d'édition de littérature théâtrale, société anonyme au capital de 2.100 000 F, dont le siège social est à Paris, 18, rue Thorigny (3e), et inscrite au registre du commerce de la Seine sous le n° 33685 B ».

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le secrétaire d'Etat
à la présidence du conseil,
FRANÇOIS MITTERRAND.

POSTES, TELEGRAPHES, TELEPHONES

Décret n° 49-1406 du 5 octobre 1949 portant règlement d'administration publique pour la détermination des dispositions statutaires transitoires applicables aux fonctionnaires intégrés dans le corps des contrôleurs et contrôleurs principaux des installations électromécaniques de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture des crédits en vue de la réalisation d'une première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948 des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles);

Vu la loi n° 49-365 du 10 juin 1949 portant annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites, modifié par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

TITRE Ier

Organisation générale du corps.

Art. 1er. — Le nouveau corps des contrôleurs et contrôleurs principaux des installations électromécaniques de l'administration des postes, télégraphes et téléphones comprend un grade de contrôleur des installations électromécaniques, un grade de contrôleur principal des installations électromécaniques et une classe exceptionnelle de contrôleur principal des installations électromecaniques attribuée dans des conditions prévues aux articles ci-après:

Les grades de contrôleur des installations électromécaniques et de contrôleur principal des installations électromécaniques comportent respectivement sept et quatre échelons. La classe exceptionnelle de contrôleur principal des installations électromécaniques comprend deux échelons.

Le nombre des emplois budgétaires ouverts aux intéressés dans chacun des grades et de la classe exceptionnelle de leur corps par rapport à l'effectif budgétaire total du corps ne peut excéder les pourcentages ci-après:

Contrôleurs principaux des installations électromécaniques de classe exceptionnelle	10 p. 100.
Contrôleurs principaux des installations électromécaniques	25 —
Contrôleurs des installations électromécaniques	65 —

Art. 2. — Peuvent être promus contrôleurs principaux des installations électromécaniques les contrôleurs des installations électromécaniques comptant au moins un an d'ancienneté au septième échelon de leur grade et inscrits au tableau d'avancement. Ceux d'entre eux qui, avant leur intégration, appartenaient aux cadres visés à l'article 5 (§ 2) du présent décret devront, en outre, justifier d'au moins vingt ans de services dont, éventuellement, cinq ans au maximum accomplis en qualité d'auxiliaire.

Les promotions au grade de contrôleur principal des installations électromécaniques ont lieu à l'échelon de début de ce grade.

Art. 3. — Peuvent seuls être promus à la classe exceptionnelle les contrôleurs principaux des installations électromécaniques justifiant d'au moins deux ans d'ancienneté au quatrième échelon de leur grade et figurant au tableau d'avancement.

Les promotions à la classe exceptionnelle de contrôleur principal des installations électromécaniques ont lieu à l'échelon de début de cette classe.

Art. 4. — En attendant l'intervention du statut particulier prévu par la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, la durée minimum du temps passé dans chacun des échelons de contrôleur des installations électromécaniques et de contrôleur principal des installations électromécaniques est fixée à deux ans. Toutefois, cette durée est fixée à trois ans en ce qui concerne l'accès au deuxième échelon de la classe exceptionnelle de contrôleur principal des installations électromécaniques.

TITRE II

Modalités de l'intégration.

Art. 5. — Pour la constitution initiale du corps des contrôleurs et contrôleurs principaux des installations électromécaniques des postes, télégraphes et téléphones:

1° Sont intégrés en qualité de contrôleur des installations électromécaniques, contrôleur principal des installations électromécaniques ou contrôleur principal des installations électromécaniques de classe exceptionnelle, les contrôleurs et contrôleurs principaux des anciens cadres qui, issus du personnel du service des installations électromécaniques ou du personnel du service des installations, n'ont pas été intégrés dans le corps des inspecteurs adjoints et inspecteurs;

2° Peuvent être intégrés en qualité de contrôleur des installations électromécaniques, les agents des installations suivant des modalités qui seront fixées conjointement par le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones).

Les conditions de répartition des intéressés dans les échelons de leur nouveau grade seront fixées par arrêté conjoint du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones).

Art. 6. — L'effectif des contrôleurs principaux des installations électromécaniques peut provisoirement comporter un excédent, afin de permettre les intégrations résultant des dispositions de l'article 5 (1°), tout en attribuant pour le premier tableau d'avancement et dans les conditions prévues à l'article 2, à 10 p. 100 au maximum des fonctionnaires intégrés visés à l'article 5 (2°) des emplois en surnombre de contrôleur principal des installations électromécaniques.

Jusqu'à la résorption complète des emplois en surnombre, les emplois devenus vacants dans le grade de contrôleur principal des installations électromécaniques ne pourront être pourvus qu'à concurrence de un sur deux au maximum par la promotion de contrôleurs des installations électromécaniques.

En tout état de cause, les emplois en surnombre créés en vertu des dispositions qui précèdent devront être résorbés en totalité dans un délai maximum de quinze ans à compter de la constitution des nouveaux cadres.

Art. 7. — Par dérogation aux dispositions de l'article 2 ci-dessus, les contrôleurs des installations électromécaniques issus des cadres visés à l'article 5 (§ 2) du présent décret qui, inscrits au premier tableau d'avancement établi après constitution du nouveau corps, justifient, lors de leur promotion au grade de contrôleur

principal des installations électromécaniques de vingt-cinq ans de services dont, éventuellement, cinq ans au maximum accomplis en qualité d'auxiliaire, peuvent bénéficier, dans ce grade, d'une majoration d'ancienneté donnant lieu à reclassement; cette majoration, qui ne devra, en aucun cas, excéder quatre ans, ne pourra avoir pour effet de modifier la situation respective des agents en cause sur la liste d'ancienneté.

Le nombre des intéressés susceptibles de bénéficier du maximum de ladite majoration ne pourra être supérieur à celui des agents justifiant d'au moins six ans de services dans le dernier échelon de leur ancien grade ou d'au moins vingt-huit ans de services dont éventuellement cinq ans au maximum accomplis en qualité d'auxiliaire.

Le nombre des agents inscrits au tableau d'avancement prévu au premier alinéa du présent article, lesquels n'auront à justifier de la condition d'ancienneté dans le 7e échelon du grade de contrôleur des installations électromécaniques prévue à l'article ci-dessus pourra, à titre exceptionnel, être déterminé sans qu'il soit tenu compte de la limitation prévue à l'article 58 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires.

Art. 8. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et qui prendra effet à compter du 1er octobre 1949.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),
EUGÈNE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Services extérieurs.

Par arrêté du 5 octobre 1949, sont maintenus à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), pour une période de cinq ans, MM. Lebon (Jérôme), agent des installations extérieures des postes, télégraphes et téléphones, à compter du 4 mars 1946, et Errere (Henri), agent des installations extérieures des postes, télégraphes et téléphones, à compter du 16 octobre 1944.

Par arrêté du 5 octobre 1949, est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour remplir les fonctions d'attaché de 2e classe dans le cadre temporaire du service du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1945 (régularisation), dans les conditions prévues à l'article 99 (§ 3e) de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, M. Gondal (Robert), commis des postes, télégraphes et téléphones, à Tours-central.

RAVITAILLEMENT

Produits alimentaires dont les demandes d'autorisation d'importation ne sont pas soumises aux comités techniques prévus par le décret n° 49-927 du 13 juillet 1949.

Le président du conseil des ministres et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 36 de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre, prorogé par l'article 1er de la loi du 26 février 1949;

Vu le décret du 1er septembre 1939 réglementant l'importation des marchandises;

Vu l'ordonnance du 22 juin 1944 instituant le service des importations et des exportations;

Vu le décret du 20 novembre 1944 fixant les conditions d'importation en France des marchandises étrangères;

Vu le décret n° 49-927 du 13 juillet 1949 relatif à la délivrance des autorisations d'importation, et notamment son article VI,

Arrêtent:

Art. 1er. — La liste des produits alimentaires relevant du haut commissariat au ravitaillement dont les demandes d'autorisation d'importation ne sont pas soumises aux comités techniques prévus par le décret n° 49-927 du 13 juillet susvisé est établie de la façon suivante:

NUMÉRO du tarif douanier.	DÉSIGNATION
21	Suif brut (suif en branche.
81 A	Café vert.
81 B	Café torréfié.
83	Vanille.
84	Miel naturel.
97	Riz.
67 B et 112 A à Q	Graines et fruits oléagineux.
107	Malt.
119 B	Ecorces de citrons, d'oranges, de melons et similaires.
129 A et B	Pectine et jus pectique.
130 J	Extrait de vanille.
136 7	Saindoux et huile de saindoux.
138	Huile de pied de bœuf et similaires.
139	Suifs fondus.
140	Graisse d'os et de déchets.
141	Oléo-margarine.
142	Oléo-stéarine.
143 A à C	Graisses et huiles de poissons et d'animaux marins.
144 A à C	Graisses de suint et dérivés.
146 A à C	Huiles fixes fluides ou concrètes d'origines végétales brutes ou raffinées.
149	Pâtes de neutralisation.
154	Graisses et huiles hydrogénées.
155	Margarine.
156	Graisses alimentaires.
163 B	Extraits et bouillons à base de viande.
168 A et B	Sucre de fruits.
170	Lactose.
171	Maltose, lévulose, etc.
174	Poudres sucrées pour fabrication de crèmes et entremets.
175	Sucre coloré, aromatisé.
184	Pâtes alimentaires.
194	Confitures, gelées, compotes, marmelades.
196	Sirops de sucre aromatisés ou colorés.
198	Extraits et essences à base de café.
200	Moutarde.
201	Préparations pour potages et pour bouillons à base de substance végétale.
202	Sauces.
203	Condiments et assaisonnements.
204	Levures.
206	Poudres non sucrées pour crèmes et entremets.
207	Parfums naturels ou artificiels pour usages alimentaires.
208	Extraits non alcoolisés ni sucrés pour fabrication de boissons.
210	Eaux minérales naturelles et artificielles.
213	Moûts de raisin.
224	Limonades et boissons gazeuses.
225	Vinaigre.
Ex. 616 et 618	Huiles essentielles à usage alimentaire.

Art. 2. — Le directeur général de l'office des changes, le directeur de l'approvisionnement et des industries et commerces de l'alimentation et le directeur des relations économiques extérieures sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 octobre 1949.

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 49-1407 du 5 octobre 1949 fixant l'organisation de l'enseignement français en Sarre et le statut de son personnel.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 48-1109 du 30 juin 1948 fixant les effectifs et le statut du personnel de l'administration française en Sarre;

Vu le décret n° 48-1230 du 30 juin 1948 fixant les indemnités spéciales du personnel civil français en Sarre;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les fonctionnaires relevant du ministère de l'éducation nationale exerçant dans les établissements français en Sarre sont détachés auprès du ministère des affaires étrangères, dans les conditions prévues par la loi du 19 octobre 1946 (art. 99, § 4).

Les intéressés sont nommés aux emplois des établissements français en Sarre, sur présentation du ministre de l'éducation nationale, par le ministre des affaires étrangères, qui peut déléguer ses pouvoirs en la matière au haut commissaire de la République en Sarre.

Leur gestion pendant la durée de leur service en Sarre est assurée par le ministère des affaires étrangères (haut commissariat en Sarre).

Art. 2. — Les fonctionnaires visés à l'article 1er ci-dessus demeurent soumis aux lois et règlements applicables au personnel de leur catégorie en service sur le territoire de la France métropolitaine. Ils sont rétribués conformément aux dispositions de l'article 3 ci-après.

Art. 3. — Aux traitements afférents aux emplois détenus par les intéressés dans la métropole s'ajoutent:

1° Les indemnités et avantages accessoires prévus par les articles 1er à 7 du décret n° 48-1230 du 30 juin 1948 fixant les indemnités spéciales du personnel civil français en Sarre;

2° Une indemnité dont le montant équivaut en moyenne et pour l'ensemble des personnels considérés à une fois et demie la valeur brute d'un échelon de l'échelle de traitement des chargés de mission et des attachés administratifs des services du haut commissariat de la République française en Sarre. Cette indemnité est payable mensuellement. Son montant est fixé, pour chaque bénéficiaire, par décision du haut commissaire de la République française en Sarre, soumise au visa préalable du contrôleur des dépenses engagées.

Ces dispositions s'appliquent également au personnel intérimaire et délégué.

Art. 4. — Le directeur chargé des relations culturelles au haut commissariat de France en Sarre assure la direction de l'enseignement français dans ce territoire.

Art. 5. — Le recteur de l'académie de Nancy préside à l'organisation des sessions des examens français en Sarre et procède à la délivrance des diplômes sanctionnant ces examens.

Art. 6. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population, ministre des affaires étrangères par intérim,
PIERRE SCHNEITER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Décret du 5 octobre 1949 conférant l'honorariat.

Par décret en date du 5 octobre 1949, le titre de contrôleur civil chef de région honoraire est conféré à M. Contard (Louis), contrôleur civil chef de région, admis à faire valoir ses droits à la retraite le 1er janvier 1943.

Conversion de dépôts en Sarre et de créances sur des personnes résidant dans ce territoire.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 15 novembre 1947 relative à l'introduction du franc en Sarre;

Vu le décret du 15 novembre 1947 relatif à la conversion monétaire en Sarre;

Vu l'arrêté du 7 février 1948 relatif au payement d'arrérages de pensions et de rentes alimentaires dus par des personnes résidant en Sarre à des personnes résidant dans le reste de la zone franc;

Vu les arrêtés du 12 mars 1948, du 21 juin 1948 et du 24 août 1948 relatifs à la conversion de diverses catégories de dépôts et créances en Sarre,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les arrêtés visés ci-dessus, en date respectivement des 7 février, 12 mars, 21 juin et 24 août 1948, sont abrogés et remplacés par les dispositions prévues aux articles ci-après.

Art. 2. — Sous réserve des exceptions prévues à l'article 3 ci-dessous, sont convertis en francs, au taux de vingt francs pour un mark, les dépôts en mark existant le 20 novembre 1947 dans les banques, caisses d'épargne, coopératives de crédit et établissements assimilés en Sarre, au nom de personnes physiques ou morales non ennemies résidant à cette date dans les territoires de la zone franc autres que la Sarre, pour autant que ces dépôts ont été régulièrement constitués, soit avant le 15 février 1945, soit entre le 16 juin 1947 et le 20 novembre 1947.

Art. 3. — Toutefois, sur les dépôts visés à l'article 2, la fraction constituée entre le 1er septembre 1939 et le 15 février 1945 ne pourra être convertie que si le titulaire du compte présente, dans les conditions qui seront définies par le haut commissaire de la République française en Sarre, toutes justifications permettant d'établir:

a) Que les avoirs dont la conversion est demandée ne proviennent pas du versement en compte de revenus, produits pendant la durée des hostilités, d'actions ou de parts de sociétés allemandes, ou de toutes autres participations dans des entreprises industrielles ou commerciales exerçant leur activité dans les territoires qui constituaient au 1er septembre 1939 le Reich allemand;

b) Que le possesseur de ces avoirs n'a pas été l'objet d'une condamnation pour fait de collaboration avec l'ennemi;

c) S'il s'agit d'une personne physique, qu'il n'a pas été pendant la durée des hostilités ni travailleur volontaire dans les territoires qui constituaient au 1er septembre 1939 le Reich allemand, ni engagé volontaire dans la Wehrmacht.

Art. 4. — Sur les dépôts visés à l'article 2 ci-dessus, la fraction constituée entre le 15 février 1945 et le 15 juin 1947 est convertie en francs au taux de 20 F pour un mark pour autant que les sommes en compte ont pour origine le versement effectué pendant cette période:

a) Soit de revenus de biens immobiliers situés en Sarre et acquis par le titulaire du compte avant le 15 février 1945;

b) Soit de salaires, d'arrérages de rentes ou de pensions réglés au profit du titulaire du compte par des personnes résidant en Sarre;

c) Soit enfin du principal ou des intérêts de créances en mark sur des personnes résidant en Sarre, échues et non réglées au profit du titulaire du compte à la date du 15 février 1945.

Art. 5. — Est considérée, pour l'application du présent arrêté, comme constituée au cours d'une période la fraction d'un avoir en compte égale à l'excédent du solde débiteur du compte au terme de ladite période sur le solde créditeur à l'origine de celle-ci.

Art. 6. — Sont converties en francs au taux de 20 F pour un mark les créances en mark échues et non encore réglées ou à échoir autres que celles visées aux articles précédents dont sont titulaires, à l'encontre de personnes résidant en Sarre, des personnes résidant dans le reste de la zone franc.

Art. 7. — Les dispositions prévues à l'article 2 ci-dessus s'appliquent aux comptes créditeurs tenus au nom des banques, caisses d'épargne, caisses mutuelles de dépôts et de prêts, et généralement tous établissements de crédit des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Lorsque les établissements en cause sont susceptibles de bénéficier, pour la récupération de certains de leurs actifs en mark, de la garantie prévue par l'ordonnance du 8 février 1945, le montant définitif de cette garantie sera établi compte tenu de l'accroissement des actifs en francs résultant du jeu des dispositions du présent arrêté.

Art. 8. — Le haut commissaire de la République française en Sarre est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 août 1949.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Administration centrale.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Vimont (Jacques-Pierre), administrateur de 2e classe, 1er échelon, est placé en service détaché auprès de la résidence générale de France au Maroc, en qualité de directeur, pour la période du 1er juillet 1946 au 17 août 1949 inclus.

Ministres plénipotentiaires.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Paris (Jacques-Camille-Georges), ministre plénipotentiaire de 2e classe, est placé pour une période de cinq ans, à compter du 11 août 1949, en service détaché auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg, en qualité de secrétaire général dudit organisme.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 5 octobre 1949, M. Fanton, procureur de la République près le tribunal de première instance de Laon, est nommé, sur sa demande, procureur de la République près le tribunal de première instance de Montargis, en remplacement de M. Rouet, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de la Seine.

Décret du 5 octobre 1949 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont nommés:

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon, M. Jegu, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance d'Annecy, en remplacement de M. Reynaud, qui a été mis en congé de longue durée.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance d'Annecy, M. de Bonnefoy des Aulnais (Guy), ancien magistrat (loi du 28 avril 1919, art. 18, § 4, modifié par l'article 8 de la loi du 16 juillet 1930), en remplacement de M. Jegu.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Caen, M. Gaury, attaché titulaire au ministère de la justice, en remplacement de M. Bernard, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Melun.

Substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Gap, M. Charpentier (Yves-Paul-Georges), avocat (loi du 28 avril 1919, art. 18, § 7, modifié par les articles 8 et 10 de la loi du 16 juillet 1930), en remplacement de M. Franck, qui a été nommé magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice.

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Détachement d'un agent technique principal de l'artillerie navale.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Bernard (Maurice), agent technique principal de 3e classe de l'artillerie navale, port matriculaire Toulon, est détaché, pour une durée de trois ans, à compter du 17 octobre 1947, auprès du ministère de la marine marchande, pour y remplir les fonctions de son grade.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 49-1408 du 5 octobre 1949 fixant les prix de vente en Corse des cigarettes du monopole.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 7 août 1926 ayant pour objet la création d'une caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale et d'amortissement de la dette publique;

Vu le décret du 13 août 1926 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 7 août 1926;

Vu le décret n° 49-1221 du 28 août 1949 fixant les prix de vente en Corse des tabacs du monopole;

Vu l'avis donné par le conseil d'administration de la caisse autonome dans ses séances des 12 février et 22 mars 1949,

Décrète:

Art. 1er. — A partir du 15 octobre 1949, la nomenclature des prix de vente en Corse des cigarettes mises à la disposition des consommateurs par la régie est modifiée conformément aux indications figurant dans le tableau ci-joint.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Nouveaux prix de vente en Corse des cigarettes du monopole.

DÉSIGNATION des produits.	NUMÉRO de série.	PRIX de vente par K. P. V. aux consommateurs de la Corse
		francs.
.....	.....	.....
Cigarettes.		
Week-End	45	5.750
Gitanes-Vizir	46	5.000
Ralto	53	4.500
Salammbô		
Gitanes goût Maryland.	54	4.250
Naja		
Boyards caporal ordinaire	54 *bis*	4.000
High-Life		
Celtiques caporal doux.	55	3.500
Celtiques caporal ordinaire		
Gauloises goût Maryland	56	3.250
Gitanes caporal doux..	60	3.000
Gitanes caporal ordinaire		
Gauloises caporal doux.	76	2.500
Gauloises caporal ordinaire		
Elégantes caporal ordinaire	78	1.700
.....	.....	.....

Décret n° 49-1409 du 5 octobre 1949 portant répartition par chapitres de crédits annulés.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général pour l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles);

Vu la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands invalides, et notamment l'article 18 de cette loi,

Décrète:

Art. 1er. — L'annulation de crédits opérée sur l'exercice 1949 au titre du budget de la présidence du conseil (haut commissariat au ravitaillement) par l'article 18 de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 est répartie par chapitre de la manière suivante:

Chap. 100. — Traitement du personnel temporaire de l'administration centrale	4.582.000 F.
Chap. 102. — Salaire du personnel auxiliaire de l'administration centrale.	2.018.000
Chap. 105. — Services extérieurs. — Traitement du personnel du cadre...	67.148.000
Chap. 106. — Services extérieurs. — Rémunération du personnel contractuel	4.000.000
Chap. 107. — Services extérieurs. — Salaires du personnel auxiliaire.....	61.124.000
Chap. 110. — Supplément familial de traitement	2.128.000
Chap. 300. — Entretien et fonctionnement du matériel roulant	5.000.000
Chap. 303. — Services extérieurs du ravitaillement. — Matériel et frais de fonctionnement	8.000.000
Chap. 304. — Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	23.000.000
Chap. 305. — Payements à l'Imprimerie nationale..	4.000.000
Chap. 306. — Frais de déplacements et de missions	30.000.000
Chap. 307. — Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	4.000.000
Chap. 603. — Confection et mise en place des imprimés nécessaires à l'exécution des mesures de restrictions	85.000.000
Total	300.000.000 F.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés de l'exé-

cution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret n° 49-1410 du 5 octobre 1949 modifiant les dispositions du décret n° 47-2289 du 5 décembre 1947 fixant les conditions d'intégration des fonctionnaires du service central de la direction générale du contrôle et des enquêtes économiques dans les cadres institués par les textes portant réforme de la fonction publique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique, modifiée par l'article 118 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946;

Vu le décret n° 45-2411 du 18 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 13 de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relatif au corps des administrateurs civils, modifié par les décrets n°s 46-1135 du 22 mai 1946 et 46-2516 du 9 novembre 1946;

Vu le décret n° 47-58 du 14 janvier 1947 portant règlement d'administration publique fixant à titre transitoire l'organisation des cadres et le statut des fonctionnaires de la direction générale du contrôle et des enquêtes économiques;

Vu le décret n° 47-935 du 27 mai 1947 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs du cadre d'administrateurs civils et du cadre de secrétaires d'administration du service central de la direction générale du contrôle et des enquêtes économiques;

Vu le décret n° 47-2289 du 5 décembre 1947 fixant les conditions d'intégration des fonctionnaires du service central de la direction générale du contrôle et des enquêtes économiques dans les cadres institués par les textes portant réforme de la fonction publique;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 47-2289 du 5 décembre 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

« Le nombre des fonctionnaires du service central de la direction générale du contrôle et des enquêtes économiques qui, satisfaisant aux conditions fixées par le décret modifié n° 45-2411 du 18 octobre 1945, peuvent être intégrés dans le corps des administrateurs civils est fixé à quatre-vingt-un ».

Art. 2. — La quatrième rubrique de l'énumération figurant à l'article 2 du décret n° 47-2289 du 5 décembre 1947 est ainsi modifiée:

« Administrateurs civils de 3e classe: seize ».

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la pésidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Décret du 5 octobre 1949 conférant l'honoriat à un inspecteur général des finances.

Par décret en date du 5 octobre 1949, M. Cousin (Jean-Joseph-Marcel), inspecteur général des finances, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé inspecteur général des finances honoraire.

Décret du 5 octobre 1949 portant réintégration dans le corps de l'inspection d'un inspecteur général.

Par décret en date du 5 octobre 1949, M. Le Bec (Jean-Marie), inspecteur général des finances, est réintégré dans les cadres de l'inspection générale des finances, en remplacement de M. Cousin, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Le présent décret aura effet à compter du 1er novembre 1949.

Nouvelles rémunérations des professeurs et maîtres délégués d'éducation physique et sportive et des agents contractuels de la jeunesse et des sports.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 septembre 1949, page 9170:

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES	TRAITEMENTS de base 1945.	TRAITEMENTS 1948.	TRAITEMENTS 1949.
		francs.	francs.	francs.
1° Au lieu de:				
Maîtres délégués à l'éducation physique.....	6e classe.....	60.000	195.000	288.000
Lire:				
Maîtres délégués à l'éducation physique.....	6e classe.....	60.000	195.000	288.000
2° Au lieu de:				
Professeurs-maîtres	Moyenne	220.000	413.000	450.000
Lire:				
Professeurs-maîtres	Moyenne	156.000	413.000	450.000
3° Au lieu de:				
Professeurs de ski et d'alpinisme.....	Moyenne	192.000	383.000	430.000
Lire:				
Professeurs de ski et d'alpinisme.....	Moyenne	144.000	383.000	430.000
4° Au lieu de:				
Instructeurs spécialisés.....	Moyenne	140.000	295.000	319.000
Lire:				
Instructeurs spécialisés.....	Moyenne	101.500	295.000	319.000

Nomination de contrôleurs d'Etat.

Par arrêté du 28 septembre 1949:

MM. Rougemont (Maxime), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances;

Griffault (Robert), administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale des affaires économiques;

Freyssinet (Jean), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances,

ont été nommés contrôleurs d'Etat de 2e classe à compter du 1er octobre 1949.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Maury (Paul), administrateur civil de 1re classe, 4e échelon, à l'administration centrale des finances (direction générale des finances d'Algérie), en service détaché auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Alger, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de deux ans.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er février 1949.

Agents comptables.

Par arrêté du 5 octobre 1949, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché de M. Guillet (Joanny), chef de la comptabilité générale, agent comptable du service des alcools, en vue de lui permettre d'exercer les fonctions de chef de la comptabilité générale, agent comptable de la régie des mines de la Sarre.

Le présent arrêté aura effet à compter du 10 février 1948.

Contributions indirectes.

Par arrêté du 5 octobre 1949, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès de l'administration des contributions indirectes des agents des contributions diverses d'Algérie dont les noms suivent:

M. Albet (Pierre-Marie), inspecteur de 4re classe.

M. Maniquaire (Jean), inspecteur de 4re classe.

M. Constanzo (Dominique), inspecteur adjoint de 1re classe.

M. Puybonnieux (André-Camille), inspecteur adjoint de 1re classe.

Le présent arrêté aura effet à compter du 13 novembre 1948 pour M. Albet, du 1er janvier 1949 pour M. Maniquaire et du 1er juin 1949 pour MM. Constanzo et Puybonnieux.

Contrôle économique.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Rouxel, administrateur civil de 1re classe au service central du contrôle économique, chargé des fonctions de chef de division, est promu à la classe exceptionnelle de son grade à compter du 1er janvier 1948.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Drouin (Jean), administrateur civil de 2e classe au service central du contrôle économique, est placé, sur sa demande, et pour une durée maximum de cinq ans à compter du 1er août 1949, en service détaché dans le cadre de direction et de contrôle de la même administration, pour remplir les fonctions d'inspecteur principal du 1er échelon à Gap (Hautes-Alpes).

Douanes et droits indirects.

Par arrêté du 5 octobre 1949, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès de l'office des changes de M. Chedal, inspecteur hors classe des douanes, à Paris.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er janvier 1949.

Par arrêté du 5 octobre 1949, est autorisé, pour une nouvelle période d'un an, le maintien en service détaché auprès du ministère de l'industrie et du commerce, en vue de lui permettre d'exercer les fonctions de délégué spécialisé du ministre à Lyon, de M. Lavila (André-Louis-Isidore), contrôleur de 1re classe des douanes.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er janvier 1949.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 5 octobre 1949, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès de la trésorerie aux armées des agents des services du Trésor dont les noms suivent (régularisation):

(A compter du 1er avril 1946.)

M. Levacher (Jean), commis de 1re classe à la recette perception de Gentilly (Seine).

(A compter du 1er juin 1946.)

M. L'Hostis (Yves), commis principal de 1re classe à la recette-perception de Vanves (Seine).

(A compter du 18 novembre 1947.)

M. Morinon (Yves), agent de recouvrement de 2e échelon à la perception de Saint-Priest (Isère).

(A compter du 1er décembre 1947.)

M. Delabarre (Pierre), agent de recouvrement de 2e échelon à la recette-perception de Marseille-amendes.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Par arrêté en date du 10 octobre 1949, M. Gely (André), chef de service, a été chargé des fonctions d'adjoint au directeur général des prix et du contrôle économique, à compter du 1er octobre 1949.

Par décision en date du 29 septembre 1949, M. Ricard (Gabriel), commissaire expert économique d'Etat, a été chargé de la direction du service de l'expertise économique d'Etat, à compter du 1er octobre 1949.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 23 août 1949 portant détachement d'un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 23 août 1949, en application de l'article 14 du décret du 25 août 1947, M. Jean, substitut général à la Martinique, est mis à la disposition du garde des sceaux, ministre de la justice, pour compter du 1er janvier 1948.

Décret du 5 octobre 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil.

Par décret en date du 5 octobre 1949, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 27 septembre 1949, portant que les nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

Au grade de chevalier.

MM.

Maestracci (Pierre-Louis), gouverneur de 3e classe des colonies; 43 ans 1 mois 18 jours de service, dont 5 ans 9 mois 13 jours de majoration pour services hors d'Europe et 5 ans de majoration pour mobilisation.

Merlo (Christian-Marie-Terrima), administrateur en chef des colonies; 27 ans 6 mois 20 jours de service, dont 4 ans 11 mois 12 jours de majoration pour services civils hors d'Europe.

Décret n° 49-1301 portant création de l'institut de recherches médicales des établissements français de l'Océanie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 septembre 1949: page 9655, 1° Titre Ier, article 3, au lieu de: « ... peuvent être nommées membres fondateurs par le conseil d'administration avec voix consultatives: », lire: « ... peuvent être nommées membres fondateurs par le conseil d'administration avec l'agrément du gouverneur. Les membres fondateurs peuvent être invités à assister aux délibérations du conseil d'administration avec voix consultatives »; 2° Titre II, article 11, au lieu de: « 2. dans la limite de 26.000 F C. F. P. », lire: « ... dans la limite de 25.000 F C. F. P. ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant approbation du budget extraordinaire pour la reconstruction et l'équipement de l'Indochine pour le premier semestre 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 septembre 1949: page 9599, 1re colonne, dans le texte du rectificatif, 3e ligne, au lieu de: « 341 millions 787.100 F », lire: « 341.787.100 piastres »; 5e ligne, au lieu de: « 341.797.100 F », lire: « 341.797.100 piastres ».

Budgets primitif et additionnel de l'office de la recherche scientifique outre-mer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux finances et du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 septembre 1949, le budget primitif de l'office de la recherche scientifique outre-mer pour l'exercice 1948 est arrêté, en recettes et dépenses, à la somme de 432.735.391 F.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux finances et du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 septembre 1949, le budget additionnel de l'office de la recherche scientifique outre-mer pour l'exercice 1948 est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de 67 millions 321.588 F.

Administration générale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 1er octobre 1949, M. Sagnard de Chaumouroux (Guy), sous-chef de bureau de 2e classe d'administration générale des colonies, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement, à compter du 1er septembre 1949, pour une durée de trois mois.

Administrateurs.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Brousset (Amédée), administrateur de 3e classe des colonies, précédemment en position de disponibilité sans traitement, élu, le 19 octobre 1947, conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine, est réintégré dans ses fonctions pour compter du 18 octobre 1947.

M. Brousset est placé dans la position de service détaché, pour compter du 19 octobre 1947 et pour une durée maximum de cinq ans.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Servoise (René), administrateur adjoint de 1re classe des services civils de l'Indochine, est maintenu dans la position de service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pendant un an, à compter du 5 février 1948, pour servir au secrétariat général de l'organisation des Nations Unies.

Sages-femmes.

Par arrêté du 4 octobre 1949, Mme Aguessy (Marie-Louise), née Grange, sage-femme africaine principale de 3e classe, est admise à faire valoir ses droits à une pension d'invalidité sur la caisse intercoloniale de retraites.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Rectificatif au tour de départ du 1er août 1949:

ADMINISTRATEURS DES COLONIES

Groupe des administrateurs de 1re classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

Rayer: M. Sprauer (Paul).

Pour servir au Cameroun.

Ajouter: M. Sprauer (Paul).

Rectificatif au tour de départ du 1er octobre 1949.

ADMINISTRATEURS DES COLONIES

Groupe des administrateurs de 1re classe.

Pour servir au Cameroun.

Rayer: M. Messmer (Pierre).

Pour servir en Afrique occidentale française.

Ajouter: M. Messmer (Pierre).

Groupe des administrateurs de 2e et 3e classe.

Ajouter: M. Michel (André), volontaire Rejoindra immédiatement.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 25 août 1949 portant, d'une part, classement dans la voirie nationale n° 538 dite « des Pennes-Mirabeau », et, d'autre part, déclassement et reclassement dans la voirie départementale (chemin départemental n° 6) de la section du délaissé de la route nationale n° 538.

Par décret en date du 25 août 1949:

Est classée dans la voirie nationale, comme partie intégrante de la route nationale n° 538, la déviation dite « des Pennes-Mirabeau », comprise entre les P. K. 49,160 et 51,150 anciens, conformément aux indications du plan au 1/10000e susvisé qui restera annexé au présent décret.

Est déclassée et reclassée dans la voirie départementale la section de l'ancien tracé de la route nationale n° 538 comprise entre les P. K. 49,750 et 50,620.

Ces classement, déclassement et reclassement auront effet à dater de la publication du présent décret au *Journal officiel*.

A la même date, la section de la route nationale n° 538, comprise entre les P. K. 50,620 et 51,032 anciens, sera incorporée à la route nationale n° 568.

Décret n° 49-1411 du 17 septembre 1949 relatif au régime de congé de certains personnels de la météorologie nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu le décret n° 46-887 du 30 avril 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 1er de l'ordonnance n° 45-2665 du 2 novembre 1945 et fixant le statut du corps des ingénieurs de la météorologie;

Vu le décret n° 46-888 du 30 avril 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 1er de l'ordonnance n° 45-2665 du 2 novembre 1945 et fixant le statut du corps métropolitain des ingénieurs des travaux météorologiques;

Vu le décret n° 46-889 du 30 avril 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 1er de l'ordonnance n° 45-2665 du 2 novembre 1945 et fixant le statut du cadre métropolitain des adjoints techniques de la météorologie;

Vu le décret n° 46-2372 du 26 octobre 1946 relatif à l'attribution d'une indemnité spéciale au personnel scientifique et technique du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale en service dans les stations sahariennes,

Décrète:

Art. 1er. — Le personnel de la météorologie nationale en fonctions dans les territoires d'outre-mer, y compris l'Afrique du Nord, aura droit aux congés prévus pour les fonctionnaires métropolitains détachés dans les cadres locaux.

Art. 2. — Le personnel de la météorologie nationale en fonctions dans les territoires ouvrant droit à l'attribution de l'indemnité pour zone désertique instituée par le décret n° 46-2372 du 26 octobre 1946 est assimilé, au point de vue de la durée minimum de congé, au personnel en fonctions en Afrique occidentale française.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques par intérim:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Décret du 5 octobre 1949 déclarant l'urgence des travaux à réaliser en vue de l'extension de la base d'aéronautique navale de Lorient-Lann-Bihoue (Morbihan).

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont déclarés urgents les travaux à réaliser pour la base d'aéronautique navale de Lorient-Lann-Bihoue (Morbihan), déclarés d'utilité publique par le décret du 18 août 1949 susvisé.

En conséquence, la procédure instituée par le décret-loi du 30 octobre 1935 relatif à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires, sera appliquée.

Concession à la chambre de commerce de Gray d'un outillage public au port de cette ville.

Par arrêté du 21 septembre 1949, est concédé à la chambre de commerce de Gray un outillage public, comprenant notamment, une moto-grue pour travail à la benne preneuse ou au crochet, aux termes et conditions d'un cahier des charges y annexé.

Les intéressés pourront consulter ce cahier des charges aux bureaux de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 16, rue de la Colombine, à Vesoul.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Wendling (Alfred), ingénieur en chef des ponts et chaussées de 1re classe, est placé, pour une période de cinq ans, à dater du 1er avril 1946, dans la position de service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour remplir les fonctions d'administrateur de 3e classe au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret du 27 septembre 1949 portant annulation de nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et attribution de cette décoration.

Par décret en date du 27 septembre 1949:

Est annulé le décret du 8 août 1944 (*Journal officiel* du 21 juin 1946) portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur en ce qui concerne:

Barsac (Raymond-Georges), capitaine.

Est annulé le décret du 16 octobre 1945 (*Journal officiel* du 21 juin 1946) portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur en ce qui concerne:

De Genac (Henry-Jean), capitaine.

Est annulé le décret du 2 novembre 1945 (*Journal officiel* du 21 juin 1946) portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur en ce qui concerne:

Le-Blanc de Choisay (Laure), capitaine.

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 8 août 1944.)

FASSIN (Raymond-Georges-René), capitaine, alias Barsac (Raymond-Georges).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1945.)

BAYONNE (Henri-Jean), capitaine, alias de Genac (Henry-Jean), capitaine.

(Pour prendre rang du 2 novembre 1945.)

CARTON (Léa-Constance-Marie), née Leclercq, capitaine, alias Le-Blanc de Choisay (Laure), capitaine.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme, mais annulent les Croix de guerre antérieurement attribuées ou les citations déjà accordées pour des faits semblables.

Est annulé le décret du 25 février 1949 (pour prendre rang du 30 décembre 1948) (*Journal officiel* du 27 février 1949) portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur en ce qui concerne:

Vichard (Marcel), lieutenant des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 30 décembre 1948.)

VICHARD (Marcel), capitaine de réserve.

Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme, mais annule les Croix de guerre antérieurement attribuées ou les citations déjà accordées pour des faits semblables.

Est annulé le décret du 29 août 1945 (*Journal officiel* du 21 juin 1946) portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume en ce qui concerne:

Berne (Lucien-François), chargé de mission de 2e classe des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 29 août 1945.)

BERNE (Lucien-François), chargé de mission de 2e classe, des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme, mais annule les Croix de guerre antérieurement attribuées ou les citations déjà accordées pour des faits semblables.

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (militaires nommés à un grade d'officier à une date antérieure à celles des décrets de concession):

(Pour prendre rang du 12 octobre 1944.)

MONNAT (Guy-Charles), lieutenant des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme. La médaille militaire concédée à cet officier a été annulée par décret du 28 février 1949 (*Journal officiel* du 6 mai 1949).

(Pour prendre rang du 30 décembre 1948.)

CARRIN (Jean), sous-lieutenant des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme, et annule la concession de médaille militaire attribuée à l'intéressé par décret du 28 février 1949 (*Journal officiel* du 21 mai 1949).

(Pour prendre rang du 8 octobre 1948.)

DEMAISON (Noël), sous-lieutenant de réserve, troupes françaises en Indochine du Nord.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme et annule la concession de médaille militaire attribuée à l'intéressé par décret du 2 février 1949 (*Journal officiel* du 5 février 1949).

(Pour prendre rang du 30 décembre 1948.)

BACUS (Pierre-Bernard-Louis), sous-lieutenant, dépôt des régiments étrangers.

Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre et annule la concession de médaille militaire attribuée à l'intéressé par décret du 30 décembre 1948 (*Journal officiel* du 5 février 1949).

A TITRE POSTHUME

(Pour prendre rang du 3 janvier 1944.)

GIUSTI (André), lieutenant de réserve.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme et annule la concession de médaille militaire attribuée à l'intéressé par ordre général 3 « D » du 3 janvier 1944.

(Pour prendre rang du 12 octobre 1946.)

LEJEUNE (Yves-Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme et annule la concession de médaille militaire attribuée à l'intéressé par décret du 12 octobre 1946 (*Journal officiel* du 3 novembre 1946).

Sont annulées comme faisant double emploi, les promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

AU GRADE DE COMMANDEUR

Décret du 30 décembre 1948 (*Journal officiel* du 15 avril 1949), en ce qui concerne:

Grenier (Charles-Marie-Donat), général de brigade.

AU GRADE DE CHEVALIER

Décret du 13 juin 1946 (*Journal officiel* du 7 juin 1946) en ce qui concerne:

Mayaud (Jacques-Pierre-Louis), capitaine des forces françaises du Laos.

Décret du 20 mai 1947 (*Journal officiel* du 23 mai 1947), en ce qui concerne:

Faivre dit « Mario » (Marcel-Henri), lieutenant de cavalerie.

Décret du 30 décembre 1948 (*Journal officiel* du 15 avril 1949), en ce qui concerne:

De Vienne (Guy-Joseph-Louis), capitaine, subdivision de Paris.

Gaubert (André-Alain-Marie-Louis), capitaine.

Marchadier (Paul-Henri-Edmond), lieutenant, 5e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Maury (Georges), chef de bataillon d'infanterie.

Décret du 25 février 1949 (*Journal officiel* du 27 février 1949), en ce qui concerne:

Taix (Lucien-Amédée), chef de bataillon des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Décret du 28 février 1949 (*Journal officiel* du 27 avril 1949), en ce qui concerne:

Fautrel (Jean), capitaine des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Décret du 30 décembre 1948 (*Journal officiel* du 15 avril 1949), en ce qui concerne:

Maulvaux (Marius-Jean-Julien), lieutenant des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Décret du 13 août 1947 (*Journal officiel* du 23 août 1947), en ce qui concerne:

Bereux (Marcel), lieutenant-colonel d'artillerie de réserve, au lieu de: « Pour prendre rang du 13 août 1947 », lire: « Pour prendre rang du 1er juillet 1947 ».

Décret du 14 janvier 1948 (*Journal officiel* du 17 février 1948), en ce qui concerne:

Paris (Gérard-Henri), au lieu de: « Pour prendre rang du 14 janvier 1948 », lire: « Pour prendre rang du 4 août 1947 ».

Décret du 17 mars 1948 (*Journal officiel* du 20 mars 1948), en ce qui concerne:

Marchal (Marcel), sous-lieutenant des forces françaises combattantes de l'intérieur, au lieu de: « Pour prendre rang du 17 mars 1948 », lire: « Pour prendre rang du 1er juin 1945 ».

Peltier (André-Emile Léon), sous-lieutenant des forces françaises combattantes de l'intérieur, au lieu de: « Pour prendre rang du 17 mars 1948 », lire: « Pour prendre rang du 1er juin 1945 ».

Arhex (Jean), chargé de mission de 1re classe, au lieu de: « Pour prendre rang du 17 mars 1948 », lire: « Pour prendre rang du 18 novembre 1945 ».

En ce qui concerne:

Martin (Emile-Joseph-Pierre), sous-lieutenant des forces françaises combattantes de l'intérieur, au lieu de: « Pour prendre rang du 17 mars 1948 », lire: « Pour prendre rang du 30 mai 1946 ».

En ce qui concerne:

Frehis (Georges-Alexandre), sous-lieutenant, 13e demi-brigade de légion étrangère, au lieu de: « Pour prendre rang du 17 mars 1948 », lire: « Pour prendre rang du 6 juin 1947 ».

En ce qui concerne:

Devauchelle (Gaston), sous-lieutenant, 10/67e régiment d'artillerie;

Ferre (Maurice-Jean-Henri), sous-lieutenant, 2e groupe de tabors marocains;

Potelle (Roger-Marie-Jean-Armand), sous-lieutenant, 4e groupe de tabors marocains,

Au lieu de: « Pour prendre rang du 17 mars 1948 », lire: « Pour prendre rang du 19 juillet 1947 ».

En ce qui concerne:

Gilles (Henri-Marie-Amédée), sous-lieutenant, directeur du service prémilitaire du Maroc, au lieu de: « Pour prendre rang du 17 mars 1948 », lire: « Pour prendre rang du 25 juillet 1947 ».

Décret du 29 décembre 1948 (*Journal officiel* du 30 décembre 1948), en ce qui concerne:

Gourmez (René Gustave-Maurice), capitaine, des forces françaises combattantes, au lieu de: « Pour prendre rang du 29 décembre 1948 », lire: « Pour prendre rang du 17 septembre 1948 ».

Décret du 3 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, sans traitement, les militaires des réserves désignés ci-après:

AU GRADE D'OFFICIER

Gendarmerie.

FONTAINE (Paul-Louis-Eugène), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 14 octobre 1918.

FLOY (Armand-Robert-Henri), colonel; 45 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 décembre 1922.

ROSEL (Henri-Marius), chef d'escadron; 38 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 4 novembre 1918.

Justice militaire.

OFFICIERS DE JUSTICE MILITAIRE

DE TOUCHET (Raoul-Albert), commandant de justice militaire; 35 ans de services, 11 campagnes. A été blessé. Chevalier du 15 décembre 1915.

MARTIN (Gustave-Gabriel), lieutenant-colonel de justice militaire; 32 ans de services, 20 campagnes. A été cité. Chevalier du 1er janvier 1922.

OFFICIERS ASSIMILÉS DE JUSTICE MILITAIRE

DURAND (Auguste-Eugène), commandant assimilé de justice militaire; 40 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

FRIGARA (Antoine), commandant assimilé de justice militaire; 35 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BESNARD (René-Henri), commandant assimilé de justice militaire; 47 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 7 juillet 1933.

AUSSY (Charles-Joseph), commandant assimilé de justice militaire; 46 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1935.

MATRE (Gabriel-Jean), lieutenant-colonel assimilé de justice militaire; 37 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 23 septembre 1936.

Service de santé des armées.

MÉDECINS

CORDIER (Paul-René-Marie), médecin commandant; 37 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 26 février 1921.

BROUSSE (Aimé), médecin commandant; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 18 mars 1917.

AUDOUARD (Gabriel), médecin lieutenant-colonel; 39 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

PRUVOT (Paul-François-Henri), médecin commandant; 34 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1921.

CHOPINET (Jean-Marie-Louis), médecin commandant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

LABY (Lucien-Emile-Vincent), médecin capitaine; 35 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 7 juillet 1927.

SORET (Louis-Georges), médecin capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 juillet 1925.

JOBELIN (Georges-Clovis), médecin commandant; 35 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 juillet 1929.

PORCHERON (Edgard-Jean-Ernest), médecin capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

BERGERET (Antonin), médecin capitaine; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

AUROIRE (Victorin-William), médecin lieutenant; 20 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 1er octobre 1918.

RIVAL (Charles-Alphonse-Georges), médecin lieutenant; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

LEFEBVRE (Charles-Henri-Joseph), médecin commandant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 décembre 1937.

PAPILLON (Fernand-Emile-Albert), médecin capitaine; 29 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 10 août 1928.

MASSIP (Marc-Alcide-Louis-Joseph), médecin commandant; 38 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 décembre 1925.

DENTISTE

PAPILLON (Emile-Gabriel), dentiste capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

DELAPLANCHE (Jean-Marie-Joseph), capitaine d'administration; 38 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

FAUCHER (François), commandant d'administration; 45 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 octobre 1920.

THOMAS (Ludovic-Edouard-Clément), commandant d'administration; 40 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 28 décembre 1928.

Service vétérinaire.

LASSERRE (Robert), vétérinaire commandant; 47 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1935.

Service des poudres.

BILLARDON (Jean-Louis), ingénieur en chef militaire de 1re classe; 39 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 12 juillet 1933.

Service des essences.

LIEPMANN (Paul), ingénieur principal des travaux (commandant); 40 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

AU GRADE DE CHEVALIER

Gendarmerie.

OFFICIERS

AVENI (Simon), lieutenant; 31 ans de services, 19 campagnes.

SOUS-OFFICIERS

FURIANI (René-Victor-François), maréchal des logis chef; 30 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

GANDER (Georges-Jean), adjudant; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Justice militaire.

OFFICIERS ASSIMILÉS DE JUSTICE MILITAIRE

TEBOUL (Messin-Georges), commandant assimilé de justice militaire; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

LEVY (Albert-Moïse), commandant assimilé de justice militaire; 33 ans de services, 7 campagnes.

CAREL (Charles-Gaston), capitaine assimilé de justice militaire; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

NUNES (Jean-Eugène), commandant assimilé de justice militaire; 29 ans de services, 3 campagnes.

BONHOURE (Jean-Ernest), capitaine assimilé de justice militaire; 29 ans de services, 3 campagnes.

Service de santé des armées.

MÉDECINS

PRUDHOMME (Joseph-Marie-Octave-Victor), médecin capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

CHEVREL (Maurice-Henri), médecin commandant; 38 ans de services, 5 campagnes.

BLANCHE (Marcel), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes.

DESPONS (Jean-Louis), médecin commandant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

GIRARD (Jean-Alfred), médecin capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

TOUZARD (Robert), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

REYNES (Maurice-Pierre-Léon), médecin capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

GABORIAUD (Gustave-René-Calixte), médecin commandant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

CAIN (Simon), médecin commandant; 29 ans de services, 2 campagnes.

SOLIGNAC (Pierre-Louis-Gaston), médecin lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes.

BRUN (Louis-Gabriel), médecin lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes.

SAFAR (Mimoun-André), médecin commandant; 33 ans de services, 7 campagnes.

BUSSER (Charles-Henri), médecin lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BONNEFOUS (Louis-Marie-Antoine), médecin-lieutenant; 17 ans de services, 4 campagnes.

EYLAUD (Jean-Etienne), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes.

PERLES (Emile-Louis-Désiré), médecin commandant; 20 ans de services, 3 campagnes.

PHARMACIEN

JOVENIAUX (Paul-Jean-Baptiste), pharmacien lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes.

DENTISTES

DUPRE (Léon-Antoine), dentiste sous-lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

CHATELIER (Georges-Célestin-Jean), dentiste lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

BEAUJEUX (Pierre-Jules), sous-lieutenant d'administration; 33 ans de services, 12 campagnes.

CHAIX (Maurice-Jean-Baptiste), lieutenant-d'administration; 36 ans de services, 11 campagnes.

ROGER (Anatole-Paul-Romain), lieutenant d'administration; 36 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

CARPENTIER (Léopold-Charles), lieutenant d'administration; 39 ans de services, 13 campagnes.

KUNLE (Georges), lieutenant d'administration; 33 ans de services, 18 campagnes.

COTTARD (Georges-Pierre), capitaine d'administration; 36 ans de services, 6 campagnes.

ALBOUY (Augustin-Marius), lieutenant d'administration; 34 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

MARTIN (Marcel-Lucien), capitaine d'administration; 31 ans de services, 5 campagnes.

SAINT-MARTIN (Pierre), lieutenant d'administration; 37 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

IZAR (Michel-Antonin-Frédéric), lieutenant d'administration; 37 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

THIERY (André-Georges), lieutenant d'administration; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

ROSTAING (Constant-Etienne-Napoléon), capitaine d'administration; 36 ans de services, 5 campagnes.

LARRIOU (Jean-Baptiste), sous-lieutenant d'administration; 35 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

GIRELAUD (Jean-Gaston), sous-lieutenant ; 31 ans de services, 3 campagnes.

DUBOIS (René-Amédée), capitaine d'administration; 37 ans de services, 7 campagnes.

LAFFITTE (François-Pierre), lieutenant d'administration; 31 ans de services, 4 campagnes.

Service vétérinaire.

PLACIDI (Louis-Régis), vétérinaire capitaine de réserve; 31 ans de services, 3 campagnes.

Service des poudres.

CHABERT (François-Benoît-Louis), ingénieur principal des travaux de poudrerie; 41 ans de services, 2 campagnes.

LE GUILLOU (Jean-François), adjoint administratif de 1re classe; 39 ans de services, 5 campagnes.

GUERILLOT (Marie-Félix-Jean-Alberi), ingénieur militaire de 1re classe; 34 ans de services, 4 campagnes.

GENIEST (Louis-Joseph), adjoint administratif de 1re classe; 36 ans de services, 5 campagnes.

RAMOND (Pierre-Emile), adjoint administratif de 1re classe; 36 ans de services.

Service des essences.

ALZAS (Maurice-Gustave), ingénieur de 1re classe des travaux; 33 ans de services, 3 campagnes.

Décret du 3 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, les militaires des réserves désignés ci-après:

AU GRADE D'OFFICIER

Service de santé des armées.

MÉDECINS

CADI (Ali), médecin colonel; 30 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 juin 1938.

COURTY (Louis-Alphonse-Marie-Joseph), médecin lieutenant-colonel; 38 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

MARCADE (Pierre-Roger), médecin lieutenant-colonel; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 mars 1922.

BLANQUIS (Pierre), médecin capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 7 juillet 1927.

AUDEBERT (Jean Henri-Alix), médecin commandant; 33 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 27 décembre 1934.

PANIS (Germain-Gustave-Henri), médecin commandant; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1930.

ROUX (Louis-Antoine-Georges), médecin lieutenant colonel; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 13 mars 1933.

POTIRON (Maurice-Georges-Emmanuel), médecin commandant; 38 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 juin 1938.

LAMY (Maurice-Emile-Joseph), médecin commandant; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité. Chevalier du 21 janvier 1938.

BERSON (Pierre Claude), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

PHARMACIEN

BERTAULT (Adrien-Raymond-Henri), pharmacien capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 mars 1921.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

CHEVALIER (Lucien-Charles-Gustave), commandant d'administration; 33 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

BELLENGER (Louis-Edmond), commandant d'administration; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

AU GRADE DE CHEVALIER

Gendarmerie.

OFFICIER

KLEIN (Maurice-Michel-Valentin), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIERS

VERNIOLLE (Désiré-Gabriel), adjudant; 27 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.

PIERRATTE (Georges Maurice), gendarme; 34 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

CASTEL (Yves), gendarme; 32 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Justice militaire.

OFFICIERS ASSIMILÉS DE JUSTICE MILITAIRE

DUPORT (Jean-Pierre), commandant assimilé de justice militaire; 30 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

ASPAR (Pierre-Constantin), commandant assimilé de justice militaire; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

JAMMES (Lucien-André), lieutenant-colonel assimilé de justice militaire; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DECORI (Charles-Mathieu), commandant assimilé de justice militaire; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BEL (Raymond-Clément), captaine assimilé de justice militaire; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

OFFICIER GREFFIER

MILLOT (Pierre-François), capitaine greffier; 34 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Services de santé des armées.

MÉDECINS

JACQUEMAIRE (Paul-Marie-Joseph), médecin capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BREUILLE (Gabriel-Charles), médecin commandant; 33 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

ALBRAND (Marius-Jules-Henri-Emmanuel), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

BOUISSET (Léon-Octave-André), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

CAPIAUX (Auguste-Pierre), médecin capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

SIMON (Louis-Alphonse), médecin commandant; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CHEVALIER (René-Marie), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

DOUSSIN (Auguste-Julien), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

MOREL (Henri-Charles-Marie), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MEEUS (Emile), médecin commandant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

SARAZIN (Auguste), médecin capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BONNIN (Joseph-Eugène-Jules), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BERTRAND (Marcel-Paul-Noël), médecin capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MERVILLE (René-Louis), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

PERETTI (Antoine-Toussaint), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

CASTANIER (Auguste-Roger-Philippe), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

PECHIN (Robert-Louis), médecin commandant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LAMBIN (Pierre), médecin commandant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

POTEZ (Gustave-François), médecin capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LEMIRRE (Maurice), médecin capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CAZENAVE (Marie-Jérôme), médecin commandant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

COLOMB (Pierre-Armand-Henri), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BARON (Raymond-Franck-Marie), médecin capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

COULAUDON (Jean-Léon-Julien-Gaston), médecin capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

LAZARE (Charles), médecin capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

GOIRAND (Raoul-Théophile), médecin capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DE BRUN DU BOIS NOIR (Roger-Henri-François), médecin commandant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

POULAIN (Pierre-André), médecin capitaine; 33 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

NOUVIALE (Lucien-Germain), médecin capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

DELORE (Pierre-Louis-Frédéric), médecin commandant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

FOUCAULT (Marcel-Gabriel), médecin capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

FOUACHE (Clément), médecin capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

FRAENKEL (Théodore), médecin commandant; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

CASTERAN (Robert-Paul), médecin capitaine; 33 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

POLLOSSON (Eugène-Marc-Camille), médecin commandant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

VERNANT (Paul), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MARCEL (Georges-Paul), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

CHABANNES (Jean-Raymond-Justin), médecin commandant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

LEUFFLEN (Albert-Adolphe), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MARCHAL (Georges-Alfred), médecin commandant; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BELOT (Charles-Auguste-Georges-Armand), médecin capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

SAVAGE (Maurice-Victor), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

LAURIOL (Camille-Ernest), médecin capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

WINNAERT (Etienne-Marie), médecin lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé

ROCHARD (Paul-Louis-André), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

GRIVEAUD (Louis-Marius-Eugène), médecin capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

LEDUC (Pierre-Jean-Marie), médecin capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

CHAPON (Roger-Joseph), médecin lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

CALMETTES (Louis-Alphonse), médecin capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

AZERAD (Elie), médecin commandant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

PICARD (Henri-Marie-Ernest), médecin capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

GUERIN (Emmanuel-Léon), médecin sous-lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

BOURY (Jacques-Achille), médecin capitaine; 33 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

KOEHREN (Paul-Marie-Alfred), médecin commandant; 26 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

BERARD (Joseph-Pierre-Roger), médecin lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

PERIGORD (Pierre-Jérémie-Eloi), médecin lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BAUGE (René-Ernest), médecin capitaine; 28 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

PANJOUX (Louis-François), médecin lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

DUFRESNOY (Maurice), médecin lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

LANEL (Jules-César), médecin capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

LESBROC (Albert-Augustin), médecin capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

COLAS-PELLETIER (Marcel-Achille), médecin capitaine; 30 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

PHILIP (Raymond-Fernand), médecin capitaine; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

DRAGO (Jean), médecin commandant; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

MATHIEU (René-Marie-Simon), médecin capitaine; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

SCHERRER (Pierre-Louis-Charles), médecin capitaine; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

DOUMER (Edmond-Emmanuel), médecin commandant; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

TOFFIN (Marie-Joseph-Albert-Henri), médecin commandant; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MUREL (Eugène-Edouard), médecin capitaine; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BATAILLE (Robert-Fabien), médecin capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LAGROIX (Louis-Etienne), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

DECONINCK (Jean-Antoine-Joseph), médecin commandant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

CHAPUIS (Pierre-Léon-Marie), médecin capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

PHILIPPEAU (Marc-Gustave-Henri), médecin capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

RINIERI (Jean-Baptiste), médecin capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

GUIDON (Lucien-Valentin), médecin commandant; 23 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

PERAIRE (Nathan-Joseph-Mardoché), médecin capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

BARDY (Emile-Gabriel-Alfred), médecin lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MARCEL (Stéphane-Jean-Etienne), médecin lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

AVIERINOS (Georges-Denis), médecin capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

BOINET (Daniel-Albert-Denis), médecin capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

RACHET (Marcel-Etienne-David), médecin lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

REVEL (Fernand-Emile-Pierre), médecin lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

CASTAN (André-Joseph-Laurent), médecin commandant; 24 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

NATAF (Roger), médecin capitaine; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

PHARMACIENS

HENRY (Jean-Louis-Ernest), pharmacien capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GUR (Jean-Albert-Paul), pharmacien capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BEDENE (Louis-Rémy-Jean), pharmacien capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BLOCH (Léon), pharmacien capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

AUDIBERT (Marcel-François-Benoît), pharmacien commandant; 33 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

SIMEON (Paul-Thimoléon-Marcel), pharmacien commandant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

RONDOT (Henri-Albert-Paul-Jules), pharmacien capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DUFOUR (Henri-Marie-Léopold), pharmacien capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BLED (Louis-Emile-Marie), pharmacien capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

MALGAT (Henri-Auguste), pharmacien commandant; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

DELAUNAY (Marc-Henri), pharmacien capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

REPITON (Georges-Robert), pharmacien capitaine; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

LEPAGE (Henri-Joseph), pharmacien capitaine; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

LASSIS (Hector-Cyrille), pharmacien capitaine; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

DENTISTES

METROT (René-Lucien), dentiste lieutenant; 31 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

GUIRAUDON (Auguste-Lucien), dentiste sous-lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

RAYNAL (Georges-Jean), dentiste lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

REBOULLET (Rémy-Henri), dentiste lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BARANEZ (Roger), dentiste lieutenant; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

PUTHOD (Jean-François), dentiste lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

BILLARD (Etienne-Marius), capitaine d'administration; 36 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

LE VAILLANT DU DOUET (Gabriel), lieutenant d'administration; 37 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

BRUNO (Louis-Victor-Armand), lieutenant d'administration; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

ALBERTINI (Jean-Baptiste), lieutenant d'administration; 31 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

MONTIGNY (Marcel-Charles), commandant d'administration; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

FARGUES (Jean-Paul-Eugène), lieutenant d'administration; 35 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

BRUNSWIG (Marcel-Vidal), capitaine d'administration; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

GEMIN (Constant-Yves-Robert), lieutenant d'administration; 37 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

NATHAN (Jean), commandant d'administration; 31 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

BRIANT (François-Auguste-Louis), capitaine d'administration; 35 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

MAURY (Georges), lieutenant d'administration; 27 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

DEREUMAUX (Elie-Léon-François), capitaine d'administration; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

ALLAIS (Jean-Marie), lieutenant d'administration; 31 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

MOMBAZET (Fernand-Adolphe), sous-lieutenant d'administration; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

EMINET (Emile-Albert), capitaine d'administration; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

BRUNET (Amédée-Paul-Marius), commandant d'administration; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DINGEON (Albert-Jean-Maurice), capitaine d'administration; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

BRAMME (Léon-Victor), capitaine d'administration; 37 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MISTRICK (Daniel-Marie), capitaine d'administration; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

RAISON (Julien-Maximilien), lieutenant d'administration; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DECONINCK (Albert), capitaine d'administration; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

NICGRET (Célesin-Eugène-Marcel), lieutenant d'administration; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Service vétérinaire.

VALLS (Claude-François-Joseph), vétérinaire capitaine; 32 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

GUILLOT (Lucien-Paul-Gabriel), vétérinaire capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

MARTEAU (Paul-Edouard), vétérinaire capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LEBEAU (Georges-Léon), vétérinaire capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

NOUVEL (Eugène-Désiré), vétérinaire capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BERNARD (Pierre-Simon-Charles-Antoine), vétérinaire capitaine; 29 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

CHAFFAL (Jean-Louis), vétérinaire capitaine; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

AUDU (Jean-Bertrand), vétérinaire lieutenant; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Service des poudres.

MILLERET (Pierre), ingénieur militaire de 1re classe; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BRETON (Robert-Jean-Auguste), adjoint administratif de 1re classe; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BRILLAT (Henri-Edmond), adjoint administratif de 2e classe; 39 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

CASTETS (Alban-Marie-Joseph), ingénieur militaire principal; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MICHEL (Emile-Vincent-Marie), ingénieur de 1re classe des travaux de poudrerie; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MALZAC (Albert-Casimir), ingénieur principal des travaux de poudrerie; 35 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

MARECHAL (Joseph-Simon-Pierre), ingénieur militaire de 2e classe; 35 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

VERNEREY (Jean-Marie-Charles), ingénieur militaire principal; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

GRIMAUD (Georges-Louis-Marie), ingénieur militaire de 2e classe; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Décret du 3 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, sans traitement, les militaires des réserves désignés ci-après:

AU GRADE D'OFFICIER

Etat-major général de l'armée.

SCHNEYDER (Marcel-Joseph), ingénieur général de 1re classe; 38 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1927.

BERT (Joseph-Paul), ingénieur général de 2e classe; 43 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 26 décembre 1927.

BUREAULT (Henri-Marie-Antoine), ingénieur général de 2e classe; 38 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

RUEL (Henri-Auguste-Marie), général de brigade; 41 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

Infanterie.

BEDIN (Camille-Fernand), lieutenant; 36 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 3 janvier 1925.

SOUDAN (Maurice), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 19 avril 1917.

BARRAU (Edouard), chef de bataillon; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 juin 1917.

DEVAUX (Jules), chef de bataillon; 33 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 novembre 1918.

FAVOT (Pierre-Louis), chef de bataillon; 35 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 6 juillet 1919.

RAYDELET (Louis-Paul-Roger), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

LEONETTI (Antoine-François), chef de bataillon; 35 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

LABUSSIERE (Delphin), chef de bataillon; 36 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

LEROUX (Bienaimé-Jules-Auguste), chef de bataillon; 36 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BONNIS (Germain-Henri), chef de bataillon; 36 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

FAVIER (François-Pierre), chef de bataillon; 33 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BUREAU (Edouard-François), chef de bataillon; 35 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

SAUDO (Jean-Marie), chef de bataillon; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

PAITARD (Jean-Marie-André), chef de bataillon; 35 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

GIRODON (Jean), chef de bataillon; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

TREPO (Clément-Pierre-Emile), chef de bataillon; 35 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

SIMIAND (Georges-Joseph-Jules), chef de bataillon; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

VICHE (Octave-Léon-Charles), chef de bataillon; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

DE CASTELBAJAC (Marie-Joseph-Henri), chef de bataillon; 35 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

RACINE (Maurice-Ernest), chef de bataillon; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

SANTINI (Jean), chef de bataillon; 35 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1923.

VERDON (Daniel), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 décembre 1926.

ANDRE (Raymond-Adolphe), colonel; 38 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 7 juillet 1927.

BULTEAU (Léon-Paul-Jean), chef de bataillon; 34 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 juillet 1931.

DULONGRAIS (Gabriel), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 juin 1918.

STUREL (Jean), chef de bataillon; 39 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 mai 1915.

CREVOISIER (Henri-Marcel), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 août 1918.

SOUILLAC (Simon), capitaine; 43 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 septembre 1918.

LARIVIERE (René-Julien), lieutenant; 30 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

VALLIN (Achille-Louis-Paul), chef de bataillon; 37 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 22 décembre 1921.

REYMOND (Félix-Jean), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

CALMON (Achille-Eugène-Pierre), capitaine; 37 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

HAMEL (Pierre-Henri-Marie), chef de bataillon; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 janvier 1928.

ALBUCHER (Gaston-Jean), lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 23 août 1917.

CHAMPNEUF (Alphonse-Pierre-Elie), capitaine; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 novembre 1918.

Arme blindée et cavalerie.

LAMELAY (Raoul), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 décembre 1926.

DU PLESSIS DE GRENEDAN (Pierre-Jules-Marie), chef d'escadrons; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 décembre 1931.

Artillerie.

DE COLBERT (Edouard-Alphonse-Louis), chef d'escadron; 34 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 janvier 1918.

BOUXIN (Maurice-Jules), chef d'escadron; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 1er mars 1919.

PINAT (Hilaire-Léon-Jean), chef d'escadron; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 6 juillet 1919.

LONGUET-DE-LA-GIRAUDIERE (Pierre-Maurice-Marie), chef d'escadron; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 15 juin 1920.

DORMOY (Pierre-Jacques), chef d'escadron; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

PERKEN (Lucien-Auguste), colonel; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 21 décembre 1926.

BONNARD (Maurice-Jean-Emile), colonel; 38 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 21 décembre 1926.

BERTRAND (Jean-Roger), colonel; 36 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 23 décembre 1927.

PROUST (Maxime-Lucien-Emile), lieutenant-colonel; 40 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 janvier 1930.

JACQUES (Raymond-Alexandre-Henri), chef d'escadron; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 13 juillet 1934.

Train.

LOUIS (Edmond-Désiré), chef d'escadron; 38 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Transmissions.

BAISSAC (Scipion-Hilaire-Maurice), colonel; 36 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 23 décembre 1927.

Chancellerie.

CADRE DES ADJOINTS

MAURY (André-Marcel), commandant; 35 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

ROUX (Georges-Edmond), commandant; 37 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

RANCHER (Albert), commandant; 36 ans de services, 21 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 décembre 1926.

GUERIN (Esther-Marcel-Henri), commandant; 38 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 6 juillet 1929.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

RAGARU (François-Xavier-Paul), commandant; 37 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 6 juillet 1919.

Corps des interprètes militaires.

BLOCH dit BLOCH-ALATINI (Louis-Jules), capitaine; 42 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 juillet 1929.

Recrutement et statistique.

LAMBLIN (Roger), commandant; 34 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

CUTTOLI (Joseph-Marie), capitaine; 34 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

MALDERET (Jean-François), intendant militaire de 3e classe; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BERNHARD (Marie-Louis-Robert), intendant militaire de 1re classe; 41 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

GOTANEGRE (Antoine-Jean), lieutenant-colonel d'administration; 44 ans de services, 18 campagnes. A été cité. Chevalier du 21 décembre 1926.

RABE (Jules-Edouard-Théodore), lieutenant-colonel d'administration; 43 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 21 décembre 1926.

MOTHES (Pierre-Jules-Marie), commandant d'administration; 37 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

FLOT (Francis-Charles), lieutenant-colonel d'administration; 44 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 16 juin 1920.

ROUSSEL (Charles-Henri-Maurice), capitaine d'administration; 35 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 avril 1916.

VEDEL (Henri-Marie-Alfred), lieutenant-colonel d'administration; 41 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 16 juin 1920.

Direction centrale du matériel.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

PASQUIER (Pascal-Louis), commandant; 43 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

DE GALLAIS (François-Louis), commandant; 37 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BRACONNIER (Gabriel), commandant; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Génie.

LASSUS (Louis), lieutenant-colonel; 39 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 décembre 1926.

FELIX (Robert-Jean-Vincent), chef de bataillon; 35 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

Etudes et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES

BERSON (Paul-Marie-René), ingénieur militaire en chef de 1re classe; 43 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

GOMES (Isaac-Maurice), ingénieur militaire en chef de 2e classe; 40 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1922.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

MONTEIL (Pierre), ingénieur en chef de travaux d'armement; 45 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1930

Direction des troupes coloniales.

INFANTERIE COLONIALE

FROIDEFOND (Augustin-Marius), lieutenant-colonel; 38 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 janvier 1918.

CYPRES (Joseph-Adalbert), chef de bataillon; 33 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

AUDIBERT (Jean-Guillaume), chef de bataillon; 36 ans de services, 23 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 9 avril 1930.

OLMI (Philippe-Achille-Jean-Baptiste), chef de bataillon; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 juin 1920.

LEFEVRE (Marcel-Emile), chef de bataillon; 38 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1923.

ARTILLERIE COLONIALE

RECHENMANN (Fernand-Marcel), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Service de santé des troupes coloniales.

MÉDECINS

PRADAL (Paul-Joseph-Marie), médecin commandant des troupes coloniales; 42 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920

AU GRADE DE CHEVALIER

Etat-major général des forces armées.

SECTIONS DES CHEMINS DE FER DE CAMPAGNE

CHARTON (Louis-Camille-Hippolyte), commandant de section adjoint; 12 ans de services, 5 campagnes.

SAURAT (Frédéric-Paul), inspecteur; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

TRÉSORERIE AUX ARMÉES

ROUGY (Camille-Jean), payeur particulier de 1re classe; 36 ans de services, 13 campagnes.

MAILLEFAUD (Jean-Joseph), payeur particulier de 1re classe; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Infanterie.

VILLA (Ange-Joseph), lieutenant; 28 ans de services, 22 campagnes. A été cité.

ESTEBE (André-Albert), sous-lieutenant; 30 ans de services, 16 campagnes.

SAVARD (René), sous-lieutenant; 30 ans de services, 18 campagnes. A été cité.

BODET (Joseph-Philippe), lieutenant; 30 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

VIAL (Louis-Hippolyte), lieutenant; 30 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

BAUDET (François), lieutenant; 28 ans de services, 19 campagnes. A été cité.

VIARD (Emile-Auguste), sous-lieutenant; 32 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

FILIPPINI (Emile), lieutenant; 31 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

SCHEMM (Henri-Richard-Guillaume), sous-lieutenant; 27 ans de services, 20 campagnes.

VIAUD (Ferdinand-Gustave), lieutenant; 27 ans de services, 15 campagnes.

PHILIPPE (Joseph), sous-lieutenant; 30 ans de services, 18 campagnes.

BOILEAU (Pierre), lieutenant; 32 ans de services, 21 campagnes.

OLIVIERI (Jean-Etienne), lieutenant; 29 ans de services; 15 campagnes.

BOURRET (Fulerand-Julien-Washington), capitaine; 30 ans de services, 19 campagnes.

VERNADET (Claude), lieutenant; 30 ans de services; 12 campagnes. A été blessé.

BROUQUIERES (Henri-Etienne), lieutenant; 28 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

BINDER (Jean), sous-lieutenant; 27 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

LAPASSET (Elie-Jean-Marius), lieutenant; 28 ans de services, 13 campagnes.

FUNKL (Frédéric), lieutenant; 28 ans de services, 21 campagnes.

RENAUDIN (Eugène), capitaine; 36 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

CHIROUX (Julien-Claude), lieutenant; 30 ans de services, 17 campagnes.

PIERRON (Richard), capitaine; 33 ans de services, 9 campagnes.

COULOUZELLE (Alexis-Henri), lieutenant; 31 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

BARBIERE (Charles-Léon-René), chef de bataillon; 35 ans de services, 7 campagnes.

DOURET (Prime-François), chef de bataillon; 30 ans de services, 4 campagnes.

GERBEL (Germain), sous-lieutenant; 32 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité

STIEVENART (Pierre), lieutenant; 29 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

BOURDET (Charles-André), sous-lieutenant; 30 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

LENOIR (Georges-Auguste-Joseph), capitaine; 37 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

BERGES (Laurent-Louis), lieutenant; 30 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

NORD-AFRICAINS

ABDALLAH BEN MOHAMED, lieutenant; 30 ans de services, 4 campagnes.

SOUS-OFFICIERS

LARROUY (Jean-René), sergent-major; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DEMEAUX (François-Jules), adjudant-chef; 29 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

Arme blindée et cavalerie.

MARCHAL (Roger-Léon-Victor), lieutenant; 26 ans de services, 22 campagnes. A été cité.

COURTIADE (Jean-Victor), lieutenant; 32 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

ROUSSEL (René-Frédéric-Joseph), capitaine; 34 ans de services, 9 campagnes.

SOUS-OFFICIER

FAURE (Charles-François-Joseph), maréchal des logis chef; 37 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Artillerie.

SCHARBOK (Emile-Albert), chef d'escadron; 38 ans de services, 7 campagnes.

BERGERET (Paul-Adrien), lieutenant; 31 ans de services, 14 campagnes.

LHOMBREAUD (Jean-Louis-Georges), sous-lieutenant; 31 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

DU CAURROY (Robert-François-Xavier), capitaine; 33 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

DECUGIS (André-Ferdinand), lieutenant; 32 ans de services, 9 campagnes.

DUTEIL (Gustave-Séraphin), lieutenant; 40 ans de services, 9 campagnes.

PRETET (Jean-Marie-Louis), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes.

CARRIE (Paul-Justin), capitaine; 30 ans de services, 2 campagnes.

RINAUDO (Eugène-Jean), lieutenant; 27 ans de services, 6 campagnes.

NICOLAS (Henri-Paul-Louis), lieutenant; 30 ans de services, 2 campagnes.

PEGARD (Marcel), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes.

BLOCH (Henri-Léon), lieutenant; 25 ans de services, 4 campagnes.

GOUGEON (François-Alexis), lieutenant; 29 ans de services, 5 campagnes.

Train.

ALLENE (Albert), lieutenant; 32 ans de services, 15 campagnes.

ARTOPOEUS (Georges-Louis-André), capitaine; 30 ans de services, 5 campagnes.

DE LA MONNERAYE DE LA BOURDONNAYE MONTLUC (Charles), capitaine; 36 ans de services, 7 campagnes.

AVELOT (André-Antoine-Armand), capitaine; 24 ans de services, 4 campagnes.

LEBLANC (Alfred-Jean-Baptiste), capitaine; 30 ans de services, 2 campagnes.

TADEONI (César-André), chef d'escadron; 35 ans de services, 6 campagnes.

Transmissions (arme).

BRETEY (Henri-Georges), lieutenant; 31 ans de services, 15 campagnes. A été blessé.

HAINAUT (Paul-Jean-Maurice), capitaine; 35 ans de services, 9 campagnes.

RADIX (Jean-Félix-Antoine), capitaine; 30 ans de services, 2 campagnes.

DESCHAMPS (Georges-Paul-Robert), chef de bataillon; 35 ans de services, 5 campagnes.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

MOTIS (Vincent-Emile), sous-lieutenant; 30 ans de services, 18 campagnes.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

LAIZE (Gustave-Alphonse), commandant; 35 ans de services, 10 campagnes.

GANASCIA (Samuel-Haïm), capitaine; 36 ans de services, 10 campagnes.

Corps des interprètes militaires.

RAUCH (Jean-Jacques), capitaine; 36 ans de services, 5 campagnes.

POIZAT (Pierre-Antoine), lieutenant; 33 ans de services, 5 campagnes.

Recrutement et statistique.

SECTION HORS CADRES

VILLANOVE (Pierre), lieutenant; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

CHARNU (René-Paul-Eugène), lieutenant; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

BELISSARD (Jean-Théodore-Léon), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

LEGRAND (René-Gaston-Jules), intendant militaire de 3e classe; 33 ans de services, 7 campagnes.

ARTIERES (Jean-Emile), intendant militaire adjoint; 34 ans de services, 4 campagnes.

NIGAULT DE PRAILAUNE (Hervé-Jean-Marie), intendant militaire adjoint; 33 ans de services, 5 campagnes.

BARON-LARCANGER (Henri-Armand-Jacques), attaché de 1re classe à l'intendance; 23 ans de services, 6 campagnes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

THOBY (Albert-Jules-Marie), lieutenant d'administration; 37 ans de services, 14 campagnes.

PEYRET (Gustave-Jules-Léon), commandant d'administration; 37 ans de services, 14 campagnes.

NICOLAI (Antoine), sous-lieutenant d'administration; 30 ans de services, 19 campagnes. A été cité.

CADORET (Paul-Jules-Joachim-Marie), lieutenant d'administration; 35 ans de services, 15 campagnes.

RICHARD (Emile-Joseph-Colomban), lieutenant d'administration; 45 ans de services, 6 campagnes.

SCHINDLER (Walter-Alexandre), sous-lieutenant d'administration; 35 ans de services, 14 campagnes.

FRADET (Henri-Lucien), lieutenant d'administration; 40 ans de services, 9 campagnes.

SOYEUX (Lucien-Robert), lieutenant d'administration; 30 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

FAURE (Marcel-Jules), lieutenant d'administration; 34 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

DELARUE (Henri-Auguste), capitaine d'administration; 37 ans de services, 7 campagnes.

LAURET (Gaston-Marie-Auguste), capitaine d'administration; 36 ans de services, 6 campagnes.

BERGER (Jean-Ernest-Ferdinand), capitaine d'administration; 35 ans de services, 8 campagnes.

PICHON-VIGNEUL (René-Désiré-Dominique), commandant d'administration; 38 ans de services, 8 campagnes.

ARDENNE (Félicien-Jules-Gabriel), capitaine d'administration; 36 ans de services, 6 campagnes.

CIARLAN (Paul-Baptistin-Barthélémy), capitaine d'administration; 36 ans de services, 5 campagnes.

VIGER (Louis-Robert-Joseph), lieutenant d'administration; 35 ans de services, 5 campagnes.

BIRA (Jacques-Edouard), sous-lieutenant d'administration; 35 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

ARDURAT (Jean-Marcel), capitaine d'administration; 36 ans de services, 6 campagnes.

ROBERT (Louis-Elie-Marcel-Léopold), capitaine d'administration; 34 ans de services, 6 campagnes.

LEDOUX (Charles-Daniel), capitaine d'administration; 36 ans de services, 6 campagnes.

COURTIN (Louis-Bénoni-Célestin), capitaine d'administration; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

MARET (Georges-Victor-Zacharie), capitaine d'administration; 35 ans de services, 6 campagnes.

JOLY (Paul-Antoine-Alexis), capitaine d'administration; 37 ans de services, 6 campagnes.

DAGUIN (Georges-Antoine), sous-lieutenant d'administration; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

CULIOLI (Joseph), lieutenant d'administration; 27 ans de services, 14 campagnes.

ROCHARD (Antoine), lieutenant d'administration; 35 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

FENETRIER (Henri-Emile-Ferdinand), capitaine d'administration; 45 ans de services, 6 campagnes.

BONTOUX (Paul-Antonin), lieutenant d'administration; 31 ans de services, 3 campagnes.

MICHELOT (Ernest-François-Félix), capitaine d'administration; 38 ans de services, 5 campagnes.

Direction centrale du matériel.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

TURPIN (Léon-Marie), capitaine; 36 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

ROBREAU (Emile-Edmond), lieutenant; 26 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

SIPRA (Paul), lieutenant; 33 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

PRUNIER (Georges), sous-lieutenant; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

JAN (Georges-Marie-Joseph), lieutenant; 29 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

PIGE (André), lieutenant; 29 ans de services, 3 campagnes.

Génie.

SENEGATS (Georges-Louis-Pierre), lieutenant; 27 ans de services, 19 campagnes. A été cité.

AUCHE (Maurice-Marie-Charles), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 9 campagnes.

SOUS-OFFICIER

GROSPERRIN (Charles-Honoré), adjudant-chef; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Etudes et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

LE GOFFIC (Louis-Achille), ingénieur de travaux d'armement de 2e classe; 45 ans de services, 5 campagnes.

CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

DUBOIS (Henri-René), adjoint administratif de 1re classe; 42 ans de services, 6 campagnes.

RUF (Louis-François-Paul), adjoint administratif de 1re classe; 40 ans de services, 5 campagnes.

DIRECTION DES TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

LASTEL (Mathurin-Marc-Gabriel), lieutenant; 31 ans de services, 21 campagnes.

PELLARD (Paul), sous-lieutenant; 30 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

TOLZA (Michelet), lieutenant; 33 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

LECA (Gabriel), sous-lieutenant; 31 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.

FOULIARD (Albert-Pierre-Marie), lieutenant; 31 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

MARCHIONI (François-Marie), lieutenant; 38 ans de services, 20 campagnes.

CONRARDY (Louis), lieutenant; 43 ans de services, 14 campagnes.

SEGOT-POURTAU (Vincent), lieutenant; 37 ans de services, 19 campagnes.

DOUCET (Aimé), sous-lieutenant; 32 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

TARDIVEAU (Léon), lieutenant; 35 ans de services, 15 campagnes.

SIRACH (Vincent-Sébastien-Sylvain), capitaine; 31 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

LAINE (Auguste), lieutenant; 31 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.

PIEUCHOT (René-Louis), sous-lieutenant; 35 ans de services, 11 campagnes.

MOTHE (Jean-Honoré-Théodore), sous-lieutenant; 31 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

MONTI (Fiori-Eval), sous-lieutenant; 27 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

OFFICIER AUTOCHTONE

MAMADOU (Baldé), sous-lieutenant; 36 ans de services, 18 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIERS

HOAREAU (Athanase), adjudant; 31 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

MASSA (Pierre), adjudant-chef; 27 ans de services, 16 campagnes. A été blessé.

DUMOND-FILLON (Jean-Robert), adjudant-chef; 35 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité.

PERIQUOI (Emile-Fernand-Louis), sergent-major; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie coloniale.

VERSINI (Dominique), sous-lieutenant; 31 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

VELARD (René-Henri), lieutenant; 32 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

SOUS-OFFICIER

LUCCIANI (Pierre-Toussaint), maréchal des logis chef; 32 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Service administratif des corps de troupe coloniaux.

ROY (Jules-Henri), lieutenant; 36 ans de services, 19 campagnes.

Décret du 3 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, les militaires des réserves désignés ci-après:

AU GRADE D'OFFICIER

Infanterie.

BRIERE (François-Eugène), chef de bataillon; 35 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 septembre 1917.

COURSIER (Louis-Auguste), chef de bataillon; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 9 juillet 1918.

FARRET (René-Marie-Eloi), chef de bataillon; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 août 1918.

NOEL (Marie-Georges-Léon), chef de bataillon; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 1er octobre 1918.

MARFAING-GASINIE (Jean-Marcel), chef de bataillon; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 4 octobre 1918.

BALUZE (Michel-Louis-Antoine), lieutenant-colonel; 34 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

DEGONINCK (Ernest-Félix), chef de bataillon; 36 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

KEMPS (Charles-Constant-Anatole), chef de bataillon; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

LHERAULT (Jean-Baptiste-François), chef de bataillon; 34 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BRANCHET (Jean), chef de bataillon; 35 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

OTTEN (André-Charles), chef de bataillon; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

CHARMET (Claude-Marie-Eugène), chef de bataillon; 35 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

SEGONNE (Léon), chef de bataillon; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

PFISTER (Gabriel-Théodore), chef de bataillon; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BOURDIER (Charles-Edmond-Georges), chef de bataillon; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

JOUANDET (Lucien-Auguste), chef de bataillon; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

CAPLIEZ (Paul-Maurice-Emile), chef de bataillon; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BALIGAND (Edmond-Auguste-Henri), chef de bataillon; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

FABIUS (Henri-Raymond), chef de bataillon; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BRESSAC (Emile-Antoine-Henri), chef de bataillon; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

TABARD (Etienne-Nicolas-Georges), chef de bataillon; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BIGNERAT (Marcel-Jean), chef de bataillon; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

PELLEGRINI (Emmanuel-Henri), chef de bataillon; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

REGNIER (Hubert-Charles), chef de bataillon; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

CLAVERIE (Louis-Anselme-Armand), chef de bataillon; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

NINOUS (Roger-Jean-Irénée), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1922.

BARTHE (Marcel-Jacques-Victor), chef de bataillon; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 mars 1923.

PODECHARD (Edmond), chef de bataillon; 37 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 avril 1926.

BILLES (Jules), chef de bataillon; 37 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 octobre 1927.

AVERTY (Gérald-Henri-Marie), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

BONFILS (Claude-Victor-Marcel), chef de bataillon; 37 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 septembre 1916.

SELBE (Marcel-Lucien-Henri), chef de bataillon; 33 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 22 mars 1917.

POIRE (Henri-Jules), chef de bataillon; 36 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 13 juillet 1915.

ROUET (Octave), chef de bataillon; 39 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier du 15 juin 1915.

GIRAUD (Georges-Auguste-Alexandre), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 22 février 1917.

CARDINEAU (Stanislas-Alenne-Gaston), chef de bataillon; 37 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 septembre 1917.

MAREUGE (Antoine-Bernard), capitaine; 40 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 janvier 1917.

JOLY (Jean-Charles), chef de bataillon; 36 ans de services; 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 7 septembre 1918.

BROUSSIN (Roger-Samson), lieutenant-colonel; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 26 août 1918.

BEL (Léon-Ernest), capitaine; 37 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 juillet 1918.

TILLIEN (Louis-Lucien), capitaine; 39 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 18 avril 1918.

CHERRIER (Henri), capitaine; 37 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 11 avril 1918.

TESSON (Jules-Albert), chef de bataillon; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 avril 1918.

JOLIET (Henri), capitaine; 38 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 août 1916.

MOUTON (Albert-Augustin-Pierre), lieutenant; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 26 mars 1919.

ROBERT (Claude-Auguste), capitaine; 35 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 juin 1920.

GUERIN (Georges-Henri), capitaine; 40 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 juillet 1917.

ISSLER (Joseph-Alphonse), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 août 1917.

LEDAN (Pierre-Charles-Marie), chef de bataillon; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

PEROT (Jacques-Firmin), capitaine; 37 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

DEBU (Jean-Louis), capitaine; 36 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

DUMONT (Pierre-Joseph), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 13 septembre 1918.

HAVERLAN (Paul-Louis-Abraham-Victor), chef de bataillon; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1922.

GANE (François), lieutenant-colonel; 38 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1923.

NOIRET (Robert-Jean-Eugène), capitaine; 38 ans de services; 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 décembre 1924.

THIBAUDEAU (Gaston), chef de bataillon; 39 ans de services; 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 juillet 1925.

BLANCHE (Fernand-Aimé-Ernest), chef de bataillon; 37 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1926.

BELLUS (Léon-Etienne-Alphonse), lieutenant-colonel; 40 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 23 décembre 1927.

SARRON (Adolphe-Joseph-Théodore), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

BANZET (Pierre-Louis), lieutenant; 27 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 décembre 1931.

LAVOYE (Auguste-Emile-Jules), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 13 mars 1933.

GAGNERE (Edmond-Alfred), chef de bataillon; 35 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1934.

GROC (Joseph), capitaine; 36 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 11 juillet 1938.

VITTE (Edouard), capitaine; 35 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 4 août 1936.

MARTIN (Maurice-Noël-Joseph), chef de bataillon; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 22 novembre 1946.

PHILIPPON (Pierre-Antoine), capitaine; 35 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 8 juillet 1932.

JACQUEMIN (Lucien-Emile-Alfred), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

PITHON (Marc-Louis-Henri), capitaine; 37 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

POULLIN (Louis-Abel-Henri), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 6 février 1929.

FRANCES (Henri-Alexandre-Pierre), chef de bataillon; 32 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

AUGENDRE (Robert-René), capitaine; 35 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

ORSONI (Sébastien), capitaine; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

BERNARD (Louis-Alexandre), capitaine; 34 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

SOUS-OFFICIER

RAUFAST (Jean-Pierre-Emilien), sergent-chef; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 février 1946.

Arme blindée et cavalerie.

CROCHARD (Georges-Gabriel-André), chef d'escadrons; 33 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BONTEMPS (Alfred-Paul), chef d'escadrons; 37 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

LUX (Robert-Emile-Dosithée), chef d'escadrons; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

AMBARD (Félix-Georges), chef d'escadrons; 40 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 juillet 1932.

BOULARD (Léopold-Ernest-Auguste), chef d'escadrons; 41 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 décembre 1917.

JOLLAN DE CLERVILLE (Louis-Marie-Adolphe), lieutenant-colonel; 40 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

DE CASTELBAJAC (Léon-Marie-Raymond), chef d'escadrons; 36 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

MASSIAS (René-Jules-Victor), chef d'escadrons; 40 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 9 juillet 1924.

MALEZIEUX-DEHON (Henri-Louis), chef d'escadrons; 35 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

DARBOU (Joseph-Marie-Raymond), lieutenant-colonel; 39 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 juillet 1927.

BRETHIOT (Robert-Charles-Albert), chef d'escadrons; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1935.

Artillerie.

SOHM (Henri-Edouard), chef d'escadron; 36 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1918.

DUBOIS (Louis-Jules-Georges), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

LAMOUCHE (Henri-Gustave-Edouard), chef d'escadron; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

ROSSIER (Jean-Jacques-Louis), chef d'escadron; 33 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

PAOLETTI (Jean-Félix-François), lieutenant-colonel; 37 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

GELBERT (Emile-Marie-Joseph), chef d'escadron; 33 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 décembre 1923.

DEAL (Paul-Antoine-Charles), chef d'escadron; 37 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 6 juillet 1929.

HUROT DE CARCOUET (Léon-Pierre-Marie-Laurent), chef d'escadron; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 octobre 1915.

LAB (Alexandre-Charles-Arsène), chef d'escadron; 38 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

LOEB (Paul-Jacob), chef d'escadron; 37 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

CHALEYER (Joseph-Marie-Jean), capitaine; 36 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

PECASTAING (Jean-Joseph-Charles), capitaine; 37 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BORDE (Marie-Joseph-William), chef d'escadron; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 novembre 1931.

LUCAS (Joseph-Alexandre-Jean), colonel; 39 ans de services, 6 campagnes. A été cité, Chevalier du 21 décembre 1926.

LE KER (Jean-Alphonse-Marie), chef d'escadron; 37 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1930.

BIRABEN (Maurice), chef d'escadron; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1936.

Train.

LAURENT (Marcel-Joseph), chef d'escadron; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité, Chevalier du 16 juin 1920.

FAVARD (Louis-Joseph), colonel; 43 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 12 juin 1931.

MAINIER (Louis), chef d'escadron; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 avril 1918.

MALET (Pierre-Jacques), chef d'escadron; 36 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Transmissions.

MULLER (Georges-Henri), colonel; 39 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

DUMAS (Pierre-Edmond), chef de bataillon; 36 ans de services, 5 campagnes, A été cité. Chevalier du 7 juillet 1933.

Corps des interprètes militaires.

FURBY (Charles-Alcide-Jean), capitaine; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

Intendance.

FONCTIONNAIRE

GEISMANN (Marc-Roger), intendant militaire de 1re classe; 34 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1939.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

AUBRY (Jean-Pierre-Louis-Edouard), lieutenant-colonel d'administration; 42 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 23 septembre 1927.

Direction générale du matériel.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

COULON (Robert), commandant; 38 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BAUBARD (Jean), lieutenant-colonel; 42 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 3 juillet 1930.

BENARD (Philippe-Georges), sous-lieutenant; 32 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 1er juillet 1931.

Génie.

NANQUETTE (Florent-François-Charles), chef de bataillon; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 15 juin 1920.

GARDET (Jean-Marie-Claude-Laurent), chef de bataillon; 37 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 mars 1916.

REVIRON (Jacques-Henri-Charles), chef de bataillon; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1917.

GOUIN (Maurice-Joseph-Jean-Baptiste), chef de bataillon; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 mars 1921.

GAUBENS (Georges-Ferdinand), chef de bataillon; 38 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 7 juillet 1927.

DE TASTES (Marcel-Marie-Lionel), chef de bataillon; 39 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 7 juillet 1927.

BAUMANN (Joseph-Marie-Charles), chef de bataillon; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 mars 1933.

DIRECTION DES TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

GOURCQ (Joseph-Georges), capitaine; 38 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 18 septembre 1917.

MOCQUAIS (Maurice - Henri - Léopold), capitaine; 33 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 31 décembre 1926.

Artillerie coloniale.

GAUTIER (Julien-Jacques-Marie), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

DABADIE (Max - Paul), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

CLAUDE (Julien-André-François), chef d'escadron; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Service administratif des troupes coloniales.

MIGAYROU (Julien-Louis-Justin), commandant; 34 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 9 décembre 1918.

AU GRADE DE CHEVALIER

Etat-major général des forces armées.

SECTION DES CHEMINS DE FER DE CAMPAGNE

BOMART (Henri-Joseph-César), sous-inspecteur; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DUBRULLE (Albert), chef de service; 27 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

LEROY (Henri-Marie), chef de service; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

ANDRE (Albert-Paul-Marie), chef de service; 30 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

TRÉSORERIE AUX ARMÉES

MONCLA (Jean-Albert), payeur particulier de 1re classe; 39 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

CECCALDI (Mathieu-Pierre-Henri), payeur adjoint de 2e classe; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

POSTE AUX ARMÉES

ROUSSELOT (Louis-Marie), chef de section de 2e classe; 33 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Infanterie.

AZALBERT (Paul-Jean-Ernest), lieutenant; 31 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité.

CLASEN (Pierre), sous-lieutenant; 25 ans de services, 20 campagnes. A été cité.

GRAZIANI (Jean-Baptiste), sous-lieutenant; 31 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité.

SOULES (Paul - Maximin), sous-lieutenant; 28 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

GOULET (Albert-Charles), lieutenant; 28 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

FERNANDO (Marcel-Jean), lieutenant; 30 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

FEBVAY (Léon), capitaine; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

GOLDSTEIN (André-Clara), sous-lieutenant; 28 ans de services, 20 campagnes. A été blessé et cité.

LE FUR (Charles-Louis-Marie), capitaine; 30 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.

STOCK (Louis), capitaine; 31 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

BOURGOIN (Etienne-Théodore), lieutenant; 27 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

BONDY (Marc-Clément-Adolphe), lieutenant; 25 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

BOUVAT-CUET (René-Alexandre), capitaine; 33 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

ENGASSER (Emile), sous-lieutenant; 27 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité.

MAINETTI (Luc-Simon), lieutenant; 31 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

VIARME (Jean-Louis), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

BOULET (René-Jules), lieutenant; 27 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

DEJEAN (Paulin), lieutenant; 27 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

DUMAS (Louis-Maurice-Albert), chef de bataillon; 38 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

JOUBERT (Pierre-Charles), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

NIVARD (Louis), capitaine; 34 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

BOESCHLIN (Robert-Charles), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

SIMON (Alfred), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

BONNEFOI (Henri-Albert-François), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MOEVUS (Henri), chef de bataillon; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

REYNARD (Henri-Gabriel), lieutenant; 30 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

PIGON (Adrien-Etienne), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

CHARLES (Maurice-Frédéric), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MENGEL (Henri-Francis), chef de bataillon; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

AMSTUTZ (Marcel-Edmond), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

COUSIN (Yves), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

DUFLOS (Jean-Henri-Elie), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BOUCHET (Paul-Georges), capitaine; 32 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

GOUST (Henri-René), lieutenant; 31 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

RAZE (René-Jean-Louis), capitaine; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LEBECQUE (Jules-Fernand-Raymond), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

MAZAROFF (Boris), capitaine; 27 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

COUDOUY (Louis - Paul - Marie), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

LEHU (Daniel-Pierre), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

CHAPEYROUT (Eugène-Henri-Gabriel), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

COCHO (Francis), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DUCROIX (Clément-Maurice), capitaine; 33 ans de services 8 campagnes. A été blessé et cité.

FERRE (Jean-Baptiste), capitaine; 31 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

KOCH (Georges-Robert), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DESCHAMPS (Julien - Eugène), capitaine; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MOUTIER (Timothée), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

DESMET (André-Louis-Germain), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BARDOT (Hilaire-François), capitaine; 32 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

DEMULDER (Roger-Julien), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

JACQUES (Joseph), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

GIRARD DE VASSON (Jacques - Armand-Georges), chef de bataillon; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DUTAY (Marcel-Jean-Léon), sous-lieutenant; 29 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

SOUBIRAN (Pierre-Prosper-André), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

FORGET (Robert - Louis - René), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

NOYER dit DE MELQUE (Dieudonné-Marie-Gaston), chef de bataillon; 34 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

SOZIO (Eugène-Fernand), capitaine; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

DE ROBIN DE BARBENTANE (Louis-Marie-Roland), chef de bataillon; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

ROUSSE (Fernand), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

SCHWAB (Pierre-Simon), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

RAFAEL (René-Laurent), lieutenant; 30 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

AUBY (André-Marius), capitaine; 34 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

CARRIERE (Médéric-Jean-Marie), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

WACHE (Etienne-Alfred-Edmond), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

CURTI (Louis-Gaston-Albert), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

HAUTECŒUR (Yvan-Roger), capitaine; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

ASTRUC (Marcel-André-Vincent), lieutenant; 31 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

LABORDETTE (Romain-Jean-Charles), chef de bataillon; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

VANDENBROUCKE (Fernand), lieutenant; 22 ans de services, 19 campagnes. A été cité.

SEVERAC (Frédéric-Lucien), chef de bataillon; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

VERNAY (Jacques-Marius), chef de bataillon; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BERTRAND (Jean - Marie - Henri), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

DUGIED (Eugène-Albert), capitaine; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

CUNY (Georges - Alfred - Eugène), capitaine; 32 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

DAVEAU (René-Edmond), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

VICAIRE (Paul-Jean), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BONY (Georges - Philippe), sous-lieutenant; 30 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

PAUL (Roger-Henri-Louis), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MERCIER (Maurice-Henri), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LE BARBIER (Paul-Marie-Joseph), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BABEY (Ferréol-Jean), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

ROSSIGNOL (Jean-Gabriel), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

MARIE (René), lieutenant; 29 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

BECET (Louis), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

ROUX (Denis), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

RODRIGUE (Gustave), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

IGNESTI (Pierre), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

FOLEA (Maurice-Charles), capitaine; 28 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

BALUTEAU (Henri), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

BOUVIER (Jacques-Alfred), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

SARCY (Robert-Henri-Louis), sous-lieutenant; 25 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

TALMANT (Auguslin-Achille), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

GLENAT (Edmond), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

VILLENEUVE (Louis-Joseph-Mathurin), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

BLETRY (Paul-Jean), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

BECQUENOT (Paul-Jean-Marcel), capitaine; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

GEFFROY (Henri), sous-lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

LABIE (Joseph-Jean-Marie), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

BARRAUT (Ulysse), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes; A été blessé et cité.

LEFEBVRE (Félix-Romain), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

MUSSET (Paul-Henri), chef de bataillon; 32 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

CAILLAT (Amédée), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

HOTTIN (Pierre-Adonis), capitaine; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MILLION (Paul-Edouard), capitaine; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

HARDY (Marcel-Edmond), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

MARLIERE (Michel), capitaine; 27 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

HUGEL (Marcel), sous-lieutenant; 25 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

TABOURET (Raymond-Bernard), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

FOURNIER (Robert), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

TORREGROSA (Arthur-François), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LABARSOUQUE (Pierre-Léon), sous-lieutenant; 28 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

GUIDONI (Laurent), sous-lieutenant; 25 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

BEAUMONT (Jean-Fernand), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

LECOURT (Maurice-Henri), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

SUCHET (Marcel-Edouard), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

YVON (Henri-Clovis), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

LEGRAND (Albert), sous-lieutenant; 26 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

GUIDET (Gaston-Gustave), sous-lieutenant; 31 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

BRICE (Jean), chef de bataillon; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

POMMIER (Adrien-Emile-Léon), capitaine; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

FANJAUD (Roger-Georges-Victor), capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

YVON (Pierre-François-Edgar), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

THOMAS (Joseph-Marie), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

CHARPENTIER (Louis-Marie), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

VILBERT (Georges-Victor), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LEFEBVRE DU PREY (Jean-Joseph), chef de bataillon; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MARTEAU (Marcel-Louis), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

POVEDA (Cyprien-Hélia), sous-lieutenant; 30 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

VERGNE (Michel-Antonin), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

RAFIN (Jean-Baptiste-Marie), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

CHAMBON (Louis), chef de bataillon; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

TAVERNIER (René-Julien), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

ARBOUSSET (Roger-Adrien), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

SABATHIER (Jean-François-Marius), capitaine; 32 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

TAMBON (Maurice-Eugène-Joseph), capitaine; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

THILLIEZ (Jean), capitaine; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

LEBER (Joseph), capitaine; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

ROLLET (Félix-Clément), chef de bataillon; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

VERET (Lucien-Pierre), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

NABOULET (Martial-Fernand), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

MARTIN (Maurice-Gaston-Adrien), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

KUNTZ (Gabriel-Etienne), capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

GALLAS (Gaston), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

BOURY (Roger-Louis), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

DABOUT (Marcel-Léon), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

TOTZAUER (Charles), lieutenant; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

SAGNARD (François-Louis-Désiré), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

JEHLE (Nicolas), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

LEQUESNE (Pierre-Alexandre-Eugène), capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

POUCHONAUD (André-Pierre), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

VALENTIN (Léon-Lucien), sous-lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

CASSOU (Romain-Urbain), capitaine; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

SAVIGNY (Pierre-Henri), capitaine; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

VAUGOIN (Roger-Norbert), capitaine; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

CONTREAU (Adolphe), sous-lieutenant; 25 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

DREUX (Robert-Jean), lieutenant; 26 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

DELTOUR (Gabriel-Marcel-Camille), capitaine; 27 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

LARCHER (Edouard-Marie), capitaine; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

MOIGNE (Pierre-Alain), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MIAS (Fernand-Barthélémy), lieutenant; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

JACQUILLOT (Raymond), capitaine; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

SPONVILLE (Gabriel-Nicolas), capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes A été blessé et cité.

BALLET (André-Etienne), capitaine; 24 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

GRIMAUD (André), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

RYCKEWAERDE (Jules-Julien-Félicien), lieutenant; 29 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

COSME (André-Auguste), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

ROUSSEL (René-Joseph), sous-lieutenant; 32 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

DUPERRAY (Louis-Etienne), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

MASSIANI (Marius-Dominique), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

DUPUIS (Paul-André), lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

ALLAIRE (Charles-Alexandre), capitaine; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

THEVENIN (Marius-Antonin), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

BRICES (Marcel-René), lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

GOURRY (Léon-François-Maurice), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

GLEIZE (Auguste-Amans), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

PINOT (Léon-Maurice), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

MOREL (Adolphe-Lucien), lieutenant; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

CHARBONNIER (Georges-René), lieutenant; 30 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

PELLET (Marie-Joseph-Pierre), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

LASSAIGNE (Camille-René), lieutenant; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

BOES (Lucien), capitaine; 31 ans de services; 6 campagnes. A été blessé et cité.

MOUGIN (Robert-Paul-Marie), lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

DUMOULIN (Fernand-Louis-Frédéric), lieutenant; 32 ans de services, 6 camapagnes. A été blessé et cité.

VILLEVIEILLE (Joseph-Marius), lieutenant; 28 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

PERINO (Hospice), lieutenant; 33 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

BOURNE (Albert-Désiré), lieutenant; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

FRAPPA (Claude), capitaine; 27 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

VIALATTE (Claudius), lieutenant; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

BOUCHE (Lucien-Gabriel), lieutenant; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

COTTE (Antoin-Emile), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DUCHE (Jean-Marie-Louis), lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

DELAVACQUERIE (René-Louis-Alphonse), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

GAIGNARD (Pierre-Marie), lieutenant; 36 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

DUFAUT (Raoul-Barthélémy), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

CAMBEROU (Louis), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

TETE (Henri-André), lieutenant; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

LOTTIAUX (Jean-Maurice-Louis), lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

TRAVERS (Gaëtan), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

BARON (Sulpice-Alfred-Emile), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

FORATIER (André-Henri), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

ROMON (Fernand-Jean-Arnold), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

WANNEBROUCQ (Louis-Lucien-André), capitaine; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MOZER (Camille-Louis-François), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

FABRE (Jean-Alphonse), lieutenant; 28 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

GALIBERT (Jean-Elie-Marie), lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

BONNET (Marius-Joseph), lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

MEDOC (André-Louis), lieutenant; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GRULOIS (Anatole), 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

REVEL (Auguste-Léon), lieutenant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

CHAUVEAU (Marcel-Emile-Jean), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

COMMUNE (Laurent-Pierre-Mathurin), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

GOUTTES (Maurice-Baptiste), lieutenant; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

IBA-ZIZEN BELGACEM, lieutenant; 30 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

SEUVES (Adrien-François), lieutenant; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

MATZ (Georges-Raymond), lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

IZENIC (Henri-Paul-Gaston), lieutenant; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

LE BALEUR (Raoul-Charles-Auguste), lieutenant; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

PHILIPPE (Fernand-Léon-Almyre), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

CASANOVA (Jean-Baptiste-Fernand), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

CHAMARD (Léon-Paul-Firmin), lieutenant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

BUISSON (Aimé-Jean), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BLAISE (Paul-Marie-Edmond), lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

GUILLOU (Yves-Joseph), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

GOUSTILLE (Louis), lieutenant; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

BEUREY (Paul-Alexis), lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

DE TCHAGUINE (Gleb), lieutenant; 33 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

SAINT-AMANS (Ernest-Louis-Ephrem), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

VERPOORT (Etienne-Gabriel-Raphaël), capitaine; 34 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

CAMPANA (Antoine), lieutenant; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LEFRANCOIS (René-Charles), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LECERF (Jean-Louis-François), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BLIN (Léon-Paul), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

JANODET (Marc), capitaine; 33 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

CHASTEL (Léon-Eugène), lieutenant; 42 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

VERMEILLE (Marcel-Charles), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GASC (Louis-Damien), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

REYNES (Théophile-Pierre), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

NORD-AFRICAINS

MOKKADEM ABDERRAHMANE, sous-lieutenant; 25 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

ABED BEY MOHAMED, lieutenant; 30 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

TAZGHAT ABDELKADER, lieutenant; 27 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

SOUS-OFFICIERS

BATTISTINI (Attilio), adjudant; 26 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité.

COMPARETTI (Pierre-Joseph), adjudant-chef; 39 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

GAVOIS (Henri-Joseph-Amédée), sergent; 29 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

ABBES BEN HAMAN, adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

MOHAMED BEN LARBI BEN TAHAR, adjudant; 21 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.

DURAND (Emile-Marius), adjudant-chef; 28 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

HENRIC (Vincent), adjudant-chef; 28 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

TAMAGNA (Antoine-Dominique), adjudant; 29 ans de services, 9 campagne. A été blessé et cité.

PELLEGRINI (Léon-Jean-Baptiste), adjudant-chef; 32 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité.

GRIMALDI (Jean-Marie), adjudant; 29 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

SEMELIER (Albert), adjudant-chef; 33 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

MAIER (Jean-Evangéliste), adjudant; 27 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité.

PERRIN (Mathias-Paul), adjudant; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

LACRUCHE (Louis-Jean), soldat; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

SAMUZEAU (Georges-Octave-Emile), adjudant; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

JACQUET (Eugène-Armand), adjudant-chef; 20 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

GOUJON (Jean-Antoine), sergent; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

DURAND (Léon-Désiré), adjudant-chef; 29 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité.

Arme blindée et cavalerie.

GROS (Léon-Stéphane), lieutenant; 27 ans de services, 18 campagnes. A été cité.

LAMBERT (Léon-Paul), lieutenant; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

ALFONSI (Mathieu), sous-lieutenant; 29 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

RECLUS (Edmond-Eugène), sous-lieutenant; 26 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

AMEIL (Marie-Louis-Paul), capitaine; 34 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

FOREST (René-Jean), lieutenant; 28 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

CAPPONI (Paul-Louis-Joseph), capitaine; 30 ans de services, 15 campagnes. A été cité

SALXIN (Jean-Antoine), chef d'escadrons; 33 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

GRECO (François), sous-lieutenant; 30 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

PINEAU (Emile), chef d'escadrons; 35 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

CHOPPIN (Albert-René), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LANGLOIS (Xavier-Henri-Marie), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DE BROU DE LAURIERE (Joseph), chef d'escadrons; 37 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

LAURAIN (Marcel-Achille), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

D'AYGUESVIVES DE MALARET (Serge-Gaston-Marie), capitaine; 37 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

VINCENT (Marie-Eugène), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DE VANDIERE DE VITRAC D'ABZAC (Antoine-Raymond-Jean), capitaine; 33 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

DE PASSORIO PEYSSARD (Yves-Louis), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

SALLIARD BOUTHET DU RIVAULT (Jean-Joseph-Edouard), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GODEMEL (Joseph-Marie-Marcel), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DE BUYER (Marie-Charles-Christian), chef d'escadrons; 32 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

CAZENAVE (Gaston), lieutenant; 31 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

LARIVIERE (Louis-Etienne), capitaine; 35 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

SURUN (Jacques-Marie-Philippe), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

DE DREUILLE (Marc-Gaëtan-Marie), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

RIVIERE (Marcel-Gustave-Alexandre), capitaine; 33 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

LARRIEU (Henri-Oscar-Gabriel), capitaine; 22 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LOUTREL (Jacques-Marie-Robert), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

PEUPORTIER (Jean-Jules-Marie), lieutenant; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

DOLLOIS (Pierre-Jean), capitaine; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

SUARES D'ALMEYRA (Jean-Henri-Gabriel), lieutenant; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

DE FOURNOUX LA CHAZE (Hubert-René-Maurice-Marie), capitaine; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

FOURRAT (Auguste-Joseph-Anne), lieutenant; 27 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

LARQUIER (Bernard-Gabriel-Auguste), capitaine; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BOIZARD (Pierre-Elie-Marie-Joseph), capitaine; 25 ans de services, 1 campagne. A été cité.

THURNEYSSEN (Ferdinand-Robert), lieutenant; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

BOURGOGNE (Jean-Auguste-Alexandre), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

SARROT (Henri-Jean-Marie), lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

CHALEROUX (Maurice-Olivier-Louis), lieutenant; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

GASCARD (Paul-Alexis-Marcel), lieutenant; 24 ans de services, 1 campagne. A été cité.

LEVY (Jean-Mathias), lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

DALISSON (René-Georges), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

KAISER (Paul-Hubert), capitaine; 35 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

LARUE (Marcel-Martial-Théodore), lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

POSTEAUX (Pierre-Emile), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

SEGUY (Jean-Jules), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

POUSTIS (Robert-Pierre-Yves), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LATOURNERIE (Jean-Pierre-Gabriel), lieutenant; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BARRE (Pierre), lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Artillerie.

BOUHIN (Henri-Léon-Elysée), capitaine; 33 ans de services, 5 campgahes. A été cité.

COHN (Lucien-Emmanuel), chef d'escadron; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

MERLIN D'ESTREUX DE BEAUGRENIER (Hubert-Alfred), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LAFFERRERE (Jean), sous-lieutenant; 29 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

BALTHAZARD (Gaston-François), capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

LATORRE (Jean-Louis-Maurice), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BOISSEAU (Pierre-François-Emile), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

SAGLIER (Jean-Victor-Eugène), capitaine; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

MORE-CHEVALIER (Jacques), sous-lieutenant; 28 ans de services, 17 campagnes, A été cité.

MICHEL (Emile-Louis-Joseph), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BERNHEIM (Georges-Roger), chef d'escadron; 26 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

KINSMEN (John-William-Paul), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

SOULE (Alfred-Pierre-François), lieutenant; 31 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

GOUGIS (Jean-Eugène-Joseph), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

RODET (Louis-Jean-Pierre), lieutenant; 28 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

PAROTTE (Marcel-Nicolas), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

BUTOR (Pierre-Marie-Joseph), capitaine; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

CRETEUX (Alphonse-Victor), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DREYFUS (Robert-Félix-Léopold), capitaine; 33 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

LENGEREAU (Henri-Jacques), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

GRANIER dit DE BOISSON (Louis-Aimé), capitaine; 34 ans de services, 8 campagnes. A été cité

DUMONT (Robert-Charles), chef d'escadron; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

HELOIR (André-Camille-Eugène), capitaine; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

NEYRET (Gabriel-Marie-Joseph), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LAGAIN (Henri-Félix), chef d'escadron; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

SANDILLON (Lucien-Félix-Marie), capitaine; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

MASSIMI (Alphonse-Antoine-François), capitaine; 35 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

MICHAUT (Pierre-Georges-Marie), capitaine; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CARBONEL (Célestin-Léo-Paul), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

THIRY (Lucien-Auguste), lieutenant; 30 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

GRILLON (Pierre-René-Auguste), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MAGOT (Gilbert-Nicolas-Marie), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

TROLET (Henri-René), chef d'escadron; 34 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

HAEGEL (Georges-Lucien), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LALOIRE (Victor), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

ORSANI (Léon-Emile), chef d'escadron; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BECASSE (Henri-Charles-Léon), chef d'escadron; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

DU BOYS (Philippe-Jean-Martial), chef d'escadron; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

FORRAT (Louis-Marie-Henri), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BRUNETON (Raoul-Ernest), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BIBOLE (Maurice), capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

PRIOUX (Théophile), capitaine; 33 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

BERAUD (Henri-Eugène-Julien), chef d'escadron; 33 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

PAGET (Henri), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

FAUVARGUE (Paul-Alphonse-Léon), capitaine, 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DE LAVENNE DE LA MONTOISE (Jean-Baptiste), capitaine; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

DREYFUSS (Marcel-Aron), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

AMSIER (Pierre), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DUHAMEL (André-Théophile-Louis), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

ALBERGE (Maurice-Charles), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

CHODOROWICZ (Marcel-Jean), lieutenant; 31 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

POMMIES (Jean Isidore-Léonce), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

JOUANNY (Raymond Georges-Claire), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DELAINE (Georges-Albert-Marie), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

AMBLARD (Pierre-Marie-Emile), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

REY (Jean-Baptiste-Fleury), capitaine; 33 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

MATHOU (Romain), capitaine; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

MAIRET (Julien-Marie Gabriel), chef d'escadron; 29 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

SOULAS (Louis-Joseph-Marie), capitaine; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LANDRON (Marie-Jean-Maxime), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

THIERRY (Jean-Charles-Jules), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DURAND (Pierre-Augustin-Marc), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LEVY (Marcel), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LEBLAY (Maurice Léon), lieutenant; 31 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

LEENHARDT (Gilbert-Jules), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BENOIT (André-Jules-Jacques), capitaine; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

AMPHOUX (Jean-Louis), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

COUHON (André), capitaine; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

JAUBERT (Jean-Marie), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

PARANT (Robert-François), capitaine; 33 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

DE POURTALES (Edmond-Elie-Paul), capitaine; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

PUEL (Pierre-Victor), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

EME DE MARCIEU (Henri-Paul-Marie), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DE GASQUET (Bertrand-Henri-Michel), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

SALOMON (René-Henri), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

SIMONET (Jean-François-Joseph), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

ANGELVY (Pierre-Henri), chef d'escadron; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DURAND (Joseph-François), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

VALLOIS (Paul-André-Robert), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DEBROISE (Lucien-Eugène), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

JULLIEN (Louis-Lucien-Joseph), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LE VAILLANT DU DOUET (Gaston), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

ANTONINI (Jean-François-Paul), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LAZE (Pierre-Alexandre), capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

MAITRE (André-René), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MARIN (Jean-Henri), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

JACQUET (Fernand-Lucien), chef d'escadron; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BABULLE (Marcel-Henri-Eugène), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

PERRUCHON (Pierre-Léon), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

AUZIAS (Pierre-Antoine), chef d'escadron; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

POISSON (Edouard), capitaine; 32 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

BOISARD (Jacques-Georges), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

KANENGIESER (Frédéric-Marie-Georges), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

NICOLAS (Etienne), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

PAYMAL (Fernand-Charles), capitaine; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

BIGOT (Marcel-Léopold), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

KOEBEL (Roger-Emile), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MASSON (Charles-Marie-Lucien), capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

MATHIEU (Henri-Marie-François), chef d'escadron; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DARRIEUS (Louis - Jean - Eugène), capitaine; 32 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

LOISEAU (René-Théophile), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

GARRIGUE (Bernard - Emilien), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LONQUETEAU (Gaston-Pierre-Philippe), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

PHELIPPEAU (Daniel-Charles), chef d'escadron; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

VINCENT (Marcel-Louis), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LAMPRE (Jean - Joseph - Marie), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MORTAMET (Marie-Louis-Joseph), chef d'escadron; 34 ans de services, 5 campagnes A été cité.

BARTHE (Henri - François - Jean), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

DAMARE (Gilbert-Jean), lieutenant; 29 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

BELHOMME (Félix-Octave-Henri), capitaine; 33 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

RENAULT (Jean-Baptiste), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes A été cité.

STORA (Joseph-Moussani), chef d'escadron ; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

BEAU (Louis-Marcel), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

ESCOT (Guillaume-Antoine), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

CREMIEUX (Ezechiel-René), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BONTEMPS (Pierre-Jean-Léon), capitaine ; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

MISTRAUL (Charles-Marius), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DELPON-DEVAUX (Ludovic-Roch-Henri), chef d'escadron; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

PINCON (André-Jean), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LEGRAND (André-Jean), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CARTERON (Robert), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

PICHOF (Alfred-Célestin-Constant), lieutenant; 31 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

DELAYEN (Jacques-René-Maurice), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

RONDEAUX (Henri-Jean-Marin), capitaine ; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

REUSSNER (Louis-Henri), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GAULLIER (Maurice-Marie-Paul), capitaine ; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

PERRIEUX (Jacques-René), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

LE CANNELIER (Paul-Nicolas), chef d'escadron; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

FRES (Charles), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

COULY (Pierre), lieutenant; 31 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

AUBRUN (Marcel), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GUILLET DE LA BROSSE (Michel-François), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

FABREGOUL (Marcel - Jean - Auguste), capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

PONS (Antoine-Joseph), capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

MICHEL (Frédéric-Joseph), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MARNET (Fernand), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MIRABEL (Gaston-Henri), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

KAHN (André-Jean-David), chef d'escadron; 31 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

MORICE (Philippe-Joseph), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

GACHES (Paul-Jacques-Pierre), capitaine ; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

CAEN (Robert-Uric), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DU PARC (Louis-Maurice-Atali), capitaine ; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

STAAL (Jacques-Lucien), capitaine; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BONNAUD (Camille-Antoine-Henri), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

HOUIX (Joseph-Marie-Ange), sous-lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DE MERIC DE BELLEFON (Hugues-Marie-Jacques), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

CHABRIER (Jean-Léonce-René), lieutenant ; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

DOUVILLE DE FRANSSU (Michel), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

LADROIT (Ferdinand-Valentin-Georges), lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

PERCHERON (Paul - Georges), lieutenant ; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LE DU (Ange-Marcel-Marie), lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

DE MISSOLZ (François - Régis - Barthélémy), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

RECOQUE (René - Abel - Jean), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

LE GALL (Francis-Claude), lieutenant; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

DURAND (Robert-Justin), lieutenant; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

BESNARD (Rémy-Henry), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

VARIN (Roger-Jules), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

DESTOUCHES (Jean), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

DE LA BARRE DE NANTEUIL (Yvan-Marie-Joseph), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

CLEMENT (Aimé - Louis - Joseph), lieutenant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

LOVERY (René - Joseph - Louis), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

BLAIN (Henri - Paul - Edouard), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

RAPHOZ (Fernand-Lucien-François), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

SELLIER (Abel - Charles - Louis), lieutenant; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

MACE (Robert-Marcel - François), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

PERRIN (Pierre-Nicolas), lieutenant; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

TORCHEBEUF (Pierre), lieutenant; 32 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

SCHLOESING (Gaston-Emile), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

GERVAIS (Charles-Louis - Etienne), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MAUPIED (André-Gaston), lieutenant; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MARY (Amiré-Julien), lieutenant; 28 ans de services, 6 campagnes; A été cité.

AUGEARD (Fernand-Emile), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

PAPIN (René-Marcel), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

CORTEQUISSE (Henri - René - Charles), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

DEVENEY (Paul-Prosper), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

FERVREL (Marie-Melchior), capitaine; 37 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BONIJOL (Louis-Henri-François), capitaine; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

HATTE (Maurice), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BERNARD (Marius-Auguste-Jean), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BOULET (Lucien), lieutenant; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BASTIDE (Antoine-Nicolas), lieutenant; 32 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

OLLIVIER (Charles-Marc-Marie), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

CHATELET (Raymond-Pierre-Edouard), lieutenant; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

BOSQUET (Raymond-Louis-Jules), lieutenant; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

FRUCTUS (Robert-Emile-Paul), lieutenant; 30 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

BRICE (Robert-Antoine), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

SABROUSSET (Jules-Baptiste), lieutenant; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

GALAU (Henri-Joseph), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

GRIMILLIOT (Paul-Louis-Marcel), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

GUILHEM (Charles-Marie-Jacques), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

TREMEGE (Marcel-Jules-René), sous-lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

NATHAN (Robert-Victor), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

CASSOU (Joseph-Camille), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

CHEVAUX (Georges), lieutenant; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

THOMAS (Jean-Jacques-Ambroise), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

BOLSTARD (Antonin-Marius), lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

CAHEN (Roger), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

HERNANDEZ (Eugène-Joseph), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BERCHE (Maurice-Georges), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BLOTTIERE (Jean-Ernest), lieutenant; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

PERES (Pierre-Marie), capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

THOMAS (Robert-Antoine-Maurice), capitaine; 31 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

BRISAC (Max-Baruch), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

CORNU (Victor-Jules-Vital), lieutenant; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

TRIMOULET (Jean-Edmond-Mathieu), capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

WAICH (Henri), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

FRAISSIGNES (Léon), capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

JAOUEN (René-Marie), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

GARY (Roger-Adolphe-Pierre), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

GUILLOT (René-Auguste-Georges), lieutenant; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

JEUX (Henri-René), lieutenant; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

MIGOUD (Henri-Joseph-Léon), capitaine; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

LE DERVOUET (Alain-Jean), capitaine; 30 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

GIARD (Jacques-Edouard), capitaine; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

CHARBONNIAUX (Gilbert), capitaine; 37 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DELAUX (Louis-Joseph-Paul), chef d'escadron; 39 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MILLOT (Louis), lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

COUSIN (Paul-Louis-Abel), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

DESFOSSEZ (Benjamin-René-Joseph), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

GODEFROY (Georges-Edouard-Marin), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BADER (René), capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

DECOTTIGNIES (Louis-Désiré), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

POIRION (Michel), capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

SERRIER (Pierre-Jean-Georges), lieutenant; 29 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

LEDOUX (Georges-Jules-Michel), lieutenant; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.

PRONIEZ (André-Léon-Hector), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

RICQUER (Fernand-Paul), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

POUX (Roger-Edouard), lieutenant; 22 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DELMAS (Emile-Jean-Louis), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LE GOFF (René-Joseph-Alphonse), capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

DILLANGE (Jean-François-René), chef d'escadron; 26 ans de services, 1 campagne. A été cité.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

THOMAS (Armel-Gabriel-Jean), adjudant; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

DUCAS (Achille-Paul-Jean), adjudant-chef; 30 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

DUBOIS (Albert-Charles-André), brigadier; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

LEGRAND (André-Eugène), maréchal des logis; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Train.

PAOLINI (Ange-Hyacinthe), sous-lieutenant; 29 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

PETIT (Jacques-Edouard-Maurice), chef d'escadron; 35 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

LAVERGNE (Jean-Eugène), chef d'escadron; 37 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

POUSSET (Charles), capitaine; 29 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.

DESBOIS (Yves-Marie-François), capitaine; 36 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

DUCLOU (Robert-Clément-Pierre), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

FORDY (Pierre-François-Eugène), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CAMBRELIN (Etienne-Joseph-Louis), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

HECQUET (Rolland-Jules-Ernest), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

BEZARD (Robert-Georges-Albert), capitaine; 29 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

DALMAZE (Lucien), chef d'escadron; 35 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

DELBRUCK (Jean-Jacques-Charles), capitaine; 33 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

SOUCANYE DE LANDEVOISIN (Guy-Armand-Augustin), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

GUYONNET (Maurice), capitaine; 33 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

VERDIER (Emile-Jean-Marie), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

ROMON (Louis-Alfred), capitaine; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

RETOURNE (André-Jean), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

PETITFILS (Charles-Guillaume-Emile), capitaine; 30 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

JOURDAIN (Pierre-Maurice-Dieudonné), chef d'escadron; 33 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

MOURGUE (René-Louis), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

SAUVAGE (Henri-Nicolas-Emile), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GROSSE (Eugène-Robert), capitaine; 31 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

PHILIPPE (Raphaël), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CHAUVEAU (André-Marie-Alfred), capitaine; 33 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

VIAUD (Charles-Marius), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DIDIER (René-Léon), lieutenant; 30 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

MAUDUY (Pierre-Jacques-Joseph), capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

CARLU (Pierre), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LEPOUZE (Georges-Albert-Paul), chef d'escadron; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LAMBERT (Jean-Albert), capitaine; 31 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

POULENC (Jean-Emile), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

AMAN (Raymond-Alexis), capitaine; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

DE MONCUIT DE BOISCUILLE (Pierre-Frédéric-Léon), capitaine; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

BERTRAND (Louis-Romain-Valentin), capitaine; 31 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

CHAPEL (Germain), lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

FOURRE (René-Georges-Jean), lieutenant; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

HARDY (Julien), sous-lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Transmissions.

BAROUIN (Maurice-Henri), sous-lieutenant; 28 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

SAINT-GUILHEM (André-Lucien), capitaine; 31 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

GUINAND (Paul-Jean), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

AUGE (Pierre), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

SEUX (Roger), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

GRELBIN (André-Henri), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LEGAT (Marcel-Henri-Léon), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BERNADET (Pierre-Roger), chef de bataillon; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

GUIEYSSE (Louis-Auguste-Amédée), capitaine; 31 ans de services, 6 campganes. A été cité.

MAILLET (Jules-Raymond), chef de bataillon; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

TENET (André), chef de bataillon; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LEMOINE (Maurice-Fernand-Georges), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

BAILLY (Louis), chef de bataillon; 31 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

BERNARD (Marcel), capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

HUS (Amédée-Louis-Gustave), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CHAPPUIS (Claude-René), chef de bataillon; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LATRILLE (Raymond-Bernard-Robert), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

PONTONNIER (Georges-Emile-Marie), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DOUZON (Jean-Charles-Robert), chef de bataillon; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

GUINET (René-Paul), chef de bataillon; 30 ans de services, 3 campgnes. A été cité.

GARNIER (Robert-Julien-Zéphirin), lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

LALAU-KERALY (Jacques-Joseph-André), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

MAURISSAN (Robert-Alexandre-Jean), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

QUATREMAIN (Robert-Léon-Clément), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

ROUSSEL (Camille-Auguste), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BRISDOUX (René-Henri), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cadre des adjoints du service du matériel.

GATE (Lucien-Georges), capitaine; 36 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Chancellerie.

CADRE DES ADJOINTS

FOICHE (Paul-Louis-Eugène), capitaine; 39 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

RET (Henri-Gustave), sous-lieutenant; 25 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

DIDIET (Maurice), capitaine; 37 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Corps des interprètes militaires.

SPIEGEL (Ferdinand), lieutenant; 39 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

BAUCHER (Jean), lieutenant; 33 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

ESCANDE (Georges-Joseph), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BARLEMONT (Georges), sous-lieutenant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

MENSCH (Louis-Charles), lieutenant; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

VANARD (Robert-Victor), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MARESCHAL (Maurice-Pierre), commandant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

REINHARDT (Charles), commandant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

LANGE (Etienne-Frédéric), lieutenant; 35 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

BAUDOT (Camille-Marie-Jacques), intendant militaire adjoint; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

SENAMAUD (Pierre-Henri), intendant militaire adjoint; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

FLACH (Henri), intendant militaire de 3e classe; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

MAUREL (Alexandre-Auguste-Serge), intendant militaire adjoint; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

MONGINOUX (Alfred-Odilon-Marie), intendant militaire adjoint; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

MACE (Etienne-Marie-Julien-Albert-Emile), attaché de 1re classe; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

FANIER (Sylvain-Charles), intendant militaire de 3e classe; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

LEPEE (Antoine-Marcel), intendant militaire adjoint; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

VIS (Germain-Joseph-Achille), capitaine d'administration; 37 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

PENCHENOT (Henri-Auguste), lieutenant d'administration; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BERR (Jean-Charles), capitaine d'administration; 36 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

BERTHELOT (Fernand-Marc-Aimé), capitaine d'administration; 37 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

DELAHAYE (Léon-Louis-Marie), capitaine d'administration; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

ABT (Alfred-Henri-Nicolas), lieutenant d'administration; 37 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

FANIC (Louis-Marius), commandant d'administration; 36 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

MARTEL (Maurice-René), lieutenant d'administration; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

DIIEDIN (Adrien-Léon), capitaine d'administration; 27 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

VINCENT (Georges-Abel-Ferdinand), capitaine d'administration; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

VALLEE (Louis-Joseph-Adolphe), capitaine d'administration; 37 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GEVILLIER (Armand-Louis-René), lieutenant d'administration; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

BREMOND (Ernest-Louis), capitaine d'administration; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

BLANCHIN (Claude-Marie-François), capitaine d'administration; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

FANTON (Jean-Louis), lieutenant d'administration; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LEBAR (Roger), capitaine d'administration; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

LADEUILLE (Henri-Albert), capitaine d'administration; 29 ans de services, 1 campagne A été cité.

MATHIEU (Félix-Joseph), lieutenant d'administration; 38 ans de services, 8 campagnes A été blessé.

GUILLOT (Marcel-Marius), lieutenant d'administration; 34 ans de services, 6 campagnes A été cité.

JORAM (Paul-Jules-Joseph), lieutenant d'administration; 37 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Direction centrale du matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

LASNIER (Joseph-Georges-Raymond), commandant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

RUBAN (Georges-Adrien-Lucien), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

MABIRE (Alexandre-Henri-Joseph), lieutenant; 31 ans de services, 18 campagnes. A été cité.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

GOZARD (Lucien-François-René), capitaine; 44 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

MONGHEAL (Louis-Abel-Antoine), lieutenant; 29 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

DESSAINT (Jean), sous-lieutenant; 27 ans de services, 17 campagnes. A été blessé.

ROGNON (Gaston-Augustin-André), commandant; 33 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

MONCHATRE (René-Jean-Léopold), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

TIMSIT (Abraham-Gilbert), capitaine; 32 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

SAILLER (Emile-René), commandant; 32 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

RAMOLINO DE COLL'ALTO (Félix-Eudoxe-Napoléon), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

ITASSE (Lucien-Célestin), capitaine; 29 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

JANVIER (Paul-Marie-Frédéric), capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

THIEBAUT (Lucien-Jean), lieutenant; 24 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Génie.

GELORMINI (François-Louis), lieutenant; 29 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

GUILLEMIN (Albert-François-Frédéric), lieutenant; 29 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

ROLLAND (Julien-Albert), capitaine; 37 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

LAFONTAINE (Etienne-René), lieutenant; 37 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DUPOLD (Robert-Henri), lieutenant; 30 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

CAROT (Paul-Adrien-Jean), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

GOREL (Raymond), capitaine; 32 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

CHAPPELLET (Charles-Jules), capitaine; 34 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

MILON (Paul-Louis), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

POUTAS (Nicolas-Eugène-Charles), chef de bataillon; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CHIERPE (Maurice-Paul-Antoine), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

GALABRU (Paul-Marius), chef de bataillon; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

KAZIZ (Georges-Abraham), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

CACHARD (Robert-Antoine-Claudius), capitaine; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

BRIOT (René-Henri-Jules), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GROCHE (Lucien-François-Louis), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

GRAVELLE (Jules-Alexandre-Adolphe), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MOREL (Aimé-Jean), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

JANSON DE COUET (Augustin-Georges), chef de bataillon; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DUPUY DE GRANDPRE (Jean-Marie-Joseph), capitaine; 35 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

CARLIER (Marcel), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MAURIAL (Louis), capitaine; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

FROUGIER (Roger-Jean-Léo), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

RIVET (Gabriel-Auguste-Vincent), chef de bataillon; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LEBLOND (Léon-Omer-Rémy), chef de bataillon; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

VICTOR (Henri-Auguste), sous-lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CLOUVEL (Henri-Denis-Félix), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

GIRAULT (Maxime - Théodore), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GIRARD (Jean-César-Daniel), sous-lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

GOMBERT (André-Cyrille), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LENOIR (Marc), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

VIZE (Antoine), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

HITTOS (Jean-Gaston), capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

CLEMENT (Roger-Maurice-Jean), lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

KOURILSKY (Raymond), capitaine; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

LARDANS (Jean), lieutenant; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

DURANSON (Joseph-Louis-Maurice), capitaine; 23 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Direction des études et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES

LARCHER (Lucien-Robert), ingénieur militaire principal; 41 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

REYNIER (Elie-Constant-Hilaire), ingénieur militaire de 2e classe; 35 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

PLAIN (René-Charles-Henri), ingénieur de travaux d'armement principal; 41 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MEUNIER (Henri-Louis), ingénieur de travaux d'armement de 1re classe; 41 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DIRECTION DES TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

COMBAZ (Francis-Joseph), lieutenant; 35 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

AUBERT (Baptiste), sous-lieutenant; 26 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.

COLCANAP (François-Louis), lieutenant; 31 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

MONNIER (Alfred-Joseph-Pierre-Marie), lieutenant; 29 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

TANNEAU (Alphonse), sous-lieutenant; 29 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

BOUTET (Lucien), capitaine; 33 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

GOUGE (Gabriel-Henri), sous-lieutenant; 28 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

LEGRAND (Edouard - Pierre - Gaëtan - Joseph), sous-lieutenant; 33 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

LESVEN (Pierre-François-Marie), sous-lieutenant; 29 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

MADEGARD (Louis), chef de bataillon; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

CARLOTTI (Jean-Laurent), sous-lieutenant; 26 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité.

ICARD (Alfred-Henri), sous-lieutenant; 27 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

LASSUS-LACAZE (Pierre-Laurent), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

GRISONI (Quilicus), sous-lieutenant; 30 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

CHARLES (Claude-Joanny), sous-lieutenant; 28 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

JARASSON (Georges-Louis-Eugène), lieutenant; 29 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

PAYET (Marie-Paul-Hervé), sous-lieutenant; 31 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

PAUGOY (Maurice-Eugène), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

FIOCCONI (Dominique), lieutenant; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

ADLER (Jacques), lieutenant; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

PUCCIO (François-Joseph-Pierre), capitaine; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

OFFICIERS AUTOCHTONES

GOMTIBO (Zagré), lieutenant; 30 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIERS

RUDLOFF (Charles-Jean-Louis), adjudant-chef; 29 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

CECCALDI (Martial), adjudant-chef; 30 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie coloniale.

LECOMTE (René-André-Marie-Stéphane), chef d'escadron; 31 ans de services, 8 campagnes, A été cité.

VILLARD (Marceau-Marcel), sous-lieutenant; 26 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

TREMOULET (Pierre-Jules-Eugène), lieutenant; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

AUSTRUIT (Léon-Jean-Vincent-Paul), chef d'escadron; 31 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

DILLEMANN (Xavier-Marie-Anne), lieutenant; 33 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

TRICHOT (Jacques-Etienne), capitaine; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

POUJADE (Emile-Jules-Casimir), lieutenant; 24 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

SOUS-OFFICIERS

BLAVEC-ORIO (Julien-Paul), adjudant-chef; 30 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité.

RAVARD (Emile-Jules), adjudant-chef; 30 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

RIBEMONT (Edouard-Auguste), adjudant-chef; 31 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Service de santé colonial.

FOURNIER (Henri-Auguste), médecin lieutenant-colonel; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Service administratif des corps de troupe coloniaux.

CALENDINI (Charles - André), lieutenant; 33 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Décret du 3 octobre 1949 portant modification de la nomination dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 octobre 1949, est annulé le décret du 23 septembre 1947 en ce qui concerne la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. le sous-lieutenant Gaillard (Jean-Marie-René).

La croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée au titre de l'armée active, pour compter du 26 avril 1949, à l'officier susqualifié.

Décret du 3 octobre 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume (faits exceptionnels de guerre et de résistance) les militaires dont les noms suivent:

ANCELY (Maurice), sous-lieutenant.
BASTARD (Jean-Maurice), sous-lieutenant.
BECU (Robert-Auguste), sous-lieutenant.
BERNADET (Maurice), sous-lieutenant.
BERSAGOL (Maurice), sous-lieutenant.
BIGORRE (Roger), sous-lieutenant.
BOISSARD (Jeanne), sous-lieutenant.
BONNETTE (Louis), sous-lieutenant.
BORDESOLLES (Lionnel), lieutenant.
BOUCHET (Marcel-Ernest), sous-lieutenant.
BOULET (Henri), sous-lieutenant.
BOURDOISEAU (Maria-Auguste-Victor), adjudant.
BOURGON (Louis-Charles-Eugène), gendarme.
BRANDET (René), sous-lieutenant.
BRIOT (Emile-Auguste), gendarme.
COMMERCON (Joanny), sous-lieutenant.
COMMERCON (Pierre), sous-lieutenant.
CONNINCKX (Ulysse-Victor), adjudant de gendarmerie.
DENIS (Joseph), sous-lieutenant.
DENIS (Yvon), sous-lieutenant.
DESPLACE (Marcel), sous-lieutenant.
DIAQUIN (Robert), sous-lieutenant.
ELMETTI (Quinto).
FARENC (Guy-Pierre-Marie), lieutenant.
FERRAND (Jean-Aristide-André), sous-lieutenant.
FLAMENT (Michel-Pierre-Gérard), sous-lieutenant.
FLORI (Jean), sous-lieutenant.
GOLANO (Jean), sous-lieutenant.
GROBOZ (Henri), lieutenant.
GUILLOT (Roger), sous-lieutenant.
GUINTARD (Roger-Paul), sous-lieutenant.
HERVET (Fernand-Marius-Raoul), sous-lieutenant.
HUNTZINGER (Raymond-Charles), adjudant.
ISIDORE (Marcel), lieutenant.
JACQUET (Henri), lieutenant.
JOSSERAND (Pierre), sous-lieutenant.
JUSSEAU (Jean), sous-lieutenant.
LAFOSSE (Camille), capitaine.
LAGARRIGUE (Maurice), lieutenant.
LECUILLIER (Allain-Auguste), lieutenant.
LEGER (Gervais), sous-lieutenant.
LUTGEN (Guy), sous-lieutenant.
MAIRE (Gérard), sous-lieutenant.
MARIN (Maurice), sous-lieutenant.
MARION (François-Constant), gendarme.
MONNIER (Robert-Charles-Eugène), capitaine.
MORILLON (Marcel), lieutenant.
OFFNER (Robert-André), sous-lieutenant.
PAGEAUX (Raymond), lieutenant.
PAYENNEVILLE (Paul), sous-lieutenant.
PEMPENNIC (Lucien), sous-lieutenant.
PERREAU (Maxime-Pierre), lieutenant.
RENAUD (Jean), capitaine.
RICHARD (Emile), sous-lieutenant.
ROBERT (Georges), sous-lieutenant.
SABADIE (Pierre), sous-lieutenant.

SALARD (Félix-Léon-Jean), sous-lieutenant.
SCHEPRINGUE (Léon), sous-lieutenant.
SCOCART (Louis), sous-lieutenant.
SOUBIRAN (Henri), lieutenant.
SPEYBROECK (Roger), sous-lieutenant.
TATART (Joseph-Marie-Mathurin), lieutenant.
TEURROC (Jean), sous-lieutenant.
THOMAS (René), sous-lieutenant.

Le décret du 30 octobre 1947 (*Journal officiel* du 25 novembre 1947) portant concession de la médaille militaire à titre posthume est annulé en ce qui concerne M. Vernier (Henri), sous-lieutenant.

Décret du 3 octobre 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Etat-major du 11e corps d'armée.
JAOUEN (Eugène), lieutenant;

Etat-major de la 1re division nord-africaine.
LESPINARD (Henri-Joseph), lieutenant,

8e régiment d'infanterie.
MAHE (Etienne-Charles), capitaine.

21e régiment d'infanterie.
CADET (Lucien-Claude), lieutenant.

48e régiment d'infanterie.
GUILLERAULT (Marcel-Marie-Gabriel), capitaine.

62e régiment d'infanterie.
LE MENE (Joachim-Vincent-Marie), lieutenant.

85e régiment d'infanterie.
ARCHAMBAULT (Jean-Marie), lieutenant,

95e régiment d'infanterie.
BLAUDEAU (Jean), lieutenant.
MOULIN (Paul-Gabriel), lieutenant.

110e régiment d'infanterie.
LESUR (Henri-Marie-Joseph), capitaine.

115e régiment d'infanterie.
OGER (Fernand), lieutenant.

121e régiment d'infanterie.
DEMORE (Jacques-Louis-Marius), sous-lieutenant, mle 1763.

131e régiment d'infanterie.
STAMBACH (Emile-Georges), capitaine.
ARNOUD (André-Louis), lieutenant.
COLAS DES FRANCS (Michel-Marie), lieutenant.
LADINE (Adrien-Gaston), sous-lieutenant.

132e régiment d'infanterie.
BACQUIE (Jean-Louis), lieutenant.

136e régiment d'infanterie.
MEYER (Marcel-Victor), lieutenant, mle 280.

117e régiment d'infanterie.
DAVID (Pierre-Henri-Louis-Marie), lieutenant.
MARTIN (Georges-André-Eugène-Lucien), lieutenant.
TATON (Lucien-Emile-Théophile), lieutenant.

70e régiment d'infanterie de forteresse.
SUISSE DE SAINTE-CLAIRE (Jacques-Eugène-André-Antoine), capitaine.

158e régiment d'infanterie.
HUMBERT (Jean-François-Gabriel), lieutenant.

225e régiment d'infanterie.
MARCANT (René-Edmond-Eugène-Marie), lieutenant.

227e régiment d'infanterie.
COTHIAS (Jean-Etienne), capitaine, mle 1762.
KALTNECKER (René-Léon), lieutenant.
THOUVENIN (Jacques-Charles), lieutenant.

235e régiment d'infanterie.
FELIX (Jean), lieutenant.

246e régiment d'infanterie.
ALEXANDRE (Arsène), lieutenant.

295e régiment d'infanterie.
ROBERT (Marcel-Maurice), lieutenant.

329e régiment d'infanterie.
DELAUNE (René-Jules-Alexandre), lieutenant.

331e régiment d'infanterie.
HABANS (Jean-Marie-Joseph-Xavier), capitaine, mle 869.
DION (Roger-Alphonse), lieutenant.

5e bataillon de chasseurs alpins.
GAUTHIER (Yves-Alfred-François-Marie), lieutenant.

60e bataillon de chasseurs alpins.
TEISSIER (Jean-Baptiste-Alexandre-Théodore), lieutenant.

66e bataillon de chasseurs à pied.
DESLANDES (Emile-Louis-Pierre), lieutenant.

Forces françaises de l'intérieur.
DEVAUD (André), sous-lieutenant, mle 2034.

25e régiment de tirailleurs algériens.
DU MESNIL (Marie-François), capitaine.

2e régiment de tirailleurs marocains.
BOREL (Pierre), sous-lieutenant, mle 3265.

5e régiment de tirailleurs marocains.
HOURDEAUX (René-Germain), lieutenant.

8e régiment de tirailleurs marocains.
GIACOMONI (André-Paul), sous-lieutenant.

9e régiment de tirailleurs marocains.
THEVENIN (Michel-Louis), capitaine.

2e bataillon de mitrailleurs.
PRUGNEAUX (Robert-Emile-Marcellin-Gustave-Benoit), lieutenant.

58e bataillon de mitrailleurs motorisés.
VITTECOQ (Jean-Charles-Louis), capitaine.

52e demi-brigade de mitrailleurs indigènes.
MITTEAU (André-Pierre), lieutenant.

10e régiment de cuirassiers.
PELLETIER (Roger-Charles), lieutenant.

1er régiment d'automitrailleuses.
DE L'HERMITE (Pierre-Marie-Octave-Jean), capitaine.

2e régiment d'automitrailleuses.
VIVIER (Jacques-Léon), lieutenant.

16e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.
FRANCESCHI (Edmond-François), sous-lieutenant.

95e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.
BERNARD DE DOMPSURE (Raoul-Emmanuel-Germain-Marie), lieutenant, mle 1068.

48e régiment d'artillerie.
VITTET (Marius-Lucien), lieutenant, mle 2382.

69e régiment d'artillerie.
D'ARCY (Georges-Marie-Norman), lieutenant.

118e régiment d'artillerie.
CELLIER (Maurice-Marie-Joseph-Etienne), capitaine.

216e régiment d'artillerie.
FLORENCE (Georges-Henri), capitaine.

218e régiment d'artillerie.
FLEURY (Paul-Georges-Joseph), lieutenant.

219e régiment d'artillerie.
CHASSAGNADE (Lucien), lieutenant, mle 649.

227e régiment d'artillerie.
MAQUIN (Rémi-Charles), lieutenant.

248e régiment d'artillerie.
CARLET (Paul-René-Lucien), lieutenant.

248e régiment d'artillerie.
CHONNEAUX (Eugène-Louis-Charles), lieutenant.

404e régiment d'artillerie.
DE REBOUL (Henri-Louis), chef d'escadron.

409e régiment d'artillerie de D. C. A.
LEMAIRE (René-Albert), lieutenant, mle 358.

656e batterie anti-chars.
MERLOT (Pierre-Michel), lieutenant.

14e batterie de repérage.
NEVIADOMBSKY (Cyrille), lieutenant.

Cours pratique de tir anti-aérien.
MARTEN (Gilbert-Jean-Alexandre), capitaine.

Compagnie du génie 151/1.
TRISTAN (Georges-Julien), lieutenant.

Compagnie du génie 151/2.
PAYRAUDEAU (Louis), lieutenant.

Corps spécial de transmission.
DUJARDIN (Robert), sous-lieutenant, mle 231.

Intendance des éléments organiques du 10e corps d'armée.
GODINOT (Christian-Eugène), lieutenant d'administration, mle 4736.

Centre de stockage de blé du Havre.
PAPILLON (Marius-Edmond-Georges), capitaine d'administration, mle 673.

1er régiment de marche du Tchad.
LASSAUSSE (Marie-Auguste-Pierre), adjudant, mle 277.

42e demi-brigade de mitrailleurs coloniaux.
BENAZET (Robert-Léonce-Paul), lieutenant.

52e demi-brigade de mitrailleurs coloniaux.
TATTU (Henri-Auguste), lieutenant.

12e demi-brigade de mitrailleurs indochinois.
SIRIYES (Jean-Jacques-Gabriel), lieutenant.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1949, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 3 octobre 1949 portant que les dispositions

dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

DÉCORATION SANS TRAITEMENT

(Pour compter de la date de signature du présent décret.)

Au grade de commandeur.

DE FOURCAULD (A.-J.-L.), capitaine de vaisseau honoraire; 45 ans de services militaires et civils. Officier du 16 juin 1920.

Décret du 5 octobre 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1949, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 3 octobre 1949 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

DÉCORATION SANS TRAITEMENT

(Pour compter de la signature du présent décret.)

Au grade de chevalier.

MM.

Repussard (G.-A.-P.), trésorier général de la F. A. M. M. A. C.; 40 ans de services militaires et civils.

Jossique (L.-F.), délégué de la F. A. M. M. A. C. pour la région Ouest; 35 ans de services militaires et civils.

Décret du 27 septembre 1949 portant annulation de concession de médaille militaire et attribution de cette décoration.

Par décret en date du 27 septembre 1949:

Est annulé le décret du 11 novembre 1944 (*Journal officiel* du 26 novembre 1944) concédant la médaille militaire en ce qui concerne:

Maxence Guy), brigadier-chef, 3e régiment de spahis marocains.

Est annulé le décret du 27 mars 1945 (*Journal officiel* du 19 avril 1945) concédant la médaille militaire en ce qui concerne:

Aubert (Jean-Pierre), aspirant, 21e régiment d'infanterie coloniale.

Est annulé le décret du 10 avril 1945 (*Journal officiel* du 6 mai 1945) concédant la médaille militaire en ce qui concerne:

Caumont (Jacques), sergent, 88e régiment du génie.

Est annulé le décret du 1er mai 1945 (*Journal officiel* du 20 mai 1945) concédant la médaille militaire en ce qui concerne:

Girand (Frédéric), soldat de 1re classe, 2e régiment de marche de légion étrangère.

Est annulé le décret du 18 juillet 1946 (*Journal officiel* du 18 août 1946) concédant la médaille militaire en ce qui concerne:

Tchoulitch (Jacques), soldat de 2e classe, 1er régiment étranger d'infanterie.

La médaille militaire est concédée aux militaires ci-dessous désignés:

(Pour prendre rang du 6 octobre 1944.)

WILLIC (Georges), brigadier-chef, alias MAXENCE (Guy), 3e régiment de spahis marocains.

(Pour prendre rang du 24 mars 1945.)

GODFRAIN (Jean-Claude-René), aspirant, alias Aubert (Jean-Pierre), 21e régiment d'infanterie coloniale.

(Pour prendre rang du 10 avril 1945.)

ERHARD (Jean-Marie), sergent, alias Caumont (Jacques), 88e régiment du génie.

(Pour prendre rang du 1er mai 1945.)

GIRALDO (Frugolino), soldat de 1re classe, alias Girand (Frédéric), 2e régiment de marche de légion étrangère.

(Pour prendre rang du 18 juillet 1946.)

AZRIEL (Jacques), soldat de 2e classe, alias Tchoulitch (Jacques), 1er régiment étranger d'infanterie.

La citation à l'ordre no 236 du 21 février 1945 est annulée.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Est annulé le décret du 6 juin 1947 (*Journal officiel* du 10 juin 1947) concédant la médaille militaire en ce qui concerne:

Pressoir (Marcel), brigadier des forces françaises en Extrême-Orient.

La médaille militaire est concédée à titre posthume:

(Pour prendre rang du 6 juin 1947.)

PRESSOIR (Marcel), brigadier des forces françaises en Extrême-Orient.

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

Sont annulés, comme faisant double emploi, les médailles militaires concédées aux militaires suivants:

Décret du 13 mars 1945 (*Journal officiel* du 21 juin 1946), en ce qui concerne:

Suarez (Marcel), sergent des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Décret du 20 septembre 1946 (*Journal officiel* du 22 octobre 1946), en ce qui concerne:

Ladrey (Raymond), sergent-chef.

Décret du 12 avril 1947 (*Journal officiel* du 5 mai 1947), en ce qui concerne:

Simonet (Roger), 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Décret du 30 décembre 1948 (*Journal officiel* du 5 février 1949), en ce qui concerne:

Abderrahman ben Ali ben Salem, du bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Aomar ben Brahim, soldat de 1re classe, 2e régiment de tirailleurs marocains.

Dupont (Ernest), adjudant, 2e légion de garde républicaine de marche.

Le Berre (Henri-Yves-Marcel), adjudant, compagnie de base de Tourane.

Pauly (René-Yvon), sergent-major, base d'Oran.

Rouabah Abderrahman, caporal-chef, bureau de recrutement de Constantine.

Décret du 26 février 1949 (*Journal officiel* du 17 avril 1949), en ce qui concerne:

Amardeilh (Jules), sergent des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Décret du 28 février 1949 (*Journal officiel* du 17 avril 1949), en ce qui concerne:

Eymard (Raymond), 2e classe des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Décret du 3 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent:

13e régiment d'infanterie.

RENUCCI (Angelin), sergent-chef, mle 1373, classe 1928 au recrutement d'Ajaccio.

6e régiment d'infanterie.

REMY (Marie-Marcel), sergent, mle 1817, classe 1933 au recrutement d'Epinal.

11e régiment d'infanterie.

GARCIA (Antoine), caporal, mle 824, classe 1939 au recrutement d'Albi.

VIALA (Irénée-Marius), soldat, mle 560, classe 1939 au recrutement d'Albi.

21e régiment d'infanterie.

TAVERNE (Marcel), caporal-chef, mle 4355, classe 1927 au 4e bureau de recrutement de la Seine.

DROYAUX (Louis-Marie-Théophile), soldat, mle 2391, classe 1933 au recrutement de Rennes.

FERRARI (Guerrino), soldat, mle 4392, classe 1936 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

27e régiment d'infanterie.

THOMAS (Charles), sergent, mle 15248, classe 1943 au recrutement de Dijon.

THEILLER (René), soldat, mle 15178, classe 1941 au recrutement de Dijon.

35e régiment d'infanterie.

RASSA (Dominique), caporal, mle 94, classe 1936 au recrutement de Chambéry.

36e régiment d'infanterie.

BERTHON (Julien-Paul), caporal, mle 3260, classe 1932 au recrutement de Rouen.

38e régiment d'infanterie.

BELLET (Pierre-Henri-René), soldat, mle 2843, classe 1933 au recrutement de Saint-Etienne.

41e régiment d'infanterie.

ROUVIER (Ernest-Julien-Marcel-Louis), soldat, mle 627, classe 1940 au recrutement de Saint-Lô.

46e régiment d'infanterie.

GUILLEMIN (Robert-Georges-Etienne), caporal, mle 6167, classe 1933 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

57e régiment d'infanterie.

LAGUE (Jules), soldat, mle 1219, classe 1934 au recrutement de Mont-de-Marsan.

69e régiment d'infanterie.

DUPUY (Louis-Edmond), soldat, mle 374, classe 1928 au recrutement de Mézières.

71e régiment d'infanterie.

MEUNIER (Louis-Joseph-Marie), soldat, mle 3844, classe 1934 au recrutement de Rennes.

77e régiment d'infanterie.

JANKOWSKI (Wladislas), sergent-chef, mle 2969, classe 1939 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

86e régiment d'infanterie.

SALAIGNAC (Edouard), sergent, mle 597, classe 1935 au recrutement de Toulouse.

92e régiment d'infanterie.

DUZEGE (Emilien-Maurice), caporal, mle 331, classe 1938 au recrutement de Cahors

DELLARD (Robert), soldat, mle 258, classe 1938 au recrutement de Cahors.

94e régiment d'infanterie.

PERROT (Victor-Alfred-René), sergent-chef, mle 91, classe 1930 au recrutement de Bar-le-Duc.

99e régiment d'infanterie.

GAMBINI (Jean-Baptiste-Antoine-Joseph), sergent, mle 57, classe 1938 au recrutement d'Annecy.

109e régiment d'infanterie.

BROUILLARD (Louis-Joseph-Alexandre), soldat, mle 691, classe 1926 au recrutement de Chaumont.

114e régiment d'infanterie.

BAILLARD (Gaston-Maurice), soldat, mle 4873, classe 1926 au 4e bureau de recrutement de la Seine.

130e régiment d'infanterie.

SOULIVET (Paul-André), sergent-chef, mle 970, classe 1933 au recrutement de Tunis.

152e régiment d'infanterie.

GALLEZOT (Michel-Albert-Robert), caporal-chef, mle 15722, classe 1941 au recrutement de Dijon.

222e régiment d'infanterie.

HENRY (Maurice-François), caporal, mle 857, classe 1932 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

302e régiment d'infanterie.

MARIE (Raymond-Louis-Pierre), caporal, mle 644, classe 1928 au recrutement de Caen.

BLAVETTE (Maurice-Ernest-Alexandre), soldat, mle 1001, classe 1928 au recrutement de Caen.

CORBONNOIS (Albert-Eugène-Jules), soldat, mle 334, classe 1928 au recrutement d'Alençon.

LUFROY (Théophile-Lucien), soldat, mle 140, classe 1928 au recrutement d'Alençon.

302e régiment d'infanterie.

PICAULT (Théophile-Joseph-Alphonse), soldat, mle 2043, classe 1927 au recrutement de Rennes.

SAMOYEAU (Henri-Louis), soldat, mle 801, classe 1928 au recrutement du Mans.

441e régiment de pionniers.

AUDONNET (Adolphe), soldat, mle 230, classe 1923 au recrutement d'Angoulême.

17e régiment de travailleurs.

MURETZ (Hubert), soldat, mle 2274, classe 1920 au recrutement de Valenciennes.

Compagnie de travailleurs militaires.

BEUDAERT (Louis-Marcel), soldat, classe 1915, mle 2071 au recrutement de Béthune.

Centre d'instruction divisionnaire n° 15.

RAVEL (Michel-Joseph), soldat, mle 612, classe 1935 au recrutement de Guéret.

Dépôt d'infanterie n° 213.

KERBOUL (Yves-Michel-Marie), soldat, mle 1764, classe 1921 au recrutement de Brest.

LARTIGUE (Marius), soldat, mle 8563, classe 1928 au recrutement de Versailles.

16e bataillon de chasseurs à pied.

PETIT (Marcel), chasseur, mle 52, classe 1938 au recrutement de Versailles.

17e bataillon de chasseurs portés.

GUERRE (André-Auguste), sergent-chef, mle 569, classe 1929 au recrutement de Nancy.

Forces françaises de l'intérieur.

ROCHE (Pierre-Henri), soldat, classe 1946 au recrutement de Périgueux.

FLORENT (Lucien), soldat de 1re classe, mle 5130, classe 1945 au recrutement de Dijon.

22e régiment de marche de volontaires étrangers.

KADEMIS (Nantelis), légionnaire, mle 5874, classe 1939 au recrutement de Vincennes.

23e régiment de marche de volontaires étrangers.

VAN WINCKEL (Pierre), légionnaire, mle 15233, classe 1940 au recrutement de la Seine Central.

11e régiment étranger d'infanterie.

WONTROBA (Jean), légionnaire, mle 313, classe 1939 au recrutement de Bourg.

12e régiment étranger d'infanterie.

BARBIER (Raymond-André-Firmin), sergent, mle 1812, classe 1934 au recrutement d'Angoulême.

9e régiment de zouaves.

ETIENNE (Yves), sergent, mle 1029, classe 1937 au recrutement de Bordeaux.

3e régiment de tirailleurs algériens.

AGOUNI BELGACEM BEN MOHAMMED, caporal, mle 518 L. M., classe 1941 C au recrutement de Constantine.

6e régiment de tirailleurs algériens.

CARRAFANCQ (Jean-Pierre), sergent, mle 1165, classe 1929 au recrutement d'Oran.

21e régiment de tirailleurs algériens.

GUILLAUME (Gaston-Charles-Paul), tirailleur de 1re classe, mle 558, classe 1933 au recrutement de Troyes.

22e régiment de tirailleurs algériens.

ELMERERBI BENAISSA O/ HADJ, tirailleur, mle 3215, classe 1938 au recrutement d'Oran.

8e régiment de tirailleurs tunisiens.

TIREFORT (Aimé-Louis), tirailleur, mle 334, classe 1939 au recrutement d'Albi.

20e régiment de tirailleurs tunisiens.

GAUBIN (Albert-René-Gaston), sergent, mle 1622, classe 1931 au recrutement d'Agen.

BONNET (Hubert-Eugène), tirailleur, mle 1157, classe 1936 au recrutement de Poitiers.

2e régiment de tirailleurs marocains.

PLACE (Charles), adjudant, mle 1549, classe 1928 au recrutement de Valenciennes.

4e régiment de tirailleurs marocains.

DEVOGE (Jean), sergent-chef, mle 1491, classe 1931 au recrutement de Bar-le-Duc.

1er régiment de chasseurs parachutistes.

BONALDI (Honoré), caporal, mle 1154, classe 1941 au recrutement de Tunis.

52e bataillon de mitrailleurs motorisés.

CASTELAIN (Georges-Edmond-Emile), sergent, mle 6035, classe 1934 au recrutement de Lille.

9e bataillon de chars.

GERMAIN (André), sergent, mle 51, classe 1933 au recrutement de Montauban.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

VAILLANT (Marc-Guy), brigadier, mle 23930, classe 1942 au recrutement de Lyon.

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

DE BROSSES (Henri), brigadier, mle 22619, classe 1941 au recrutement de Lyon.

3e régiment de chasseurs d'Afrique.

LO BIONDO (Michel), brigadier-chef, mle 2748, classe 1931 au recrutement d'Alger.

1er régiment de dragons.

CREN (Maurice), brigadier, mle 5118, classe 1929 au recrutement de Brest.

CHEVRIER (Pierre-Fernand-Marcel), cavalier, mle 2073, classe 1935 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

GOUY (Julien-Joseph-Louis), cavalier, mle 731, classe 1926 au recrutement de Nantes.

LOUE (Gaston-Louis-Marie), cavalier, mle 3523, classe 1940 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

PAGEAU (Louis-Joseph-Marie), cavalier, mle 492, classe 1937 au recrutement de Nantes.

11e régiment de dragons.

FAUVEL (Octave-Eugène-Paul), cavalier, mle 2395, classe 1933 au recrutement de Saint-Lô.

LE CALONNEC (Joachim-Marie), cavalier, mle 537, classe 1928 au recrutement de Vannes.

LESAINT (Emile-Narcisse), cavalier, mle 381, classe 1930 au recrutement d'Angers.

ROUSSEL (Auguste-Jean-Marie), cavalier, mle 1901, classe 1933 au recrutement de Rennes.

13e régiment de dragons.

MAHE (Louis-Alphonse-Julien), cavalier, mle 1939, classe 1933 au recrutement de Nantes.

MATHELIER (Joseph-Marie), cavalier, mle 342, classe 1932 au recrutement de Nantes.

20e régiment de dragons.

PUBERT (Maurice-Fernand-Henri-Georges), cavalier, mle 2000, classe 1938 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

71e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

ZUNDA (Emile), cavalier de 1re classe, mle 1339, classe 1929 au recrutement de Pau.

1er escadron du train.

AUQUIER (Georges-René-Lucien), soldat, mle 111, classe 1927 au recrutement de Cambrai.

11e régiment d'artillerie.

LEMIRE (Gustave-Eugène-Georges), canonnier, mle 919, classe 1938 au recrutement d'Evreux.

37e régiment d'artillerie.

ALEXANDRE (Robert), canonnier, mle 1121, classe 1932 au recrutement de Dijon.

115e régiment d'artillerie.

VABRE (Bernard-Damien-Henri-Gabriel), brigadier, mle 1110, classe 1939 au recrutement d'Albi.

BOUISSET (Ernest-Camille), canonnier, mle 901, classe 1938 au recrutement d'Albi.

322e régiment d'artillerie.

POTHIER (Emile-Fernand-Jules), canonnier, mle 440, classe 1929 au recrutement de Laval.

402e régiment d'artillerie de D. C. A.

LEROY (Jules-François-Joseph), canonnier, mle 312, classe 1927 au recrutement de Béthune.

67e régiment d'artillerie d'Afrique.

MARTINEZ (Ramon), maréchal des logis, mle 1955, classe 1939 au recrutement d'Alger.

87e régiment d'artillerie d'Afrique.

AOUSTIN (Jean-Emile), canonnier, mle 57, classe 1931 au recrutement de Rennes.

8e régiment du génie.

BERTIN (Maurice), sapeur, mle 356, classe 1937 au recrutement de Bar-le-Duc.

Compagnie du génie divisionnaire 87/2.

ERENATI (Eugène), sapeur de 1re classe, mle 8021, classe 1943 au recrutement de Nancy.

Etablissement principal du service du matériel de Besançon.

COLARD (Maurice-Frédéric), maréchal des logis, mle 627, classe 1937 au recrutement de Besançon.

23e section de commis ouvriers d'administration.

POUADE (Paul-Camille), soldat, mle 562, classe 1914 au recrutement d'Epinal.

6e régiment d'infanterie coloniale.

CUREAU (Gabriel), soldat, mle 20202, classe 1944 au recrutement de Lyon.

21e régiment d'infanterie coloniale.

AJELLO (Lucien), soldat, mle 1229, classe 1940 au recrutement de Tunis.

16e régiment de tirailleurs sénégalais.

GARRIGUENE (Yves-Moïse), sergent, mle 314, classe 1935 au recrutement de Toulouse.

Bataillon de marche n° 4.

CHARLES (Henri-Jean), soldat, mle 22811, classe 1941 au recrutement de Lyon.

GIRON (Roger), soldat, mle 26915, classe 1941 au recrutement de Lyon.

Bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique.

LAPORTE (Roger), soldat, mle 1319, classe 1941 au recrutement de Dijon.

1er groupe du régiment d'artillerie coloniale du Levant.

PICARD (Henri-Amédée-Mathurin), maréchal des logis chef, mle 5675, classe 1931 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

2e groupe d'artillerie coloniale du Levant.

ANTOINE (Michel), canonnier de 1re classe, mle 21892, classe 1941 au recrutement de Lyon.

Décret du 3 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent:

13e régiment d'infanterie.

CHARBONNEAU (Lucien-Louis-Gabriel), soldat, classe 1938, mle 587 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

21e régiment d'infanterie.

PAVAGEAU (Alphonse-Pierre-Marie), sergent, classe 1932, mle 1673 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

SAROURA (Edouard-Henri), caporal-chef, classe 1937, mle 1251 au recrutement d'Oran.

BONO (Théophile-Louis-Marie), soldat, classe 1935, mle 1182 au recrutement de Lorient.

BOULLIER (Pierre-Félix), soldat, classe 1937, mle 4757 au recrutement de Versailles.

BREANT (Lucien), soldat, classe 1938, mle 1215 au recrutement d'Evreux.

DANILENKO (Dimitri), soldat, classe 1939, mle 3710 au recrutement de la Seine (1e bureau).

DIMITROFF (Neutcheff), soldat, classe 1939, mle 519 au recrutement de Melun.

LATHUILE (Jean-Pierre), soldat, classe 1939, mle 1221 au recrutement de Chambéry.

LE PINRU (Eugène-François-Marie), soldat, classe 1934, mle 485 au recrutement de Vannes.

NOGALES (Emmanuel), soldat, classe 1936, mle 551 au recrutement d'Oran.

ROPERS (François), soldat, classe 1938, mle 1331 au recrutement de Lorient.

TIJOU (Emile-Désiré-René-Noël), soldat, classe 1933, mle 3146 au recrutement d'Angers.

26e régiment d'infanterie.

LOYANT (Paul), soldat, classe 1933, mle 151 au recrutement de Laval.

31e régiment d'infanterie.

CARIOU (Yves), caporal, classe 1931 au recrutement de Quimper.

LAMOTHE (Georges), caporal, classe 1941 au recrutement de Mont-de-Marsan.

HIBLE (André), soldat, classe 1931/2, mle 2409 au recrutement de Bordeaux.

36e régiment d'infanterie.

PETITBON (André-Aimé-Joseph), soldat, classe 1931, mle 1259 au recrutement d'Alençon.

38e régiment d'infanterie.

BOURGANEL (Jean), soldat, classe 1933, mle 1212 au recrutement de Saint-Etienne.

DUTHEIL (Lucien), soldat, classe 1937, mle 618 au recrutement de Lyon.

46e régiment d'infanterie.

LESNE (Eugène-Georges), caporal, classe 1939, mle 1509 au recrutement de Laon.

95e régiment d'infanterie.

JACQUIN (Raymond), soldat, classe 1936, mle 271 au recrutement de Bourges.

102e régiment d'infanterie.

LOUISFERT (Henri), caporal-chef, classe 1932, mle 1601 au recrutement d'Alençon.

152e régiment d'infanterie.

SZEWC (Tadeusz), soldat, classe 1945, mle 3571 au recrutement de Dijon.

213e régiment d'infanterie.

NOEL (Gaston), soldat, classe 1930, mle 1898 au recrutement d'Alençon.

302e régiment d'infanterie.

DELCHET (André-Lucien), sergent, classe 1935, mle 893 au recrutement d'Orléans.

CHAT (Julien-René), soldat, classe 1928, mle 463 au recrutement du Mans.

GIBALY (André-René), soldat, classe 1926, mle 931 au recrutement de Chartres.

MAINGUY (Louis-Ange), soldat, classe 1927, mle 197 au recrutement de Rennes.

MARIGAULT (Kléber-William), soldat, classe 1928, mle 760 au recrutement de Chartres.

307e régiment d'infanterie.

MAZEAU (Raymond), soldat, classe 1905, mle 560 au recrutement de Périgueux.

331e régiment d'infanterie.

BAUER (Marcel-Alexandre), sergent-chef, classe 1922, mle 297 au recrutement de Melun.

411e régiment de pionniers.

GABORIEAU (Joseph), soldat, classe 1935, mle 410 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

620e régiment de pionniers.

WESTERMANN (Ernest-Armand), soldat, classe 1935, mle 3633 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

Dépôt d'infanterie n° 211.

HENRY (Robert-Charles-Jean-Marie), caporal, classe 1922, mle 658 au 4e bureau de recrutement de la Seine.

CORTOT DE SAVIGNY (Camille-Paul-André), soldat, classe 1924, mle L. M. 2171 au recrutement de Versailles.

5e demi-brigade de chasseurs alpins.

REVEL (Jacques), sergent, classe 1938, mle 620 au recrutement de Chambéry.

11e bataillon de chasseurs alpins.

ANDRE (Louis), chasseur, classe 1941, mle 21941 au recrutement de Lyon.

69e bataillon de chasseurs à pied.

BOULARD (André-Julien), chasseur, classe 1931, mle 307 au recrutement de Mende.

Régiment de Bourgogne.

BRIOT (Jean-René-Marie), soldat, classe 1941, mle 13435 au recrutement de Dijon.

Bataillon du Charollais.

FRANÇAIS (Claude-Marie), soldat, classe 1945, mle LM. 5126 au recrutement de Dijon.

1er régiment du Morvan.

GHERBUY (André-Paul), soldat, classe 1941, mle 17470 au recrutement de Dijon.

MENEREAU (André), soldat, classe 1946, mle 1719 au recrutement de Dijon.

1er régiment de marche de zouaves.

PARDON (Modeste-Antoine), zouave, classe 1940, mle 970 au recrutement d'Alger.

12e régiment de zouaves.

BETBEZE (Jean-Baptiste-Clément), sergent-chef, classe 1932/2 au recrutement de Tarbes.

7e régiment de tirailleurs algériens.

BARRA BACHIR, tirailleur de 1re classe, classe 1938, mle 2272 au recrutement de Constantine.

BAZIZ BELKACEM, tirailleur, classe 1939, mle 1870 au recrutement de Constantine.

BELTAS MESSAOUD, tirailleur, classe 1943, mle 22806 au recrutement de Constantine.

BENKHERROUR SALAH, tirailleur, classe 1942, mle 10 au recrutement de Constantine.

BENAMGUMA AMMAR, tirailleur, classe 1942, mle 2093 au recrutement de Constantine.

BENOMAR KHELIL, tirailleur, classe 1940, mle 13229 au recrutement de Constantine.

BERKANE MOHAMMED SAID, tirailleur, classe 1937, mle 28759 au recrutement de Constantine.

BIREM AHMED, tirailleur, classe 1943, mle 3509 au recrutement de Constantine.

21e régiment de tirailleurs algériens.

PEULSON (René-Claudius), caporal-chef, classe 1935, mle 1608 au recrutement de Mâcon.

DUBOIS (René-Maurice-Eugène), tirailleur, classe 1933, mle 7657 au recrutement de Versailles.

PETIT (Marcel-Germain), tirailleur, classe 1933, mle 7398 au recrutement de Versailles.

VIENNOT (Camille-Roland), tirailleur, classe 1931, mle 1557 au recrutement de Rouen.

4e régiment de tirailleurs tunisiens.

CULOTTI (Jean), tirailleur, classe 1938, mle 11-6011 au recrutement de Bourges.

6e régiment de tirailleurs marocains.

CAP (Jean-Léon-Alexis-Constant), sergent-chef, classe 1933, mle 3031 au recrutement de Nancy.

Groupe de kommandos d'Afrique.

BEMBARON (Lucien), soldat, classe 1943, mle LM. 607 au recrutement de Tunis.

22e bataillon de chars de combat.

BUISSON (Auguste), caporal, classe 1938, mle 868 au recrutement de Nevers.

37e bataillon de chars.

LEVEL (Roger-Frumence-Hippolyte), caporal-chef, classe 1936, mle 1289 au bureau de recrutement d'Amiens.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

MAGAUD (Jean-Alphonse), cavalier, classe 1941, mle 25513 au recrutement de Lyon.

6e régiment de chasseurs d'Afrique.

RAINAT (Jean), brigadier-chef, classe 1942.

11e régiment de chasseurs d'Afrique.

COLLIN (Albert-Alphonse-Henri), maréchal des logis, classe 1941, mle 8766 au recrutement de Nancy.

3e régiment de spahis algériens.

CARRIERE (Noël-Roger), spahi, classe 1935, mle 419 au recrutement de Tunis.

2e régiment de dragons.

LABARCHE (André-Constant-Alexis), maréchal des logis, classe 1925, mle 276 au recrutement de la Rochelle.

3e régiment de dragons.

CHARPENTIER (Camille-André), maréchal des logis chef, classe 1930, mle 2151 au recrutement de Nancy.

11e régiment de dragons.

BAMOISEAU (Edmond-Arnold-Jean), maréchal des logis, classe 1929, mle 1333 au recrutement de Nantes.

11e régiment de dragons.

ESNEE (Pierre-Alexandre-Gustave), brigadier, classe 1929, mle 55 au recrutement de Saint-Lô.

BECHAUD (Maurice-Louis-Léon-Emmanuel), cavalier, classe 1932, mle 2411 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

BOLLORE (Yves), cavalier, classe 1932, mle 2169 au recrutement de Quimper.

GIRARD (Lucien), cavalier, classe 1932, mle 2379 au recrutement de Versailles.

LEGUERN (Emile-Marie), cavalier, classe 1929, mle 661 au recrutement de Guingamp.

ROUSSIERE (Jean-Baptiste), cavalier, classe 1930, mle 212 au recrutement d'Ancenis.

7e régiment de cuirassiers.

AZAU (Michel), brigadier, classe 1930, mle 5478 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

16e G. R. D. I.

ROBIN (Paul-Jean), brigadier, classe 1943, recrutement de Poitiers.

VERNEUIL (Roger), cavalier, classe 1946, recrutement d'Agen.

2e peloton antichars.

CORON (Achille), cavalier, classe 1933, mle 431 au recrutement de Versailles.

146e compagnie auto.

SPITZ (Marcel), soldat, classe 1921, mle 2345 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

32e régiment d'artillerie.

PERROT (Henri-François-Marie), canonnier, classe 1934, mle 1226 au recrutement de Saint-Brieuc.

77e régiment d'artillerie.

DUBET (Gabriel), brigadier-chef, classe 1938, mle 3793 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

405e régiment d'artillerie de D. C. A.

FOLLIET (Louis), canonnier, classe 1926, mle 1000 au recrutement de Chambéry.

34e groupe autonome des forces terrestres antiaériennes.

VIDEAU (Maurice-André-Marie), brigadier-chef, classe 1937, mle 2228 au recrutement de Bordeaux.

10e régiment du génie.

CHARBONNIER (Julien), sergent, classe 1923, mle 211 au recrutement de Moulins.

POYEN (Raymond-Georges), sapeur, classe 1931, mle 1192 au recrutement de Dijon.

Compagnie de ravitaillement en viande du 19e corps d'armée.

GARDANNEC (Mathieu-Jean-Marie), soldat, classe 1932, mle 1114 au recrutement de Quimper.

7e régiment de la garde.

BUATON (Pierre-Albert-Camille), garde, classe 1933, mle 10 au recrutement d'Alger.

1re légion de gendarmerie.

BERTRAND (Joseph-Raymond), gendarme, classe 1940, mle 2626 au recrutement de Toulouse-Francaval.

6e légion bis de gendarmerie.

SIMON (Marcel-Louis-Maurice), gendarme, classe 1931, mle 334 au recrutement de Vesoul.

6e régiment d'infanterie coloniale.

DUCLOS (Henri-Augustin), soldat, classe 1944, mle 23526 au recrutement de Lyon.

21e régiment d'infanterie coloniale.

LE STRAT (Jean-Maurice), soldat, classe 1944, mle 1051 au recrutement de la Seine.

43e régiment d'infanterie coloniale.

GUILLAUME (François-Eugène), soldat, classe 1928, mle 587 au recrutement de Clermont-Ferrand.

622e régiment de pionniers coloniaux.

RIVIERE (Adolphe-Louis), caporal, classe 1923, mle L. M. 139 au recrutement de Rouen.

Bataillon de marche no 11.

DEVISE (André), soldat, classe 1944, mle 21620 au recrutement de Lyon.

Régiment d'artillerie coloniale du Maroc.

ROESER (Eugène-Philippe-Pierre-Auguste), canonnier, classe 1941, mle 8382 au recrutement de Nancy.

71e bataillon du génie colonial.

FLORES (Pierre), sapeur, classe 1944, mle 23787 au recrutement de Lyon.

Décret du 3 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire à titre posthume (faits exceptionnels de guerre et de résistance) les militaires dont les noms suivent:

ALARCON (Barthelomé).
ALLANIC (Charles-Guillaume-Germain), 2e classe.
ARTAUX (Henri).
AUPOIX (Marcel), sergent.
BAINIER (Louis-Fritz), brigadier-chef.
BARBOT (Jean-Tony-Louis), 2e classe.
BARILLAUD (Michel), sergent-chef.
BARILLOT (Georges), sergent.
BARRACHIN (Antonin), 2e classe.
BARRAU (André), gendarme.
BARTOLI (Marcel-Emile), sergent.
BEDIKIAN (Edgar), 2e classe.
BELLEC (Jean), 2e classe.
BELORGEY (Pierre-Henri-Louis),
BERNARD (René), 2e classe.
BITON (Eugène), caporal.
BONNOT (Léon-Alphonse-Emile), 1re classe.
BONNOT (Paul-Eugène), 1re classe.
BORNET (Robert), caporal.
BOULET (Georges), aspirant.
BOYAUD (Marcel), caporal-chef.
BREDELLE (René), sergent.
BRICE (Robert-Félix-Jean), 1re classe.
CHALAYE (Léon), gendarme.
CHALMANDRIER (René).
CHAMPION (Arsène), garde.
CHANTELAT (Paul-Désiré-Marcel), sergent-chef.
CHAUVEZ (Henri).
CHOPARDET (Jean).
COLLIN (Pierre-Etienne), sergent.
CONTOUR (Jean-Pierre), sergent.
COURREGH (Henri-Marius), maréchal des logis chef.
CREUSEVAULT (Henri).
DAMIEN (Marius), adjudant.
DANNOT (Albert), sergent.
DAROLD (Paul), caporal.
DEBEUF (Joseph), 2e classe.
DECERLE (André), gendarme.
DEGUEURCE (Lucien), sergent.
DELARBOULAS (Francisque), adjudant.
DELBREIL (Jean-Louis), 1re classe.
DEPLANQUE (Pierre-François), gendarme.
DERAY (Vital), sergent.
DIERKENS (Henri), caporal-chef.
ESPINET (Emile).
FEBVRET (Guy), 2e classe.
FERTIN (André), matelot mécanicien de 1re classe.
FEVRE (Raymond).
FISSEUX (Henri-Jules), caporal.
FLORIN (Alphonse-Jean), caporal-chef.
FORT (Pierre), 2e classe.
FOSSET (Roger), 2e classe.
FREDIX (Auguste), 2e classe.
GARIN (Maxime-Ernest-Edouard), gendarme.
GAUTHIER (Louis), sergent.
GEX (Marcel), 2e classe.
GILLET (Paul-Robert), caporal.
GOUGAUD (Jean-Joseph-Désiré), 2e classe.
GRAVE (Emile-Henri), caporal
GROZ (Jean-Charles), 2e classe.
GUHUR (Henri), 2e classe.
HAZEVIS (Serge), chasseur.
HESS (Maurice), 2e classe.
JACOTOT (Charles), sergent.
JARNO (Jean-Henri), 2e classe.
JAUBERT (René-Marcel), sergent.
JEANNOT (Albert-Arsène-Joseph).
JOLIVEL (Lucien-Pierre), 2e classe.
KEMPF (André-Auguste-Edouard).
LACAZE (Jean-Georges-Robert), chasseur de 2e classe.
LACOUR (Albert), sergent.
LAGARRIGUE (Roger-Paul-Justin), sergent-chef.
LAGERSIE (Marcel).
LANDOAS (Eugène-Jean), 2e classe.
LAURENT (Eugène), sergent.
LE BERIGOT (Jean-Louis-Marie), 1re classe.
LE BIHAN (Léon-Théodore), 2e classe.
LE GODEC (Lucien-Albert), sergent.
LE GUERNEVE (Joseph-Marie), 2e classe.
DELIEVRE (Raymond), sergent.
LEMONIER (André-Stéphane), 2e classe.
LEPART (Maurice), 1re classe.
LEROUX (André).
LESPINASSE (Louis), maréchal des logis chef.
LETEXIER (Rémy-Henri-Louis), 1re classe.
LUCOTTE (Marcel), sergent.
MANCHEMATIN (Louis), maréchal des logis chef.
MARTEL (René-Alfred).
MARTIN (Jean-Baptiste), caporal.
MARTIN (Jean-Mathurin), caporal.
MARTIN (Jules), gendarme.
MAUZON (Lucien-René), sergent.
MELET (Marcel-Laurent-Victor).
MENESTRIER (Joseph).
MEYER (Marcel-Louis), garde républicain.
MICHEL (René), 2e classe.
MINOT (Georges-Joseph), 2e classe.
MOYEUX (Roger), sergent-chef.
MULARD (Guy), 2e classe.
NICOLAS (Joseph-Ambroise-Marie), caporal.
OSAER (Roger), sergent.
PABOIS (Roger-Louis-Paul), sergent.
PENPENNIC (Jules), 2e classe.
PESSIOT (Louis), sergent.
PIAZZA (Pascal), gendarme.
PLOUY (Emile).
POITRY (Louis-Marius-Joseph), gendarme.
PREJEAN (Roger), caporal.
QUELQUEJEU (Benoît).
QUIEVREUX (Marcel), caporal.
RAULET (Armand), 1re classe.
ROUSSEEL (Michel-Cyrille).
ROUSSET (Jean), sergent.
ROUXEL (Jean), 2e classe.
ROYER (Louis-Georges), gendarme.
SEYSEN (Noël-Etienne), sergent-chef
TABERNERO (Manuel).
TERNYNCK (Henri).
TERRIER (Jean), 2e classe.
TETIER (Marcel-Roger), gendarme.
VACHER (Jean), aspirant.
VEAUX (Roger-André), 2e classe.
VERWEEN (Julien).
VIVANT (Bernard), sergent-chef.

Décret du 3 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent (services exceptionnels de guerre en Indochine) :

AGUSSAN (René-Louis), sergent, 3e compagnie du 1er bataillon du 43e régiment d'infanterie coloniale.

CARRASQUET, sergent, 4e régiment d'artillerie coloniale.

VINCENT (Georges), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Cette concession annule la citation à l'ordre, décision n° 348, *Journal officiel* du 22 octobre 1946.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945, avec palme.

AIBAR (Maxime), 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère.

ALAIN (Adrien-Pierre-Marie-Joseph), 2e classe, régiment mixte du Cambodge, 2e bataillon.

ARROULANDA (Lucien), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.

BARBIER (Albert), sergent, 2e bataillon Thaï.

BATUT (Jean-Marie), sergent, 21e régiment d'infanterie coloniale.

BŒUF (Julien-André-Marcel), 2e classe, compagnie de commandement du secteur Sud.

CHAFFAROD (Edmond), caporal, 2e bataillon colonial de chasseurs parachutistes,
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 216 du 4 juillet 1949.

CHANTELOT (Marcel), maréchal des logis, 4e régiment d'artillerie coloniale.

CHRISTER (Guy), sergent-major, 13e demi-brigade de légion étrangère.

COLAU (Maurice-Philémon), sergent, 73e bataillon nord-africain du génie.

CONTE (Louis), caporal-chef, 49e régiment d'infanterie.

COUSAERT (Joseph), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.

DELAY (Julien), 2e classe, régiment mixte du Cambodge, 2e bataillon.

DELHAYE (Jacques), sergent, 21e régiment d'infanterie coloniale.

DESCAMPS (René-Louis), soldat de 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale.

DONSIMONI (Xavier), sergent-chef, bataillon colonial de Saïgon-Cholon.

DORMARD (Louis), 1er canonnier, 4e régiment d'artillerie coloniale.

DUMOULINE (Gabriel-Charles), caporal-chef, 21e régiment d'infanterie coloniale.

DUPOUY (Hubert), adjudant-chef, 10e régiment d'artillerie coloniale.

FOZENOU (Jean), 1re classe, régiment mixte du Cambodge, 2e bataillon.

FABAS (Gérard), caporal-chef, 2e bataillon colonial de chasseurs parachutistes.

FERRUT (Pierre), 1re classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

FRFGARD (Marcel), caporal, 21e régiment d'infanterie coloniale.

GALMICHE (Pierre-Robert), 1re classe, 23e régiment d'infanterie coloniale.
Cette concession annule la citation accordée par ordre général n° 158 en date du 18 avril 1947.

GOULOIS (Emile-François-Joseph), garde républicain, 3e légion de garde républicaine de marche.

JAHAN (Armel-Benoît), sergent, 2e bataillon colonial de commandos parachutistes.

LAUBARET (Jean-Roger), 2e classe, 61e compagnie auto

LAUBIN (Joseph-Louis), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.

LAURENT (Maurice), sergent-chef, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

LEGROS (Michel), caporal, compagnie de transmissions 71/84.

LEONET (Jean-Eugène), garde républicain, 3e légion de garde républicaine de marche.
Cette concession annule la citation accordée le 19 octobre 1948, par ordre général n° 486.

LEROY (Guy), 2e classe, demi-brigade de parachutistes S. A. S.
Cette concession annule la citation accordée par ordre général en date du 12 juillet 1947.

LETOURNEL (Louis-Marie), garde républicain, 3e légion de garde républicaine de marche.
Cette concession annule la citation accordée le 19 octobre 1948, par ordre général n° 486.

MARCHAND (Marcel), caporal-chef, 21e régiment d'infanterie coloniale.

MARTINOTY (Gérard Guy), caporal-chef, 21e régiment d'infanterie coloniale.

METAIS (Jean), adjudant-chef, 3e division d'infanterie coloniale.

MEUNIER (Hippolyte-Ernest), garde, 3e légion de marche de garde républicaine.

MIRVILLE (Désiré-Edouard-Marc-André), caporal, 31e compagnie légère de partisans muongs.

NICOLLE (Guy-Alphonse-Charles), caporal-chef, 1er bataillon du 6e régiment d'infanterie coloniale.

PELISSOU (René), soldat de 2e classe, bataillon de marche de la 9e division d'infanterie coloniale.
Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée, accordée pour les mêmes faits.

PERINI (Livio), canonnier de 2e classe, 69e régiment d'artillerie.

PERNODET (Marcel), sergent-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale.

PIERI (Jacques), sergent, 2e régiment d'infanterie coloniale.

PORTIER (Charles), sergent, 1/6e régiment d'infanterie coloniale.
Cette concession annule la citation accordée par ordre général n° 410 du 7 août 1948.

POUS (Jean), sergent, 21e bataillon de tirailleurs algériens.

RECEVEUR (Aimé-Georges-Joseph), garde républicain 3e légion de garde républicaine de marche.
Cette concession annule la citation accordée le 22 mars 1949 par ordre général n° 223.

SALVADOR (Alfred), sergent, zone Est, infanterie coloniale.

SAOUT (Marcel), sergent-chef, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

SARTORIS (Gabriel), soldat de 1re classe, 4e bataillon de chasseurs laotiens.
Cette concession annule la citation accordée par ordre général n° 489 du 31 décembre 1948.

SIPP (René), 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

THIAUT (Jean-Marie), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Cette concession annule la citation accordée par ordre général n° 28 du 25 mars 1947.

THIBAUD (Jean), maréchal des logis, 5e régiment de cuirassiers.

VERGES (Antonin-Jean), soldat de 2e classe, 151e régiment d'infanterie (bataillon de marche).

VOISIN (Robert), garde républicain, 1re légion de garde républicaine de marche d'Extrême-Orient.

VUILLEMIN (Antoine-Roger-Marie), caporal-chef, 5e régiment de tirailleurs marocains.

ZIMMER (Heinz), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

AUTOCHTONES

ABBOU BEN SETITOU, 1re classe, mle 508, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

ABDALAH BEN MOHAMED BEN KADOUR, 2e classe, mle 550, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

AHMED BEN MOHAMED BEN JILLALI, 2e classe, mle 870, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

ALLA ou MOHA ou AKKA, 2e classe, mle 602, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

ALLAL BEN TAIBI BEN HAMADI, 1re classe, mle 288, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

AMEUR BEN ABDELLAH, caporal, mle 1153, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

BOUCHTA BEN THAMI BEN BENAISSA, 1re classe, mle 387, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

CHEA-PHAY, 2e classe, mle 17266, régiment mixte du Cambodge, 2e bataillon.

DANG TAO, 1re classe, mle 11792, 21e régiment d'infanterie coloniale.

DEHAIM BEN EL HACHEMI, 2e classe, mle 1335, 5e régiment de tirailleurs marocains.

DRISS BEN ABDELLAH BEN MOUMEN, 2e classe, mle 604, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

GAN NGUYEN VAN, adjudant-chef, mle 3, infanterie coloniale, 3e régiment, 5e groupe d'escadrons.

HAM DO-VIET, caporal-chef, mle 54064, bataillon de marche indochinois.

HOUSSINE BEN DRISS BEN BOUALI, 1re classe, mle 1082, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

KONG SY THAO, adjudant-chef, mle 31977, forces du Laos, 22e compagnie.

MOC CHI-A, caporal, mle 52341, 3e bataillon colonial de commandos parachutistes.

MOHAMMED BEN HAMMOU, 1re classe, mle 290, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

MOHAMED BEN JILLALI, 2e classe, mle 1169, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

MOHAMED BEN KACEM BEN SELLEM, caporal-chef, mle 228, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

MOHAMED BEN MOHAMADINE, 1re classe, mle 509, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

MOHAMED ou ALI, 1re classe, mle 1167, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

MOHAMED ou HAMOU ou LAHGEN, 2e classe, mle 1290, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

MOHAMMED BEN MOULOUDI, sergent, mle 325, bataillon de marche du 5e régiment de tirailleurs marocains.

MUSTAPHA ou SAID, 2e classe, mle 719, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

SEO THACH, 1er canonnier, mle 247, 4e régiment d'artillerie coloniale.

THANH PHAM VAN, caporal-chef, mle 4697, zone Est, compagnie de commandement de zone.

VIENG THACH, 1er canonnier, mle 316, 4e régiment d'artillerie coloniale.

XUAN THUC, 2e classe, mle 44904, 21e régiment d'infanterie coloniale.

ZEROUAL BEN KHATIR, caporal, mle 287, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 3 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent:

6e régiment d'infanterie.

VIVIER (Julien-René-Victor), soldat, classe 1935, mle 782 au recrutement d'Alençon.

7e régiment d'infanterie.

DROUOT (Georges-Ernest), adjudant, classe 1932, mle 2128 au recrutement d'Epinal.

21e régiment d'infanterie.

BRIGNONI (Vincent-Antoine), caporal-chef, classe 1929, mle 1137 au recrutement d'Alger.

BANCTEL (Marcel-Eugène-Armand), soldat classe 1936, mle 298 au recrutement de Rennes.

BLAIN (Joseph), soldat, classe 1938, mle 631 au recrutement de Nantes.

CHARPENTIER (Pierre-Marie), soldat, classe 1931, mle 3802 au recrutement de Rennes.

DANIEL (François-Marie), soldat, classe 1936, mle 907 au recrutement de Quingamp.

EVEN (Joseph-Paul-Marie), soldat, classe 1936, mle 223 au recrutement de Rennes.

GUERIN (Pierre-Louil-Marie), soldat, classe 1936, mle 1361 au recrutement de Nantes.

JALLOUET (Lucien), soldat, classe 1936, mle 1373 au recrutement de Saint Brieuc

HERBERT (Joseph-Louis-Gabriel), soldat, classe 1937, mle 531 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

HILLION (Raymond-Léon), soldat, classe 1936, mle 396 au recrutement de Rennes.

ROLET (Edmond-Rémy), soldat, classe 1938, mle 676 au recrutement de Clermont-Ferrand.

THEPAULT (François-Marie), soldat, classe 1938, mle 1121 au recrutement de Guingamp.

THEBAULT (Pierre-Marie), soldat, classe 1936, mle 1086 au recrutement de Rennes.

TROUVE (Louis-Joseph), soldat, classe 1933, mle 3083 au recrutement de Rennes.

VIOLLEAU (Joseph-Henri-Clément), soldat, classe 1936, mle 1023 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

51e régiment d'infanterie.

DUCROCQ (Octave-Fernand-Emile), sergent, classe 1935, mle 1330 au recrutement d'Amiens.

LEROUX (Paul-Augustin), soldat de 1re classe, classe 1934, mle 1891 au recrutement de Rouen.

71e régiment d'infanterie.

FILLIARD (Louis), soldat de 1re classe, classe 1936, mle 2291 au recrutement d'Oran.

93e régiment d'infanterie.

LESAFFRE (Joseph-Marie), sergent, classe 1941, au recrutement de Rennes.

GUY (Harold-Pierre), soldat, classe 1941, au recrutement de Rennes.

101e régiment d'infanterie.

RAIMBAULT (René-Eugène), soldat, classe 1932, mle 778 au recrutement de Laval.

119e régiment d'infanterie.

BLIARD (Victor-François), soldat, classe 1933, mle 1119 au recrutement de Saint-Lô.

DAVEUX (Louis-Eugène-Désiré), soldat, classe 1932, mle 1661 au recrutement de Saint-Lô

116e régiment d'infanterie.

DANEBE (Léon-Albert), soldat, classe 1938, mle 4201 au recrutement de la Seine (3e bureau).

151e régiment d'infanterie.

MICHAUD (André-Jean), soldat, classe 1941, mle 21092 au recrutement de Lyon.

302e régiment d'infanterie.

REISS (Yves-Jean-Guy-Jacques), caporal, classe 1938, mle 502 au recrutement du Mans.

GUERIN (Auguste-Raymond-Jules), soldat, classe 1930, mle 1630 au recrutement d'Alençon.

302e régiment d'infanterie.

MAUPAS (André-Alphonse-Léon), soldat, classe 1929, mle 2025 au recrutement de Caen.

NOUYOUX (Francisque-Jean-Baptiste-Victor), soldat, classe 1925, mle 311 au recrutement de Saint-Malo.

RAVENEL (Jean-Marie-Baptiste), soldat, classe 1925, mle 711 au recrutement de Laval.

620e régiment d'infanterie.

AQUIN (Alfred-Henri), soldat, classe 1931, mle 5766 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

Régiment de Bourgogne.

MILLOT (Gabriel-Louis), soldat, classe 1941, mle 12531 au recrutement de Dijon.

1er régiment de marche de la légion étrangère.

PICCIRILLI (Pietro), caporal-chef, classe 1937, mle 1512 au recrutement d'Oran.

2e bataillon de zouaves.

FERNANDEZ (François), caporal-chef, classe 1940, mle 3118 au recrutement d'Oran.

9e régiment de zouaves.

AMBLARD (François), zouave, classe 1941, mle 21955 au recrutement de Lyon.

6e régiment de tirailleurs algériens.

SOUCI AHMED, sergent, classe 1932, mle 1781 au recrutement d'Oran.

7e régiment de tirailleurs algériens.

SRAIDI AMAR, sergent-chef, classe 1935 (G), mle LM 213 au recrutement de Constantine.

BUHAGIAR (Georges-Augustin), sergent, classe 1928, mle 16 RMC au recrutement de Constantine.

PELLEREI (Jacques-Victor), caporal-chef, classe 1943, mle 920 au recrutement de Constantine.

CORNET (Bernard), caporal, classe 1941, mle 411 au recrutement de Constantine.

BELKAHLA ALI BEN MOHAMMED, tirailleur de 1re classe, classe 1938, mle LM XC 872 au recrutement de Constantine.

BOULARAOUI BRAHIM BEN HAMMON, tirailleur de 1re classe, classe 1935, mle 232 LMXG au recrutement de Constantine.

SAADOUI SAID BEN MESSAOUD, tirailleur de 1re classe, classe 1939, mle 8186 au recrutement de Constantine.

BENACER TAYEB BEN MOHAMED, tirailleur, classe 1941, mle 4771 RMG au recrutement de Constantine.

BOUBEKRI AMAR, tirailleur, classe 1936, mle 1317/S au recrutement de Constantine.

BOUGHERRA MEKKI BEN BRAHIM, tirailleur, classe 1942, mle 33 LMXS au recrutement de Constantine.

BOUKHANOUFA HAMMOU BEN AHMED, tirailleur, classe 1941, mle 3819 RMG au recrutement de Constantine.

BOUKHATEM HAMIDA BEN BACHIR, tirailleur, classe 1942, mle 642 RMXG au recrutement de Constantine.

BOULEKFOUF MOULOUD BEN MEBARECK, tirailleur, classe 1943, mle 3790 au recrutement de Constantine.

BOULEMNAKHAR HOCINE BEN AHCENE, tirailleur, classe 1941, mle 6186 RMC au recrutement de Constantine.

MERAANE BOUZID BEN SLIMANE, tirailleur, classe 1940, mle 17223 XS au recrutement de Constantine.

NACCARATI (François), pionnier, classe 1931, mle 1737 au recrutement de Tunis.

TERCHOUNE AHMED, tirailleur, classe 1939, mle 880 au recrutement de Constantine.

21e régiment de tirailleurs algériens.

CHARMOY (Gilbert-Eugène-Henri), tirailleur de 1re classe, classe 1933, mle 315 au recrutement de Troyes.

29e régiment de tirailleurs algériens.

ARROYO (Louis-Georges), sergent, classe 1938, mle 309 au recrutement d'Oran.

GRENIER (Paul-Jules-Alfred), caporal, classe 1935, mle R 170 au recrutement du Maroc.

31e régiment de tirailleurs algériens.

DELROUX (Jean-Marie-Victor-Pierre), sergent, classe 1932, mle 1227 au recrutement de Cahors.

1er régiment de tirailleurs marocains.

BONNASSIEUX (Jean-François-Georges-Alfred), caporal, classe 1940, mle R 1429 au recrutement du Maroc.

5e régiment de tirailleurs marocains.

RUIZ (Séraphin-Louis), tirailleur, classe 1935, mle 2230 au recrutement d'Oran.

6e régiment de tirailleurs marocains.

LORENZO (Henri), sergent, classe 1940, mle 127 au recrutement d'Oran.

8e régiment de tirailleurs marocains.

MARTINEZ (Joseph), sergent-chef, classe 1939, mle 269 au recrutement d'Oran.

GUIGUI (Yvan), tirailleur, classe 1945, mle 211 au recrutement d'Oran.

2e bataillon du corps franc d'Afrique.

GARCIA (Pierre), soldat, classe 1936, mle 193 au recrutement d'Oran.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

FILLARD (Victor-Julien), brigadier, classe 1941, mle 3963 au recrutement d'Oran.

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

CARRIERE (Louis-Roger), brigadier-chef, classe 1940, mle 1831 au recrutement d'Oran.

3e régiment de spahis marocains.

RUET (François-Joseph), maréchal des logis, classe 1936, mle 802 au recrutement d'Oran.

BERIANI HAMIDA, spahi, classe 1943, mle 1725 au recrutement d'Oran.

4e régiment de spahis marocains.

LE CALVEZ (André), brigadier, classe 1941, mle 217 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

11e régiment de dragons.

AUBERT (Gabriel-André-Ferdinand), cavalier de 1re classe, classe 1930, mle 513 au recrutement de Valenciennes.

2e régiment de cuirassiers.

FRITSCH (Serge-Roger), cavalier de 1re classe, classe 1940, mle 3150 au recrutement d'Oran.

1er régiment d'automitrailleuses.

MALHERBE (Georges-Alphonse-Paul), brigadier-chef, classe 1934, mle 1899 au recrutement d'Angers.

13e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

MAREST (Roger-Olivier), brigadier, classe 1929, mle 2815 au recrutement de Rouen.

32e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

FRIDERICH (Jean-Léon-Joseph), cavalier, classe 1933, mle 798 au recrutement de Sarrebourg.

KOERNER (Albert), cavalier, classe 1925, mle 1124 au recrutement de Sélestat.

(*Supplément.* — **Fin.**)

4e régiment de reconnaissance mécanique.

MOHAMED BEN M'HAMED, cavalier de 1re classe, classe 1936, mle 7681 au recrutement du Maroc.

19e escadron du train.

JAMAIN (Maurice), soldat, classe 1924, mle 1057 au recrutement de la Seine (1er bureau).

242e régiment d'artillerie.

SCHAEFLE (Henri-Roger-Etienne), canonnier, classe 1931, mle 198 au recrutement du Havre.

322e régiment d'artillerie.

LUC (René-Henri-Constant), maréchal des logis, classe 1938, mle 1405 au recrutement de Nancy.

LEFAUX (Louis-Flavien), canonnier, classe 1939, mle 101 au recrutement de Laval.

PECCATTE (Maurice-Léon-Justin), canonnier, classe 1928, mle 378 au recrutement d'Alençon.

61e régiment d'artillerie d'Afrique.

DE PELAS (Raymond), maréchal des logis, classe 1942, mle 4216 au recrutement d'Oran.

VINATIER (Georges-Pierre), canonnier, classe 1944, mle 26119 au recrutement de Lyon.

68e régiment d'artillerie d'Afrique.

MAUDUECHE (Isidore-Flavien), canonnier, classe 1938, mle 1375 au recrutement d'Oran.

2e compagnie de mitrailleuses de D. A. T.

HUCHON (Jean-Louis), soldat, classe 1947, mle 924 au recrutement de Lorient.

71e bataillon du génie.

ROS (Alfred-Marcel), maître ouvrier, classe 1941, mle 2343 au recrutement d'Oran.

82e bataillon du génie.

BERNASCONI (Charles-Henri), sergent, classe 1944, mle 1936 au recrutement d'Oran.

87e bataillon du génie.

ROUX (Louis-Victor-Emile), sapeur de 1re classe, classe 1944, mle 25580 au recrutement de Lyon.

88e bataillon du génie.

GIMENEZ (José), sapeur, classe 1944, mle 3020 au recrutement d'Oran.

VIVANCOS (Michel-Pierre), sapeur, classe 1944, mle 3819 au recrutement d'Oran.

101e régiment du génie.

LEONE (Georges), adjudant-chef, classe 1935, mle 283 au recrutement de Tunis.

152e régiment du génie.

ZEMMOUR (Benjamin-Jacob), sapeur de 1re classe, classe 1940, mle 919 au recrutement de Tunis.

FURNARI (Nunzio), sapeur, classe 1936, mle 1006 au recrutement de Tunis.

SGANDURRA (Carmelo), sapeur, classe 1933, mle 108 au recrutement de Tunis.

Compagnie 806/1 de transmissions.

LOPEZ (Antoine), sergent, classe 1938, mle 1339 au recrutement d'Oran.

Dépôt commun des transmissions n° 40 de télégraphistes militaires.

GALLART (René-Pierre), sergent, classe 1933, mle 1220 au recrutement d'Oran.

Destructions des communications n° 4 (secteur fortifié de Lille).

HUART, sapeur, classe 1919, mle 6226 au recrutement de Lille.

MALFAISON, sapeur, classe 1918, mle 3886 au recrutement de Lille.

32e section d'infirmiers militaires.

ROZLAN (Maurice), soldat, classe 1943, mle 3235 au recrutement d'Oran.

Brigade motorisée de Fréjus.

VEILEX (Joseph-Marcel-Roger), gendarme, classe 1924, mle 305 au recrutement d'Avignon.

1re légion de garde républicaine mobile.

FIMEYER (Joseph-Martin), sergent, classe 1929, mle 1558 au recrutement de Thionville.

Régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

HUET (Robert-Léon), sergent, classe 1941, mle 15335 au recrutement de Marseille.

4e régiment d'infanterie coloniale.

SANNIER (René-Eugène-Charles), sergent-chef, classe 1926, mle 1866 au recrutement de Rouen.

6e régiment d'infanterie coloniale.

LE FER (Yves-Marie), soldat, classe 1926, mle 2034 au recrutement de Guingamp.

23e régiment d'infanterie coloniale.

BENSAMOUN (Maurice-Georges), sergent, classe 1941, mle 4109 au recrutement d'Oran.

LAMBERT (Pierre-Yvon), soldat, classe 1943, mle 8078 au recrutement de Nancy.

Bataillon de marche n° 24.

SANS (Paul), soldat, classe 1944, mle 25747 au recrutement de Lyon.

13e régiment de tirailleurs sénégalais.

KALAS (Raphaël-Paulin), sergent-major, classe 1936, mle 132 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

15e régiment de tirailleurs sénégalais.

BOSSON (André-Georges), sergent-chef, classe 1937, mle 8 au recrutement de Bar-le-Duc.

16e régiment de tirailleurs sénégalais.

ARMENGAUD (Léopold), sergent, classe 1936, mle 363 au recrutement de Foix.

Régiment d'artillerie coloniale du Maroc.

MAZY (Eugène-Jules), maréchal des logis, classe 1929, mle 970 au recrutement de Metz.

17e régiment colonial du génie.

MICHEL (Louis-Gustave-Edmond), sapeur, classe 1944, mle 24994 au recrutement de Lyon.

Décret du 3 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent:

8e régiment d'infanterie.

GEBERT (Albert-Arthur-François), soldat, classe 1934, mle 392 au recrutement d'Alençon.

15e régiment d'infanterie.

PRADEL (Georges), soldat, classe 1938, mle 311 au recrutement de Cahors.

21e régiment d'infanterie.

PERARD (André-Marcel-Germain), sergent-chef, classe 1931, mle 403 au recrutement de Chaumont.

ROGER (Maurice-Jules), sergent, classe 1927, mle 439 au recrutement de Chaumont.

24e régiment d'infanterie.

GANDON (Louis-Victor), sergent, classe 1936, mle 225 au recrutement de Rennes.

BONAVENTURE (Michel-Flavien-Henri), soldat, classe 1939, mle 865 au 6e bureau de recrutement de la Seine.

BIZEUL (Joseph-Jean-Baptiste-François), classe 1937, mle 227 au recrutement de Saint-Brieuc.

GUIGUI (Gaston), soldat, classe 1939, mle 1785 au recrutement d'Alger.

JEGOU (Pierre-Marie), soldat, classe 1938, mle 492 au recrutement de Guingamp.

31e régiment d'infanterie.

SABATTE (Pierre), sergent, classe 1945, recrutement de Mont-de-Marsan.

LAPEYRE (Emile), soldat, classe 1943 au recrutement de Mont-de-Marsan.

35e régiment d'infanterie.

DUFLOUX (Jacques), soldat, classe 1936, mle 1312 au recrutement de Moulins.

36e régiment d'infanterie.

FOURNIER (Robert-Désiré-Augustin), sergent, classe 1929, mle 2365 au recrutement de Caen.

46e régiment d'infanterie.

LAFLANDRE (Gustave-Alfred-Alexis-Alibée), soldat, classe 1933, mle 1660 au recrutement d'Amiens.

48e régiment d'infanterie.

COATLEVEN (Ernest-Marie), soldat, classe 1934, mle 3916 au recrutement de Brest.

51e régiment d'infanterie.

JAGGI (Albert-Christian), sergent, classe 1935, mle 264 au recrutement de Beauvais.

CAIGNY (Léon), soldat, classe 1946, mle 42830 au recrutement de Lille.

67e régiment d'infanterie.

TOUSSAINT (Charles-Jean-Albert), soldat, classe 1936, mle 903 au recrutement du Havre.

86e régiment d'infanterie.

DERBOGHOSSIAN (Manuel), soldat, classe 1935, mle 1152 au recrutement de Toulouse.

93e régiment d'infanterie.

SAINTRAY (Albert), soldat, classe 1935, mle 1895 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

95e régiment d'infanterie.

BLAIN (Maurice-Gaston-Joseph), sergent, classe 1933, mle 130 au recrutement de Bourges.

FONTAINE (Maurice-Joseph), soldat, classe 1933, mle 1449 au recrutement de Tours.

PERRAULT (Emile-Xavier), soldat, classe 1933, mle 322 au recrutement de Blois.

THEVENOT (Louis), soldat, classe 1933, mle 531 au recrutement de Bourges.

106e régiment d'infanterie.

POUYET (Marcel-Ulysse), sergent, classe 1937, mle 73 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

107e régiment d'infanterie.

PORTE-PETIT (Henri-Eloi-Marcel), sergent, classe 1935, mle 668 au recrutement de Pau.

112e régiment d'infanterie.

BORRAS (Henri-Bernard), soldat, classe 1936, mle 359 au recrutement de Carcassonne.

116e régiment d'infanterie.

VILAIN (Raymond-Auguste-Eugène-François), soldat, classe 1931, mle 1540 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

117e régiment d'infanterie.

DAUBERT (Philippe-René), soldat, classe 1926, mle 822 au recrutement du Mans.

127e régiment d'infanterie.

BOUTROUILLE (Julien), soldat, classe 1931, mle 282 au recrutement de Cambrai.

116e régiment d'infanterie de forteresse.

FRANÇOIS (Vital-Aimé), soldat, classe 1933, mle 293 au recrutement de Bar-le-Duc.

119e régiment d'infanterie.

JOCHUM (Louis), caporal-chef, classe 1937, mle 2610 au recrutement de Versailles.

153e régiment d'infanterie.

COUSSEDIERE (Lucien-Maurice), caporal, classe 1931, mle 4122 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

GERMAIN (Roland-Marie-Louis), soldat, classe 1937, mle 475 au recrutement d'Epinal.

LEHINGUE (Georges), soldat, classe 1931, mle 901 au recrutement de Valenciennes.

161e régiment d'infanterie.

STOURBE (Maurice-Onésime), soldat, classe 1936, mle 357 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

169e régiment d'infanterie.

PERTUSOT (René-Albert-Jérémie), soldat, classe 1931, mle 142 au recrutement de Dunkerque.

DESPRES (Eugène), soldat, classe 1928, mle 978 au recrutement de Saint-Brieuc.

68e régiment d'infanterie.

JACQUEMINET (Robert-Sosthène-Alfred), caporal-chef, classe 1930, mle 681 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

LE FLOCH (Alphonse-Joseph-Marie), soldat, classe 1931, mle 1085 au recrutement de Lorient.

AUBRY (Paul-Léon), adjudant, classe 1922, mle 1051 au recrutement d'Epinal.

Dépôt d'infanterie 42.

DEFENDI (Guiseppe-Arthur), soldat, classe 1939, mle LM 14 au recrutement de Vesoul.

Dépôt d'infanterie 52.

SADOUKI AHMED dit MOHAMMED, soldat, classe 1933, mle 2716 au recrutement d'Oran.

23e demi-brigade de chasseurs à pied.

AUBRY (Paul-Léon), adjudant, classe 1922, mle 1051 au recrutement d'Epinal.

13e bataillon de chasseurs alpins.

RAYMOND (Louis), sergent, classe 1944, mle 25153 au recrutement de Lyon.

22e régiment de marche de volontaires étrangers.

PINTO-DEL-SILVA (Alfred), soldat, classe 1939, mle LM 74 au recrutement de Béthune.

23e régiment de marche de volontaires étrangers.

PECQUERIE (Eugène-Joseph-Jean), sergent-chef, classe 1929, mle 502 au recrutement d'Abbeville.

11e régiment de marche Corrèze-Limousin.

TOURANCHEAU (Marcel-Léon-Pierre), adjudant, classe 1931, mle 3186 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

Brigade Alsace-Lorraine.

RACHON (Jean-Jacques), caporal, classe 1943, mle 11128 au recrutement de Toulouse.

11e régiment d'infanterie.

LENART (Mathieu), sergent-chef, classe 1932, mle LM 318 au recrutement de Strasbourg.

3e régiment de zouaves.

STIMOLO (Rocco), zouave, classe 1937, mle 680 au recrutement de Tunis.

4e régiment de zouaves.

SALMON (Fernand-Armand), sergent-chef, classe 1932, mle 5832 au recrutement de Versailles.

8e régiment de zouaves.

PIERSON (Zacharie-Eusèbe), adjudant, classe 1927, mle 1061 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

9e régiment de zouaves.

SADALLAH MAHMOUD, zouave, classe 1939, mle 4209 au recrutement d'Alger.

11e régiment de tirailleurs algériens.

ZENAZNI MOHAMED, tirailleur, classe 1937, mle 5156 au recrutement d'Oran.

21e régiment de tirailleurs algériens.

BRAUSEM (Georges-André), tirailleur, classe 1933, mle 5030 au recrutement de Versailles.

BRIOUDE (Robert-Guillaume), tirailleur, classe 1932, mle 2611 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

1er régiment de tirailleurs marocains.

GOMEZ (Louis), caporal, classe 1941, mle 3088 au recrutement d'Oran.

5e régiment de tirailleurs marocains.

LENTENGRE (René), sergent-chef, classe 1930, mle 2124 au recrutement de Nancy.

6e régiment de tirailleurs marocains.

GILLET (Norbert-Ernest), tirailleur, classe 1943, mle 252 au recrutement d'Alger.

7e régiment de tirailleurs marocains.

DUBOURG (Joseph), caporal, classe 1930, mle 481 au recrutement de Mont-de-Marsan.

57e bataillon de mitrailleurs motorisés.

LACROIX (Jean), soldat, classe 1934, mle 913 au recrutement d'Orléans.

3e bataillon de chars légers.

VEILER (André), adjudant-chef, classe 1926, mle 322 au recrutement de Nancy.

10e bataillon de chars de combat.

CORBET (Pierre-Camille), aspirant, classe 1926, mle 437 au recrutement du Maroc.

37e bataillon de chars.

BAUMGARTNER (Eugène), chasseur, classe 1937, mle 1011 au recrutement de Beauvais.

1er régiment étranger de cavalerie.

IMBERT (Charles-Félix-Marie-Joseph), cavalier, classe 1945, mle 3391 au recrutement d'Alger.

3e régiment de spahis marocains.

LORENZO (Manuel), spahi, classe 1933, mle 1658 au recrutement d'Oran.

11e régiment de dragons.

BIZE (Fernand-Albert-Auguste), maréchal des logis, classe 1935, mle 3351 au recrutement de Nantes.

BERTOUT (André-Pierre-Marie), cavalier, classe 1930, mle 69 au recrutement de Rennes.

HUE (André), cavalier, classe 1930, mle 103 au recrutement de Chartres.

1er régiment de cuirassiers.

FERRANDIZ (Paul-Félicien), cavalier, classe 1945, mle 363 au recrutement d'Alger.

8e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

DOISY (Lucien-Joseph), cavalier, classe 1935, mle 903 au recrutement de Beauvais.

1er escadron du train.

HERMANT (Jules-François-Joseph), soldat, classe 1928, mle 5121 au recrutement d'Arras.

19e escadron du train.

CLARY (Jean-Robert), adjudant-chef, classe 1923, mle 1249 au recrutement de Vitré.

19e escadron du train.

BOUILLON (Charles-Eusèbe-Octave), soldat, classe 1931, mle 188 au recrutement de Mézières.

580e compagnie d'auto du 19e escadron du train.

GUEGAN (Prosper-Ferdinand), soldat, classe 1920, mle 768 au recrutement de Tulle.

19e train.

PIRIOU (Henri), soldat, classe 1922, mle 6813 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

28e régiment d'artillerie.

LECLERE (Robert-Daniel), maréchal des logis, classe 1939, mle 922 au recrutement de Troyes.

32e régiment d'artillerie.

MIRA (Emile), canonnier de 1re classe, classe 1938, mle 1287 au recrutement d'Oran.

34e régiment d'artillerie.

LEMAITRE (André-Fernand-Aimé-Henri), canonnier, classe 1930, mle 2976 au recrutement de Caen.

93e régiment d'artillerie.

GIROD (Robert-Georges), canonnier, classe 1944, mle 26618 au recrutement de Lyon.

237e régiment d'artillerie.

COLLARDOT (André-Gustave-Auguste), canonnier de 1re classe, classe 1929, mle 1005 au recrutement de Dijon.

266e régiment d'artillerie.

CHOBERT (Lucien-Georges), adjudant, classe 1926, mle 719 au recrutement de Bar-le-Duc.

322e régiment d'artillerie.

AVELINE (Louis-Joseph), canonnier, classe 1936, mle 1274 au recrutement du Mans.

403e régiment d'artillerie de D. C. A.

RICARD (Pierre-André), maréchal des logis, classe 1932, mle 3109 au recrutement de Nancy.

92e section de munitions.

PRUVOST (André-Joseph), soldat, classe 1927, mle 2021 au recrutement de Valenciennes.

Parc régional d'entretien et de réparation du matériel no 1.

LEGRAND (Edouard), soldat, classe 1922, mle 1174 au recrutement de Valenciennes.

6e régiment du génie.

GADRAT (Jean-Adrien), sapeur, classe 1936, mle 1632 au recrutement de Périgueux.

2e section d'infirmiers militaires.

CARRE (Charles), médecin auxiliaire, classe 1931, mle 59 au recrutement de Mézières.

6e régiment d'infanterie coloniale.

ROBIN (Marcel), soldat, classe 1944, mle 25676 au recrutement de Lyon.

23e régiment d'infanterie coloniale.

DONIZETTI (Libéro), soldat, classe 1943, mle 4173 au recrutement de Nancy.

TARANTINI (Dominique), soldat, classe 1944, mle 25789 au recrutement de Lyon.

6e régiment de tirailleurs sénégalais.

GUENOT (Marcel-Paul-Jean), sergent-chef, classe 1927, mle 53 au recrutement de Nancy.

13e régiment de tirailleurs sénégalais.

CHEMLA (Armand), caporal-chef, classe 1939, mle 1507 au recrutement d'Alger.

25e régiment de tirailleurs sénégalais.

SAMA (Yaro), tirailleur, mle 31631.

57e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais.

DUBARLE (Félix), tirailleur, classe 1931, mle 7171 au recrutement de Versailles.

Bataillon de chars no 1.

DUTEIL (Marcel), sergent, classe 1940, mle 321 au recrutement de Périgueux.

Bataillon de marche no 24.

GAUDEVIN (Charles), soldat, classe 1944, mle 24061 au recrutement de Lyon.

320e régiment d'artillerie coloniale.

LEVIEIL (Marcel-Charles-Oscar), canonnier, classe 1936, mle 1546 au recrutement d'Amiens.

Décret du 3 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 3 octobre 1949 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent:

15e régiment d'infanterie.

SERRE (Charles-Joseph-Louis), soldat, classe 1933, recrutement du groupe C. F. L. de Salon-de-Provence et maquis du Ventoux.

24e régiment d'infanterie.

GESELL (Henri-Louis-François), sergent, mle 1832, classe 1938, au 6e bureau de recrutement de la Seine.

VIVES (André-Ernest), caporal-chef, classe 1934, mle 19134 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

BITAUDEAU (Léon-Fernand-Léopold), soldat de 1re classe, classe 1938, mle 855 au recrutement de Niort.

POUZINEAU (Marcel-Clovis-Florent), soldat de 1re classe, classe 1938, mle 165 au recrutement de Niort.

TRIAUD (Jean), soldat de 1re classe, classe 1931, mle 58 au recrutement de Niort.

AUCLAIR (Robert), soldat, classe 1939, mle 700 au recrutement de Nevers.

BOUCHET (Henri), soldat, mle 403, classe 1937, recrutement de Poitiers.

CARIOU (Pierre-Jean), soldat, mle 1352, classe 1937, recrutement de Quimper.

LEMAIRE (Eugène), soldat, mle 475, classe 1938, 1er bureau de recrutement de la Seine.

METAYER (Albert-Pierre), soldat, mle 4516, classe 1940, recrutement de Châlons-sur-Marne.

PAUTOUT (Lucien-Albert), soldat, mle 1952, classe 1938, 1er bureau de recrutement de la Seine.

PLANTADE (Jean-Paul-Emile), soldat, mle 1155, classe 1936, 1er bureau de recrutement de la Seine.

WATTEBLED (Roger-Jean), soldat, mle 870, classe 1937, 4e bureau de recrutement de la Seine.

27e régiment d'infanterie.

BETTONI (Pierre), soldat, mle 1432, classe 1946, recrutement de Dijon.

35e régiment d'infanterie.

HENRY (René-François), sergent, mle 14885, classe 1942, recrutement de Dijon.

36e régiment d'infanterie.

CAUCHETIER (Jean-Constant-Victor), soldat, mle 2171, classe 1932, recrutement du Havre.

MALARD (Fernand-Victor), soldat, mle 1583, classe 1934, recrutement de Caen.

NOURY (Jean-Baptiste), soldat, mle 2436, classe 1933, recrutement de Caen.

38e régiment d'infanterie.

BOURG (Emile-Joseph), soldat de 1re classe, mle 816, classe 1936, recrutement de Saint-Etienne.

ALEXANDRE (Albert-Louis-Paul), soldat, classe 1935, mle 121, recrutement de Saint-Omer.

CAMBON (Albert-Marius), soldat, mle 224, classe 1936, recrutement de Rodez.

DEBUT (Henri), soldat, mle 586, classe 1936, recrutement de Moulins.

FARGET (Louis), soldat, mle 1944, recrutement du Puy, classe 1933.

GAILLARD (René-Alphonse-Jean-Edouard), soldat, mle 310, classe 1935, recrutement de Béthune.

GENESTE (Gabriel-Robert), soldat, mle 276, classe 1938, recrutement de Bordeaux.

GIRAUD (Louis-Pierre), soldat, mle 209, recrutement de Guéret, classe 1934.

45e régiment d'infanterie.

LELONG (Jules-Victor), soldat, mle 796, classe 1939, recrutement de Laon.

56e régiment d'infanterie.

MICHELIN (Marius-Prosper), caporal-chef, mle 143, classe 1931, recrutement de Chalon-sur-Saône.

101e régiment d'infanterie.

TRIGANO (Paul-Urbain), soldat, mle R. M. 2110, classe 1938, recrutement d'Alger.

133e régiment d'infanterie.

GERARD (Jules-Gabriel), sergent-chef, mle 1951, classe 1929, recrutement d'Epinal.

143e régiment d'infanterie.

VILLA (Joseph-François), soldat, classe 1931, mle 42 au recrutement de Perpignan.

152e régiment d'infanterie.

ORIOL (Louis), soldat, mle 25096, classe 1941, recrutement de Lyon.

260e régiment d'infanterie.

DOMMANGE (Henri-Eugène-Désiré), sergent, classe 1926, mle 3842 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

302e régiment d'infanterie.

AUDRAIN (Pierre-Marie), soldat, classe 1925, mle 1053 au recrutement de Saint-Brieuc.

322e régiment d'infanterie.

ROCOURT (Ernest-Henri-Germain), soldat, classe 1898, mle 2210 au recrutement de Reims.

403e régiment de pionniers.

CAMMAS (Henri-Dominique), soldat, classe 1939, mle 611 au recrutement de Toulouse.

31e régiment colonial.

JUNGMANN (Charles), sergent, mle 3013, classe 1918, 6e bureau de recrutement de la Seine.

7e bataillon de chasseurs alpins.

LEPORI (Robert), sergent, classe 1941, mle 1536 au recrutement de Constantine.

11e bataillon de chasseurs alpins.

PAQUET (Fernand-Maurice), chasseur, classe 1941, mle 25041 au recrutement de Lyon.

Régiment de Bourgogne.

BORLOT (Louis), soldat, classe 1935, mle 563 au recrutement de Chaumont.

DUCORNET (Georges), soldat, mle 15616, classe 1941, recrutement de Dijon.

DUCORNET (Jean), soldat, classe 1946, mle 20312 au recrutement de Dijon.

ROY (Jean-Marie-Georges), soldat, mle LM 1805, classe 1947, recrutement de Dijon.

TARD (Ernest), soldat, classe 1944, mle 12532 au recrutement de Dijon.

SWIDERSKI (Joseph), soldat, classe 1941, mle 18156 au recrutement de Dijon.

WEGZINIACK (Jean), soldat, classe 1947, mle 2575 au recrutement de Dijon.

Bataillon du Charollais.

LARDY (Pierre-Marius), soldat, classe 1942, mle 13864 au recrutement de Dijon.

LEGROS (Emile), soldat, classe 1941, mle 18010 au recrutement de Dijon.

MORIN DE FINFE (Charles-Henri), soldat, classe 1945, mle 5113 au recrutement de Dijon.

Commando de Cluny.

FROMAIN (Léon-Alexis), caporal-chef, classe 1940, mle 4549 au recrutement de Mâcon.

MATHIEU (Gilbert), soldat, classe 1945, mle L. M. 5787 au recrutement de Dijon.

Régiment de Franche-Comté.

GOUX (Jean-Marie-Urbain), sergent, classe 1943, mle 16856 au recrutement de Dijon.

GROS (André), soldat, classe 1944, mle 3156 au recrutement de Dijon.

RAGUIN (René), soldat, classe 1946, mle 19967 au recrutement de Dijon.

RENAUD (Michel-Louis-Edouard), soldat, classe 1946, mle 144 au recrutement de Dijon.

Régiment du Morvan.

PUIBOURDIN (Marc), caporal, classe 1944, mle 11059 au recrutement de Dijon.

LAUBIN (Louis), soldat de 1re classe, classe 1943, mle 16843 au recrutement de Dijon.

BOITE (Gilbert), soldat, classe 1946, mle 1811 au recrutement de Dijon.

FREBAULT (Roger), soldat, classe 1944, mle 11117 A, recrutement de Dijon.

GRENET (Marcel), soldat, classe 1946, mle 17162 au recrutement de Dijon.

Régiment du Morvan.

LAURENT (Marcel), soldat, classe 1945, mle 6M 5120 au recrutement de Dijon.

MARCK (Marcel-Albert), soldat, classe 1944, recrutement de Dijon.

METTENDORF (Robert), soldat, classe 1947, mle LM 3107 au recrutement de Dijon.

RODEZ (Roland), soldat, classe 1945, mle LM 5181 au recrutement de Dijon.

1er régiment du Morvan.

ROGOSINSKI (Théophile), soldat.

Régiment du Morvan.

WAROQUIER (André), soldat, classe 1946, mle 80 au recrutement de Dijon.

13e demi-brigade de légion étrangère.

ZWIRMAN (Félix), légionnaire, classe 1939, mle 491 au bureau central de recrutement de la Seine.

KAOUANE KOUIDER BEN MOHAMED, légionnaire, classe 1942, mle LM 1270 au recrutement d'Alger.

1er bataillon de zouaves.

GUERILLON (Joseph), zouave, classe 1942/43, mle A 7785/42 au recrutement de Rouen.

2e bataillon de zouaves.

AMSALLEM (Jacques-Elie), zouave de 1re classe, classe 1944, mle 51 au recrutement d'Alger.

ATTALI (Meyer-Maurice), zouave, classe 1944, mle 91 au recrutement d'Alger.

3e bataillon de zouaves.

GABES (Yves-René), zouave, classe 1944, mle 758 au recrutement d'Alger.

9e régiment de zouaves.

MOUSSIER (Fernand-Jules-Emile), zouave, classe 1944, mle 16979 au recrutement de Marseille.

12e régiment de zouaves.

SUSINI (Paul-Simon), zouave, classe 1927, mle 2040 au recrutement de Nîmes.

1er régiment de tirailleurs algériens.

ALBAGNAC (Maurice-Auguste), caporal-chef, classe 1944, mle 10392 au recrutement de Montpellier.

3e régiment de tirailleurs algériens.

JITRI (Ammar), sergent, classe 1933/C, mle 84 au recrutement de Constantine.

CUOCOLO (Rocario), tirailleur, classe 1944, mle 520 au recrutement d'Alger.

13e régiment de tirailleurs algériens.

SOMON (Robert), sergent, classe 1934, mle 1374 au recrutement de Béthune.

21e régiment de tirailleurs algériens.

JOFFROY (André-Camille-Octave), sergent, classe 1931, mle 1737 au recrutement de Troyes.

21e régiment de tirailleurs algériens.

TISSOT (Pierre-Robert), tirailleur, classe 1933, mle 578 au recrutement de Troyes.

2e régiment de tirailleurs marocains.

SORIA (Joseph-Antoine), tirailleur, classe 1944, mle 1579 au recrutement d'Alger.

5e régiment de tirailleurs marocains.

MAGAUD (Jacques-Robert), aspirant, classe 1942, mle 5081 au recrutement de Montluçon.

8e régiment de tirailleurs marocains.

PORTELLI (Etienne-Robert), sergent, classe 1937, mle 251 au recrutement du Maroc.

1er régiment de chasseurs parachutistes.

EVAIN (Maurice-Auguste), chasseur, classe 1945, au bureau de recrutement de la Seine.

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

BACUR (Lucien-Etienne), cavalier, classe 1944, mle 1726 au recrutement d'Alger.

ROY (Augustin-Xavier), cavalier, classe 1945, mle 333 au recrutement d'Alger.

3e régiment de chasseurs d'Afrique.

ABELLA (Marcel), brigadier, classe 1943, mle 381 au recrutement de Constantine.

ZARADEZ (Jean), cavalier, mle 1902.

6e régiment de chasseurs d'Afrique.

LEDANTE (André-Louis-Henry), brigadier, classe 1938, mle 831 au recrutement de Troyes.

7e régiment de chasseurs d'Afrique.

SOLIVERES (Roger), brigadier, classe 1943, mle 1309 au recrutement d'Alger.

PARIS (François-Armand), cavalier, classe 1944, mle 2937 au recrutement d'Alger.

9e régiment de chasseurs d'Afrique.

GOBBI (Georges-Lucien), cavalier, classe 1945, mle 2108 au recrutement d'Alger.

11e régiment de dragons.

COMBE (André), maréchal des logis, classe 1928, mle 191 au recrutement de Melun

FOUCAUD (Eugène-Louis-Joseph), cavalier, classe 1930, mle 3546 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

13e régiment de dragons.

BILLY (Bernard), cavalier, classe 1937, mle 171 au recrutement de Chartres.

2e régiment de cuirassiers.

CLEMENT (Maurice), cavalier, classe 1944, mle 3598 au recrutement d'Alger.

12e régiment de cuirassiers.

DENIS (Jacques-Nicolas), cavalier, classe 1944, mle 2164 au recrutement d'Alger.

93e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

LAUNAIS (Lucien-Marxel), brigadier-chef, classe 1935, mle 1908 au recrutement de la Rochelle.

19e escadron du train.

JUNGMANN (Victor), soldat, classe 1920, mle 2781 au 6e bureau de recrutement de la Seine.

Groupe de transport 103/510.

PINON (Roland-Emile), brigadier-chef, classe 1943, mle 1295 au recrutement d'Alger.

21e régiment d'artillerie.

MASIERI (Fosco), brigadier, classe 1933/2, mle 1015 au recrutement d'Albi.

COSTES (Lucien-Gaston-Augustin), canonnier de 2e classe, classe 1924, mle 1188 au recrutement de Rodez.

322e régiment d'artillerie.

MOCQ (Emile-Pierre), soldat de 1re classe, classe 1934, mle 1067 au recrutement de Valenciennes.

BOULESTEIX (Jean-Marie-Daniel-Marcel), canonnier, classe 1939, mle 323 au recrutement d'Angoulême.

DELAUNAY (Francis-Louis), canonnier, classe 1932, mle 1437 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

3e régiment du génie.

LEFEVRE (René-Marcel), sapeur, classe 1924, mle IM 425 au recrutement de Mézières.

Compagnie du génie 82/2.

LANGHI (Dario-Thomas), sapeur de 1re classe, classe 1944, mle 3118 au recrutement d'Alger.

1re légion de gendarmerie.

BERRUE (Jacques-Auguste), maréchal des logis chef, classe 1933, mle 1109 au recrutement de Blois.

5e section de C. O. A.

DUJARDIN (Marcel), soldat, classe 1932, mle 1518 au recrutement d'Orléans.

3e groupe de bataillon de choc.

PEREZ (Francisco), soldat, classe 1943, mle IM 51 au recrutement d'Alger.

6e régiment d'infanterie coloniale.

CRESPIN (Antoine), soldat, classe 1944, mle 10455 au recrutement de Lyon.

DE PASCAL (Yves-Marie), soldat, classe 1944, mle 25064 au recrutement de Lyon.

PACCOUD (Pierre-Jean), soldat, classe 1944, mle 25031 au recrutement de Lyon.

23e régiment d'infanterie coloniale.

MARI (Gilbert), soldat, classe 1945, mle 292 au recrutement d'Alger.

6e régiment de tirailleurs sénégalais.

CHELVEDER (Jean-Alain), aspirant, classe 1943, mle R. 143 au recrutement du Maroc.

Régiment de marche du Tchad.

SITBON (René), soldat, classe 1935, mle 52 au recrutement de Tunis.

Régiment d'artillerie coloniale du Levant.

JAOFERA, premier canonnier, classe 1931, mle 8018 au recrutement de Madagascar.

40e groupe colonial de D. C. A.

NEVEU (René-Louis), brigadier, classe 1940, mle 2821 au recrutement de Nancy.

1er bataillon de choc.

OZAN (Claude-Lucien-Guy), soldat, classe 1947, au recrutement d'Alençon.

Décret du 3 octobre 1949 portant annulation de concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 3 octobre 1949, est annulé comme faisant double emploi, en ce qui concerne l'adjudant-chef de réserve Richard (Albert-Armand), le décret du 2 août 1949 portant concession de la médaille militaire.

Ce sous-officier de réserve a reçu cette décoration par décret du 15 juillet 1949.

Décret du 3 octobre 1949 portant nomination dans le cadre des fonctionnaires de l'intendance.

Par décret en date du 3 octobre 1949, sont nommés au grade d'intendant militaire adjoint, à titre définitif, pour prendre rang du 1er octobre 1949, les élèves de l'école supérieure de l'intendance (promotion 1949-1949) dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie:

MM.

Guyvallet (Georges), capitaine d'administration du service de l'intendance.

Ridon (Charles-Georges-Constant), capitaine d'administration du service de l'intendance.

Grandjean (Pierre-Léon), capitaine d'administration du service de l'intendance.

Paris (Henri-Adrien-Jean), capitaine d'administration du service de l'intendance.

Simon (Jacques-Albert), capitaine d'infanterie.

Puly (Paul-Martin-Marcel), capitaine d'artillerie.

Rille (Ernest-Louis), capitaine d'infanterie.

Décret du 3 octobre 1949 portant nominations dans le service de l'intendance (armée de terre, active).

Par décret en date du 3 octobre 1949, sont nommés, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant d'administration, pour prendre rang du 1er octobre 1949, les élèves officiers dont les noms suivent qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école militaire d'administration:

MM.

Fantou (Henri-Joseph), subsistances.
Sanzey (Emile), subsistances.
Ollier (Pol-Jean), bureaux.
Leveiller (Jean-Lucien-Xavier), bureaux.
Baraona (Joseph), subsistances.
Wluczka (Jacques), bureaux.
David (Georges-Edouard), bureaux.
Hays (Guy-Auguste), bureaux.
Champalle (Paul-Jean), habillement.
De Lassalle (Jean-Gaston-Henri-Marie), bureaux.
Plihon (Robert-Joseph-Yves), habillement.
Barbe (Rémy-Noël-André), habillement.

Décret du 5 octobre 1949 portant modification au décret du 29 août 1949 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 5 octobre 1949, le décret du 29 août 1949 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre est annulé en ce qui concerne:

MM. les lieutenants:

Mony (Joseph-Charles), 1re région militaire.
Brun (Edouard-Jean-Marie-Aimé), subdivision de Montpellier.

Décret du 5 octobre 1949 portant nominations dans l'armée de terre (active) en faveur d'anciens élèves de l'école polytechnique.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans l'armée de terre, pour prendre rang du 1er octobre 1948:

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

M. Pehourcq (Jean-Marie).

Transmissions.

M. Delyon (Gérard).

Matériel (subdivision artillerie).

CADRE DES INGÉNIEURS

M. Fauconnier (Jacques-Robert).

Les nominations prononcées à l'article 1er ci-dessus prendront effet du 1er octobre 1949 et n'entraîneront pas de rappel de solde antérieurement à cette date.

Décret du 5 octobre 1949 portant nominations dans les réserves (armée de terre).

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont admis dans les cadres des officiers de réserve, à compter du lendemain du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active, les officiers dont les noms suivent:

Service d'état-major.

Avec le grade de colonel.

MM. les colonels d'infanterie brevetés d'état-major:

Barbaro (Marcel-Esprit-Joseph), 9e région.
Cauvel de Beauville (Charles-Lucie-Marie-Léonce), 1re région.
Dancre (Henri-Maximin-Eugène), 4e région.
Guinet (François), 10e région.
Tourret (André-Louis-Joseph-Marie), 4e région.
Villate (Robert-Henri-Jean), 1re région.

MM. les lieutenants-colonels d'infanterie brevetés d'état-major:

Dewez (Jean-Baptiste-Henri), 2e région.
Le Tellier (Raymond-Emile), 3e région.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. le lieutenant-colonel d'infanterie Hurstel (Marie-Félix-Fernand), 1re région.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. le chef de bataillon d'infanterie Taupin (Pierre-Lucien), 10e région.

Avec le grade de chef d'escadron.

M. le chef d'escadron d'artillerie breveté d'état-major Petiet (François-Joseph), 1re région.

Infanterie.

Avec le grade de colonel.

MM. les colonels:

Tisseyre (Jacques-Antoine-Augustin), subdivision de Perpignan.
Velle (Georges), subdivision de Toulon.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. le chef de bataillon Le Diraison (Pierre-Marie), subdivision de Metz.

Avec le grade de chef de bataillon.

MM. les chefs de bataillon:

Faure (René-Henri), subdivision de Nevers.
Gervais (Robert-Edmond-Ghislain), division d'Alger.
Médard (Marcel-Jean), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Paris (Gustave-Emile), commandement supérieur des troupes du Maroc.
M. le chef de bataillon nord-africain Tebib Abdallah ben Bouazza, division de Constantine.

Avec le grade de capitaine.

M. le capitaine Brisson (Camille-Roger), subdivision de Versailles
M. le lieutenant Varlette (Louis-Philippe), subdivision de Limoges.

Avec le grade de lieutenant.

MM. les lieutenants:

Bernes (Léopold-Louis), subdivision de Pau.
Gernez (Robert-Jean-Baptiste), subdivision de Lille.
Hebting (Georges), subdivision de Strasbourg.
Hourcade (Henri-Louis-Jean), subdivision de Pau.
Rizza (Prosper-Jean), subdivision de Bordeaux.

Arme blindée et cavalerie.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. le lieutenant-colonel Miron d'Aussy (Robert-Marie-Adolphe-François), subdivision de Strasbourg.
M. le chef d'escadrons Faugère (Achille-Gabriel-Marie-Jacques), subdivision de Rennes.

Avec le grade de chef d'escadrons.

M. le chef d'escadrons Quiniou (Yves-Marie), subdivision de Strasbourg.

Avec le grade de lieutenant.

MM. les lieutenants:

Bonardet (Camille-Lucien-François-Paul), subdivision de Limoges.
Vidal (Pierre-André-Henri), commandement supérieur des troupes d'occupation en Allemagne.

Artillerie.

Avec le grade de colonel.

MM. les colonels:

De Laffon (Marie-Gabriel-Camille-Charles), subdivision de Lyon.
Moussie (Antoine-Michel-Alphonse), subdivision de Paris.

Avec le grade de chef d'escadron.

MM. les chefs d'escadron:

Bouvier (Jean-Marie), subdivision de Lyon.
Reynier (Lucien-Justin), subdivision de Grenoble.

Avec le grade de lieutenant.

MM. les lieutenants:

Ballot (Charles-Henri), commandement supérieur des troupes d'occupation en Allemagne.
Blin (Henri-Auguste), subdivision de Vannes.
David (René-Charles-Laurent), commandement supérieur des troupes d'occupation en Sarre.
Lochet (Henri), subdivision d'Angoulême.
Marchand (Ismaël-Albin-Isidore), subdivision de Paris.
Paille (Lucien), subdivision de Dijon.
Renaut (Léon-Henri-Prosper), subdivision de Lille.

Train.

Avec le grade de colonel.

M. le colonel Robert (Henri-Albert-Georges), commandement supérieur des troupes du Maroc.

Avec le grade de chef d'escadron.

MM. les chefs d'escadron:

Baranger (Lucien-Louis-Joseph), subdivision d'Angoulême.
Reaux (Jacques-Laurent-Marie-Emile), subdivision de Lyon.

Transmissions.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. le lieutenant-colonel Saulnier (Marcel-Alfred), subdivision de Chambéry.

Avec le grade de chef de bataillon.

MM. les chefs de bataillon:

Hubert (Auguste-Adrien-Victor-Marie), subdivision de Nantes.
Nault (Emile-Marius-Paul), subdivision de Paris.

Cadre des chanceliers.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Brossat (Félix-Emile-Maurice), 8e région.
Malecot (Albert-Joseph-Henri), 3e région.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. le lieutenant-colonel Gabanon (Lucien-Honoré), 8e région.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Avec le grade de capitaine.

MM. les capitaines:

Hauchecorne (Robert-Etienne), commandement supérieur des troupes de Tunisie.
Mattei (Paul-Toussaint-Barthélémy), commandement supérieur des troupes de Tunisie.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Avec le grade de colonel.

M. le colonel Truchet (André), commandement supérieur des troupes du Maroc.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. le lieutenant-colonel Bendaoud Ben Benaouda.

Avec le grade de commandant.

MM. les commandants:

Jude (Charles-Jules-Pierre), division d'Oran.
Wilson (Carl-Chetewoode-Hanker), division d'Alger.

Section hors cadres « recrutement, statistique ».

Avec le grade de commandant.

M. le commandant Loue (Henri-Louis), 3e région.

Décret du 5 octobre 1949 portant nominations dans les cadres des officiers de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 5 octobre 1949, les officiers relevant de l'arme du génie, admis à la retraite, dont les noms suivent, sont nommés avec leur grade dans les cadres des officiers de réserve, à compter du lendemain du jour de leur radiation des cadres de l'armée active:

Génie.

Les colonels:

MM. Billet (Louis-Henri).
Villette (Armand-François).
M. le lieutenant-colonel Gras (Vincent-Marius).

Service des bâtiments.

CADRE DES ADJOINTS

Les chefs de bataillon:

MM. Berton (Charles-Jules).
Verrier (Pierre-André-Marie).

Les capitaines:

MM. Emeriau (Jean-Marie).
Vidal (Edouard-Paul-Joseph).

Décret du 5 octobre 1949 portant changement d'arme d'officiers de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont admis dans les cadres de réserve du génie à la date du présent décret, avec leur grade et leur ancienneté de grade, les officiers de réserve désignés ci-après:

Infanterie.

M. le chef de bataillon Baron (Robert-Olivier).

M. le capitaine Beaufils (René-Gustave-Fernand).

Artillerie.

M. le sous-lieutenant Charpentier (André-Etienne-Gabriel).

Décret du 5 octobre 1949 portant acceptation de la démission d'un officier d'administration du service de l'intendance (armée de terre, active).

Par décret en date du 5 octobre 1949:

Est acceptée l'offre de démission de son grade d'officier de l'armée active, présentée par M. le lieutenant d'administration du service de l'intendance Bailly (Alphonse-Henri).

M. le lieutenant d'administration Bailly sera rayé des contrôles de l'armée active le lendemain du jour de la notification du présent décret et nommé à la même date avec son grade dans le cadre auxiliaire de l'intendance.

Décret du 5 octobre 1949 portant rectification de décrets ayant prononcé des nominations et promotions dans les réserves des services de santé des armées (armée de terre).

Par décret en date du 5 octobre 1949, les décrets ci-après portant nominations ou promotions dans les réserves des services de santé (armée de terre) sont rectifiés ainsi qu'il suit:

Décret (F. F. L.) du 26 mai 1942.

Au lieu de: « Au grade de médecin capitaine, pour prendre rang du 15 juillet 1941: M. Bermann (André-Joseph-Michel », lire: « Au grade de dentiste capitaine, pour prendre rang du 15 juillet 1941. M. Bermann (André-Joseph-Michel ».

Décret du 13 août 1945.

Au lieu de: « Au grade de médecin sous-lieutenant, rang du 23 mai 1945: M. Bezet (Jean-Marie-Joseph », lire: « Au grade de médecin sous-lieutenant, rang du 25 mai 1945: M. Bezet (Jean-Marie-Joseph) ».

Décret du 5 octobre 1949 portant intégration et promotion à titre définitif dans l'armée de terre (réserve).

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont promus à titre définitif:

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

M. Delmas (Jacques-Michel-Charles).

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

M. Delmas (Jacques-Michel-Charles).

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 25 juin 1943.)

M. Delmas (Jacques-Michel-Charles).

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. Gardet (Henri-Emile-Jean).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 juin 1942.)

M. Delmas (Jacques-Michel-Charles).

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1941.)

M. Delmas (Jacques-Michel-Charles).

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

MM. Hait (Edouard).
Horte (René-Joseph).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1941.)

M. Caroesco (Joseph-Barthélemy).

(Pour prendre rang du 25 juin 1943.)

MM. Hait (Edouard).
Horte (René-Joseph).

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

MM. Malfait (Arthur-Henri).
Olibo (Jean-Louis-Cyprien).
Rouanne (Etienne-Marie).
Selbert (Guy-Ferdinand-Jean-Marie).
Vieilleribiere (Maurice).

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

MM. Carrere (Marcel-Pierre-Auguste).
Castel (Georges).
Cuisinier (Jean-Nicolas).
d'Eyrames (Henry-Marie-Constantin).
Gatignon (André-Maurice).
Gressard (Jean).
Loriaut (Roger-Gaston).
Segretain (Alexandre-Charles-Côme).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1942.)

M. Garnier (François-Raoul-Henry-Marie).

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. Bullot (Jacques-Henri-Léon).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1945.)

M. Bullot (Jacques-Henri-Léon).

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

M. Barbey (Jacques-André).

Artillerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. Brandiere (Michel-Anthelme-Gustave-Edme).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. Sarda (René).

Train.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. Carovis (Albert-Aimé).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 juin 1942.)

M. Carovis (Albert-Aimé).

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. Seguy (Jean-Bernard-Robert).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1943.)

M. Seguy (Jean-Bernard-Robert).

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

M. Angles (Marcel).

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. Laville (Jean-Baptiste).

Transmissions.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

M. Hourquet (Gustave-Lucien-Marie).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1943.)

M. Hourquet (Gustave-Lucien-Marie).

Génie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

M. Flavin (Damien-Emile).

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1942.)

M. Flavin (Damien-Emile).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1941.)

M. Flavin (Damien-Emile).

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

M. Bourdot (Henri-René).

Corps des interprètes.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. Degon (Pierre-Louis-Albert).

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1943.)

M. Degon (Pierre-Louis-Albert).

Intendance.

Au grade d'attaché de 2e classe à l'intendance.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. Moyon (Georges-Henri-Louis).

Au grade de lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. Brouel (Louis-Jean-Laurent).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1941.)

M. Brouel (Louis-Jean-Laurent).

Service de santé.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1941.)

M. Devaux (Henri-Marie-Antoine).

Au grade de médecin lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1943.)

M. Devaux (Henri-Marie-Antoine).

Au grade de pharmacien lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

M. Lacaze (Jean-Joseph-Bertrand).

Au grade de pharmacien sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1943.)

M. Lacaze (Jean-Joseph-Bertrand).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

M. Delaure (Fernand-Ernest-Jean-Louis).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

M. Bouix (Paul-Pierre-Joseph).

Ces nominations ne comportent aucun rappel de solde.

Décret du 5 octobre 1949 portant changement d'arme ou de cadre d'officiers de réserve.

Par décret en date du 5 octobre 1949:

Les officiers de réserve suivants, dont la démission conditionnelle est acceptée, sont nommés dans les réserves du service de santé:

Au grade de médecin sous-lieutenant.

M. Aublin (Jean-Baptiste), vétérinaire lieutenant, à compter du 23 avril 1942, pour prendre rang du 23 avril 1938.

M. Woerther (Victor-Albert), sous-lieutenant d'infanterie, à compter du 15 mars 1947, pour prendre rang du 15 mars 1943.

M. Delval (Roger-Eric-Eugène), lieutenant d'infanterie, à compter du 12 décembre 1947, pour prendre rang du 12 décembre 1943.

Au grade de dentiste sous-lieutenant.

M. Lesca (Marcel), lieutenant d'artillerie, à compter du 5 juillet 1947, pour prendre rang du 5 juillet 1947.

M. Florence (Louis-Joseph-Etienne), sous-lieutenant du train, à compter du 25 juin 1949, pour prendre rang du 25 juin 1949.

M. Detaix (Guy-Joseph-Charles), sous-lieutenant d'infanterie, à compter du 27 octobre 1948, pour prendre rang du 27 octobre 1948.

Sont promus dans les réserves du service de santé:

Au grade de médecin lieutenant.

(Pour prendre rang du 23 avril 1942.)

M. Aublin (Jean-Baptiste), médecin sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 15 mars 1947.)

M. Woerther (Victor-Albert), médecin sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 12 décembre 1947.)

M. Delval (Roger-Eric-Eugène), médecin sous-lieutenant.

Est admis dans le cadre des médecins de réserve avec le grade de médecin sous-lieutenant, M. le pharmacien sous-lieutenant de réserve Michel (Raymond-Marie-Félix), à compter du 13 février 1947, pour prendre rang du 13 février 1943.

Est promu au grade de médecin lieutenant de réserve, pour prendre rang du 13 février 1947, M. le médecin sous-lieutenant de réserve Michel (Raymond-Marie-Félix).

Est admis dans le cadre des officiers d'administration de réserve avec le grade de lieutenant d'administration, M. le lieutenant de réserve de cavalerie Garrigues (Pierre-Marie-Albert), pour prendre rang du 25 mars 1940.

TABLEAU D'AVANCEMENT

RÉSERVES

Sont inscrits au tableau d'avancement:

TROUPES METROPOLITAINES

Pour le grade de vétérinaire capitaine.

MM. les vétérinaires lieutenants:

Au titre de l'année 1946.

Degusseau (René-Adrien), 4e région.
Meens (Lucien-Jules-Edmond-Léon), 4e région.
Bon (Julien-Antoine-Eugène), 8e région.
Guillermo (Louis-André-Marie), Madagascar.
Besson (Jean-Jacques), 4e région.
Carricaburu (Gratien-Honoré), 5e région.
Gargadennec (Louis-Jean-Marie), Afrique occidentale française.
Paris (Joseph-Jules), 6e région.
Charlier (Maurice-Raymond-Félix), 6e région.
Dauzats (André-Marie-François), Afrique équatoriale française.
Pechenart (Jean-Louis-Joseph), 2e région.
Charpentier (Georges-Aimé-Nicolas), 6e région.
Delrieu (Albert-Marius-Germain), 1re région.
Jauffret (René-Pierre-André), 8e région.
Zaegel (Albert-Georges), 1re région.
Richard (René-Auguste-Romain), 7e région.
Golvan (Victor-Léon-Jean), 3e région.
Dumartin (Robert-Jean), 5e région.
Rondepierre (Jean), 7e région.
Gregoire (Maurice-André), 6e région.
Lecomte (André-Marc-Louis), 2e région.
Foxonet (Joseph-Maurice-André), 2e région.
Pineau (Maurice-Victor-Marie), 1re région.
Viot (William-Albert), 7e région.
Durieux (Jean-Hippolyte), 1re région.
Rome (André-Pierre-Jean-François), 3e région
Fourneaux (Stéphane), 1re région.
Lanier (Louis), 7e région.
Dasque (Pierre-Léonce), 1re région.
Helfre (Félix-Marie-Antoine), 8e région.
Bedel (Emile-Robert), 6e région.
Paradis (Gilbert-Marcel-Emmanuel), 6e région.
Gabaude (Albert-Jacques), 5e région.
Macary (Aimé-Jean-Michel), 1re région.
Pierron (Pierre-Marie-Joseph), 6e région.
Dournel (Jean-Marie-Joseph), 1re région.
Lacomme (Maurice), 5e région.
Grebot (Antoine-Jean), 7e région.
Roubay (Louis-Vincent), 5e région.
Cretin (Emile-Ghislain-Lievin), 2e région.
Chardeaux (Amet-Emile), 1re région.
Lancette (Marie-Adalbert), 5e région.
Nicouleau (Jean), 5e région.
Vettes (Raymond-Pierre), 5e région
Lebeau (Albert-Camille-Alphonse), 1re région
Laviaud (Maurice), 1re région.
Dorel (René-Ernest-Francis), Madagascar

Au titre de l'année 1947.

Thieulin (Gustave-Léon), 1re région.
Menard (André-Henri-Louis), 3e région
Viardot (Lucien-Germain-Camille), 1re région
Raynaud (Eugène-Jean), 5e région.
Cassaigneau (Emile-Jean), 5e région.
Dasque (Gilbert-Roger-Louis), 4e région
Lanta (Jean-Léon), 5e région.
Alary (Jean-Paul), 5e région.
Coster (Charles-Louis-André), 8e région
Malhieu (Jean-Marie-André), 4e région.
Dorio (Rolland-Jacques), 5e région.
Tanguy (Louis), 3e région.
Beille (Jean-Marie), 5e région.
Le Gall (Etienne-Yves-Jean), 1re région.
Menager (Jean-Adolphe-Raoul), Tunisie.
Julienne (Pierre-Arthur-Henri), 3e région.
Collet (Pierre-François), 8e région.
Riou (Jean-Edmond), 3e région.
Grimpret (Charles-Eugène-Jean), Maroc.
Bechade (René-Raymond), 4e région.
Delorme (Paul-Louis-Philippe-André), 10e région.
Brivois (Paul-Victor-Ernest), 1re région.
Bouhanna (Albert-Elie), 10e région.
Varenne (Henri-Jean), 3e région.
Galaisse (René-Jean-Emile), 1re région.
Vittoz (René-Paul-Eugène), Indochine.
Guilhon (Jean-Félix), 1re région.
Villechaise (Jean-François-Georges), Maroc.
Larrat (René-Jean), Afrique occidentale française.
Painvin (André-Paul), 1re région.
Texier-Hugon (Philippe-Alphonse-Fernand), 3e région.
Berger (Jacques-Bernard), 3e région.
Guillemenet (Claude-Jean-Léon), 2e région.
Avelange (René), 6e région.
Lamire (Edouard-Louis), Maroc.
Renauldon (Jean-Clément), 1re région.
Faudemer (Jean-Auguste-Pierre), 2e région.
Audebert (Gabriel-Henri), 4e région.
Brana (André-Cécilien-François), 5e région.
Belle (Gustave-Louis), Maroc.
Jean-Blain (Marcel-Albert), 8e région.
Quintard (Gaston-François-Jacques), 4e région.
Garcin (Ernest-Emile-Lucien), 7e région.
Drieux (Henri-Aimé-Désiré), 1re région.
Boismery (Ernest-Joseph), 10e région.
Milliet (Georges-Charles), 7e région.
Monteil (Lucien-Michel), 9e région.
Lefranc (André-Emile), 2e région.
Sainte-Marie (Georges), 10e région.

Au titre de l'année 1948.

Nicol (Louis-Albert), 1re région.
Lucam (Félix-Charles-Eugène), 8e région.
Servettaz (Jean-Antony-Claude), 8e région.
Rouxeville (Edouard-Gabriel), 3e région.
Paquier (François-Louis), Afrique équatoriale française.
Thersiquel (François-Jean-Marie), 3e région.
Davenas (Paul-Jean-Marie), 8e région.
Badens (Paul-Armand), 10e région.
Rollet (Georges-Arthur), 8e région.
Abadie (Georges-Marcel-Germain), 10e région.
Dugue (Jean-Marie), Afrique occidentale française.
Richard (André-Elie), 9e région.
Le Vaillant (Emile-Louis), 10e région.
Moine (Gilbert-Gustave), 2e région.
Pige (Marc-Alphonse-Constantin), 1re région.
Goret (Hyacinthe-Henri), 8e région.
Povero (Lucien), Maroc.
Renier (Frédéric), 3e région.
Flament (Jean-Gaston-Alphonse), 10e région.
Bobillier (Paul-Bertie-Roger), 7e région.
Berthelon (Maurice-Elie), 5e région.
Mialle (Eugène-Léon-Roger), 8e région.
Bourrel (Jean-Paul), 5e région.
Bertucci (Paul), 10e région
Desplanques (Léon-Jules), 2e région.
Forestier (André-Claude), 2e région.
Mismaque (Roger-Edouard-Jules), 3e région.
Vidal (Georges), Maroc.
Brizard (André-Gabriel), 5e région.
Ladrat (Léonard-Lucien-Jean), 5e région.
Cabassu (Henri-Joseph-Laurent), 9e région.
Sulleau (Pierre-François-Joseph), 3e région.
Chassaing (Roger-Léon), 4e région.
Renoult (Camille-Henri-Alphonse), 1re région.
Delmoire (André-Fidèle-Ernest), 2e région.
Barreiss (Charles-Louis), 6e région.
Sergent (Georges-Edmond-Fortunat), 1re région.
Sachot (Joseph), 3e région.
Florio (René-Salvator), 5e région.
Dumont (Louis-René-Marcel), 8e région.
De Bayo (Firmin-Paul), 1re région.
Cabuzel (Georges-Léon-Victor), 6e région.
Dumas (Louis), 8e région.
Brossais (Charles), 3e région.
Martin (Roger-Gustave), 9e région.
Bastien (Marius-Louis), 2e région.
Brière (Jean), 1re région.
Arnoux (Nicolas-Marie-Jean), 1re région.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont promus, pour prendre rang du 1er septembre 1949:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Service vétérinaire.

Au grade de vétérinaire capitaine.

MM. les vétérinaires lieutenants:

Degusseau (René-Adrien), 4e région.
Meens (Lucien-Jules-Edmond-Léon), 4e région.
Bon (Julien-Antoine-Eugène), 8e région.
Guillermo (Louis-André-Marie), Madagascar.
Besson (Jean-Jacques), 4e région.
Carricaburu (Gratien-Honoré), 5e région.
Gargadennec (Louis-Jean-Marie), Afrique occidentale française.
Paris (Joseph-Jules), 6e région.
Charlier (Maurice-Raymond-Félix), 6e région.
Dauzats (André-Marie-François), Afrique équatoriale française.
Pechenart (Jean-Louis-Joseph), 2e région.
Charpentier (Georges-Aimé-Nicolas), 6e région.
Delrieu (Albert-Marius-Germain), 1re région.
Jaulfret (René-Pierre-André), 6e région.
Ziegel (Albert-Georges), 1re région.
Richard (René-Auguste-Romain), 7e région.
Golvan (Victor-Léon-Jean), 3e région.
Dumartin (Robert-Jean), 5e région.
Rondepierre (Jean), 7e région.
Grégoire (Maurice-André), 6e région.
Lecomte (André-Marc-Louis), 2e région.
Foxonet (Joseph-Maurice-André), 2e région.
Pineau (Maurice-Victor-Marie), 1re région.
Viot (William-Albert), 7e région.
Durieux (Jean-Hippolyte), 1re région.
Rome (André-Pierre-Jean-François), 8e région.
Fourneaux (Stéphane), 1re région.
Lanier (Louis), 7e région.
Dasque (Pierre-Léonce), 1re région.
Helfre (Félix-Marie-Antoine), 8e région.
Bedel (Emile-Robert), 6e région.
Paradis (Gilbert-Marcel-Emmanuel), 6e région.
Gabaude (Albert-Jacques), 5e région.
Macary (Aimé-Jean-Michel), 1re région.
Pierron (Pierre-Marie-Josept, 6e région.
Dournel (Jean-Marie-Joseph), 1re région.
Lacomme (Maurice), 5e région.
Grebot (Antoine-Jean), 7e région.
Boubay (Louis-Vincent), 5e région.
Cretin (Emile-Ghislain-Liévin), 2e région.
Chardeaux (Amet-Emile), 1re région.
Lancette (Marie-Adalbert), 5e région.
Nicouleau (Jean), 5e région.
Vettes (Raymond-Pierre), 5e région.
Lebeau (Albert-Camille-Alphonse), 1re région.
Daviaud (Maurice), 1re région.
Dorel (René-Ernest-Francis), Madagascar.
Thieulin (Gustave-Léon, 1re région.
Menard (André-Henri-Louis), 3e région.
Viardot (Lucien-Germain-Camille), 1re région.
Raynaud (Eugène-Jean), 5e région.
Cassaigneau (Emile-Jean), 5e région.
Dasque (Gilbert-Roger-Louis), 1e région.
Lanta (Jean-Léon), 5e région.
Alary (Jean-Paul), 5e région.
Coster (Charles-Louis-André), 8e région.
Mathieu (Jean-Marie-André), 4e région.
Dorio (Rolland-Jacques), 5e région.
Tanguy (Louis), 3e région.
Reille (Jean-Marie), 5e région.
Le Gall (Etienne-Yves-Jean, 1re région.
Menager (Jean-Adolphe-Raoul), Tunisie.
Julienne (Pierre-Arthur-Henri), 3e région.
Collet (Pierre-François), 8e région.
Rieu (Jean-Edmond), 3e région.
Grimpret (Charles-Eugène-Jean), Maroc.
Bechade (René-Raymond), 4e région.
Delorme (Paul-Louis-Philippe-André), 10e région.
Brivois (Paul-Victor-Ernest), 1re région.
Bouhanna (Albert-Elie), 10e région.
Varenne (Henri-Jean), 3e région.
Galaisse (René-Jean-Emile), 1re région.
Villoz (René-Paul-Eugène), Indochine.
Guilhon (Jean-Félix), 1re région.
Villechaise (Jean-François-Georges), Maroc.
Larrat (René-Jean), Afrique occidentale française.
Painvin (André-Paul), 1re région.
Texier-Hugon (Philippe-Alphonse-Fernand), 3e région.
Berger (Jacques-Bernard), 3e région.
Guillemenet (Claude-Jean-Léon), 2e région.
Avelange (René), 6e région.
Lamire (Edouard-Louis), Maroc.
Renauldon (Jean-Clément), 1re région
Faudemer (Jean-Auguste-Pierre), 2e région.
Audebert (Gabriel-Henri), 4e région.
Brana (André-Cécilien-François), 5e région.
Relle (Gustave-Louis), Maroc.
Jean-Blain (Marcel-Albert), 8e région.
Quintard (Gaston-François-Jacques), 4e région.
Garcin (Ernest-Emile-Lucien), 7e région.
Drieux (Henri-Aimé-Désiré), 1re région.
Boismery (Ernest-Joseph), 10e région.
Milliet (Georges-Charles), 7e région.
Monteil (Lucien-Michel), 9e région.
Lefranc (André-Emile), 2e région.
Sainte-Marie (Georges), 10e région.
Nicol (Louis-Albert), 1re région.
Lucam (Félix-Charles-Eugène), 8e région.
Servettaz (Jean-Antony-Claude), 8e région.
Rouxeville (Edouard-Gabriel), 3e région.
Paquier (François-Louis), Afrique équatoriale française.
Thersiquel (François-Jean-Marie), 3e région.
Davenas (Paul-Jean-Marie), 8e région.
Badens (Paul-Armand), 10e région.
Rollet (Georges-Arthur), 8e région.
Abadie (Georges-Marcel-Germain), 10e région.
Dugue (Jean-Marie), Afrique occidentale française.
Richard (André-Elie), 9e région.
Le Vaillant (Emile-Louis), 10e région.
Moine (Gilbert-Gustave), 2e région.
Pige (Marc-Alphonse-Constantin), 1re région.
Goret (Hyacinthe-Henri), 8e région.
Povero (Lucien), Maroc.
Renier (Frédéric), 3e région.
Flament (Jean-Gaston-Alphonse), 10e région.
Bobillier (Paul-Bertie-Roger), 7e région.
Berthelon (Maurice-Elie), 5e région.
Mialle (Eugène-Léon-Roger), 8e région.
Bourrel (Jean-Paul), 5e région.
Bertucci (Paul), 10e région.
Desplanques (Léon-Jules), 2e région.
Forestier (André-Claude), 2e région.
Mismaque (Roger-Edouard-Jules), 3e région.
Vidal (Georges), Maroc.
Brizard (André-Gabriel), 5e région.
Ladrat (Léonard-Lucien-Jean), 5e région.
Cabassu (Henri-Joseph-Laurent), 9e région.
Suleau (Pierre-François-Joseph), 3e région.
Chassaing (Roger-Léon), 4e région.
Renoult (Camille-Henri-Alphonse), 1re région.
Delmaire (André-Fidèle-Ernest), 2e région.
Barreiss (Charles-Louis), 6e région.
Sergent (Georges-Edmond-Fortunat), 1re région.
Sachot (Joseph), 3e région.
Florio (René-Salvator), 5e région.
Dumont (Louis-René-Marcel), 8e région.
De Bayo (Firmin-Paul), 1re région.
Cabuzel (Georges-Léon-Victor), 6e région.
Dumas (Louis), 8e région.
Brossais (Charles), 3e région.
Martin (Roger-Gustave), 9e région.
Bastien (Marius-Louis), 2e région.
Brière (Jean), 1re région.
Arnoux (Nicolas-Marie-Jean), 1re région.

Les officiers ainsi promus, qui prennent rang dans leur nouveau grade à la date du 1er septembre 1949, bénéficieront, le cas échéant, d'un report de cette date de prise de rang en fonction des dispositions d'une loi dont le projet sera déposé incessamment sur le bureau de l'Assemblée nationale.

TABLEAU D'AVANCEMENT
(Additif.)

RESERVES

Sont inscrits au tableau d'avancement;

TROUPES METROPOLITAINES

Service de santé.

Pour le grade de médecin commandant.

Au titre de l'année 1947.

MM. les médecins capitaines:

Grunberg (Charles-Frédéric), 1re région.
Barthe (René-Paul), 1re région.
Combemale (Pierre), 2e région.
Lamy (Marie-Jean-Bénédict), 5e région.
Bernheim (Jonas-Marcel), 8e région.
Franquet (René-Gaston), 6e région.
Bonafe (Léon-Henri), 8e région.
Clement (François-Louis), 1re région.
Grenier (Jacques-Emile), 1re région.
Bonnefous (Raymond-Marie), 5e région.
Klaeyle (François-Louis-Pierre), 8e région.
Sarazin (Auguste), 3e région.
Fernier (Louis), 6e région.
Despeignes (René-Paul-Henri), 8e région.
Genest (Paul-Eugène), 3e région.
Poulain (Pierre-André), 8e région.
Blanquis (Pierre), 1re région
Gallois (René-Robert-Eugène), 4e région.
Prieur (André-Léon), 2e région.
Delecour (Constant-Joseph), 2e région.
Cazenave (Marie-Joseph-Jérôme), 4e région.
Caubet (Philippe-Jean), 4e région.
Wagner (Bernard), 6e région.
Debonais (Henri-Marie-Louis), 4e région.
Blanche (Marcel), 7e région.
Rouy (André-Marie-Henri), 1re région.

Au titre de l'année 1948.

Toubert (Marcel-André), 5e région.
Soulie (Pierre-Louis-Jean), 1re région.
Jouve (Charles-Joseph-Antoine), 1re région.
Chatenier (Ludovic-René), T. F. E. O.

Pour le grade de pharmacien commandant.

MM. les pharmaciens capitaines:

Au titre de l'année 1947.

Billard (Frédéric-Clément), 1re région.
Dufour (Henri-Marie-Léopold), 1re région.
Hardy (Paul), 1re région.
Amalric (Louis-Maurice), 5e région.
Renaud (Raymond), 6e région.
Bernard (Eugène-Charles), 8e région.
Zevacq (Raoul), 10e région.

Pour le grade de commandant d'administration.

MM. les capitaines d'administration:

Au titre de l'année 1947.

David (Gaston-Maxime), 1re région.
Gazagne (Pierre-René), 10e région.
Mouton (Joseph-Louis-Octave), 8e région.
Garrigue (Albert), 5e région.
Lemonnier (René), 1re région.

Au titre de l'année 1948.

Mathieu (Henri-Elisée), 4e région.
Morin (Blaise-Raymond), 4e région.

Infanterie.

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:

Au titre de l'année 1946.

3 *bis* Le Vavasseur (Marcel-Pierre), subdivision de Versailles.
18 *bis* Blanchard (René-Henri), subdivision de Versailles.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Au titre de l'année 1947.

Pepin (René-Emile), subdivision du Mans.
Morel (Emmanuel-Joseph), division de Constantine.

Au titre de l'année 1948.

Brun (Georges-Léon-Ernest), Autriche.
Ballereau (Jean-Louis-Ernest), subdivision de Paris

Arme blindée et cavalerie.

Pour le grade de chef d'escadrons.

MM. les capitaines:

Au titre de l'année 1948.

2 *bis* Boizard (Pierre-Elie-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
10 *bis* Blimo (Robert), subdivision de Vannes.

Pour le grade de capitaine.

Au titre de l'année 1948.

M. le lieutenant Garnier (François-Raoul-Henry-Marie), subdivision de Paris.

Artillerie.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Au titre de l'année 1948.

Duquet (Edgard-Jean-Edouard), subdivision de Paris.

Au titre de l'année 1948.

Mainguy (André-François-Marie), subdivision de Rennes.

Train.

Pour le grade de capitaine.

Au titre de l'année 1948.

M. le lieutenant Vuillemot (René-Gabriel-Auguste), Allemagne.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Pour le grade de chef de bataillon.

Au titre de l'année 1948.

12 *bis* M. le capitaine Fall Papa Gueye, Afrique occidentale française.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont promus:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

(Pour prendre rang du 1er juillet 1949.)

Service de santé.

Au grade de médecin commandant.

MM. les médecins capitaines:

Série B.

Grunberg (Charles-Frédéric), 1re région.
Barthe (René-Paul), 1re région.
Combemale (Pierre), 2e région.
Lamy (Marie-Jean-Bénédict), 5e région.
Bernheim (Jonas-Marcel), 8e région.
Franquet (René-Gaston), 6e région.
Bonafe (Léon-Henri), 8e région.
Clément (François-Louis), 1re région.
Grenier (Jacques-Emile), 1re région.
Bonnefous (Raymond-Marie), 3e région.
Klaeyle (François-Louis-Pierre), 8e région.
Sarazin (Auguste), 3e région.
Fernier (Louis), 6e région.
Despeignes (René-Paul-Henri), 8e région.
Genest (Paul-Eugène), 3e région.
Poulain (Pierre-André), 8e région.
Blanquis (Pierre), 1re région.
Gallois (René-Robert-Eugène), 1e région.
Prieur (André-Léon), 2e région.
Delecour (Constant-Joseph), 2e région.
Cazenave (Marie-Joseph-Jérôme), 4e région.
Caubet (Philippe-Jean), 4e région.
Wagner (Bernard), 6e région.
Debonais (Henri-Marie-Louis), 4e région.
Blanche (Marcel), 7e région.
Rouy (André-Marie-Henri), 1re région.

Série C.

Toubert (Marcel-André), 5e région.
Soulie (Pierre-Louis-Jean), 1re région.
Jouve (Charles-Joseph-Antoine), 1re région.
Chatenier (Ludovic-René), T. F. E. O.

Au grade de pharmacien commandant.

MM. les pharmaciens capitaines:

Série B.

Billard (Frédéric-Clément), 1re région.
Dufour (Henri-Marie-Léopold), 1re région.
Hardy (Paul), 1re région.
Amalric (Louis-Maurice), 5e région.
Renaud (Raymond), 6e région.
Bernard (Eugène-Charles), 8e région.
Zevaeq (Raoul), 10e région.

Au grade de commandant d'administration.

MM. les capitaines d'administration:

Série B.

David (Gaston-Maxime), 1re région.
Gazagne (Pierre-René), 10e région.
Mouton (Joseph-Louis-Octave), 8e région.
Garrigue (Albert), 5e région.
Lemonnier (René), 1re région.

Série C.

Mathieu (Henri-Elisée), 1re région.
Morin (Blaise-Raymond), 4e région.

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:

Le Vavasseur (Marcel-Pierre), subdivision de Versailles.
Blanchard (René-Henri), subdivision de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1949.)

Au grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Pepin (René-Emile), subdivision du Mans.
Morel (Emmanuel-Joseph), division de Constantine.
Brun (Georges-Léon-Ernest), Autriche.
Ballereau (Jean-Louis-Ernest), subdivision de Paris.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de chef d'escadrons.

MM. les capitaines:

(Pour prendre rang du 1er juillet 1949.)

Boizard (Pierre-Elie-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Blimo (Robert), subdivision de Vannes.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1949.)

M. le lieutenant Garnier (François-Raoul-Henry-Marie), subdivision de Paris.

Au grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1949.)

Artillerie.

Duquet (Edgard-Jean-Edouard), subdivision de Paris.
Mainguy (André-François-Marie), subdivision de Rennes.

Train.

Vuillemot (René-Gabriel-Auguste), Allemagne.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1949.)

Au grade de chef de bataillon.

M. le capitaine Fall Papa Gueye, Afrique occidentale française.

Les officiers ainsi promus, qui prennent rang dans leur nouveau grade aux dates des 1er juillet et 1er septembre 1949, bénéficieront, le cas échéant, d'un report de ces dates de prise de rang en fonction des dispositions d'une loi dont le projet sera déposé incessamment sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Administration centrale de la guerre.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Leblond (Robert), commis administratif principal du département de la défense nationale (guerre), est détaché, pour la période du 15 mai 1948 au 29 avril 1949 inclus, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de l'Aisne, à Laon (régularisation).

Etudes et fabrications d'armement.

Par arrêté du 5 octobre 1949, les personnels titulaires de bureau et de maîtrise de la manufacture nationale d'armes de Tulle dont les noms sont indiqués ci-après sont détachés auprès de la régie autonome de cet établissement, pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1er novembre 1948:

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Farges (Baptiste), agent administratif.
Fromonteil (Jean-Baptiste), agent administratif.
Couly (Henri), agent administratif.
Caquot (Jean), commis administratif principal, classe exceptionnelle.
Malaquin (Ernest), commis administratif principal, classe exceptionnelle.
Salles (Jean-Albert), commis administratif principal, classe exceptionnelle.
Valeyris (Antoine), commis administratif principal, classe exceptionnelle.
Mlle Chambas (Jeanne), commis administratif principal, hors classe.
Ferle (Robert), commis administratif principal, hors classe.
Philippoux (Alexandre), commis administratif principal, hors classe.
Rambaud (Fernand), commis administratif principal, hors classe.

Mauriange (Jean), commis administratif principal.
Nicolau (Louis), aide-commis administratif de 1re classe.

TECHNICIENS

Charissous (Jean), dessinateur.

AGENTS DE MAITRISE TITULAIRES

Aurière (Pierre), chef d'atelier.
Bordes (Pierre), chef d'atelier.
Marut (Henri), chef d'atelier.
Maury (Jean-Baptiste), chef d'atelier.
Poumier (Baptiste), chef d'atelier.
Rabes (Fernand), chef d'atelier.
Vialle (Antoine), chef d'atelier.
Perrusie (Antoine), chef d'atelier.
Bachellerie (Raymond), contremaître professionnel.
Chabut (Pierre), contremaître professionnel.
Gadonnet (Paul), contremaître professionnel.
Lafond (Etienne), contremaître professionnel.
Laboucheix (Louis), contremaître professionnel.
Pinardel (Léon), contremaître professionnel.
Verdier (Raymond), contremaître professionnel.
Verges (Antoine), contremaître professionnel.
Verges (Léon), contremaître professionnel.
Lascaux (François), chef d'équipe professionnel.
Viellemard (Antoine), chef d'équipe professionnel.
Farges (Jules), chef d'équipe non professionnel.

Par arrêté du 5 octobre 1949, les agents de la manufacture nationale d'armes de Tulle dont les noms sont indiqués ci-après sont détachés auprès de la régie autonome de cet établissement jusqu'au 1er novembre 1949:

M. Labattut (Léopold), commis administratif principal hors classe, depuis le 1er janvier 1948.

M. Combes (Raymond), commis administratif principal hors classe, depuis le 15 novembre 1947.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Sûreté nationale.

Par arrêtés du 2 septembre 1949:

Sont mis en congé pour une durée de six mois avec traitement:

M. Polliart (Daniel), inspecteur chauffeur mécanicien, agent spécial de 3e classe (premier congé).

M. Provost (Pierre), inspecteur de 3e classe (sixième congé).

M. Youenou (Louis), inspecteur de 3e classe (quatrième congé).

M. Le Bot (René), inspecteur de 3e classe (quatrième congé).

M. Biard (René), inspecteur principal de 3e classe, est mis en congé avec demi-traitement pour une durée de six mois (onzième congé).

Par arrêté du 5 septembre 1949, M. Gourou (André), inspecteur de 2e classe, est muté, dans l'intérêt du service, au service des renseignements généraux à Limoges.

Par arrêtés du 6 septembre 1949:

Sont mutés pour convenances personnelles:

M. Massing (Emile), inspecteur de 2e classe, officier de police judiciaire, à la brigade régionale de police judiciaire à Strasbourg.

M. Gernez (Louis), inspecteur de 3e classe, à la brigade régionale de police judiciaire à Nancy.

M. Louis (Etienne), inspecteur principal de 3e classe, officier de police judiciaire, au service régional de police judiciaire à Nancy.

M. Bronner (René), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, au service de la police de l'air à Strasbourg-Entzheim.

M. Greff (Gaston), inspecteur de 3e classe, est muté, dans l'intérêt du service, au service régional de police judiciaire à Strasbourg.

La démission de M. Wargnies (Léonide), inspecteur de 3e classe, à la brigade régionale de police judiciaire à Lille, est acceptée.

M. Ricour (Robert), inspecteur de 3e classe, en disponibilité, est radié des cadres de la sûreté nationale.

L'honorariat est conféré à M. Verger (Pierre), inspecteur chauffeur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, en retraite.

Par arrêté du 12 septembre 1949, M. Faur (Francis), inspecteur de 3e classe, est muté, dans l'intérêt du service, à la brigade de surveillance du territoire de Lyon.

Par arrêté du 14 septembre 1949, M. Merda (Jean), inspecteur de 2e classe, officier de police judiciaire, est muté, dans l'intérêt du service, au service régional de police judiciaire à Nancy.

Par arrêtés du 20 septembre 1949:

Sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Berthiot (Raymond), inspecteur principal de 2e classe, au service des renseignements généraux à Toulon.

M. Desez (André), inspecteur principal de 3e classe, officier de police judiciaire, à la brigade régionale de police judiciaire à Strasbourg.

Sont titularisés inspecteurs de 4e classe de la sûreté nationale:

M. Plan (Augustin), inspecteur stagiaire.

M. Rossi (Charles), inspecteur stagiaire.

M. Dubreil (André), inspecteur principal de 2e classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Girard (Jules), inspecteur de 4e classe, en disponibilité, est radié des cadres de la sûreté nationale.

Par arrêté du 21 septembre 1949:

Il est mis fin au détachement auprès du ministre des affaires étrangères (Levant) de M. Palouzie (Richard), inspecteur principal de 3e classe, officier de police judiciaire de la la sûreté nationale.

M. Palouzie (Richard) est affecté, dans l'intérêt du service, à la brigade régionale de police judiciaire à Nancy.

Par arrêtés du 29 septembre 1949:

M. Dubedout (Roger), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, est mis en congé avec traitement pour une durée d'un mois et demi.

M. Gouriou (Max), inspecteur de 2e classe, 1er échelon, est mis en congé avec traitement pour une durée de deux mois (sixième congé).

M. Arnaud (Jean), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, est mis en congé avec traitement pour une durée de quatre mois (troisième congé).

M. Le Corre (Elie), inspecteur de 1re classe, 3e échelon, est mis en congé avec traitement pour une durée de six mois (deuxième congé).

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Bretecher (Emile), inspecteur principal de 2e classe, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à la gare Saint-Lazare, est détaché, en la même qualité, pour une durée de cinq ans, auprès du ministre des finances (direction générale des douanes), à compter du 1er juin 1949.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. André (Jean), commissaire de 2e classe, 3e échelon, au service de la sécurité publique à Sallaumines, est placé en position de détachement pour une période de cinq ans auprès du ministre des finances (direction générale des douanes), à compter du 1er août 1949.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 5 octobre 1949 portant relèvement des droits annuels de bibliothèque dans les universités.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 4 de la loi du 10 juillet 1896 et l'article 108 de la loi de finances du 13 juillet 1925;

Vu les décrets du 22 septembre 1935, du 6 juillet 1939 et n° 1169 du 29 avril 1943 relatifs aux droits universitaires;

La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Le quatrième alinéa de l'article 1er des décrets susvisés du 22 septembre 1935, du 6 juillet 1939 et du 29 avril 1943 est remplacé par l'alinéa suivant: « droit annuel de bibliothèque, 600 F ».

Art. 2. — Les dispositions du présent décret sont applicables à dater de l'année scolaire 1949-1950.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.
Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Dénomination d'établissements.

Par arrêté du 21 juillet 1949, le lycée annexe de Saint-Rambert (Rhône) a été autorisé à porter le nom de « Annexe Jean-Perrin » et le collège moderne de garçons de Lamballe le nom de « Collège Henri-Avril ».

Administration centrale.

Par arrêté du 3 octobre 1949, Mme Rosenberg (Paulette), secrétaire d'administration de 2e classe à l'administration centrale, est placée en position de détachement, pour une période de trois ans, auprès du commissariat de la République au Tonkin, en qualité de sténodactylographe.

Les dispositions du présent arrêté auront effet du 1er janvier 1948.

Education physique.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Tourenq (Serge), professeur d'éducation physique (6e classe, cadre normal, 2e catégorie), est placé, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer ses fonctions au collège Emile-Loubet, à Tunis.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Goix (Robert), maître d'éducation physique et sportive (1re classe C. S.) au C. F. P. Jules-Ferry de Cannes, est placé, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 13 septembre 1948, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer, en vue d'exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Boccara (Maurice), maître d'éducation physique de 5e classe, cadre normal, 2e catégorie, est placé, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1949, dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions en Tunisie.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Florac, surveillant général au lycée de Beyrouth, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour une durée de cinq ans, à dater du 1er octobre 1945.

M. Florac reste rangé dans la 2e classe du 1er octobre 1945 jusqu'au 1er janvier 1947, et dans la 1re classe, cadre unique, 2e catégorie, à compter du 1er janvier 1947.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Raedersdoeffer (Georges), professeur de lettres grammaire, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères du 5 avril 1947 au 30 septembre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'institut catholique de Sao-Paulo (Brésil).

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Bègue (Armand), professeur de lettres anglais, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, du 5 novembre 1947 au 30 septembre 1952, en vue d'exercer les fonctions de professeur à Brooklyn College, New York (Etats-Unis).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Colson, née Chauny (Graziella), professeur certifiée d'espagnol, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères à titre de régularisation, pour une période de cinq ans, à compter rétroactivement du 1er octobre 1944, afin de continuer des fonctions d'enseignement en Espagne (lycée français de Madrid).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Laval, née Letrait (Isabelle), professeur certifiée d'allemand, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes successives de cinq ans, à compter respectivement du 1er octobre 1942 et du 1er octobre 1947, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (lycée de jeunes filles de Casablanca).

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Hugues (Auguste-Reynier), censeur licencié, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de censeur des études du lycée français de Londres.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Guillon (Jean-Baptiste), professeur (licencié) de lettres est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères du 1er octobre 1943 au 31 décembre 1947 (date d'admission à la retraite) en vue d'exercer les fonctions d'inspecteur des écoles du Gouvernement égyptien.

Par arrêté du 5 octobre 1945, Mme Robert, née Falquet (Marie-Hélène), professeur certifiée de sciences, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (affectation actuelle: lycée Poeymirau-Meknès).

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Moreau (Guy), professeur licencié d'anglais, est maintenu à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1947 en vue d'exercer ses fonctions à l'école des pupilles de l'air, à Grenoble.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Poussière (André), licencié ès lettres, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour deux périodes de cinq ans dans les conditions suivantes, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement aux lycées français de Damas, puis de Beyrouth: 1° du 1er octobre 1941 au 31 décembre 1942 en qualité d'adjoint d'enseignement; 2° du 1er janvier 1943 au 31 décembre 1947 en qualité de professeur licencié (cadre normal 2e catégorie); 3° du 1er janvier 1948 au 30 septembre 1951 en la même qualité.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Mas, née Brunot (Marie), professeur licenciée d'arabe, est maintenu détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (au lycée de jeunes filles de Rabat).

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Frois (Etienne), professeur agrégé des lettres, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'Institut français de Santiago-du-Chili.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Prungnaud, née Luquet (Agnès), professeur licenciée de sciences, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1947, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au Portugal, à l'école française de Lisbonne.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mlle Souillé (Marcelle), professeur licenciée de sciences naturelles, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement en Espagne (lycée français de Madrid).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mlle Wegmann (Louise), professeur licenciée d'histoire, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères, à titre de régularisation pour une période allant du 6 août 1944 au 30 septembre 1949 afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement à Beyrouth (au collège français).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Angelini, née Silvagnoli (Marie), professeur licenciée d'histoire, est maintenue détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de deux ans, à compter rétroactivement du 1er octobre 1946, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement en Afrique occidentale française.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, M. Ferber (Georges), professeur agrégé d'allemand est maintenu en position de détachement auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de un an à compter du 1er octobre 1947 en vue d'exercer les fonctions de contrôleur de l'enseignement en zone française d'occupation.

Par arrêté du 5 octobre 1949 Mme Koblet, née Dumont (Paule), licenciée d'anglais, ex-adjointe d'enseignement de 3e classe, est maintenue détachée en cette qualité auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à dater rétroactivement du 1er octobre 1941, afin de continuer à exercer les fonctions d'enseignement en Egypte (école secondaire Amira Faiza, à Alexandrie).

Mme Koblet, nommée professeur titulaire licenciée (cadre normal 2e catégorie) au 1er octobre 1946, actuellement reclassée dans la 3e classe de ce nouveau cadre, est maintenue à ce titre détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, afin de continuer à exercer en Egypte (même établissement que précédemment).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Bisch, née Cottebrune (Denise), professeur licenciée de lettres, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (lycée Mangin, Marrakech).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Wetzel, née Bertrand (Marie-Mathilde), professeur licenciée de sciences, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période deux ans, à compter du 1er octobre 1947, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (lycée de jeunes filles de Casablanca).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Meunier (Jacqueline-Elisabeth), titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais (1945) est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité de professeur certifiée (cadre normal, 2e catégorie) et détachée à ce titre auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période d'un an, à compter rétroactivement du 1er octobre 1945, afin d'exercer les fonctions de lectrice de français à Hall University (université de Londres).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, M. Weiler (Maurice), professeur agrégé des lettres, est incorporé dans les cadres métropolitains, à compter du 1er octobre 1925, en qualité de professeur agrégé, cadre normal, et rétroactivement mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour une période de deux ans, à compter du 1er septembre 1925, en vue d'exercer les fonctions de lecteur à l'université de Wisconsin (U. S. A.).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Leccia, née Fradkine (Monique), licenciée ès lettres, en exercice en zone française d'occupation, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité d'adjointe d'enseignement, avec effet rétroactif du 1er avril 1946, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes) à compter de la même date et jusqu'au 30 septembre 1950, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Allemagne (affectation actuelle: collège de Fribourg).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Chevanne, née Wautot (Reine), licenciée d'allemand, en exercice en zone française d'occupation, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du deuxième degré, en qualité d'adjointe d'enseignement, avec effet rétroactif du 1er avril 1946, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes), à compter de la même date et jusqu'au 30 septembre 1950, afin d'exercer les fonctions d'enseignement en Allemagne (poste actuel: lectrice à l'université populaire de Fribourg).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Goyet (Elisabeth), licenciée de lettres en exercice à l'étranger, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité d'adjointe d'enseignement (ex-professeur adjoint du 1er ordre) avec effet rétroactif du 1er octobre 1945 et détachée en cette qualité auprès du ministre des affaires étrangères à compter de la même date et pour une période de trois ans afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Sarre (collège puis lycée de Sarrebrück).

Mlle Goyet est nommée au 1er octobre 1948 professeur licenciée (cadre normal, 2e catégorie) et détachée à nouveau à compter de cette date et pour une période de cinq ans afin de continuer à exercer en Sarre (au lycée de Sarrebrück).

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Pellat Charles, licencié d'arabe, est intégré dans les cadres métropolitains en qualité de professeur adjoint de 1er ordre et rétroactivement mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1934, en vue d'exercer les fonctions de professeur au collège de Marrakech (Maroc).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Johnstone, née Joly (Lucie), agrégée d'anglais, en exercice à l'étranger, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité de professeur agrégée (cadre normal), avec effet du 1er octobre 1946, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères, dans les conditions suivantes:

A compter du 1er octobre 1946, pour une période d'un an, afin d'exercer des fonctions d'enseignement aux Etats-Unis, à Teacher's College, Columbia University, New-York.

A compter du 1er octobre 1947, pour une période de deux ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Canada (affectation: Dalhousie University, Halifax).

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Cazamea (Robert), professeur adjoint au lycée de Foix est mis à la disposition du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, pour une période allant du 1er février 1945 au 10 novembre 1945, en vue d'exercer les fonctions d'officier de rapatriement dans le département de l'Ariège.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Pennetier (Solange), licenciée et certifiée d'anglais, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité de professeur certifiée (cadre normal, 2e catégorie) avec effet rétroactif du 1er octobre 1945 et détachée auprès du ministre des affaires étrangères à compter de cette date et pour une période de un an afin d'effectuer des fonctions d'enseignement en Angleterre.

Mlle Pennetier, professeur certifiée est réintégrée dans les cadres métropolitains du 1er octobre 1946 et mise en congé sans traitement, à titre de régularisation, du 1er octobre 1946 au 30 septembre 1947.

Mlle Pennetier en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement du second degré et détachée à nouveau auprès du ministre des affaires étrangères à compter du 1er octobre 1947 et pour une période de cinq ans afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (affectation actuelle: lycée de jeunes filles de Casablanca).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Budan, née Arnoux (Laure), licenciée de lettres, en exercice dans le cadre local marocain, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité de professeur adjoint du 1er ordre (actuel cadre des adjointes d'enseignement) avec effet rétroactif du 1er octobre 1936 et détachée auprès du ministre des affaires étrangères à compter de la même date et pour une période de quatre ans afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Mme Budan est nommée au 1er octobre 1940 professeur titulaire (actuellement professeur licenciée — cadre normal — 2e catégorie) et détachée à nouveau auprès du ministre des affaires étrangères afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (affectation actuelle : lycée de jeunes filles de Rabat) pendant les périodes suivantes : du 1er octobre 1940 au 30 septembre 1945, et du 1er octobre 1945 au 30 septembre 1950.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Mettetal (Elisabeth), licenciée d'allemand, en exercice en zone française d'occupation, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du deuxième degré, en qualité d'adjointe d'enseignement, avec effet rétroactif du 1er octobre 1946, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes) à compter de la même date et pour une période de cinq ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Allemagne (poste actuel : lectrice à l'école normale d'Andernach).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Klein (Joséphine), licenciée d'allemand, en exercice en zone française d'occupation, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité d'adjointe d'enseignement, avec effet rétroactif du 1er avril 1946, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes) à compter de la même date et jusqu'au 30 septembre 1950, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Allemagne (affectation actuelle : collège de Fribourg).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mlle Grelot (Françoise), admissible à l'agrégation, certifiée de mathématiques, en exercice à l'étranger, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité de professeur certifiée (cadre normal, 2e catégorie), à compter du 1er octobre 1948, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères, à compter de la même date et pour une période de cinq ans, afin d'exercer des fonctions en Sarre (affectation actuelle: lycée de Sarrebrück).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Saint-Guilly, née Ricumajou (Elvire), professeur agrégée de mathématiques, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères, à titre de régularisation pour deux périodes de cinq ans, à compter du 1er octobre 1943 et du 1er octobre 1948, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (affectation actuelle: lycée de jeunes filles de Casablanca).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Tison, née Dargaud (Suzanne), professeur agrégée de lettres, précédemment en exercice au lycée de jeunes filles de Constantine, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour deux périodes successives de cinq ans, à compter du 1er octobre 1943 et du 1er octobre 1948, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (affectation actuelle : collège de jeunes filles d'Oujda).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Deschamps, née Chaunavel (Simone), titulaire de trois certificats d'études supérieures de la licence d'anglais, actuellement en fonction en Autriche, est intégrée dans les cadres métropolitains en qualité de professeur adjoint du 2e ordre et détachée comme telle auprès du commissaire général des affaires allemandes et autrichiennes avec effet du 1er octobre 1947, et pour une période de cinq ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Autriche (au lycée de Vienne).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Gillet, née Silvestre (Suzanne), licenciée de lettres, en exercice en Sarre, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité d'adjointe d'enseignement, à compter du 1er octobre 1946, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères, à compter de la même date et pour une période d'un an, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée de Sarrebrück.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, M. Roos (Henri), licencié d'allemand, est intégré dans le cadre métropolitain des adjoints d'enseignement, à compter du 1er octobre 1940, et rétroactivement détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période allant du 1er septembre 1945 au 30 septembre 1950, en vue d'exercer les fonctions de contrôleur de l'enseignement au gouvernement militaire d'Ahrweiler.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mlle Fourcade, professeur agrégée de géographie, en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement au 1er octobre 1947, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter de la même date, afin d'exercer des fonctions d'enseignement aux Etats-Unis (affectation actuelle: Southwestern Lousiana Institute. — Collège Lafayette).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Beisson, née Franck (Jacqueline), professeur agrégée des lettres au lycée de garçons de Bordeaux, est détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de cinq ans au maximum à compter du 1er octobre 1948, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Afrique équatoriale française (affectation actuelle: cours secondaire de Brazzaville).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Lebreton, née Lannelongue (Thérèse), professeur agrégée de lettres, précédemment en exercice au lycée de jeunes filles de Moulins, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de quatre ans à compter rétroactivement du 1er octobre 1945 afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (affectation actuelle: lycée de jeunes filles de Casablanca).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, M. Bendahan (Joseph), professeur certifié des lettres, détaché pour exercer au Maroc, avec effet du 1er octobre 1942, est rétroactivement mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1941, en vue d'exercer les fonctions d'adjoint d'enseignement au Maroc (régularisation).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Montamat, née Perrelle (Berthe), professeur licenciée de sciences, en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement au 1er octobre 1946 et détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter de la même date afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (lycée de Casablanca).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mlle Rongeard (Germaine), professeur licenciée d'anglais précédemment détachée aux Etats-Unis, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Espagne (lycée français de Madrid).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mlle Peyronel (Eveline), licenciée d'anglais, en exercice à l'étranger, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité de profeseur licenciée (cadre normal, 2e catégorie), avec effet du 1er octobre 1947 et détachée auprès du ministre des affaires étrangères à compter de la même date et pour une période de cinq ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Espagne (affectation actuelle: lycée français de Barcelone).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, le détachement de M. Thomas à l'office national des mutilés est limité au 31 mars 1945.

M. Thomas (François), professeur agrégé d'histoire est mis à la disposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre du 1er avril 1946 au 29 septembre 1948 en vue d'exercer les fonctions d'inspecteur général.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Fichard, née Leca (Marie-Rose), licenciée d'anglais en exercice à l'étranger, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité d'ajointe d'enseignement, et détachée à ce titre auprès du ministre des affaires étrangères à compter rétroactivement du 1er décembre 1945 et jusqu'au 30 septembre 1950, afin d'exercer des fonctions d'enseignement à Beyrouth (au collège protestant de jeunes filles).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Le Floch, née Doumerc (Marie-Blanche), professeur certifiée de mathématiques, précédemment en exercice au collège classique de jeunes filles de Montargis, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1947 afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (affectation actuelle: collège de Mazagan).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, M. Héline (Camille), professeur de mathématiques au collège moderne de Thouars, est mis de plein droit en position de détachement à compter du 7 novembre 1948 et jusqu'au 1er août 1949, en vue d'exercer son mandat parlementaire.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, M. Zervudacky (Alfred), bachelier de l'enseignement secondaire, est intégré dans les cadres métropolitains à compter du 1er octobre 1936 en qualité de professeur adjoint, 2e ordre, et, rétroactivement, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour trois périodes de cinq ans à compter du 1er octobre 1936 en vue d'exercer les fonctions de surveillant général en Tunisie.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Vanpéene, née Mallaurn (Paule), professeur de mathématiques, déléguée à l'école normale d'institutrices de Douai, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, afin d'exercer des fonctions d'enseignement et d'inspection au Maroc.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Durand, née Simoni (Angèle), professeur certifiée de mathématiques, précédemment en exercice au collège classique de jeunes filles d'Orange, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter rétroactivement du 1er octobre 1945, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (affectation actuelle: collège de jeunes filles d'Oujda).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Herpin, née Limbour (Françoise), professeur certifiée de sciences, précédemment en exercice au collège moderne de jeunes filles de Saint-Lo, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter rétroactivement du 1er octobre 1945, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (affectation actuelle: collège de Port-Lyautey).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Caubet, née Brau (Antoinette), licenciée d'anglais (1932), est considérée comme intégrée dans les cadres métropolitains à la date du 1er octobre 1938, en qualité de professeur de collège licenciée et détachée, à ce titre, auprès du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an, à compter de la même date, afin d'exercer des fonctions d'enseignement à la « Eltham Hill School » de Londres (Angleterre).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mme Delfosse, née Caujolle (Marie-Anne), professeur licenciée d'allemand, précédemment en exercice au collège de Libourne, est détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour une période de cinq ans au maximum, à compter du 1er octobre 1948, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Indochine (affectation actuelle: lycée Marie-Curie, à Saïgon).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Riché (Marie Denise), professeur licenciée de sciences naturelles, précédemment en exercice au collège de garçons de Saintes, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter rétroactivement du 1er octobre 1945, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (affectation actuelle: lycée de jeunes filles de Rabat).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Salmon, née Bonifas (Marie-Madeleine), titulaire d'une licence primaire supérieure de lettres, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité de chargée d'enseignement et détachée en cette qualité rétroactivement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période allant du 16 avril 1941 au 15 avril 1945, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'université de Mendoza (république Argentine).

Mme Salmon est détachée à nouveau auprès du ministre des affaires étrangères pour une période allant du 1er mai 1945 au 30 septembre 1947 afin d'exercer des fonctions d'enseignement à Santiago du Chili (Chili).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Ferreira, née Merlant (Christine), licenciée d'anglais, en exercice à l'étranger, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité de professeur adjoint du premier ordre, avec effet rétroactif du 15 septembre 1938 et détachée auprès du ministre des affaires étrangères dans les conditions suivantes: du 15 septembre 1938 au 24 mai 1941, afin d'exercer des fonctions d'enseignement à l'institut français de Bucarest (Roumanie); du 25 mai 1941 au 30 septembre 1941 afin d'exercer à l'institut français de Lisbonne (Portugal).

Mme Ferreira est nommée, au 1er octobre 1941, professeur titulaire (actuellement professeur licenciée, cadre normal, 2e catégorie). En cette qualité, elle est à nouveau détachée auprès du ministre des affaires étrangères dans les conditions suivantes: du 1er octobre 1941 au 24 juin 1946 afin d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée français de Lisbonne (Portugal); du 25 juin 1946 au 30 septembre 1950 afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Chili (affectation actuelle: institut français de Santiago du Chili).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Albouy, née Roussel (Fanny), licenciée de lettres, admissible à l'agrégation, en exercice à l'étranger, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, avec effet du 1er octobre 1946, en qualité de professeur licenciée (cadre normal, deuxième catégorie) et détachée à ce titre auprès du ministre des affaires étrangères à compter de la même date et pour une période de cinq ans afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Grèce (affectation actuelle: institut français d'Athènes).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Eglin (Renée), licenciée d'histoire, en exercice en zone française d'occupation, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité d'adjointe d'enseignement, avec effet rétroactif du 1er octobre 1947, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes), à compter de la même date et pour une période de cinq ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Allemagne (poste actuel: lectrice à l'école normale de Kaiserslautern).

Par arrête du 5 octobre 1949, Mlle Perrod (Simone), professeur agrégée d'anglais au lycée de jeunes filles de Limoges, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (au lycée de jeunes filles de Casablanca).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mlle Puechmary (Elise), professeur licenciée de sciences, au collège moderne, rue Lazerges, à Alger, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (au lycée Foeymireu, Meknès).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mlle Ferrié (Yvonne), licenciée d'espagnol et d'anglais, en exercice à l'étranger, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité d'adjointe d'enseignement (ex-professeur adjoint du 1er ordre) avec effet rétroactif du 1er octobre 1945 et détachée auprès du ministre des affaires étrangères dans les conditions suivantes: du 1er octobre 1945 au 31 décembre 1946 afin d'exercer au lycée français de Madrid; du 1er janvier 1947 au 30 septembre 1947, afin d'exercer au lycée français de Londres.

Mlle Ferrié est nommée, au 1er octobre 1947 professeur licenciée (cadre normal, 2e catégorie) et détachée à nouveau auprès du ministre des affaires étrangères à compter de la même date et pour une période de cinq ans afin d'exercer en Angleterre (au lycée français de Londres).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mlle Bonniot (Emilienne), professeur licenciée d'anglais, précédemment en exercice au collège moderne de la Côte-Saint-André, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1948 afin d'exercer des fonctions d'enseignement aux Etats-Unis (affectation: Radcliffe College et Harvard University, Cambridge (Massachusetts).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, Mlle Benoit (Louise), professeur certifiée de sciences au collège classique de jeunes filles de Lisieux, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Tunisie, à compter du 1er octobre 1948 (affectation actuelle: collège de jeunes filles de Sousse).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, M. Jeanmougin (Gaston), adjoint d'enseignement au lycée de Belfort, est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période de quatre ans à compter du 1er octobre 1945 en vue d'exercer les fonctions de vice-consul dans le cadre complémentaire du ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Bourdery, (Christian), ex-professeur (licencié) de lettres au collège de Saintes, est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1945 en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'université de Stanford (Californie).

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Babouleune (Gérard), instituteur de 1re classe du département de Lot-et-Garonne, est mis pour une période allant du 1er janvier 1948 au 30 septembre 1948, à la disposition du maire de la ville d'Agen pour exercer ses fonctions de gestionnaire des cantines scolaires d'Agen.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Chagneaud, née Hardouineau, institutrice de 2e classe du département de la Charente-Maritime, est mise pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1945, à la disposition du maire de la ville de Saint-Jean-d'Angély pour exercer ses fonctions d'économe à l'orphelinat de Chancelée.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Carrère, née Barthe (Marcel), institutrice de 6e classe du département des Hautes-Pyrénées, est mise, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er novembre 1946, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Mironneau (Léandre), instituteur de 2e classe du département de la Charente, est mis, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1942, à la disposition du préfet de la Charente pour exercer les fonctions de régisseur comptable du collège moderne et technique de garçons de Sillac-Angoulême.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Le Moigne, née Lebars (Lucie), institutrice de 2e classe du département de la Seine, est mise, pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au lycée français de Beyrouth (mission laïque).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Koos (Jeanne), institutrice de 3e classe du département de la Seine-Inférieure, est mise, pour une durée à compter du 18 octobre 1948 au 31 décembre 1948, à la disposition du ministre des finances pour exercer ses fonctions en qualité de secrétaire d'administration stagiaire à l'administration centrale.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Jammet (Hilaire), rédacteur principal d'inspection académique (1re classe), continue d'être détaché auprès du ministre des affaires étrangères pour servir au Maroc pendant la période allant du 1er octobre 1946 au 29 février 1948.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Baumgartner (Jeanne), institutrice de 6e classe du département des Basses-Pyrénées, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 1948, à la disposition du directeur général de l'administration pour exercer ses fonctions à l'asile d'Hendaye.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Bellamu (Odette), institutrice de 6e classe du département de l'Oise, est mise pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 1946, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'éducation générale au centre d'apprentissage, boulevard Bourdon, Paris (4e).

Enseignement technique.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Bost (Hélène), professeur de collège technique (cadre normal, 2e catégorie, 5e classe), est maintenue en service détaché à la disposition du ministre des affaires étrangères, en vue d'occuper un poste d'assistante à Mount Holyoke College, South Hadley, Massachussetts (U. S. A.).

Les dispositions du présent arrêté auront effet rétroactivement pour la période du 1er octobre 1947 au 30 novembre 1947.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Hacenmuller (Lucie), professeur adjoint de collège technique (cadre normal, 2e catégorie, 2e classe), est maintenue en service détaché à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, en vue de continuer à servir au collège de Coblence, pour une période de cinq ans à compter du 1er avril 1948.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Picquette (Gustave), instituteur détaché à l'école industrielle et commerciale de Casablanca, en qualité de surveillant général, est nommé pour ordre, répétiteur des écoles nationales d'enseignement technique (1re classe).

M. Picquette, répétiteur des écoles nationales d'enseignement technique, est nommé surveillant général des écoles nationales d'enseignement technique (2e classe, cadre normal, 2e catégorie, 1re classe); son ancienneté en 1re classe au 1er octobre 1947 est fixée à 7 ans 3 mois 7 jours.

M. Picquette, surveillant général des écoles nationales d'enseignement technique, est placé au service détaché et mis, pour une période de cinq ans, à la disposition du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer ses fonctions à l'école industrielle et commerciale de Casablanca.

Les dispositions du présent arrêté auront effet à compter du 1er octobre 1947.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. De Rycke (Robert), professeur technique adjoint (cadre normal, 2e catégorie, 3e classe) au collège technique de Tourcoing, est placé en service détaché et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions à l'école industrielle et commerciale de Casablanca (Maroc), pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1948.

Candidats autorisés à prendre part aux épreuves du concours d'agrégation des facultés de droit (session de 1949).

Par arrêté du 10 octobre 1949, la liste des candidats autorisés par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 1949 à prendre part aux épreuves du concours d'agrégation des facultés de droit ouvert par l'arrêté du 2 juillet 1949, est complétée ainsi qu'il suit:

Section de droit privé.

MM. Boyer (Louis).
Chavanne (Albert).
Decottignies (Roger).
Leauté (Jacques)
Starck (Boris)

Section de droit romain et histoire du droit.

M. Cardascia (Guillaume).

La liste des candidats autorisés par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 1949 à prendre part aux épreuves du concours d'agrégation des facultés de droit ouvert par l'arrêté du 2 juillet 1949, sous réserve de compléter leur dossier, est modifiée ainsi qu'il suit:

Section de droit privé.

M. Larivière (Yvon).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 49-1412 du 5 octobre 1949 portant revision d'indemnités allouées aux personnels relevant de la direction générale des eaux et forêts.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi du 22 juillet 1923 relative au statut des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine;

Vu l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 46-1738 du 3 août 1946 modifié par le décret n° 46-2614 du 21 novembre 1946 portant revision d'indemnités allouées aux personnels relevant de la direction générale des eaux et forêts;

Vu l'arrêté interministériel du 10 décembre 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires et agents de la direction générale des eaux et forêts,

Décrète :

Art. 1er. — Une indemnité d'exploitation en régie, non soumise à retenue pour le service des pensions civiles, peut être attribuée aux brigadiers, gardes domaniaux, commis principaux et commis des eaux et forêts, lorsque l'exploitation en régie est le mode principal de gestion des forêts soumises au régime forestier de leur circonscription.

Art. 2. — Les taux de cette indemnité sont fixés chaque année par arrêté du ministre de l'agriculture dans la limite des maxima suivants :

A. — Lorsque l'exploitation en régie est le mode général de gestion des forêts soumises au régime forestier de la circonscription : taux maximum : 38.000 F.

B. — Lorsque l'exploitation en régie sans être le mode général de gestion des forêts soumises au régime forestier de la circonscription en constitue le mode principal, le taux maximum susvisé est diminué dans une proportion égale à celle des forêts non exploitées en régie.

En tout état de cause, les crédits nécessaires au payement de l'indemnité dont il s'agit seront calculés par application du taux moyen de 16.000 F pour la totalité de l'effectif des préposés et commis du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et pour le dixième de l'effectif des préposés et commis des autres départements.

Art. 3. — Les articles 8 et 9 du décret n° 46-1738 du 3 août 1946 et le décret n° 46-2614 du 21 novembre 1946 sont abrogés.

Art. 4. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1949.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Commercialisation des semences de céréales.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, modifiée et complétée par la loi du 5 août 1908, du 28 juillet 1912, du 6 mai 1919 et le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu le décret du 22 janvier 1919 modifié par le décret du 31 décembre 1928 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905;

Vu le décret du 16 novembre 1932 établissant un catalogue des espèces et variétés de plantes cultivées ainsi qu'un registre des plantes sélectionnées;

Vu le décret du 24 février 1942 instituant un comité technique permanent de sélection des plantes cultivées;

Vu le décret du 11 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes en ce qui concerne le commerce des semences;

Sur la proposition du directeur de la production agricole et du chef de service de la répression des fraudes,

Après avis du comité technique permanent de sélection des plantes cultivées,

Arrête :

Art. 1er. — Il est interdit de transporter en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre comme semences, de l'avoine, du blé, de l'orge ou du seigle ayant une faculté germinative inférieure à 85 p. 100 ou une pureté d'espèce inférieure à 98 p. 100 (c'est-à-dire renfermant plus de 2 p. 100 en poids d'impuretés diverses).

Sont considérées, notamment, comme impuretés, les matières inertes, les semences autres que celles de l'espèce considérée, les grains cassés et germés, les grains cariés ou attaqués par des anguillules et les sclérotes d'ergot.

Le pourcentage en poids des grains ou graines n'appartenant pas à l'espèce considérée ne doit pas être supérieur à 0,2 p. 100.

Art. 2. — Tout emballage contenant de l'avoine, du blé, de l'orge ou du seigle transporté en vue de la vente, mis en vente ou vendu, sous la désignation « semences », doit être pourvu d'une étiquette extérieure retenue dans le système de fermeture de l'emballage, et, le cas échéant, d'une étiquette intérieure portant, à l'exclusion de toutes autres, les indications suivantes, inscrites sans abréviation :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, et, facultativement la marque syndicale ou la raison sociale, le numéro de licence de la variété et le numéro du lot;

2° Le nom de l'espèce et le nom de la variété ou du type variétal auxquels les semences appartiennent, sous réserve, en ce qui concerne le seigle, des dispositions de l'article 4 ci-après;

3° La pureté variétale (pureté de variété) exprimée par le nombre des semences, rapporté à mille, appartenant effectivement à la variété ou au type variétal indiqué sur l'étiquette;

4° La provenance des semences, indiquée par le nom de la région agricole où lesdites semences ont été récoltées ou, s'il s'agit de semences importées, par le nom du pays d'origine.

Toutefois, pour les semences de blé, d'avoine et d'orge d'origine métropolitaine, la mention du nom et de l'adresse du vendeur pourra tenir lieu d'indication de provenance;

5° En outre, l'indication de l'état sanitaire ou des traitements auxquels les semences auront été soumises devra figurer sur les étiquettes dans le cas où des arrêtés auront rendu cette mention obligatoire ou imposé l'obligation de procéder à des traitements.

Art. 3. — En ce qui concerne les semences d'avoine, de blé ou d'orge, le nom de la variété peut être accompagné de l'un des qualificatifs suivants, à l'exclusion de tous autres :

a) De « sélection originale », s'il s'agit de semences d'une variété créée par le vendeur et produite par lui ou sous son contrôle et à la condition que la pureté variétale ne soit pas inférieure à 999 p. 1000;

b) De « sélection », si la pureté variétale n'est pas inférieure à 998 p. 1000;

c) De « reproduction », si la pureté variétale n'est pas inférieure à 990 p. 1000.

Le transport en vue de la vente, la mise en vente ou la vente, sous la désignation « semences », d'avoine, de blé ou d'orge dont la pureté de variété est inférieure à 960 p. 1000 sont interdits.

Sont interdits également le transport en vue de la vente, la mise en vente ou la vente, sous l'appellation « semences », de mélanges de variétés d'une même espèce.

Art. 4. — En ce qui concerne les semences de seigle, les indications à porter sur les étiquettes prévues à l'article 2 ci-dessus doivent être complétées par les mentions ci-après :

1° L'indication du nom du type variétal auquel les semences appartiennent, s'il s'agit d'un type variétal figurant sur la liste des types variétaux annexée au présent arrêté.

Le nom du type variétal peut être, dans ce cas, accompagné de l'un des qualificatifs : De « sélection originale », de « sélection » ou de « reproduction », lorsque les semences auront été, en outre, produites dans des conditions fixées par un règlement technique établi par le comité technique permanent de sélection des plantes cultivées;

2° L'indication de la provenance des semences de seigle, s'il s'agit de semences de « sélection originale », de « sélection », de « reproduction » ou de semences importées; cette indication doit être donnée dans les conditions fixées au quatrième alinéa de l'article 2 ci-dessus.

Art. 5. — En ce qui concerne le maïs, ne peuvent être commercialisées comme semences de maïs que les lots répondant aux conditions fixées par l'article 1er du présent arrêté et sous la réserve qu'ils soient accompagnés d'un certificat officiel de contrôle délivré par la commission officielle de contrôle des semences de maïs, instituée à cet effet par arrêté du ministre de l'agriculture.

Les emballages renfermant des semences de maïs doivent répondre aux prescriptions d'étiquetage fixées par l'article 2 du présent arrêté.

Toutefois, en ce qui concerne, notamment, les qualificatifs susceptibles d'accompagner la dénomination de vente de la marchandise, des dispositions particulières pourront être fixées pour lesdites semences par un règlement technique élaboré par la commission de contrôle.

Art. 6. — Les inscriptions prévues aux articles 2, 3, 4 et 5 du présent arrêté doivent être reproduites dans le contrat de vente dans le double de commission, dans la confirmation de commande, s'il en est délivré à l'acheteur au moment de la vente, ainsi que dans la facture qui devra être remise obligatoirement à l'acheteur. Ces inscriptions devront concorder avec celles qui figurent sur l'étiquette.

Art. 7. — L'emploi de toute indication, de tout signe, de tout mode de présentation susceptible de créer dans l'esprit de l'acheteur une confusion sur la nature, la pureté d'espèce ou de variété, la faculté germinative, la provenance, l'état sanitaire, le calibrage ou le poids des semences visées au présent arrêté, est interdit, en toutes circonstances, sous quelque forme que ce soit, notamment :

1° Sur les récipients et emballages;

2° Sur les étiquettes;

3° Sur tout papier de commerce et généralement dans tous avis publicitaires.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 11 juin 1949, toute personne qui fait le commerce desdites semences est tenue d'adresser au service de la répression des fraudes (42 *bis*, rue de Bourgogne, Paris (7e)), avant toute publicité, en double exemplaire, les étiquettes, catalogues, prospectus et prix-courants, concernant la vente de ces produits.

Elle devra fournir, sur demande, aux agents dûment qualifiés, toutes justifications utiles pour établir la sincérité de ses allégations.

Art. 8. — Tout obtenteur sollicitant l'inscription au catalogue des espèces et variétés, d'une variété nouvelle, de l'une des catégories de semences de céréales visées au présent arrêté, doit en faire la demande au comité technique permanent de la sélection, 7, rue Képler, Paris (16e). Il joindra à sa demande la réponse à un questionnaire dont le modèle est annexé au présent arrêté. Un double de ce questionnaire sera adressé à la station centrale d'amélioration des plantes à Versailles, ainsi que des échantillons d'épis et de grains, de la variété dont l'inscription est sollicitée, dans les conditions précisées par le questionnaire précité.

Art. 9. — Le chef du service de la répression des fraudes est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 octobre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

MODELE

DE DEMANDE D'INSCRIPTION PROVISOIRE AU CATALOGUE D'ESPÈCES ET VARIÉTÉS DE PLANTES CULTIVÉES

MODÈLE N° 1. — **Avoine, blé, orge.**

Pour mémoire:
Nombre d'épis à envoyer: 300.
Quantité de grains à envoyer: 1 kg.

Questionnaire.

1. Nom et profession du demandeur.
2. Adresse postale, gare.
3. Nom proposé pour l'espèce ou la variété.
4. Mode d'obtention.
5. S'il y a hybridation, indiquer les géniteurs et la date de l'hybridation.
6. Par quels caractères morphologiques ou physiologiques la nouveauté se distingue-t-elle?

MODÈLE N° 2. — **Seigle.**

Pour mémoire:
Nombre d'épis à envoyer: 200 épis ainsi qu'éventuellement 10 épis de chacune des lignées entrant dans la constitution de la variété.
Quantité de grains à envoyer: 3 kg.

Questionnaire.

1. Nom et adresse du demandeur.
2. Adresse postale, gare.
3. Nom proposé pour l'espèce ou la variété.
4. Mode d'obtention.
5. S'il y a hybridation, indiquer les géniteurs et la date de l'hybridation.
6. Lorsqu'il s'agit d'une variété formée par la réunion de différentes lignées, la dénomination et l'origine des lignées.

MODÈLE N° 3. — **Maïs.**

Nombre d'espèces à envoyer: 30, ainsi qu'éventuellement 10 épis de chacun des hybrides et lignées entrant dans la constitution de la variété.

Questionnaire.

1. Nom et profession du demandeur.
2. Adresse postale, gare.
3. Nom proposé pour l'espèce ou la variété.
4. Mode d'obtention.
5. Dénomination et origine de chacune des lignées parentales.
6. Ordre d'association de ces lignées.

Commercialisation des plants de pommes de terre et de topinambours.

Le ministère de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles modifiée et complétée par les lois du 5 août 1908, du 28 juillet 1912, du 6 mai 1919 et le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu le décret du 22 janvier 1919 modifié par le décret du 31 décembre 1928 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905;

Vu le décret du 11 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes en ce qui concerne le commerce des semences;

Vu l'arrêté du 20 avril 1933 instituant la commission officielle de contrôle chargée d'organiser l'inspection des pommes de terre destinées à la semence, modifié par les arrêtés des 13 avril 1934, 11 mars 1940 et 29 octobre 1943;

Sur la proposition du directeur de la production agricole et du chef du service de la répression des fraudes;

Après avis du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées,

Arrête:

TITRE Ier

PLANTS DE POMMES DE TERRE

Art. 1er. — Il est interdit de transporter en vue de la vente, de mettre en vente, ou de vendre comme plants, ou sous une dénomination évoquant la qualité de plants, des tubercules qui ne proviennent pas de cultures agréées par la commission officielle de contrôle instituée à cet effet par arrêté du ministre de l'agriculture et qui ne sont pas accompagnés d'un certificat de contrôle délivré par cet organisme.

Toute importation de plants de pommes de terre ne pourra effectuée qu'après avoir été autorisée par le ministre de l'agriculture, après consultation du comité technique permanent de la sélection. En ce qui concerne les plants importés, le certificat délivré par le pays d'origine peut tenir lieu de certificat de contrôle officiel.

Art. 2. — Sauf en ce qui concerne les plants germés, visés à l'article 4 ci-après du présent arrêté, il est interdit de transporter en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre des plants de pommes de terre autrement que dans des emballages pourvus d'une étiquette retenue dans le système de fermeture, apposée par le vendeur et portant, à l'exclusion de toutes autres, les indications ci-après, inscrites sans abréviation:

1° Le nom et l'adresse du vendeur et, facultativement, la marque syndicale ou la raison sociale et le numéro de licence de la variété;

2° Le nom de la variété, tel qu'il figure au catalogue officiel des espèces et variétés.

3° Le nom de la variété du plant de pomme de terre doit être accompagné, à l'exclusion de tous autres, de l'un des qualificatifs « sélectionnée originale », sélectionnée », ou de « reproduction », ainsi que de l'indication de la classe du plant, dans les conditions fixées par le règlement technique élaboré par la commission officielle de contrôle et homologué par le ministre de l'agriculture sur proposition du comité technique permanent de sélection. Cette dénomination doit correspondre à celle portée sur le certificat de contrôle mentionné ci-dessus. Le règlement technique définira les conditions d'emploi des qualificatifs susvisés ainsi que les classes susceptibles d'être établies dans les catégories « sélectionnée » et de « reproduction ». La désignation « sélection originale » s'applique à une variété obtenue et vendue par le créateur ou sous son contrôle.

4° L'indication du calibrage. Tous les plants de pommes de terre commercialisés doivent avoir fait l'objet d'un calibrage dans les limites fixées par le tableau annexé au présent arrêté. Ce calibrage devra être exprimé:

Soit par les poids minima et maxima des tubercules livrés, l'unité employée étant le gramme;

Soit par les dimensions minima et maxima des tubercules livrés, exprimées en millimètres.

5° La provenance du plant indiquée:

Soit, s'il s'agit de plants de production française, par le nom du syndicat de production ainsi que par le numéro d'immatriculation du producteur dans ledit syndicat, accompagné du nom du département;

Soit, s'il s'agit de plants importés, par le nom du pays où il a été récolté et s'il y a lieu par la mention de la région de production.

Si les plants sont renfermés dans des sacs, ces derniers doivent être plombés. Dans le cas d'emballages autres, ceux-ci doivent être fermés et les étiquettes portant les indications précédentes doivent être retenues dans le système de fermeture ou fixées solidement sur l'emballage.

Art. 3. — Sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi du 1er août 1905, il est interdit de transporter en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre, comme plants de pommes de terre, des lots dont la pureté variétale serait inférieure à 990 pour mille ou renfermant:

1° En quelque pourcentage que ce soit, des tubercules atteints de gale verruqueuse, de dégâts de teigne de la pomme de terre ou de tout autre parasite ou maladie faisant l'objet d'une réglementation particulière;

2° Dans une proportion supérieure à 3 pour cent en nombre, des tubercules impropres à la semence.

Sont notamment considérés, comme impropres à la semence, les tubercules atteints de pourriture humide, de pourriture sèche, de mildiou, de meurtrissures graves, de lésions dues aux gelées, ou ayant fait l'objet de traitement inhibant ou retardant la germination.

Art. 4. — Ne peuvent être vendus, comme « plants germés », que ceux provenant des lots répondant aux conditions fixées aux articles précédents et satisfaisant, en outre, aux règles suivantes qui pourront être précisées par des règlements techniques établis par la commission officielle de contrôle.

a) *Caractéristiques générales.*

Les tubercules doivent être entiers, sans déformations anormales, et correspondre, lors de leur mise en germination, aux normes officielles de calibrage. Les plants germés doivent, en outre, être indemnes de tout accident de filosité ou de boulange et présenter des germes bien conformés, répondant aux caractères d'identité de la variété, et suffisamment développés pour pouvoir, supporter normalement, sans lésion ou cassure, le transport jusqu'au lieu de réception par l'acheteur.

b) *Etat sanitaire.*

Les tubercules doivent être exempts de meurtrissures, de maladies visibles ou d'attaques d'insectes susceptibles d'entraver la conservation et le développement normal des germes.

c) *Conditionnement.*

Les plants germés doivent être commercialisés en clayettes ou caisses fermées, munis d'une vignette délivrée par la commission officielle de contrôle et fixée sur l'emballage ainsi que d'une étiquette portant les mentions prévues à l'article 2 ci-dessus, l'indication de provenance pouvant être donnée par le nom de la région de production. Toutefois, en ce qui concerne les livraisons directes de plants germés par les producteurs aux utilisateurs, l'autorisation pourra être exceptionnellement accordée par le service de la répression des fraudes, d'utiliser des clayettes sans couver-

cle et de remplacer l'étiquetage des colis unitaires par un étiquetage global de chaque lot portant sur des plants de même variété et de même classe.

Art. 5. — Les plants destinés à l'expédition en dehors de la métropole devront répondre aux dispositions des articles 2 et 3 ci-dessus et être, en outre, exempts de gale poudreuse, ne pas présenter plus de 3 pour 100 de déformations anormales, plus de 5 p. 100 de piqûres graves de taupins et plus de 5 p. 100 d'atteintes graves de gale commune.

Chaque année, le comité technique permanent de sélection des plants cultivés, sur proposition de la commission officielle de contrôle fixera la liste des variétés susceptibles d'être exportées.

En outre, durant une période transitoire et en attendant que les conditions à exiger des lots exportés aient été établies, des modalités particulières pourront être fixées pour ces plants par le service de la répression des fraudes, notamment en matière de calibrage et de conditionnement.

Art. 6. — Les pommes de terre non accompagnées des certificats de contrôle prévus aux articles 1er et 4 ne pourront être commercialisées que comme « pommes de terre de consommation ».

TITRE II

PLANTS DE TOPINAMBOURS

Art. 7. — Il est interdit de transporter en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre, comme plants de topinambours, les tubercules qui ne sont pas renfermés dans des emballages pourvus d'une étiquette retenue dans le système de fermeture apposée par le vendeur, et portant, à l'exclusion de toutes autres, les indications suivantes inscrites sans abréviation.

1° Le nom et l'adresse du vendeur et, facultativement, la marque syndicale ou la raison sociale, le numéro de licence de la variété et le numéro du lot;

2° Le nom de la variété sous lequel le plant de topinambour est mis en vente; la pureté de variété ne devra, en aucun cas, être inférieure à 990 p. 1000.

Sans préjudice de l'application des dispositions fixées par les articles 1er et suivants de la loi du 1er août 1905, il est interdit de vendre comme plants de topinambours, des tubercules impropres à la semence.

Sont considérés, notamment, comme impropres à la semence, les lots de plants qui, par suite de dessèchement, pourriture ou autre accident, renferment une proportion de tubercules incapables de germer supérieure à 10 p. 100.

TITRE III

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 8. — Les inscriptions prévues aux articles 2 et 7 du présent arrêté doivent être reproduites dans les contrats de vente, dans les doubles de commission, dans les confirmations de commande, s'il en est délivré à l'acheteur au moment de la vente, ainsi que dans les factures qui devront être remises obligatoirement à l'acheteur; ces inscriptions devront concorder avec celles qui figurent sur les étiquettes.

Ces indications devront être portées également sur les documents publicitaires concernant lesdits produits, la mention de provenance pouvant être remplacée, dans ce cas, par le nom de la région de production.

Art. 9. — L'emploi de toute indication, de tout signe, de tout mode de présentation susceptible de créer dans l'esprit de l'acheteur une confusion sur la nature, la pureté d'espèce ou de variété la faculté germinative, la provenance, l'état sanitaire, le calibrage ou les poids des produits visés au présent arrêté, est interdit, en toutes circonstances, sous quelque forme que ce soit, notamment:

1° Sur les récipients et emballages;

2° Sur les étiquettes;

3° Sur tout papier de commerce et généralement dans tous avis publicitaires.

L'emploi des mots « semences », « plant », « plantation », « reproduction », « multiplication », « premier jet » ou de tous autres termes susceptibles de créer des confusions dans l'esprit de l'acheteur, lorsqu'il ne s'agit pas de plants de pommes de terre ou de topinambours, est notamment interdit sur les documents mentionnés ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 11 juin 1949, toute personne qui fait le commerce de ces plants est tenue d'adresser au service de la répression des fraudes (42 *bis*, rue de Bourgogne, Paris VII[e]), avant toute publicité, en double exemplaire, les étiquettes, catalogues, prospectus et prix courants concernant la vente desdits produits.

Elle devra fournir, sur demande, aux agents dûment qualifiés toutes justifications utiles pour établir la sincérité de ses allégations.

Art. 10. — L'arrêté du 13 mai 1948 concernant le « calibrage » des plants de pommes de terre et l'arrêté du 28 novembre 1948 relatif aux plants de pommes de terre vendus « germés » sont abrogés.

Art. 11. — Le chef du service de la répression des fraudes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 octobre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EBRHARD.

TABLEAU ANNEXE

Règles de calibrage des plants de pommes de terre.

DÉSIGNATION des variétés.	CALIBRAGE au poids.	CALIBRAGE en dimension.
	grammes.	millimètres.
1° Marché intérieur.		
Variétés longues.		
Belle de Fontenay	20/ 40	25/32
B. F. 15	70/120	38/45
Rosa	35/ 80	32/38
Variétés oblongues.		
Bintje		
Early rose		
Ersteltingen		
Etoile du Léon		
Ideaal	25/ 45	28/35
Fin de siècle	40/ 80	35/45
Muntinga 17	70/150	45/55
Royal Kidney		
Saskia		
Saucisse		
Sieglinde		
Viola		
Variétés rondes.		
A:		
Ackersegen		
Flava		
Industrie	25/ 45	32/40
Kolnov	40/ 80	40/50
Krasava	70/150	50/60
Ostbote		
Rondine		
Voran		
Wilpo		
B:		
Arran Banner	40/120	35/55
Flourball	100/250	55/70
Institut de Beauvais		
Solanum		

2° Expéditions en dehors de la métropole.

Sauf dérogations spéciales données par le service de la répression des fraudes, les règles de calibrage ci-dessus doivent être observées.

Prix du lin pour la campagne 1949-1950.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté 19-731 du 14 août 1948;

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Après avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les prix et indemnités compensatrices fixées par l'arrêté 19 731 du 14 août 1948, publié au *Journal officiel* du 15 août 1948, sont applicables aux pailles, filasses et étoupes de lin de la campagne 1949-1950, sous réserve des modifications suivantes apportées aux articles 2, 3, 6 et 8 de l'arrêté 19 731.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté 19 731 du 14 août 1948 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 2. — Les liniculteurs percevront directement des teilleurs français une somme de 12,60 F par kilogramme de paille de lin vert non battu, de qualité moyenne définie à l'article 1er.

« La prime complémentaire est fixée à 3,80 F par kilogramme de lin vert non battu, pour les lins ayant fait l'objet de ventes conclues entre linieulteurs et le teillage français par le groupement national interprofessionnel linier (G. N. I. L.),

et à 2 F par kilogramme de lin vert non battu pour les lins exportés en Belgique avant le 20 septembre 1949, à l'exclusion de ceux ayant fait l'objet de contrat de comptes à demi.

« Cette prime complémentaire sera affectée, compte tenu de l'état de la paille livrée, des coefficients suivants:

« 1,4 pour les lins en paille vert battus;

« 1,25 pour les lins en paille rouis non battus;

« 1,8 pour les lins en paille rouis et battus ».

Art. 3. — L'article 3 de l'arrêté 19 731 du 14 août 1948 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 3. — La prime complémentaire ne sera payée qu'aux linieulteurs ayant fait leur déclaration d'emblavement aux commissions régionales du groupement national interprofessionnel linier avant le 20 juillet 1949 ».

Art. 4. — L'article 6 de l'arrêté 19 731 est remplacé par les dispositions suivantes.

« *Art.* 6. — Les teilleurs et rouisseurs teilleurs devront présenter, par l'intermédiaire de l'union syndicale du rouissage-teillage, les dossiers correspondant à leurs ventes de filasses et d'étoupes à la filature pour payement d'une indemnité compensatrice fixée à 19 p. 100 du prix de cession à la filature résultant du barème 48-2 publié au *bulletin officiel des services des prix* du 8 novembre 1948 et établi en application de l'arrêté 19 397 du 12 mars 1948 ».

Art. 5. — L'article 8 de l'arrêté 19 731 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 8. — Ces primes et indemnités compensatrices sont fixées pour les pailles, filasses et étoupes de la campagne 1949-1950, ayant fait l'objet d'opérations entre le 15 juillet 1949 et le 14 juillet 1950 ».

Art. 6. — Un règlement d'application établi et signé conjointement par le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques fixera les conditions d'attribution des primes et indemnités compensatrices déterminées par le présent arrêté, les modalités de contrôle des payements et les sanctions à appliquer en cas de fraude ou de fausses déclarations.

Fait à Paris, le 8 octobre 1949.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Administration centrale.

Par arrêté du 5 octobre 1919, Mlle Gaerel, secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, est placée dans la position de service détaché, à titre temporaire et pour une période limitée à cinq ans, pour occuper le même emploi auprès du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Le présent arrêté aura effet à compter du 15 juillet 1919.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 1er septembre 1919:

Sont nommés, à compter du 12 octobre 1919, et dans l'ordre de mérite ci-après, en qualité d'élèves internes à l'école primaire de sylviculture des Barres, les candidats dont les noms suivent:

I. — *Elèves réguliers.*

MM.
Castanier (André), à Vallon (Ardèche).
Gauthier (Henri), aux Bordes (Loiret).
Paquien (Claude), à Saint-Martin-le-Vinoux (Isère).
Colvez (François), à la Chapelle (Savoie).
Roumier (Marc), à Saint-Dié (Vosges).
Guidat (Paul), à Remiremont (Vosges).
Rigaud (Marcel), à Villecroze (Var).
Claude (Bernard), à Brouvelieures (Vosges).
Leclercq (Claude), à Coyolles (Aisne).
Moitrier (Francis), à Chavigny (Meurthe-et-Moselle).
Salles (Jacques), à Alba (Ardèche).
Perrine (Marie-Christian), à Tampon (la Réunion).

II. — *Elève libre.*

Est admis à compter du 12 octobre 1919 en qualité d'élève libre à l'école primaire de sylviculture des Barres:

M. Bort (Robert), à Ars-sur-Moselle (Moselle).

Par arrêté en date du 1er septembre 1919, M. Lafrontière (Rigobert), garde domanial des eaux et forêts de 4e classe en disponibilité, est réintégré dans le cadre des préposés des eaux et forêts et affecté à Rivière-Pilote (Martinique), triage no 17 de l'inspection des eaux et forêts de la Martinique.

Par arrêté en date du 1er septembre 1919, M. Petiot (Georges), garde domanial des eaux et forêts à Saint-Laurent-du-Pont (Isère), maison forestière du Désert, triage no 26 de l'inspection des eaux et forêts de Grenoble-Nord, est mis en disponibilité à compter de la notification du présent arrêté.

Par arrêté en date du 15 septembre 1919, M. Goxes (Paul-Louis-Georges), garde domanial des eaux et forêts de 4e classe à Ecueille (Indre), est maintenu dans la position de disponibilité d'office, pour maladie, du 5 juin 1919 au 4 septembre 1919.

Par arrêté en date du 15 septembre 1919, les gardes domaniaux des eaux et forêts dont les noms suivent, installés effectivement dans leurs fonctions, auxquels le certificat d'aptitude forestière a été délivré à l'issue du stage probatoire réglementaire de deux ans sont titularisés dans leur emploi en application des dispositions de l'article 1er du décret du 28 mars 1928, savoir:

MM.
Blanc (Paul-Gilbert), à Saint-Gervais (Haute-Savoie).
Boucaud (François-Antoine), à Belleydoux (Ain).
Braeunig (Alfred-Michel), à Valmont (Moselle).
Breme (Raymond), à Abreschwiller (Moselle).
Buiret (Georges-Simon), à Our (Jura).
Cartais (Maxime), à Cheillé (Indre-et-Loire).
Curtillat (Louis), à Arvillards (Savoie).
Daeschler (Jean-Michel), à Urbeis (Bas-Rhin).
Dumont (Jean-Marie), à Dampierre (Jura).
Etalon (Etienne-Alfred), à Nods (Doubs).
Faure (Robert-Rémy), à Saint-Georges (Isère).
Gewinner (Robert), à Labaroche (Haut-Rhin).
Goetzmann (Paul-Victor), à Tranqueville (Vosges).
Hederich (Charles), à Equelshardt (Moselle).
Huffling (Marcel), à Oberhaslach (Bas-Rhin).
Husser (Marcel), à Gresswiller (Bas-Rhin).
Jung (Joseph), à Oberhoffen (Bas-Rhin).
Kerhervé (André-Jean), à Saint-Jean-aux-Bois (Oise).
Jung (Jacques), à Neuwiller (Bas-Rhin).
Laurent (Jean-Baptiste), à Portieux (Vosges).
Lege (Marcel-Charles), à Vagney (Vosges).
Malbos (Arthur), au Bleymard (Lozère).
Maréchal (Justin), à Quarré-les-Tombes (Yonne).
Marseille (Marcellin), aux Orres (Hautes-Alpes).
Martin (Yvon-Léon), à Cheillé (Indre-et-Loire).
Moncharmont (Serge), à Asnières-sur-Oise (Seine-et-Oise).
Nigoul (Marcel-Emile), à Formiguères (Pyrénées-Orientales).
Pigetvieux (Léon-Henri), à Nenon (Jura).
Steimer (André), à Dambach-la-Ville (Bas-Rhin).
Stenger (Louis-Adam), à Rahling (Moselle).
Tupin (Roger), à la Chapelle d'Abondance (Haute-Savoie).
Wehrung (Jules-Joseph), à Metz (Moselle).
Vernem (Emile-Marc), à Veyziat (Ain).
Vieljeuf (Joseph-Jean-Marie), à Nantes (Loire-Inférieure).
Vinot (Pierre), à Damas-aux-Bois (Vosges).
Jacquin (Alfred-Marie-Robert), à Barretaine (Jura).
Hermann (Paul), à Rittershoffen (Bas-Rhin).
Demagny (Jean), à Bonningues (Pas-de-Calais).
Hermant (René), à Péronne (Somme).
Busvel (Pierre), à Ancourt (Seine-Inférieure).
Macquart (Henri), à Montfort (Marne).
Birembaut (Armand), à Montzeville (Meuse).
Blanchard (Paul), à Gondrecourt (Meuse).
Cauvez (Marcel), à Avioth (Meuse).
Dumas (Paul), à Saint-Mihiel (Meuse).
Genin (Lucien), à Buxières (Meuse).
Geraudel (Edmond), à Romaque-sous-Montfaucon (Meuse).
Loistron (Emile), à Lisle-en-Barrois (Meuse).
Lelong (Henri), à Souilly (Meuse).
Mercier (Pierre), à Haudiomont (Meuse).
Pierrot (Marcel), à Saint-André (Meuse).
Woutisseth (Marc), à Lisle-en-Barrois (Meuse).
Bonnetier (Félicien), à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
Chauvot (Georges), à Val-et-Châtillon (Meurthe-et-Moselle).
Cretin (Maurice), à Saint-Sauveur (Meurthe-et-Moselle).
Didier (Lucien), à Uruffe (Meurthe-et-Moselle).
Girot (Ernest), à Selaincourt (Meurthe-et-Moselle).
Mayer (Roger), à Bezange (Meurthe-et-Moselle).
Pelissier (Paul), à Malavillers (Meurthe-et-Moselle).
Poussard (Jean), à Ochey (Meurthe-et-Moselle).
Tancerel (Basile), à Maron (Meurthe-et-Moselle).
Vernier (Marcel), à Malzières (Meurthe-et-Moselle).
Berron (Robert), à Mouterhouse (Moselle).
Charpentier (Joseph), à Broussais-en-Woëvre (Moselle).
Clavelin (Jean), à Vitry-en-Ornée (Moselle).
Fick (Ferdinand), à Kedange (Moselle).
Fischer (Joseph), à Abreschwiller (Moselle).
Huver (Jean), à Luttange (Moselle).
Louis (Raymond), à Siersthal (Moselle).
Miller (Henri), à Sturzelbronn (Moselle).
Rousset (Gustave), à Abreschwiller (Moselle).
Schenckel (Albert), à Mouterhouse (Moselle).
Schmitt (Charles), à Wangenbourg (Moselle).
Wolhgemuth (Emile), à Sturzelbronn (Moselle).
Duflot (René), à Bonhomme (Haut-Rhin).
Leclerc (Charles), à Lembach (Bas-Rhin).
Siat (Lucien), à Albe (Bas-Rhin).
Siegrist (Edouard), à Oberbronn (Bas-Rhin).
Valentin (Paul), à Reiperswiller (Bas-Rhin).
Buisson (Maurice), à la Celle-les-Bordes (Seine-et-Oise).
Lardé (Gilbert), à Vitry-aux-Loges (Loiret).
Richou (Jean), à Senonches (Eure-et-Loir).
Livernais (Louis), à Mailly-la-Ville (Yonne).
Cornet (Denis), à Richebourg (Haute-Marne).
Bertrand (Marcel), à Harricourt (Haute-Marne).
Gindre (André), à Robert-Magny (Haute-Marne).
Jacquot (Félicien), à Bussières (Haute-Marne).
Jossinet (Pierre), à Dommarien (Haute-Marne).
Maigrot (Georges), à Saint-Blin (Haute-Marne).
Plantier (Charles), à Perrusse (Haute-Marne).
Rivage (Albert), à Chameroy (Haute-Marne).
Vobmann (Léon), à Santenoge (Haute-Marne).
Colle (Marcel), à Auinois (Vosges).
Jegou (André), à Saint-Amé (Vosges).
Maugrion (Georges), à Claudon (Vosges).
Peplot (Louis), à Bussang (Vosges).
Betremieux (Louis), à Raedersdorf (Haut-Rhin).
Bohrer (Jean-Pierre), à Labaroche (Haut-Rhin).
Claudepierre (Marcel), à Fréland (Haut-Rhin).
Marchand (Henri), à Vieux-Ferrette (Haut-Rhin).
André (Pierre), à Saffres (Côte-d'Or).
Bedelé (Désiré), à Montmoyen (Côte-d'Or).
Chauvin (Albert), à Blaisy-Bas (Côte-d'Or).
Devoli (Lucien), à Sincey-lès-Rouvray (Côte-d'Or).
Ducloulrier (Roger), à Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or).
Foucault (Gustave), à Viserny (Côte-d'Or).
Gaullier (Pierre), à Bure-les-Templiers (Côte-d'Or).
Hebras (René), à Dampierre-sur-Vingeanne (Côte-d'Or).
Leboeuf (Charles), à Val-Suzon (Côte-d'Or).
Martin (Roger), à Thury (Côte d'Or).
Melivier (René), à Arrans (Côte-d'Or).
Pommier (Louis), à Argilly (Côte-d'Or).
Savreux (René), à Chazeuil (Côte-d'Or).
Scrive (Didier), à Frénois (Côte-d'Or).
Martinet (André), à Mont-le-François (Haute-Saône).
Parrod (Michel), à Leffond (Haute-Saône).
Prieur (François), à Mont-le-Franois (Haute-Saône).
Royer (Cyrille), à Moloy (Haute-Saône).
Thirrouez (Jean), à Anchenoncourt (Haute-Saône).
Borel (Raymond), à Champrougier (Jura).
Prince (Louis), à Morbier (Jura).
Izacard (Christian), à Jard-sur-Mer (Vendée).
Le Roux (Jean), à Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre).
Seguin (Auguste), à Saint-Benin-des-Bois (Nièvre).
Jacquet (Léon), à Lochieu (Ain).
Abry (Marcel), à Rumilly (Haute-Savoie).
Albertini (Barthélémy), à Sixt (Haute-Savoie).
Bianchetti (Henri), à Thônes (Haute-Savoie).
Imbert (François), à Montmin (Haute-Savoie).
Janin (Lucien), à Viuz-en-Sallaz (Haute-Savoie).
Lyannaz (René), à Poisy (Haute-Savoie).
Raphoz (Paul), à Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie).
Clement (Paul), à Bonneval (Drôme).
Vidal (Marcel), à Saint-Andéol-de-Fourchades (Ardèche).
Bascoulergue (Robert), à Pralognan (Savoie).

Berard (Armand), à Saint-Alban-lès-Villards (Savoie).
Brun (Augustin), à Saint-André (Savoie).
Chailloux (Jean), à Modane (Savoie).
Lachenal (Marcel), à Campagny (Savoie).
Puech (François), à Bourg-Saint-Maurice (Savoie).
Reymond (Claude), à Saint-Jean-d'Arves (Savoie).
Rodier (Jean), à Bramans (Savoie).
Roux (Raymond), à Celliers (Savoie).
Vergeaud (Gérard), à Saint-Etienne-de-Cuines (Savoie).
Roux (Henri), à Jarriez (Savoie).
Ceas (Gaston), à Bréziers (Hautes-Alpes).
Brochier (Emile), aux Garnauds (Hautes-Alpes).
Estoup (Georges), à Ychoux (Landes).
Berdot (Simon), à Campan (Hautes-Pyrénées).
Caignard (Jean), à Gerde (Hautes-Pyrénées).
Ribes (Anselme), à Ferrère (Hautes-Pyrénées).
Sicre (Georges), à Saint-Pé (Hautes-Pyrénées).
Roland (Adrien), à Berdouès (Gers).
Rocheblave (Aimé), au Garn (Gard).
Nunzi (Paul), à Mouthe (Doubs).
Fazi (Simon), à Ghisoni (Corse).
Ottavi (Pierre), à Calenzana (Corse).
Salasca (Innocent), à Evisa (Corse).
Roger (Jean-Barthélémy), à Arfons (Tarn).
Chipaux (Adrien-Emile), à Passavant (Haute-Saône).
Lacroix (Norbert), à Condé-sur-Escaut (Nord)
Jeudy (Gérard-Albert), à Belmont-sur-Vaire (Vosges).

Par arrêté en date du 15 septembre 1949, la titularisation dans leur emploi est prononcée en faveur des gardes domaniaux des eaux et forêts dont les noms suivent, anciens élèves diplômés de l'école primaire de sylviculture des Barres et installés effectivement dans leurs fonctions, savoir:

MM.
Deredec (Alexandre-Marie-Joseph), à Mont-Saint-Jean (Sarthe).
Fischer (Charles-Albert), à Oudrenne (Moselle).
Bouchy (Georges-Antoine), à Saint-Julien-de-Jordanne (Cantal).
Cattier (Jean-Louis-Albert), à Verneuil (Oise).
Bouillet (Paul-Henri-Jean), à Sommedieue (Meuse).

Par arrêté en date du 15 septembre 1949, les arrêtés ministériels des 30 décembre 1947, 1er octobre 1948, 16 février 1949, 15 avril 1949 et 1er juin 1949 sont rapportés en ce qui concerne la nomination à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité des candidats désignés ci-après qui renoncent à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts:

a) Candidat bénéficiaire de la législation sur les emplois réservés.

M. Revil-Baudart, à Taffat (Constantine), affecté à la Tour-sur-Tinée (Alpes-Maritimes), triage n° 9 de l'inspection des eaux et forêts de Nice-Est.

b) Candidats civils.

M. Aubry (Paul-Louis-Maxime), à la Chapelle (Ardennes), affecté à Beaumont-en-Argonne (Ardennes), triage n° 45 de l'inspection des eaux et forêts de Mézières.

M. Barbeault (Michel-Robert), à Saint-Zacharie (Var), affecté à Sommedieue (Meuse), triage n° 36 de l'inspection des eaux et forêts de Verdun-Est.

M. Beffy (Georges), à Châteaurenaud (Saône-et-Loire), affecté à Cluny (Saône-et-Loire), maison forestière de Bourcier, triage n° 9 de l'inspection des eaux et forêts de Mâcon.

M. Bigot (Pierre-Victor), à la Besace (Ardennes), affecté à Fondremont (Haute-Saône), triage n° 44 de l'inspection des eaux et forêts de Vesoul.

M. Blondeau (Raoul-Maxime-Paul), à Hôpitaux-Vieux (Doubs), affecté à Montbenoît (Doubs), triage n° 9 de l'inspection des eaux et forêts de Pontarlier.

M. Chevenement (Marcel-Julien), au Russey (Doubs), affecté à Etrepigney (Jura), maison forestière de la Châtelaine, triage n° 22 de l'inspection des eaux et forêts de Dole.

M. Collignon (André), à Ville-Houdlémont, par Gorey (Meurthe-et-Moselle), affecté à Tramont-Saint-André (Meurthe-et-Moselle), triage n° 28 de l'inspection des eaux et forêts de Toul.

M. Coudere (Eugène-Célestin-Michel), au Caylar (Hérault), affecté à Graissessac (Hérault), maison forestière des Cazalets, triage n° 1 de la chefferie des eaux et forêts de Béziers.

M. Derome (René-Nicolas), à Tournon, « La Valentine » (Ardèche), affecté à Saint-Pierre-de-Chartreuse (Isère), maison forestière de la Côte du Moulin n° 2, triage n° 21 de l'inspection des eaux et forêts de Grenoble-Nord.

M. Félix (Jean-Roger), à Asasp (Basses-Pyrénées), mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Toulouse (Haute-Garonne).

M. Hayotte (Marie-Eugène-Joseph), à Pierrefitte (Vosges), affecté à Crainvilliers (Vosges), triage n° 3 de l'inspection des eaux et forêts de Mirecourt.

M. Ladurelli (Ignace-François), à la Pointe-de-Contres (Alpes-Maritimes), mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts de Nice.

M. Pernod (Robert-Frédéric-Henri), à Châtillon-de-Michaille (Ain), affecté à Tenay (Ain), triage n° 13 de l'inspection des eaux et forêts de Bourg.

M. Pinton (Philibert-Jean-François), à Sète-la-Corniche (Hérault), affecté à Riols (Hérault), maison forestière de Cabaréiou, triage n° 9 de la chefferie des eaux et forêts de Béziers.

M. Salettes (René-Denis-Jacques), à Rognac (Bouches-du-Rhône), affecté à Fontpedrouse (Pyrénées-Orientales), triage n° 7 de l'inspection des eaux et forêts de Prades.

M. Vaxelaire (Charles-Clément), à Escles (Vosges), affecté à Saint-Maurice-sur-Moselle (Vosges), maison forestière du Plein-du-Canon, triage n° 6 de l'inspection des eaux et forêts de Remiremont.

c) Candidat qui a refusé sa première et deuxième affectation.

M. Imbard (Aimé-Lucien-Léon), à la Javie (Basses-Alpes), affecté à Lambruisse (Basses-Alpes), triage n° 29 de l'inspection des eaux et forêts de Digne.

Ces candidats sont rayés définitivement des listes d'agrément à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts.

Par arrêté en date du 15 septembre 1949, les arrêtés ministériels des 31 juillet 1945, 12 février, 22 août, 30 décembre 1947 et 1er octobre 1948 sont rapportés en ce qui concerne les nominations à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts des candidats désignés ci-après, non installés, savoir.

M. Callede (Edouard), à Mimizan-Plage (Landes), mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Toulouse (Haute-Garonne).

M. Lorenzi (Antoine-Toussaint), à Bastia (Corse), mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Chambéry (Savoie).

M. Noyer (Jean-Alfred-Bertrand), 9, boulevard Saint-Louis, au Puy (Haute-Loire), mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Grenoble (Isère).

M. Peretti (Ambroise-Jules), à Saint-Sulpice-Camp (Tarn), mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Ajaccio (Corse).

M. Sussot (René), 9, rue Arney, à Dôle (Jura), mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Annecy (Haute-Savoie).

M. Thelene (Francis-Roger-Louis), à Cruis (Basses-Alpes), mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Gap (Hautes-Alpes).

Par arrêté en date du 15 septembre 1949 l'arrêté ministériel du 15 avril 1949 est rapporté en ce qui concerne la nomination et l'affectation en qualité de garde domanial des eaux et forêts des candidats désignés ci-après, qui refusent l'affectation qui leur a été assignée.

Candidats civils.

M. Cataneo (Louis), 5, boulevard Albert-Ier, à Ajaccio (Corse), affecté à Sisteron (Basses-Alpes), triage n° 13 de la chefferie des eaux et forêts de Sisteron.

M. Cluchat (Marcel-Jean), 14, avenue Jean-Jaurès, à Royat (Puy-de-Dôme), affecté à Savennes (Puy-de-Dôme), maison forestière de Savennes, triage n° 19 de l'inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Ouest.

M. Hugues (Charles-Félix), 9, impasse Lescure, à Avignon (Vaucluse), affecté à Lachau (Drôme), triage n° 25 de l'inspection des eaux et forêts de Montélimar.

M. Pagneux (Aimé-Valéry), à Louhans, rue des Chenevières (Saône-et-Loire), affecté à Bray (Saône-et-Loire), maison forestière de Gousseau, triage n° 8 de l'inspection des eaux et forêts de Mâcon.

M. Valentin (Joseph-Edouard), à Barançon par Plainfaing (Vosges), affecté à Cornimont (Vosges), maison forestière du Mur-des-Granges, triage n° 5 de l'inspection des eaux et forêts de Remiremont.

Ces candidats restent inscrits sur la liste d'agrément à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts et feront l'objet (compte tenu de la limite d'âge prévue par l'arrêté ministériel réglementaire du 27 mai 1930) d'une nouvelle nomination et affectation à une date ultérieure.

Par arrêté en date du 15 septembre 1949, l'arrêté ministériel du 15 juillet 1949 est rapporté en ce qui concerne la promotion au grade de brigadier des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité à Bielle (Basses-Pyrénées), de M. Flaugère (Paul), non acceptant.

M. Flaugère est maintenu en qualité de garde domanial des eaux et forêts de 1re classe à Saint-Maximin (Gard), triage n° 11 de l'inspection des eaux et forêts de Nimes-Nord.

Par arrêté en date du 15 septembre 1949, sont nommés gardes domaniaux des eaux et forêts de 6e classe, à compter du 10 août 1949 les candidats titulaires du certificat d'aptitude forestière, dont les noms suivent:

M. Burgun (Pierre), à Baerenthal (Moselle), est nommé à Baerenthal (Moselle), maison forestière de Muhlthal, triage n° 118 de l'inspection des eaux et forêts de Bitche.

M. Haas (Charles), à Ingwiller (Bas-Rhin), est nommé à Beaujeu (Haute-Saône, maison forestière de Saint-Roch, triage n° 13 de l'inspection des eaux et forêts de Gray.

M. Stieger (Antoine), à Ebersmunster (Bas-Rhin), est nommé à Thilay (Ardennes), maison forestière de Champ-Bernard, triage n° 27 de l'inspection des eaux et forêts de Charleville.

La nomination de ces gardes domaniaux ne sera acquise et leur installation dans leurs fonctions ne pourra intervenir que si les intéressés ont apporté ou apportent la preuve qu'ils jouissent de leurs droits civiques et qu'ils sont de bonne moralité, qu'ils se trouvent en position régulière en regard des lois sur le recrutement de l'armée, qu'ils remplissent les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction (apte au service actif et pénible) et qu'ils sont reconnus, soit indemnes de toute affection tuberculeuse, cancéreuse et nerveuse ou définitivement guéris.

Ces gardes domaniaux des eaux et forêts ne bénéficieront de leur traitement qu'à compter de la date effective de leur installation sans toutefois qu'il puisse y avoir cumul avec un autre traitement ou avec une solde militaire.

La titularisation des gardes domaniaux dénommés à l'article 1er du présent arrêté est subordonnée à leur installation dans leurs fonctions

Ces gardes domaniaux seront reclassés dans l'emploi de garde domanial, compte tenu de la durée de leurs services militaires et de la durée des services forestiers accomplis par eux sous les autorités françaises depuis la libération du territoire.

Par arrêté en date du 20 septembre 1949, M. Bignoles (Jean), brigadier des eaux et forêts à Lées-Athas (Basses-Pyrénées), est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 17 octobre 1949.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 4 octobre 1949 fixant le contingent du white spirit pour l'année 1949.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 21 mars 1931 portant création d'un système d'encouragement à la récolte de la gemme et notamment l'article 4 de cette loi établissant un contingentement des importations de white spirit,

Décrète:

Art. 1er. — Le contingent de white spirit, prévu par l'article 4 de la loi du 21 mars 1931, est fixé à 30.000 t pour l'année 1949.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret du 5 octobre 1949 portant nominations dans l'ordre du Mérite artisanal.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont nommés dans l'ordre du Mérite artisanal:

a) *En qualité de commandeurs.*

MM.

Goumain (François-Albert), menuisier ébéniste, meilleur ouvrier de France, membre du conseil de perfectionnement de l'école Boulle, membre du conseil supérieur de l'enseignement technique, commandeur de la Légion d'honneur, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Dauvergne (Edmond-Lucien-Julien), président actif de la confédération nationale de l'artisanat, à Paris.

b) *En qualité d'officiers.*

MM.

Armagnac (Julien), menuisier, président de la chambre de métiers de la Dordogne, à Sarlat (Dordogne).

Bouygues (Antoine), orfèvre, président de la chambre de métiers du Cantal, à Aurillac (Cantal).

Baumgartner (Léon), ébéniste, président de la chambre de métiers de la Moselle, à Metz (Moselle).

Carre (Jean-Marie), mécanicien, président de la chambre de métiers, à Roanne (Loire).

Fega (Joseph-Jean-Baptiste), boulanger, président de la section de Mulhouse de la chambre de métiers d'Alsace, à Mulhouse (Haut-Rhin).

Groory (Camille), ébéniste, président de la fédération nationale artisanale de l'ameublement, à Paris (11e).

Jeudon (Jean-Alexandre-René-Emmanuel), horloger, président de la chambre de métiers de la Sarthe, au Mans (Sarthe).

Leguen (Adrien-Joseph-René), sculpteur, président de la chambre de métiers de Dinan, à Dinan (Côtes-du-Nord).

Morin (Joseph-Claude-Louis), tailleur, président de la chambre de métiers de la Haute-Loire, au Puy (Haute-Loire).

Pierre (Marcel), coiffeur, ancien président de la société coopérative artisanale des maîtres et artisans coiffeurs de Paris, à Paris (15e).

c) *En qualité de chevaliers.*

MM.

Andreani (Noël), forgeron, à Crucciata de Venzolasca (Corse).

Badier (Charles-Marie-Albert), cordonnier, 15, rue Chicogné, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Baptiste (Théodore-Eugène), orthopédiste, meilleur ouvrier de France, 18, rue Jules-Favre, à Tours (Indre-et-Loire).

Bastaire (François-Alfred), menuisier, 4, rue Chateaubriand, à Chamalières (Puy-de-Dôme).

Boblin (Joseph), menuisier, 17 *bis*, boulevard Amiral-Gauchet, à Avranches (Manche).

Mlle Brun (Maria-Angeline-Joséphine), céramiste d'art, meilleure ouvrière de France 1939, 137, boulevard de la Blancarde, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Chameras (Jean-François), pâtissier confiseur, 5, avenue Adolphe-Max, à Lyon (Rhône).

Couturier (Henri), bourrelier sellier, 41, route de Paris, à Déols (Indre).

Daly (Gabriel), auteur d'ouvrages sur l'artisanat.

Dubreuilh (Léon), maréchal forgeron, rue Arzens, à Mussidan (Dordogne).

Duivon (Roger-Romain), tailleur, 16, cours Vitton, à Lyon (Rhône).

Foucheriq (Dorigène-Paul), charpentier, hameau de Serennes, à Saint-Paul-sur-Ubaye (Basses-Alpes).

Frantz (Jules), zingueur, 5 *bis*, quai du Magasin, à Belfort (territoire de Belfort).

Gabelle (Léon-Jean), horloger, 14, rue Andrieu, à Carcassonne (Aude).

Geslin (Albert-Jean-Joseph), peintre en bâtiment, avenue du Jardin-Public, à Hossegor (Landes).

Giroud (Pierre), siseur à bras, 12, rue Célu, à Lyon (4e) (Rhône).

Guillaume (Louis), plombier, 271, avenue de Dun, à Bourges (Cher).

Hicquel (François-Marie), charron, avenue du Général-Leclerc, à Pontivy (Morbihan).

Laurent (Louis), plombier, 76, rue Denis-Papin, à Calais (Pas-de-Calais).

Mace (Yves), délégué aux industries légères au commerce et à l'artisanat, 1, rue Chernowitz, à Paris (16e).

Meunier (Georges), entrepreneur de charpentes et escaliers, 107, rue de Paris, à Auxerre (Yonne).

Moreau (Gabriel-Clair-Léon), horloger, 59, rue Parisis, à Dreux (Eure-et-Loir).

Ortet (Louis), sellier bourrelier, 13, rue Labistour, à Foix (Ariège).

Planas (Narcisse-Isidore-Michel), tailleur, 18, boulevard des Pyrénées, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Rabot (Léon-Armand), ébéniste à Montrichard (Loir-et-Cher).

Robert (Camille-Augustin), maréchal forgeron à Campagnac (Aveyron).

Rotival (Jean-Robert-Eugène), fabricant d'articles de voyages, meilleur ouvrier de France, 61, rue de Turenne, à Paris (3e).

Salon (Germain), maréchal ferrant, à Thenon (Dordogne).

Sarot (Oscar), imprimeur, 25 *bis*, rue de la Liberté, à Maubeuge (Nord).

Sauriac (Augustin), typographe, 3, impasse Arago, à Auch (Gers).

Sgard (Jean-Benoît-Désiré), dinandier graveur, meilleur ouvrier de France 1936, 38, chaussée Marcadet, à Abbeville (Somme).

Thibaudeau (Octave-Marie-Raphaël), maréchal ferrant, 28, rue Maréchal-Foch, à la Roche-sur-Yon (Vendée).

Vernet (Ernest), coiffeur, rue Sainte-Claire, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Veyrier (Georges-Isidore-Albert), pâtissier, 2, rue d'Oran, à Lyon (Rhône).

Mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 30 septembre 1949, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le coffret de chantier type K 3 construit par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zornhoff, à Saverne (Bas-Rhin).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les différents axes de manœuvre et leurs logements ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble ou de socles de prise de courant d'un type agréé, laisant avec la paroi un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur du carter.

Par arrêté en date du 30 septembre 1949, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la génératrice type G L M F 12 V-25 W, construite par la société anonyme Locomotives et locotracteurs Diesel, 81, rue de Monceau, Paris (8e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre et son logement dans le flasque-palier, côté accouplement, ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 30 septembre 1949, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le commutateur type G L M F, construit par la société anonyme Locomotives et locotracteurs Diesel, 81, rue de Monceau, Paris (8e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'axe de manœuvre et son logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 30 septembre 1949, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le projecteur type P L M F 12 V-25 W, construit par la société anonyme Locomotives et locotracteurs Diesel, 81, rue de Monceau, Paris (8e).

Par arrêté en date du 30 septembre 1949, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la perforatrice 150 pps, 125 V, types rocher 1387 et charbon 1386, construite par la société Victor Products, à Wallsend-on-Tyne (Angleterre).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre les différents axes mobiles et leur logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 30 septembre 1949, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le moteur 100 CV-108 A-500 V-Frame 6326 type K, construit par la General Electric Company, Schenectady 5 N Y (U. S. A.).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 30 septembre 1949, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la boîte de raccordement type GBR, construite par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, 36i, rue Lecourbe, à Paris (15e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils sont équipés d'entrées de câbles d'un type agréé faisant, avec le carter, un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne débouchent pas à l'intérieur du carter.

Par arrêté en date du 30 septembre 1949, sont agréées, pour être employés dans les mines grisouteuses, les coffrets interrupteurs GAIM 10/450, coffrets fusibles GACF 10/450, coffret d'équipement GARS 10/450, coffrets sectionneurs GASM 10/450, construits par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, 36i, rue Lecourbe, à Paris (15e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les axes de commande des interrupteurs des boutons-poussoirs ou des relais à réarmement manuel et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 millimètres;

2° Les entrées de câbles qui les équipent devront être d'un type agréé et faire, avec les faces dressées de l'appareil, des joints d'au moins 25 mm de largeur; les vis de fixation de ces organes ne devront pas déboucher à l'intérieur du carter.

Les coffrets types GAIM, GACF et GARS 10/450 devront être placés à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur et une plaque très apparente, fixée sur le couvercle de ces trois types de coffret, devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant au sectionneur avant d'ouvrir ces coffrets.

Par arrêté en date du 30 septembre 1949, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le coffret de parafoudres GCPS 10, construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, 36i, rue Lecourbe, à Paris (15e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils sont équipés d'entrées de câbles ou de prises de courant d'un type agréé faisant, avec l'appareil, un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne débouchent pas à l'intérieur de l'appareil.

Par arrêté en date du 30 septembre 1949, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le support type GBS, construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, 36i, rue Lecourbe, à Paris (15e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils sont munis d'entrées de câbles d'un type agréé faisant, avec le carter, un joint d'au moins 25 mm de diamètre et dont les vis de fixation ne débouchent pas à l'intérieur de l'appareil.

Par arrêté en date du 4 octobre 1949 est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le coffret 100 CV, 108 A, 500 V, type CR 7850 D 1 B, construit par la General Electric Co, Schenectady 5 NY (U. S. A.).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'axe des boutons poussoirs et leur logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Les coffrets doivent être placés à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur ou de tout autre appareil de coupure, tel que prise de courant ou prolongateur, et une plaque indicatrice très apparente, placée sur le coffret, devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant sur ce sectionneur avant d'ouvrir ces coffrets.

Par arrêté en date du 4 octobre 1949 est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le moteur 25 CV 220/380 volts, construit par Westinghouse Electric Manufacturing Co, à Pittsburgh. Pa (U. S. A.).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 4 octobre 1949 est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, l'entrée de câbles pour câbles souples types ES 6, ES 12, ES 20, ES 25, ESP 70, ESP 89, ESE 89, construite par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy.

Les usagers ne pourront utiliser ces divers types d'entrées que si elles satisfont aux conditions suivantes:

1° Leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur de l'appareil équipé;

2° *a*) Entrées types ES 6, ES 12, ES 20, ES 25: ces entrées devront être montées conformément au plan précité;

b) Entrées types ESP 70, ESP 89, ESE 89: ces entrées devront faire avec le carter qu'elles équipent des joints d'au moins 25 mm de largeur.

Par arrêté en date du 4 octobre 1949 est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le moteur types SM 102 et SM 103, construit par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les flasques ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils devront être équipés d'entrée de câble d'un type agréé faisant avec la boîte à bornes des joints d'au moins 12 mm de largeur et les vis de fixation de l'entrée sur la boîte à bornes ne devront pas déboucher à l'intérieur de celle-ci.

Par arrêté en date du 4 octobre 1949, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le coffret de manœuvre type XD 223-11-3, construit par les établissements Merlin et Gérin, rue Henri-Tarze, à Grenoble.

Les usagers ne pourront utiliser ces coffrets que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les différents axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Lorsqu'ils seront équipés d'accessoires de raccordement, ceux-ci devront être d'un type agréé et faire avec le coffret des joints d'au moins 25 mm de largeur; leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur;

3° Lorsqu'ils seront montés dans un ensemble, leur cavité interne devra être isolée de celle des autres coffrets par une plaque de traversée.

Ces coffrets devront être placés à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur.

Une plaque indicatrice très apparente devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant sur ce sectionneur avant d'ouvrir le coffret.

Par arrêté en date du 4 octobre 1949, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le coffret de chantier type K 1, construit par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zornhoff, à Saverne (Bas-Rhin).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les différents axes de manœuvre et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble ou de socle de prise de courant d'un type agréé faisant avec la paroi un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur du carter.

Par arrêté en date du 4 octobre 1949, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le coffret de chantier type K 2, construit par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zornhoff, à Saverne (Bas-Rhin).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les différents axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrée de câble ou de prise de courant d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur du carter.

Administration centrale.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Barthelemy (René), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, est nommé secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, à compter du 26 juillet 1949.

Il percevra, en cette qualité, un traitement de 287.000 F.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Manheimer (Pierre), administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour une nouvelle période de trois mois, à compter du 1er juillet 1949, pour exercer les fonctions d'expert auprès de la commission économique pour l'Europe.

Par arrêté en date du 12 octobre 1949, M. Mourre (Robert) a été nommé, au titre des emplois réservés, commis d'ordre et de comptabilité de 3e classe à l'administration centrale, à compter du 1er septembre 1946.

Cette nomination est subordonnée aux résultats des examens prévus pour l'admission des candidats aux emplois publics par le décret du 5 août 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Administration centrale.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Oster a été nommée secrétaire rédacteur stagiaire à l'administration centrale, à compter du 1er juillet 1949.

Accord d'une réduction d'abattement à certaines communes pour la détermination des salaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 11 mai 1949;

Vu la décision du 19 novembre 1946 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines communes sinistrées du département de l'Oise, prorogée par décisions des 26 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre 1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949,

Décide:

Art. 1er. — La décision susvisée du 19 novembre 1946, accordant à certaines localités sinistrées du département de l'Oise, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, est prorogée jusqu'au 31 décembre 1949.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940, relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946, portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946, prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946, relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945, relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu la décision du 30 mai 1945 relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945, fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 11 mai 1949;

Vu la décision du 16 août 1945, accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées de la région administrative de Rouen, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre 1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949 et étendue à d'autres communes par décisions des 27 mars, 29 juin 1946, 30 juin et 31 décembre 1948,

Décide:

Art. 1er. — Les décisions susvisées des 16 août 1945, 27 mars, 29 juin 1946, 30 juin et 31 décembre 1948, accordant à certaines localités sinistrées des départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Inférieure le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1949, sauf en ce qui concerne la localité de Bernières-d'Ailly (Calvados).

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939, relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 11 mai 1949;

Vu le décret du 1er juillet 1945 relatif au régime de salaires dans le département de la Corse;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1945 relatif à l'application au département de la Corse des arrêtés de mise en ordre des salaires;

Vu la décision du 19 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement à certaines localités de la région administrative de Marseille, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre et 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre 1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949;

Vu la décision du 30 mai 1945 relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités accordant notamment à la ville de Toulon une réduction d'abattement, au titre de ville sinistrée, et prorogée par décisions des 15 janvier, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre 1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949,

Décide:

Art. 1er. — Sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1949:

1° La décision susvisée du 19 juillet 1945 accordant à certaines localités des départements des Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié, de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, et au département de la Corse, d'une réduction d'abattement de 10 p. 100;

2° La décision susvisée du 30 mai 1945 accordant, en son article 3 à la ville de Toulon, une réduction d'abattement de 5 p. 100, au titre de ville sinistrée.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 11 mai 1949;

Vu la décision du 26 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées de la région administrative de Rennes, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 9 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 29 septembre, 31 décembre 1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949, et étendue à d'autres communes par décision du 27 mars 1946;

Vu la décision du 20 septembre 1947 accordant une deuxième réduction d'abattement de 3 p. 100 à la commune de Brest (Finistère);

Vu la décision du 31 mars 1948 accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 à la commune de Lorient (Morbihan);

Vu la décision du 31 mars 1949 étendant aux communes de Gâvres, Lanester, Locmiquélic, Ploemeur et Port-Louis (Morbihan) le bénéfice de la deuxième réduction d'abattement accordée à la commune de Lorient;

Vu la décision du 30 juin 1949 étendant à la commune de Larmor-Plage le bénéfice de la deuxième réduction d'abattement accordée à la commune de Lorient,

Décide:

Art. 1er. — Sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1949:

1° Les décisions susvisées des 26 juillet 1945 et 27 mars 1946 accordant à certaines localités sinistrées des départements du Morbihan et du Finistère le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sauf en ce qui concerne la localité de Languidic (Morbihan);

2° La décision du 20 septembre 1947 accordant une deuxième réduction d'abattement de 3 p. 100 à la commune de Brest (Finistère);

3° La décision du 31 mars 1948 accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 à la commune de Lorient (Morbihan);

4° La décision du 31 mars 1949 étendant le bénéfice de la deuxième réduction d'abattement accordée à Lorient aux communes de sa banlieue désignées ci-dessus;

5° La décision du 30 juin 1949 étendant le bénéfice de la deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 accordée à la commune de Larmor-Plage (Morbihan).

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939, relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940, relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946, portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946, prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946, relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945, relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945, fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 14 mai 1949;

Vu la décision du 23 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées du département de la Charente-Maritime, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre 1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949,

Décide:

Art. 1er. — La décision susvisée du 23 juillet 1945 accordant à certaines localités sinistrées du département de la Charente-Maritime le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, est prorogée jusqu'au 31 décembre 1949.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939, relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu la décision du 30 mai 1945 relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 14 mai 1949;

Vu la décision du 19 juillet 1945, accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités de la région administrative de Montpellier, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 12 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre 1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949 et étendue à d'autres localités par décisions des 29 juin 1946, 30 septembre 1947 et 28 octobre 1948,

Décide:

Art. 1er. — Les décisions susvisées des 19 juillet 1945, 29 juin 1946, 30 septembre 1947 et 28 octobre 1948, accordant à certaines localités des départements de l'Hérault, du Gard, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1949.

Cette prorogation ne vise que les localités qui bénéficiaient de la réduction d'abattement de 5 p. 100, en application de la décision du 19 juillet 1945 et de l'article 2 des décisions des 29 juin 1946, 30 septembre 1947 et 28 octobre 1948.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 14 mai 1949;

Vu la décision du 24 juillet 1949 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées de la région administrative de Châlons-sur-Marne, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre 1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949 et étendue à d'autres communes par décision du 31 décembre 1947,

Décide:

Art. 1er. — Les décisions susvisées des 24 juillet 1945 et 31 décembre 1947 accordant à certaines localités sinistrées des départements de la Marne et de l'Aube, le bénéfice au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 pour 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1949.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 23 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 14 mai 1949;

Vu la décision du 23 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées du département des Vosges, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre 1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949, et étendus à la commune de Sainte-Marguerite par décision du 28 octobre 1948,

Décide:

Art. 1er. — Les décisions susvisées des 23 juillet 1945 et 28 octobre 1948 accordant à certaines localités sinistrées du département des Vosges le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1949.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939, relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940, relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946, portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946, prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946, relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945, fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 26 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 14 mai 1949;

Vu la décision du 27 mars 1948 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à la localité sinistrée de Modane (Savoie), prorogée par décisions des 29 juin, 27 septembre et 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre 1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949, et étendue à d'autres localités par décisions des 29 juin et 27 septembre 1946;

Vu la décision du 12 octobre 1946, accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 à la commune de Dortan (Ain),

Décide:

Art. 1er. — Sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1949:

1° Les décisions susvisées des 27 mars, 29 juin et 27 septembre 1946 accordant à certaines localités des départements de la Savoie et de l'Ain le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne;

2° La décision du 12 octobre 1946, accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p 100 à la commune de Dortan (Ain)..

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945, relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 14 mai 1949;

Vu la décision du 27 mars 1946 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées du département du Loiret, prorogée par décisions des 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre 1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949 et étendue à l'autres communes par décisions des 29 juin et 3 juillet 1946,

Décide:

Art. 1er. — Les décisions susvisées des 27 mars, 29 juin et 3 juillet 1946 accordant à certaines localités sinistrées du département du Loiret le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1949.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu la décision du 30 mai 1945 relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 14 mai 1949;

Vu la décision du 31 mai 1946 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à la localité sinistrée du Creusot, prorogée par décisions des 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre 1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949.

Décide:

Art. 1er. — La décision susvisée du 31 mai 1946 accordant à la localité du Creusot (Saône-et-Loire) le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, est prorogée jusqu'au 31 décembre 1949.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu la décision du 30 mai 1945 relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 14 mai 1949;

Vu la décision du 26 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées de la région administrative de Lille, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949 et étendue à d'autres communes par décisions des 27 mars 1946, 30 septembre, 31 décembre 1947, 28 octobre 1948 et 30 juin 1949,

Décide:

Art. 1er. — Les décisions susvisées des 26 juillet 1945, 27 mars 1946, 30 septembre, 31 décembre 1947, 28 octobre 1948 et 30 juin 1949 accordant à certaines localités sinistrées des départements du Nord et du Pas-de-Calais le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1949.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945, fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 26 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février 1948, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 14 mai 1949;

Vu la décision du 29 juin 1946 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées du département de la Somme, prorogée par décisions des 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre 1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949 et étendue à la localité de Longueau (Somme) par décision du 27 septembre 1946,

Décide:

Art. 1er. — Les décisions susvisées des 29 juin et 27 septembre 1946 accordant à certaines localités du département de la Somme le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1949.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la durée légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu la décision du 30 mai 1945 relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 14 mai 1949;

Vu la décision du 26 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées de la région administrative d'Angers, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 30 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre

1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949 et étendue à d'autres communes des départements de la Loire-Inférieure et d'Indre-et-Loire par décision du 30 mars 1946;

Vu la décision du 13 juin 1946 accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 à la commune de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure);

Vu la décision du 15 janvier 1947 portant à 6 p. 100 pour la période du 1er janvier au 31 mars 1947 la deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 accordée à la commune de Saint-Nazaire,

Décide:

Art. 1er. — Sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1949:

1° Les décisions susvisées des 26 juillet 1945 et 30 mars 1946 accordant à certaines localités des départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et d'Indre-et-Loire le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne;

2° La décision du 13 juin 1946 accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 à la commune de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure);

3° La décision du 15 janvier 1947 portant à 6 p. 100 pour la période du 1er janvier au 31 mars 1947 la deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 accordée à la commune de Saint-Nazaire, par décision du 13 juin 1946.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la durée légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'arrêté du 24 avril 1945, relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu la décision du 30 mai 1945 relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre, 23 décembre 1946, 2 février, 22 octobre, 18 novembre 1948, 28 février et 14 mai 1949;

Vu la décision du 19 juillet 1945, accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 aux localités du département des Landes dans son ensemble, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre 1947, 31 mars, 30 juin, 28 octobre, 31 décembre 1948, 31 mars et 30 juin 1949 et étendue à la commune de Tarnos par décision du 28 octobre 1948,

Décide:

Art. 1er. — Les décisions des 19 juillet 1945 et 28 octobre 1948 accordant aux localités du département des Landes dans son ensemble le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1949.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret n° 49-1413 du 5 octobre 1949 abrogeant et remplaçant le décret du 18 décembre 1948 (*Journal officiel* du 23 décembre 1948) **relatif aux subventions aux sociétés coopératives et aux associations syndicales de reconstruction.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 48-675 du 16 juin 1948, et notamment les articles 31 et 57,

Décrète:

Art. 1er. — Lorsque les ressources prévues par les articles 10 et 24 de la loi du 16 juin 1948, à l'exception de celles prévues à l'article 31 de ladite loi, ne permettent pas de couvrir les dépenses de fonctionnement des groupements de reconstruction, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme peut, sur la demande de ces groupements et sur présentation d'un projet de budget annuel ou d'un état provisionnel des recettes et des dépenses, leur accorder une subvention calculée, dans la limite des taux maxima indiqués par le tableau ci-après, sur le montant des travaux ou fournitures figurant avec l'accord du délégué départemental du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme à leur programme de reconstruction ou de reconstitution pour l'année considérée et effectivement réalisé au cours de ladite année:

TRANCHES DE TRAVAUX ou fournitures exécutées dans l'année.	TAUX maximum applicable à chaque tranche.	LIMITES DE LA SUBVENTION	
Moins de 50 millions	750.000 F.	50 millions et au-dessous.	750.000 F.
De 50 à 100 millions	1,50 p. 100.	Pour 100 millions	1.500.000
De 100 à 200 millions	1 p. 100.	Pour 200 millions	2.500.000
De 200 à 400 millions	0,75 p. 100.	Pour 400 millions	4.000.000
De 400 millions à 1 milliard	0,60 p. 100.	Pour 1 milliard	7.600.000
Au-delà de 1 milliard	0,50 p. 100.	Pour 2 milliards	12.600.000
		Etc.	

Art. 2. — En vue de tenir compte des frais de première installation et des dépenses de personnel et autres qu'implique l'étude du programme à réaliser, les subventions pourront être accordées dans les limites indiquées ci-dessous, majorées de 100 p. 100 pour la première année de fonctionnement et 50 p. 100 pour la deuxième.

Art. 3. — Outre les majorations temporaires prévues à l'article précédent, des majorations exceptionnelles pourront être accordées:

a) Aux groupements créés à l'échelon départemental lorsqu'ils auront un minimum de 500 millions de travaux à exécuter dans l'année, et que, du fait de l'importance et de la dispersion de leurs dommages, ils réaliseront par leur concentration une économie certaine pour l'Etat;

b) Aux groupements dont l'effort technique particulier et dûment justifié permettra d'abaisser le coût de la reconstruction.

Ces majorations, qui seront calculées sur la base de la subvention prévue à l'article 1er, ne pourront excéder 50 p. 100 de ladite subvention au titre du paragraphe *a* ci-dessus et 100 p. 100 au titre du paragraphe *b*.

Art. 4. — La subvention fera l'objet de deux versements semestriels égaux.

Cependant, lorsque le montant de la subvention sera inférieur à 5 millions, celle-ci pourra être versée au groupement en une seule fois sur proposition du délégué départemental du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme. Lorsque le montant de la subvention sera supérieur à 5 millions, il pourra être procédé, dans les mêmes conditions, à un premier versement semestriel supérieur à la moitié de la subvention dans la limite de 5 millions.

Art. 5. — Les dispositions du décret du 18 décembre 1948 sont abrogées.

Art. 6. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Composition du jury pour l'examen probatoire de fin de premier trimestre scolaire des élèves masseurs kinésithérapeutes.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi n° 46-857 du 30 avril 1946 réglementant l'exercice des professions de masseur gymnaste médical et de pédicure, ensemble le décret n° 47-1279 du 7 juillet 1947, modifié par le décret n° 49-1390 du 5 octobre 1949 rela-

tif à l'obtention du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute, et spécialement l'article 5;

Vu l'avis du conseil supérieur de la kinésithérapie,

Arrête:

Art. 1er. — L'examen probatoire que doivent subir les élèves masseurs kinésithérapeutes aveugles à la fin de leur premier trimestre scolaire est passé devant un jury présidé par le directeur départemental de la santé du lieu et composé ainsi qu'il suit:

1° *A Paris.*

Un représentant de chacune des écoles de masseurs kinésithérapeutes aveugles.
Deux masseurs kinésithérapeutes voyants.
Deux masseurs kinésithérapeutes aveugles.
Deux médecins désignés par le ministre de la santé publique et de la population après avis du conseil supérieur de la kinésithérapie.
Un psychotechnicien désigné par le ministre de la santé publique et de la population.
Un représentant du ministère de la santé publique et de la population, bureau de la protection sociale des aveugles.
Un représentant désigné par le ministre du travail et de la sécurité sociale (service de l'orientation professionnelle).

2° *A Lyon* (pour Villeurbanne et Clermont-Ferrand).

Un représentant de chacune des écoles de masseurs kinésithérapeutes aveugles.
Deux médecins locaux, ainsi que
Deux masseurs kinésithérapeutes voyants et
Deux masseurs kinésithérapeutes aveugles, désignés par le préfet du Rhône.
Le directeur départemental de la population ou son représentant.
Un représentant du service local d'orientation professionnelle.

Art. 2. — Le jury de probation de Paris est constitué en commission pour établir un projet de programme d'examen valable pour toute la France, et en particulier les textes auxquels devront être soumis les candidats.
Ce programme sera soumis pour avis au conseil supérieur de la kinésithérapie.

Art. 3. — Le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

PIERRE-SCHNEITER.

Révocation de l'autorisation d'exploitation de sources minérales.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, l'autorisation d'exploiter comme sources minérales les sources « D'Enchal » ou « Javel », situées à Bromont-Lamothe, et « Châteaufort », située à Saint-Ours-les-Roches (Puy-de-Dôme), a été révoquée.

Agrément d'une demande de pratique d'analyses biologiques.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, la demande d'agrément pour la pratique des analyses biologiques présentée par Mme Marchino, 39, quai Saint-Antoine, à Lyon, est agréée à la date du 15 octobre 1949.

Fixation du nombre des médecins américains autorisés à exercer à l'hôpital américain de Paris.

Le ministre de la santé publique et de la population et le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi du 9 juin 1949 complétant l'article 1er de l'ordonnance du 24 septembre 1945 réglementant l'exercice des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme, et spécialement le troisième alinéa de l'article unique de ladite loi;

Vu la demande du président du conseil d'administration de l'hôpital américain de Paris, 63, boulevard Victor-Hugo, à Neuilly-sur-Seine, reconnu d'utilité publique le 19 mars 1918,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le nombre maximum de médecins américains autorisés à exercer à l'hôpital américain de Paris dans les conditions de la loi du 9 juin 1949 est fixé à six.

Art. 2. — Le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT WIRTH.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le secrétaire général du ministère des affaires étrangères,
ALEXANDRE PARODI.

Délégation de signature.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret n° 45-0134 du 24 décembre 1945 relatif aux attributions du ministère de la population,

Vu la loi n° 46-630 du 8 avril 1946 relatif à l'exercice de la profession d'assistant, d'assistante ou d'auxiliaire de service social, et notamment son article 2;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature,

Arrête:

Article unique. — Délégation est donnée à MM. les préfets, à l'effet de signer au nom du ministre de la santé publique et de la population les autorisations provisoires d'exercer la profession d'auxiliaire sociale en application de l'article 2 (§ 2) de la loi du 8 avril 1946.

Fait à Paris, le 6 octobre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT WIRTH.

Autorisation de l'exercice de la médecine en France par un praticien étranger.

Par arrêté du 7 octobre 1949, M. le docteur Rogers (Neil-Conner), né le 18 juillet 1907 à Franklin, New Hampshire (Etats-Unis d'Amérique), domicilié 20, rue de Longchamp, à Paris, attaché à l'hôpital américain de Paris, 63, boulevard Victor-Hugo, à Neuilly-sur-Seine, établissement reconnu d'utilité publique le 19 mars 1918, est autorisé à exercer la médecine en France, par dérogation aux dispositions des paragraphes 1er et 2 de l'article 1er de l'ordonnance du 24 septembre 1945 et dans les conditions de la loi du 9 juin 1949.
Il devra solliciter son inscription au tableau de l'ordre des médecins du département de la Seine.
La présente autorisation ne sera valable que durant la période pendant laquelle le docteur Rogers restera attaché à l'hôpital américain de Paris

Directions départementales de la santé.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Legeais (René), rédacteur de 1re classe à la direction départementale de la santé de Maine-et-Loire, au traitement annuel de 249.000 F (ancien traitement afférent au grade: 66.000 F), est placé en position de service détaché pour exercer les fonctions d'économe à l'hôpital de Château-Thierry, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er août 1949.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, M. le docteur Levy (Armand), médecin adjoint au sanatorium de la Nouvielle (Landes), est nommé médecin adjoint au sanatorium départemental de Colmar (Haut-Rhin) (poste créé).

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, M. le docteur Vernier, reçu au concours de médecin des services antituberculeux du 6 décembre 1948, avec le n° 46, est nommé médecin adjoint au sanatorium des Genévriers, à Villers-le-Lac (Doubs).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du jeudi 13 octobre 1949

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Communication de M. le président du conseil désigné.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 13 octobre 1949.

N° 3509. — Proposition de loi de M. de Récy tendant à modifier la loi du 15 août 1947 portant amnistie (renvoyée à la commission de la justice).

N° 7755. — Proposition de loi de M. Emile Hugues tendant à relever le taux de compétence des conseils de prud'hommes et des juges de paix statuant en matière prud'homale, en dernier ressort (renvoyée à la commission de la justice).

N° 7817 (rectifié). — Proposition de loi de M. Jacques Chevallier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 7927. — Rapport, par M. Valentino, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à la suppression de la promulgation coloniale dans les départements d'outre-mer.

N° 7965 (1). — Proposition de résolution de M. Mouchet tendant à inviter le Gouvernement à secourir d'urgence les sinistrés de Boege (Haute-Savoie) victimes d'un incendie d'une rare violence, et à accorder des crédits nécessaires à leur réinstallation (renvoyée à la commission des finances).

N° 8001 — Rapport, par M. Rabier, au nom de la commission de l'intérieur, sur le refus partiel d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne ayant pour objet d'étendre aux fonctionnaires et agents tributaires de la caisse générale des retraites de l'Algérie de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions.

N° 8008. — Proposition de résolution de M. Deshors tendant à inviter le Gouvernement à accorder la liberté totale pour les pneus (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 8009. — Proposition de résolution de M. Deshors tendant à inviter le Gouvernement à intensifier l'exportation du bétail de boucherie et des bêtes d'élevage vers les pays européens et principalement vers la Suisse et l'Italie (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8012. — Proposition de loi de M. Cesaire portant suppression et aliénation au profit de la population de la réserve des cinquante pas géométriques dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8023. — Proposition de loi de M. Llante tendant à habiliter les secrétaires du conseil du prud'hommes à recevoir les contrats d'apprentissage agricoles (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8024. — Proposition de résolution de M. Dassonville tendant à inviter le Gouvernement à compléter la liste des bureaux de douane à l'exportation des fruits et légumes, telle qu'elle est établie par l'arrêté du 1er juin 1949, en y ajoutant les bureaux de douane de Boulogne-sur-Mer et de Calais (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8031. — Proposition de loi de M. Edouard Bonnefous tendant à augmenter le traitement annuel des médaillés militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8036. — Rapport, par M. Delahoutre, au nom de la commission de la justice, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à compléter l'article 1675 du code civil en ce qui concerne la rescision pour lésion de promesses de vente.

N° 8040. — Proposition de loi de M. Mont complétant la loi du 7 mai 1946 concernant l'exercice de la profession de géomètre-expert (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 8041. — Proposition de loi formulée par Mme Devaud et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à valider et compléter l'acte dit loi du 30 novembre 1941 réglant les droits à pension des fonctionnaires et agents civils victimes de faits de guerre et modifiant l'article 23, paragraphe 2, de la loi du 14 avril 1924 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8042 (2). — Proposition de loi formulée par M. Debû-Bridel et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie: 1° aux anciens combattants et anciens résistants de la guerre 1939-1945; 2° aux travailleurs condamnés pour faits de grève; 3° à certaines catégories de délinquants primaires (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8047. — Proposition de loi de M. Valentino relative à la création de sociétés de caution mutuelle dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et de la Réunion et autorisant la caisse centrale de la France d'outre-mer à accorder des prêts artisanaux (renvoyée à la commission des finances).

N° 8048 (1). — Proposition de résolution de Mme Degrond tendant à modifier l'article 14 du règlement de l'Assemblée nationale en vue de la suppression de la commission du ravitaillement (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 8056. — Proposition de loi de M. de Tinguy relative à la carte du combattant des anciens prisonniers de guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8059. — Projet de loi portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949 (subventions au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F. I. D. E. S.) et au fonds d'investissement pour le développement économique et social des départements d'outre-mer (F. I. D. O. M.) (renvoyé à la commission des finances).

N° 8060. — Proposition de loi formulée par Mme Devaud et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à modifier la loi n° 48-1150 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8065 (2). — Projet de loi portant réforme des impôts perçus au profit des collectivités locales et de divers organismes ou établissements publics ou privés et transfert à l'Etat de certaines dépenses (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 8066. — Proposition de loi formulée par M. Mamadou Dia et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à modifier, en faveur des étudiants de l'Union française, l'âge limite fixé par la loi n° 48-1473 du 23 septembre 1948 étendant aux étudiants les assurances sociales (renvoyée à la commission du travail).

N° 8076 (1). — Proposition de résolution de M. Barel tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit suffisant pour venir en aide aux agriculteurs de Saint-Jeannet et la Gaude (Alpes-Maritimes), victimes du sinistre météorologique du 24 juillet 1949 (renvoyée à la commission des finances).

N° 8080. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 48-1978 du 31 décembre 1948 prorogeant l'ordonnance du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles en vue de remédier à la crise du logement (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8083. — Proposition de loi de M. René Schmitt tendant à établir un plan de financement de la reconstruction (renvoyée à la commission des finances).

N° 8091. — Proposition de loi de M. Césaire portant désaffection et cession de terrains et locaux militaires à Fort-de-France (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 8092. — Proposition de loi de Mme Claeys tendant à modifier les ordonnances du 19 octobre 1945 et du 2 février 1945 en vue d'accorder une indemnité de frais funéraires aux pensionnés des assurances sociales et bénéficiaires de l'allocation aux vieux salariés (renvoyée à la commission du travail).

N° 8104. — Proposition de loi de M. Degoutte tendant à modifier l'article 9 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (renvoyée à la commission de la justice)

N° 8107. — Proposition de loi de M. Regaudie tendant à assurer la coordination des transports publics de voyageurs (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 8108. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à étendre les dispositions de l'article 31 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 aux garages et aux remises qui ne sont pas louées accessoirement à un immeuble à usage d'habitation (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8109. — Proposition de résolution de M. Jacques Gresa tendant à inviter le Gouvernement à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin que soit réalisée, dans les plus brefs délais, la péréquation intégrale des retraites civiles et militaires (y compris les retraites des agents des collectivités locales) (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8112. — Proposition de loi de M. Ouezzin Coulibaly tendant à établir une réglementation relative aux domaines fonciers des territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de Madagascar et à garantir les droits fonciers des autochtones de ces territoires (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 8114. — Proposition de résolution de M. Montagnier tendant à inviter le Gouvernement à: 1° accorder aux centres d'appareillages les matières premières indispensables pour la fabrication d'appareils de prothèse, orthopédiques; 2° faire aménager ces centres d'une façon plus salubre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8115. — Proposition de loi de Mme Claeys tendant à modifier les ordonnances des 19 octobre 1945 et 2 février 1945, modifiées par la loi du 23 août 1948, en vue de fixer le minimum garanti de la pension de réversion ou le secours viager des veuves, sans qu'il soit tenu compte des bonifications pour enfants (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8116. — Proposition de loi de Mme Claeys tendant à modifier les ordonnances du 19 octobre 1945 et du 2 février 1945 en vue d'améliorer les droits des conjointes de pensionnés vieillesse ou bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés en cas de décès de ceux-ci (renvoyée à la commission du travail).

N° 8117. — Proposition de résolution de M. Montagnier tendant à inviter le Gouvernement à renouveler les accords avec la Tchécoslovaquie concernant l'importation des perdrix et faisans nécessaires au repeuplement du gibier sur le territoire français (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8122. — Avis de M. Blocquaux, au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

N° 8123. — Avis de M. Cogniot, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi créant, auprès du conservatoire national des arts et métiers, le laboratoire normal de France.

N° 8125. — Proposition de résolution de M. Arthaud tendant à inviter le Gouvernement à assurer aux boulangers et aux pâtissiers le libre choix de leur meunier (renvoyée à la commission du ravitaillement).

N° 8126. — Proposition de loi de Mme Schell tendant à compléter l'article 40 de la loi du 1er septembre 1948 réglant les rapports entre bailleurs et locataires (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8127. — Proposition de loi de Mme Claeys tendant à modifier la loi du 8 juin 1935 complétant l'article 54 *g* du livre II du code du travail, en vue d'accorder un congé supplémentaire aux mères de famille qui exercent une activité salariée (renvoyée à la commission du travail).

N° 8128. — Proposition de loi de M. Bacon tendant à modifier l'article 45 du décret-loi du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8129. — Proposition de résolution de M. Emile-Louis Lambert tendant à inviter le Gouvernement à proclamer journée nationale le dimanche qui suit la date du 18 juin (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8132. — Proposition de loi de M. Mudry tendant: 1° à supprimer le privilège exorbitant que détiennent les trusts de l'électrochimie et de l'électrométallurgie en matière de fournitures d'électricité; 2° à faire payer les fournitures d'électricité aux trusts et aux gros industriels à des prix correspondant aux prix de revient et à supprimer ainsi les faveurs qui leur ont été accordées et dont les conséquences financières sont supportées par les petits et moyens consommateurs (renvoyée à la commission de la production industrielle).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 30 juillet 1949.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du jeudi 13 octobre 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Chalamon, jusques et y compris M. Coupigny.

Tribunes. — Depuis M. Courrière, jusques et y compris M. Ferrant.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 13 octobre 1949.

N° 657. — Proposition de résolution de M. Roger Fournier relative au remboursement des arrérages indûment perçus par les vieux travailleurs salariés lorsqu'il n'y a pas eu fraude de leur part.

N° 693. — Proposition de résolution de M. Bordeneuve tendant à étendre aux étudiants orphelins de guerre le bénéfice de l'exonération des droits scolaires.

N° 694. — Proposition de loi de Mme Devaud relative au droit à pension des fonctionnaires victimes de faits de guerre.

N° 703. — Proposition de loi de Mme Devaud portant réforme du régime des pensions civiles et militaires.

N° 706. — Proposition de loi de M. Mamadou Dia relative à l'âge limite fixé par la loi du 23 septembre 1948 étendant aux étudiants les assurances sociales.

N° 718. — Rapport de M. Boivin-Champeaux sur le projet de loi tendant au reclassement des enseignes de vaisseau de 2e classe.

N° 755. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à refuser l'homologation de la décision votée par l'assemblée algérienne portant restriction à la prorogation résultant de l'extension à l'Algérie de la loi concernant certains locaux à usage commercial.

N° 757. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à refuser l'homologation de la décision votée par l'assemblée algérienne étendant à l'Algérie les dispositions du fond de la loi sur les loyers.

N° 760. — Projet de loi relatif aux nominations de certains personnels des services de santé des forces armées.

N° 761. — Proposition de résolution de M. Bordeneuve relative à l'aide aux populations sinistrées des landes de Gascogne.

INFORMATIONS

RELATIVES À

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 13 octobre 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 13 octobre 1949.

N° 185. — Rapport de M. Gaignard sur: 1° la demande d'avis (n° 117, année 1948) de M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi (Assemblée nationale n° 1428) fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une assemblée représentative territoriale à la Nouvelle-Calédonie; 2° la demande d'avis (n° 106, année 1948) de M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi (Assemblée nationale n° 1813) de M. Colardeau, des membres du groupe d'union républicaine et résistante pour l'Union française et des membres du groupe communiste, conseillers de la République, tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances; 3° la proposition de résolution (n° 460, année 1948) de M. Gaignard et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, conseillers de l'Union française, tendant à inviter l'Assemblée nationale à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence de l'assemblée représentative territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, dénommé conseil général; 4° la proposition de résolution (n° 495, année 1948) de M. Bichon et des membres du groupe Union-Métropole-Outre-mer (indépendants), conseillers de l'Union française, tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

N° 213. — Rapport de M. Boussenot sur la demande d'avis (n° 110, année 1949) de M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi (Assemblée nationale n° 6845) de M. Said Mohamed Cheikh et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à modifier l'article 1er de la loi du 9 mai 1946 relative à l'autonomie administrative et financière des Comores.

N° 214. — Proposition de M. Boussenot tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures destinées à faciliter, en faveur des populations autochtones de l'Union française, la reconnaissance et la sauvegarde de leurs droits immobiliers ainsi que l'accès à la propriété individuelle.

N° 226. — Proposition de M. Begarra tendant à inviter le Gouvernement à participer à l'érection à Aïn-El-Turck (Oran) d'un monument commémorant la reconstitution de l'armée française en vue de libérer le sol national.

N° 235. — Rapport de M. Montrat sur la proposition (n° 146, année 1949) de M. Tétau tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes mesures nécessaires en vue d'élaborer un programme de développement de la production aurifère de la Haute-Guinée, programme basé sur l'amélioration des méthodes extractives employées par les mineurs autochtones.

N° 238. — Proposition de M. Gaignard tendant à inviter le Gouvernement de la République française à promouvoir la création d'un comité des céréales de l'Union française.

N° 243 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'assemblée de l'Union française.

N° 244 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'assemblée de l'Union française.

(1) Le tirage de ces documents est limité aux besoins de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française et des services de l'assemblée de l'Union française.

NOTA. — Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 8 octobre 1949.

AVIS & COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à la mise en vente de publications de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation de la présidence du conseil met en vente, pour le compte de l'organisation européenne de coopération économique, le deuxième volume du « Rapport intérimaire sur le programme de relèvement européen ».

Cet important ouvrage de 1.450 pages réunit les programmes nationaux établis par les Etats européens membres de l'O. E. C. E. pour la période de relèvement se terminant le 30 juin 1952.

On y trouvera les plans à long terme, accompagnés de nombreuses statistiques, des pays suivants:

Autriche, Benelux, Congo belge, Indonésie, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, Bizone, Zone française d'occupation en Allemagne, Trieste.

Le deuxième volume du « Rapport intérimaire sur le programme de relèvement européen » est en vente à la direction de la documentation de la présidence du conseil, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), au prix de 250 F (frais d'envoi 120 F).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), (C. C. P. 134-11).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la trente et unième tranche de la loterie nationale 1949.

Le tirage de la trente et unième tranche de la loterie nationale 1949 aura lieu le mercredi 12 octobre 1949, à vingt heures trente, en présence du public.

Paris. — Imp. des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Société d'Electro-Chimie, d'Electro-Métallurgie et des Aciéries électriques d'Ugine

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.372.257.000 F
SIÈGE SOCIAL: 10, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS
R. C.: Seine 88479.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1942 de 5.000 F sont informés que la société, ayant usé de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt, en vue de l'amortissement au 1er novembre 1949.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des numéros restant à rembourser sur tirage du 26 septembre 1945.

700 — 7.135 à 137 — 17.879 et 880 — 27.959 et 960 — 33.269 — 34.941 à 950 — 40.411 à 414 — 40.420 — 41.443 à 446 — 51.530.

Société Parisienne du Matériel CODER

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 9 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
12 à 32, RUE DE MANTES, COLOMBES (SEINE)
R. C.: Seine 268224 B.

Obligations 6 0/0 1935.

Numéros des obligations sorties au neuvième tirage du 4 octobre 1949.

21 35 38 79 103 148 211 285 303 308 351 358 468 477 484 491 511 547 567 579 624.

Ces obligations sont remboursables au siège social à Colombes (Seine), et au Crédit marseillais, 24, rue Francis-Davso, à Marseille (Bouches-du-Rhône), à raison de 1.000 F net par obligation à partir du 1er novembre 1949, coupons 29 et suivants attachés.

Numéros des obligations sorties à des tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

Coupons 17 et suivants attachés.
359
Coupons 19 et suivants attachés.
322
Coupons 21 et suivants attachés.
489
Coupons 23 et suivants attachés.
56
Coupons 25 et suivants attachés.
580
Coupons 27 et suivants attachés.
73 307 312 369 378 418 429 555

SOCIETE ANONYME
DES
Fabriques de Conserves de Lunéville

AU CAPITAL DE 7.687.500 F
SIÈGE SOCIAL:
10 *bis*, RUE CARNOT, A LUNEVILLE
R. C.: Lunéville, n° 769.

Liste des 34 obligations 6 0/0 1930 (2e série) sorties au tirage du 23 septembre 1949.

5 100 533 534 541 543 584 616 621 625 643 666 700 705 734 747 749 763 782 785 790 791 803 805 847 868 869 921 940 951 979 1.004 1.032 1.046

Ces obligations seront remboursables, coupon n° 2 novembre 1949 attaché, aux caisses de la société, à raison de 1.030 F net par titre, à partir du 1er novembre 1949.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

3 9 15 17 19 27 28 29 75 78 79 545 546 566 567 568 578 607 609 610 612 622 766 817 905 981 982 984 989 991 992 993 1.007 1.008 1.014

La Soudure Autogène Française

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 228.252.000 F
SIÈGE SOCIAL: PARIS, 75, QUAI D'ORSAY
R. C.: Seine n° 53866.

Obligations 4 0/0 émises en 1945.

La Soudure autogène française a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement de 70 obligations qui devait être effectué pour le 15 décembre 1949, conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du mercredi 23 janvier 1946.

Liste des obligations sorties au tirage d'octobre 1946 et non encore remboursées au 30 août 1949.

1.251 à 1.260 — 1.711 et 1.712 — 1.716 à 1.749 — 2.023 et 2.024 — 2.305 et 2.306 — 2.308 à 2.310 — 4.448 — 4.450.

Société d'Exploitation d'Usines Métallurgiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 13.200.000 F
SIÈGE SOCIAL: CORBEHEM (PAS-DE-CALAIS)
R. C.: Seine 244917 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1943 *de* 2.000 *F.*

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaire pour couvrir l'annuité à amortir au 1er novembre 1949.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
60	1946	492	1944
168	1944	522	»
236	»	552	»
237	»	736	»
285	»	820	»
363	»	866	»
408	»	908	»
473	»	945	»

Les amortissements des années 1945, 1947 et 1948 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
USINES DE SAINTE-MARIE ET GRAVIGNY

CAPITAL: 60 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL ET COMPTABILITÉ GÉNÉRALE:
A SAINT-DIZIER (HAUTE-MARNE)
SERVICE COMMERCIAL: A PARIS (9e)
79, RUE DU FAUBOURG-POISSONNIÈRE
R. C.: Saint-Dizier n° 288; Seine n° 88200.

Liste des obligations 4 1/4 0/0 1946 amorties le 1er octobre 1949 par tirage au sort remboursables à 5.000 F à partir du 1er novembre 1949.

1.244 1.245 1.246 1.247 1.248 1.249 1.250 1.251 1.252 1.253 1.254 1.255 1.256 1.257 1.258 1.259 1.260 1.261 1.262 1.263 1.264 1.265 1.266 1.267

Liste des obligations 4 1/4 0/0 1946 rachetées en Bourse.

400 521 522 529 530 683 684 955 956 999 1.000 1.442 1.443

Tous les titres amortis précédemment ont été remboursés.

AVIS DIVERS

CABLERIES et CORDERIES du HAINAUT

SOCIÉTÉ ANONYME
A DOUR-BELGIQUE (HAINAUT)

AVIS

Il est porté à la connaissance des actionnaires que les Câbleries et corderies du Hainaut, société anonyme à Dour, procéderont, du 1er octobre 1949 au 31 janvier 1950, à l'échange de leurs parts sociales, sans désignation de valeur, et de leurs actions de dividende, sans désignation de valeur, à raison de:

Une part sociale ancienne, talon attaché, contre une part sociale nouvelle, coupon n° 1 attaché;

Une action de dividende ancienne, talon attaché, contre une action de dividende nouvelle, coupon n° 1 attaché.

Les opérations d'échange de ces titres auront lieu:

A Bruxelles, au siège administratif de Bruxelles de la banque de la Société générale de Belgique;

A Mons, au siège administratif de Mons de la banque de la Société générale de Belgique.

Le conseil d'administration.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947 art. 19.)

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 16 septembre 1949, la nommée Gillard (Gabrielle), épouse Vanbeneden, née le 4 août 1911 à Nivelles (Belgique), fille d'Aimé et de Suress (Laure), sans domicile connu en France, a été condamnée par contumace à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 16 septembre 1949, le nommé de Cillia (Charles), né le 10 janvier 1922 à Treppo-Canisco (Italie), fils de parents inconnus, ayant demeuré à Unchair (Marne), a été condamné par contumace à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour espionnage.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 16 septembre 1949, le nommé Cigolotti (Vittorio), né le 6 septembre 1909 à Montereale (Italie), fils d'Oswald et de Querin (Marie), ayant demeuré aux Lilas (Seine), 151, rue de Paris, a été condamné par contumace à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 16 septembre 1949, le nommé Rodio (Mario), né le 26 mars 1899 à Lugannast Giovanni (Italie), fils de parents inconnus, ayant demeuré à Garches (Seine-et-Oise), 3, avenue Léonce-Buquet, a été condamné par contumace à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 16 septembre 1949, le nommé Lebrun (Raymond-Eugène), né le 29 janvier 1912 à Saint-Mihiel (Meuse), fils de Camille-Adrien et de Pierrot (Marie-Lucie-Héloïse), ayant demeuré à Paris (16e), 6, rue Verduret, a été condamné par contumace à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 16 septembre 1949, le nommé Delcart (Robert), né le 30 août 1907 à Maubeuge (Nord), fils d'André et de Lenglier (Denise), ayant demeuré à Paris (9e), 15, rue Rochechouart, a été condamné par contumace à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de la Seine-Inférieure.

M.R.U. — PONTS ET CHAUSSÉES — SERVICE VOIRIE

VILLE DU HAVRE

Squares et jardins.

Lot n° 1. — Balustrade du square Jean-Jaurès.

Lot n° 2. — Aménagement du square de l'Hôtel-de-Ville.

ADJUDICATION RESTREINTE
à une date qui sera fixée ultérieurement.

Les travaux sont divisés en deux lots qui seront adjugés séparément, avec possibilité de réunion, savoir:

1er lot. — Construction de la balustrade délimitant le square Jean-Jaurès.

2e lot. — Aménagement du square de l'Hôtel-de-Ville.

	1er lot	2e lot
	francs	francs
Montant du cautionnement provisoire	50.000	100.000
Montant du cautionnement définitif	100.000	200.000

L'adjudication sera basée sur les délais estimatifs préparés par l'administration quant aux quantités et complétés par les soumissionnaires quant aux prix unitaires.

Les pièces d'adjudication devront parvenir à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 25, boulevard des Belges, à Rouen (service C. 40), avant le mardi 18 octobre 1949, à seize heures, terme de rigueur.

Les entrepreneurs admis à prendre part à l'adjudication seront avisés directement par lettre recommandée de la date et des conditions de l'adjudication.

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches, jours fériés et samedis après-midi, dans les bureaux de:

1° La préfecture (2e division, 2e bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

2° De M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures trente;

3° De M. Huet, ingénieur d'arrondissement au Havre, 1, cours de la République, de neuf heures à douze heures et de treize heures à dix-sept heures.

Un programme succinct résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux, accompagné de plans très sommaires, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

Demandes de changement de nom

M. Joseph-André Sedent, né le 19 mai 1919 à Damgan (Morbihan), domicilié à S. P. 53.055-B.P.M. 515-T.O.A., agissant en son nom personnel et en tant qu'époux de Suzanne-Marie-Henriette-Hélène Le Viavant, née le 29 juillet 1925 à Monterblanc (Morbihan), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de s'appeler désormais André.

BILANS DE SOCIÉTÉS

SOUS-COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

Bilan au 31 août 1949

ACTIF

Immeubles ... 37.925.158 05		
Amortissements 18.184.588 72		
		39.740.569 33
Portefeuille effets		100.670.000
Effets échus et non renouvelés		25.729.250
Accrédités		1.850.126.011 74
Crédit foncier:		
Compte capital		22.500.000
Compte courant		1.201.532 13
Espèces en caisse et en banques		7.885.140 05
Débiteurs divers		28.125.283 05
Crédits réalisés ou à réaliser (compte d'ordre)		2.713.646.702
Effets du crédit foncier avalisés par le sous-comptoir (Compte d'ordre)		732.638.500
		5.522.563.021 60

PASSIF

Capital social	30.000.000
Prime d'émission	41.162.500
Réserve statutaire	13.705.000
Réserves pour risques des prêts	15.888.763 95
Effets des accrédités	1.813.568.700
Crédit foncier: Comptes billets échus	9.450.000
Créditeurs divers	115.440.571 65
Profits et pertes	7.062.224
Crédits ouverts (compte d'ordre)	2.713.646.702
Engagement d'aval (compte d'ordre)	732.638.500
	5.522.563.021 60

Paris, le 6 octobre 1949.

Le président directeur général du sous-comptoir des entrepreneurs,
Signé: J. APPERT.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

13 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien. CLUB ATHLÉTIQUE (Union sportive Annemasse). But: pratique de tous les sports athlétiques. Siège social: hôtel du Midi, rue de Faucigny, Annemasse.

13 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de police. Association meunière de défense contre le feu. But: protection meunière sous toutes ses formes et en particulier par l'assurance des moyens de production appartenant aux adhérents de l'association. Siège social: 16, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris.

14 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. Association Jeanne-d'Arc. But: étude et réalisation, soutien, défense des intérêts de l'école libre de la paroisse d'Arc-les-Gray. Siège social: 16, rue Bec, Arc-les-Gray.

14 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. Association d'éducation populaire de Saint-Joseph de Négreville. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement de l'école de Négreville. Siège social: école Saint-Joseph, à Négreville.

14 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de police. Loisirs pour tous. But: promouvoir et organiser les loisirs touristiques, particulièrement par l'équipement et l'utilisation de centres de vacances. Siège social: 36, rue Marcadet, Paris.

14 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. Association d'éducation populaire d'Albert. But: gérer et administrer les écoles libres. Siège social: 17, rue de Boulan, Albert.

15 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. Société de chasse de Saint-Christophe. But: répression du braconnage et repeuplement. Siège social: mairie de Saint-Christophe.

15 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de police. L'association Anciens élèves et amis des écoles communales de Clamart change son titre, qui devient Association des anciens et anciennes élèves des cours complémentaires de Clamart. Siège social: 18, rue Louis-Dupont, Clamart.

15 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de police. Comité de propagande pour la création d'une Maison de la France d'outre-mer à la Cité universitaire. But: recevoir tous les étudiants de l'Union française. Siège social: 99, boulevard Jourdan, à Paris.

15 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de la Lozère. Espoir de Fau-de-Peyre. But: développement des activités culturelles et sportives de la jeunesse rurale susceptibles de contribuer à la formation professionnelle agricole et ménagère des jeunes ruraux; création d'activités de loisirs purs dans le cadre du chant, musique, théâtre, football, etc. Siège social: chez M. Rouzeyre (Augustin), président, Fau-de-Peyre.

16 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. Batterie-Fanfare des sapeurs-pompiers de Sainte-Foy-la-Grande. But: prêter son concours au conseil municipal et aux sociétés sportives ou artistiques. Siège social: hôtel de ville de Sainte-Foy-la-Grande.

17 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. Les Chasseurs de Villiers-aux-Chênes. But: réserve de chasse, réglementation des jours de chasse, répression du braconnage, divagation des chiens en temps prohibé. Siège social: mairie de Villiers-aux-Chênes.

18 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. Association des prisonniers de guerre de Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Ouen-sur-Morin et Orly-sur-Morin. But: maintenir l'esprit de solidarité et d'entr'aide sociales né des camps, à l'exclusion de tout esprit politique ou confessionnel; aider les pouvoirs publics à trouver et à mettre en œuvre les solutions relatives aux problèmes qui découlent de la captivité du prisonnier de guerre; aider moralement et matériellement les familles des prisonniers décédés en captivité ou des suites de captivité; assurer le retour des corps de nos camarades décédés en captivité; aider au règlement de toutes les questions juridiques et administratives nées dans les camps. Siège social: mairie de Saint-Cyr-sur-Morin.

19 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. Association du foyer rural de Changis-sur-Marne. But: former un centre communal éducatif et récréatif. Siège social: mairie de Changis.

20 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. La Saint-Hubert de Mouilly. But: réprimer le braconnage, organiser et réglementer la chasse sur le territoire de la commune. Siège social: café Adam, à Mouilly.

21 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. Saint-Hubert brainoise. But: répression du braconnage et repeuplement du gibier. Siège social: salle des fêtes communales, à Brain-sur-Allonnes.

22 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. Groupe artistique indépendant. But: organisation de manifestations artistiques pour venir en aide aux œuvres locales. Siège social: 46, rue Lamartine, à Segré.

22 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de l'Allier. La Perdrix. But: protection du gibier et éviter le braconnage. Siège social: chez M. Colas (Louis), président de la société, à Nizerolles, Pouzy-Mésangy.

23 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. Association des propriétaires des communes de Roquefort-les-Pins, Valbonne, le Rouret, la Colle-sur-Loup, Villeneuve-Loubet, Biot. But: défense de tous les intérêts généraux des propriétaires et particulièrement la réglementation de la chasse, sauvegarde en cas d'incendie, etc. Siège social: Les Acacias, quartier du Plan, Roquefort-les-Pins.

23 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de police. Association nationale des familles France-Amérique. Transfert du siège social d'Epernay, 13, rue Côte-Legris, au 6, boulevard de Port-Royal, Paris.

24 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. Les Amis du stade Sainte-Barbe. But: pratique du ballon rond. Siège social: café-glacier, rue Pasteur, Grand'Combe.

24 septembre 1919. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. Société civile amicale des chasseurs d'Ollé. But: protection et repeuplement du gibier, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles, exercice du droit de chasse sur les biens, terres et bois appartenant aux sociétaires. Siège social: chez M. Royneau, à Ollé.

26 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. Société de chasse communale de Champvoisy. But: mise en commun de la chasse, répression du braconnage et destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Champvoisy.

27 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. Association des chasseurs de Faux. But: conservation du gibier. Siège social: mairie de Faux.

27 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Comité familial scolaire de Sartrouville. But: œuvres d'éducation et d'enseignement. Siège social: 92, rue Saint-Martin, Sartrouville.

27 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de Chaumont. Association des chasseurs d'Arc-en-Barrois. But: destruction des nuisibles, répression du braconnage. Siège social: mairie d'Arc-en-Barrois.

28 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. Association des correspondants de chemin de fer de la Haute-Saône. But: créer et maintenir de bonnes relations entre les sociétaires. Siège social: 19, rue du Commandant-Girardot, à Vesoul.

29 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de la Vendée. Œuvre de l'adoption de la Vendée. But: secourir les enfants mineurs en danger physique ou moral. Siège social: 52, boulevard Aristide-Briand, la Roche-sur-Yon.

29 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. Société de chasse de Villers-devant-le-Thour. But: protection du gibier, repeuplement, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Villers-devant-le-Thour.

29 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Lô. Association de la jeunesse rurale du canton de Canisy. But: toutes activités de nature à servir la formation générale des jeunes. Siège social: salle paroissiale, Canisy.

30 septembre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. Société de chasse La Buse. But: protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: hôtel Blanchet, à Chavenon.

30 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de Chaumont. Association intercommunale de chasse de Froncles et Buxières-les-Froncles. But: répression du braconnage, limitation des jours de chasse. Siège social: mairie de Froncles.

30 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. Les Coteaux et plaines du Comtat. But: défense des intérêts des chasseurs. Siège social: mairie de Saint-Saturnin-les-Avignon.

30 septembre 1919. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. Société de chasse de Bonchamp-les-Laval. But: protection et repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Bonchamp-les-Laval.

1er octobre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. Association sportive de Pomponne. But: pratique du sport, en particulier du football. Siège social: 12, rue de Paris, Pomponne.

1er octobre 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Société communale de chasse de Saint-Sigismond. But: exercice du droit de chasse, protection du gibier. Siège social: mairie de Saint-Sigismond.

3 octobre 1919. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Amicale pouliste baziégoise. But: pratique et développement du sport boulisle. Siège social: mairie de Baziège.

3 octobre 1919. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. Association d'éducation populaire de l'école libre de Sauxillanges. But: gestion financière et soutien de l'école libre de Sauxillanges. Siège social: école Saint-Joseph, à Sauxillanges.

4 octobre 1919. Déclaration à la préfecture de Lille. Cercle sportif Neu. But: pratique des exercices physiques et, notamment, le football association. Siège social: 47, rue Fourier, Lille.

4 octobre 1919. Déclaration à la préfecture de police. Fédération des maisons familiales de vacances. But: représenter les associations organisatrices de maisons familiales de vacances et défendre leurs intérêts. Siège social: 28, place Saint-Georges, Paris.

5 octobre 1919. Déclaration à la préfecture des Vosges. La Saint-Hubert d'Autrey. But: répression du braconnage, conservation et protection du gibier, constitution d'une réserve de chasse et destruction des animaux nuisibles. Siège social: au domicile du président, M. Mangeolle (Paul), à Autrey.

7 octobre 1919. Déclaration à la préfecture de l'Isère. Association Air-Dauphiné. But: création, développement et propagation d'œuvres de colonies de vacances, d'enseignement et d'éducation populaire dans le département de l'Isère. Siège social: au pensionnat, rue Lakanal, à Voiron.

Paris — Imp des Journaux officiels 31, quai Voltaire.